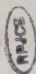
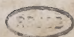
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,
RUE DES MAÇONS-SORBONNE, N° 13.







J. M. Moreau le Jeune Del. Villerey Sculp.

Un Anglais de la Barbade, vend sa Maitresse

Liv. XIV.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES,

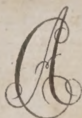
PAR G. T. RAYNAL.

NOUVELLE ÉDITION,

CORRIGÉE ET AUGMENTÉE D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES DE L'AUTEUR;

Précédée d'une Notice biographique et de Considérations sur les écrits de RAYNAL, par M. A. JAY; et terminée par un volume supplémentaire contenant la situation actuelle des colonies, par M. PEUCHET.

TOME SEPTIÈME.



PARIS,

AMABLE COSTES ET C.ie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE BEAUNE, N° 2, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

1820.



HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE
DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES.

LIVRE TREIZIÈME.

ÉTABLISSEMENS DES FRANÇAIS DANS LES ÎLES DE L'AMÉRIQUE.

I. Considérations générales sur l'établissement des colonies.

L'HISTOIRE ne nous entretient que de conquérans qui se sont occupés, au mépris du sang et du bonheur de leurs sujets, à étendre leur domination; mais elle ne nous présente l'exemple d'aucun souverain qui se soit avisé de la restreindre. L'un, cependant, n'aurait-il pas été aussi sage que l'autre a été funeste? et n'en serait-il pas de l'étendue des empires ainsi que de la population? Un grand empire et une grande population peuvent être deux grands maux. Peu d'hommes, mais heureux; peu d'espace, mais bien gouverné. Le sort des petits états est de s'étendre, celui des grands de se démembrer.

L'accroissement de puissance que la plupart des gouvernemens de l'Europe se sont promis de leurs possessions dans le Nouveau-Monde m'occupe

depuis trop long-temps pour que je ne me sois pas demandé souvent à moi-même, pour que je n'aie pas demandé quelquefois à des hommes plus éclairés que moi ce qu'on devait penser d'établissemens formés à si grands frais et avec tant de travaux dans un autre hémisphère.

Notre véritable bonheur exige-t-il la jouissance des choses que nous allons chercher si loin? Sommes-nous destinés à conserver éternellement des goûts aussi factices? L'homme est-il né pour errer continuellement entre le ciel et les eaux? Est-il un oiseau de passage? ou ressemble-t-il aux autres animaux, dont la plus grande excursion est très-limitée? Ce qu'on retire de denrées peut-il compenser avec avantage la perte des citoyens qui s'éloignent de leur patrie pour être détruits, ou par les maladies qui les attaquent dans la traversée, ou par le climat à leur arrivée? A des distances aussi grandes, quelle peut être l'énergie des lois de la métropole sur les sujets, et l'obéissance des sujets à ces lois? L'éloignement des témoins et des juges de nos actions ne doit-il pas amener la corruption des mœurs, et avec le temps le déclin des institutions les plus sages, lorsque les vertus et la justice, leurs bases fondamentales, ne subsistent plus? Par quel lien solide une possession, dont un intervalle immense nous sépare, nous sera-t-elle attachée? L'individu dont la vie se passe à voyager a-t-il quelque esprit de patriotisme? et de tant de contrées qu'il parcourt, en

est-il une qu'il continue à regarder comme la sienne? Des colonies peuvent-elles s'intéresser à un certain point au malheur ou à la prospérité de la métropole, et la métropole se réjouir ou s'affliger bien sincèrement sur le sort des colonies? Les peuples ne se sentent-ils pas un penchant violent à se gouverner eux-mêmes, ou à s'abandonner à la première puissance assez forte pour s'en emparer? Les administrateurs qu'on leur envoie pour les gouverner ne sont-ils pas regardés comme des tyrans qu'on égorgerait, sans le respect pour la personne qu'ils représentent? Cet agrandissement n'est-il pas contre nature? et tout ce qui est contre nature ne doit-il pas finir?

Serait-ce un insensé que celui qui dirait aux nations : Il faut ou que votre autorité cesse dans l'autre continent, ou que vous en fassiez le centre de votre empire? Choisissez. Restez dans cette partie du monde, faites prospérer la terre sur laquelle vous marchez, vous vivez; ou si l'autre hémisphère vous offre plus de puissance, de force, de sûreté, de bonheur, allez vous y établir. Portez-y votre autorité; vos armes, vos mœurs, et vos lois y prospereront. Y pensez-vous, lorsque vous voulez commander, être obéis où vous n'êtes pas, tandis que l'absence du chef n'est jamais sans fâcheuse conséquence dans l'enceinte étroite de sa famille? On ne règne qu'où l'on est, et encore n'est-ce pas une chose facile que d'y régner dignement. Pourquoi, ô souverains, avez-vous ras-

semblé de nombreuses armées au centre de vos royaumes ? Pourquoi vos palais sont-ils environnés de gardes ? C'est que la menace toujours instante de vos voisins, la soumission de vos peuples et la sûreté de vos personnes sacrées exigent ces précautions. Qui vous répondra de la fidélité de vos sujets au loin ? Vos sceptres ne peuvent atteindre à des milliers de lieues, et vos vaisseaux ne peuvent y suppléer qu'imparfaitement. Voici l'arrêt que le destin a prononcé sur vos colonies : ou vous renoncerez à elles, ou elles renonceront à vous. Songez que votre puissance cesse d'elle-même sur la limite naturelle de vos états.

Ces idées, qui commencent à germer dans les esprits, les auraient révoltés au commencement du dix-septième siècle. Tout était alors en fermentation dans la plupart des contrées de l'Europe. Les regards se tournaient généralement vers le Nouveau-Monde, et les Français paraissaient aussi impatiens que les autres peuples d'y jouer un rôle.

II. Premières expéditions des Français aux îles de l'Amérique.

Depuis la fin tragique du meilleur de ses monarques, cette nation avait été sans cesse bouleversée par les caprices d'une reine intrigante, par les vexations d'un étranger avide, par les projets d'un favori sans talent. Un ministre despote commençait à la charger de fers, lorsque quelques-uns de ses navigateurs, aussi puissamment excités par la passion de l'indépendance que par l'appât des richesses, tournèrerent leurs voiles vers les

Antilles, avec l'espérance de se rendre maîtres des vaisseaux espagnols qui fréquentaient ces mers. La fortune, après avoir plusieurs fois secondé leur courage, les réduisit à chercher un asile pour se radouber. Ils le trouvèrent à Saint-Christophe en 1625. Cette île leur parut propre au succès de leurs armemens, et ils souhaitèrent être autorisés à y former un établissement. Denambuc, leur chef, obtint non-seulement cette liberté, mais encore celle de s'étendre autant qu'on le voudrait ou qu'on le pourrait dans le grand archipel de l'Amérique. Le gouvernement exigea pour cette permission, qui n'était accompagnée d'aucun secours, d'aucun appui, le dixième des denrées qui arriveraient de toutes les colonies qu'on parviendrait à fonder.

III. Les îles françaises languissent long-temps sous des priviléges exclusifs.

Une compagnie se présenta en 1626 pour exercer ce privilége. C'était l'usage d'un temps où la navigation et le commerce n'avaient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers. Elle obtint les plus grands droits. L'état lui abandonnait pour vingt ans toutes les îles qu'elle mettrait en valeur, et l'autorisait à se faire payer cent livres de tabac ou cinquante livres de coton par chaque habitant, depuis seize jusqu'à soixante ans. Elle devait y jouir encore de l'avantage d'acheter et de vendre exclusivement. Un fonds qui ne fut d'abord que de 45,000 liv., et qu'on ne pouvait jamais la contraindre d'augmenter, lui valut tous ces encouragemens.

Il ne paraissait pas possible de rien faire d'utile avec des moyens si faibles. On vit cependant sortir de Saint-Christophe des essaims d'hommes hardis et entreprenans, qui arborèrent le pavillon français dans les îles voisines. Si la compagnie qui excitait l'esprit d'invasion par quelques priviléges eût eu, à tous égards, une conduite bien raisonnée, l'état ne pouvait tarder à tirer quelque fruit de cette inquiétude. Malheureusement elle fit ce qu'a toujours fait, ce que fera toujours le monopole, l'ambition d'un gain excessif la rendit injuste et cruelle.

Les Hollandais, avertis de cette tyrannie, se présentèrent avec des vivres et des marchandises, qu'ils offraient à des conditions infiniment plus modérées. On accepta leurs propositions. Il se forma dès-lors entre ces républicains et les colons une liaison dont il ne fut pas possible de rompre le cours. Cette concurrence ne fut pas seulement fatale à la compagnie dans le Nouveau-Monde, où elle l'empêchait de débiter ses cargaisons, elle la poursuivit encore dans tous les marchés de l'Europe où les interlopes donnaient toutes les productions des îles françaises à plus bas prix. Découragés par ces revers mérités, les associés tombèrent dans une inaction entière, qui les privait de la plus grande partie de leurs bénéfices sans diminuer aucune de leurs charges. Dans leur désespoir ils abandonnèrent, en 1631, leur octroi à une nouvelle compagnie, qui elle-même le céda

à une autre en 1642. Inutilement le ministère sacrifia à la dernière les droits qu'il s'était réservés. Cette faveur ne pouvait changer le mauvais esprit, qui jusqu'alors avait été un principe constant de calamités. Une nouvelle révolution devint bientôt nécessaire. Pour éviter sa ruine totale, pour ne pas succomber sous le poids de ses engagemens, le corps épuisé mit ses possessions en vente. Elles furent achetées la plupart par ceux qui en avaient la direction.

Boisseret obtint en 1649, pour 73,000 livres, la Guadeloupe, Marie-Galande, les Saints, et tous les effets qui appartenaient à la compagnie dans ces îles : il céda la moitié de son marché à Houel, son beau-frère. Duparquet ne paya, en 1650, que 60,000 livres, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadins : il revendit sept ans après, au comte de Cerillac, la Grenade et les Grenadins, un tiers de plus que ne lui avait coûté son acquisition entière. Malte acquit en 1651 Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Barthelemi, Sainte-Croix et la Tortue, pour 40,000 écus : ils furent payés par le commandeur de Poincy qui gouvernait ces îles. La religion devait les posséder comme fiefs de la couronne, et n'en pouvait confier l'administration qu'à des Français.

Les nouveaux possesseurs jouirent de l'autorité la plus étendue. Ils disposaient des terrains. Les places civiles et militaires étaient toutes à leur

nomination. Ils avaient droit de faire grâce à ceux que leurs délégués condamnaient à mort. C'étaient de petits souverains. On devait croire que, régissant eux-mêmes leur domaine, l'agriculture y ferait des progrès rapides. Cette conjecture se réalisa à un certain point, malgré les émotions, qui furent vives et fréquentes sous de tels maîtres. Cependant ce second état des colonies françaises ne fut pas plus utile à la nation que le premier. Les Hollandais continuaient à les approvisionner et à en emporter les productions, qu'ils vendaient indifféremment à tous les peuples, même à celui qui, par la propriété, devait en avoir tout le fruit.

Le mal était grand pour la métropole. Colbert se trompa sur le choix du remède. Cet habile homme, qui conduisait depuis quelque temps les finances et le commerce du royaume, s'était égaré dès les premiers pas de sa carrière. L'habitude de vivre avec des traitans, du temps de Mazarin, l'avait accoutumé à regarder l'argent, qui n'est qu'un instrument de circulation, comme la source de toute création. Pour attirer celui de l'étranger, il n'imagina pas de plus puissant moyen que les manufactures. Il vit dans les ateliers toutes les ressources de l'état, et dans les artisans tous les sujets précieux de la monarchie. Pour multiplier cette espèce d'hommes, il crut devoir tenir à bas prix les denrées de première nécessité, et rendre difficile l'exportation des grains. La pro-

duction des matières premières l'occupa moins que leur fabrication. Cette préférence donnée à l'industrie sur l'agriculture subjugua tous les esprits; et ce système destructeur s'est malheureusement perpétué.

Si Colbert avait eu des idées justes de l'exploitation des terres, des avances qu'elle exige, de la liberté qui lui est nécessaire, il aurait pris en 1664 un parti différent de celui qu'il adopta. On sait qu'il racheta la Guadeloupe et les îles qui en dépendaient pour cent vingt-cinq mille livres; la Martinique pour quarante mille écus; la Grenade pour cent mille francs; toutes les possessions de Malte pour cinq cent mille livres. Jusque-là sa conduite était digne d'éloges : il devait rejoindre au corps de l'état autant de branches de la souveraineté. Mais il ne fallait pas remettre ces importantes possessions sous le joug d'une compagnie exclusive, que l'expérience, d'accord avec les principes, proscrivait également. Le ministère espéra vraisemblablement qu'une société dans laquelle on incorporait celles d'Afrique, de Cayenne, de l'Amérique septentrionale, et le commerce qui commençait à se faire sur les côtes de Saint-Domingue, deviendrait une puissance inébranlable par les grandes combinaisons qu'elle aurait occasion de faire, et par la facilité de réparer d'un côté les malheurs qu'elle pourrait essuyer d'un autre. On crut assurer ses hautes destinées en lui accordant trente livres par tonneau de marchan-

dises qu'elle chargerait en France pour les régions soumises à son monopole, et quarante livres par tonneau pour les denrées qu'elle en rapporterait; en déchargeant de toute imposition ce qu'exigeraient l'avitaillement, l'équipement, l'armement de ses navires ; en réduisant à moitié les droits perçus jusqu'alors par le gouvernement sur tous les objets qu'elle pourrait acheter ou qu'elle pourrait vendre.

Malgré tant de faveurs, soit défaut de capital, d'intelligence, d'activité, ou par la nature seule des choses, l'association ne remplit pas un instant l'immense carrière qui lui était ouverte. Deux ans après sa fondation, elle se vit réduite à consentir que les Français des deux hémisphères, que les nations amies de la France pussent, comme elle, commercer avec les contrées soumises à son monopole; les premiers, en lui payant deux et demi pour cent, et les seconds cinq pour cent pour tout ce qu'ils y déchargeraient, pour tout ce qu'ils y chargeraient. A cette condition, les uns et les autres pouvaient y porter tout ce qu'ils voulaient, et aller vendre ce qu'ils auraient obtenu en paiement dans tous les pays avec lesquels on vivait en paix. Les besoins étaient si pressans qu'on admit les Anglais, avec lesquels la cour de Versailles, qui faisait cause commune avec les Provinces-Unies, était alors en guerre.

Louis XIV fut très-mécontent que ses ennemis eussent été reçus dans ses possessions du Nou-

veau-Monde. Dans sa colère, il arrêta, en 1669, que ses sujets pourraient seuls les fréquenter à l'avenir, et qu'ils seraient tenus d'en verser les productions dans le royaume, où, sans aucune redevance aux douanes, elles seraient livrées aux nations qui en voudraient faire la consommation. Averti dans la suite que les colons avaient construit des bâtimens pour aller eux-mêmes livrer aux différens marchés de l'Europe ce que leurs navigateurs ne pouvaient plus venir chercher en Amérique sans courir les plus grands dangers, ce prince ordonna, en 1671, la confiscation des vaisseaux et des cargaisons qui auraient cette destination, et une amende de cinq cents livres contre leurs audacieux propriétaires.

Ces innovations, quelque idée qu'on puisse s'en former, ne servirent de rien au corps privilégié. La situation en devenait de jour en jour plus désespérée. Le ministère, qui pouvait craindre que la honte d'une banqueroute inévitable ne fût attribuée aux mauvaises combinaisons qu'il avait faites, se détermina sagement, en 1674, à supprimer, après dix ans de calamités, un octroi qui avait été accordé pour quarante. Il s'agissait de tirer de l'abîme, et les actionnaires que les séductions du gouvernement y avaient entraînés, et les capitalistes qui leur avaient fourni des fonds. Le fisc se montra juste, ou, si on l'aime mieux, généreux envers les uns et les autres. Avec 1,047,180 livres, à quoi s'élevèrent les effets

du monopole, et 250,000 livres qu'ajoutèrent les caisses royales, on remboursa la somme de 1,297,185 livres que les intéressés avaient versée dans leur funeste entreprise. Il restait à payer à leurs créanciers 3,523,000 livres, et le trésor public se chargea de cette dette énorme. Cet arrangement ajouta au corps de l'état des possessions précieuses qui lui avaient été jusqu'alors comme étrangères; et tous les citoyens, sans distinction, eurent la liberté de s'y fixer ou d'ouvrir des communications avec elles.

IV. Les îles françaises recouvrent la liberté. Obstacles qui s'opposent encore à leurs progrès.

Il serait difficile d'exprimer les transports de joie que cet événement excita dans les îles. Les fers sous lesquels on avait si long-temps gémi se trouvaient brisés, et rien ne paraissait pouvoir désormais ralentir l'activité du travail et de l'industrie. Chaque colon donnait carrière à son ambition, et chacun se flattait d'une fortune prochaine et sans bornes. Dans la vue de voir encore plus tôt réaliser ces vastes espérances, ceux qui les avaient conçues sollicitèrent, en 1685, ce code noir qui imprimera un éternel opprobre sur ses barbares rédacteurs. Avec le temps, ce monument d'inhumanité éprouva quelques changemens. En 1712, la loi prononça que les esclaves ne pourraient plus être appliqués à la question que par une sentence du magistrat. Leur affranchissement dépendait originairement de la seule volonté de celui auquel ils appartenaient. Après 1713, il fallut l'aveu du gouvernement; et cette permis-

sion, d'abord gratuitement accordée, coûta plus ou moins dans la suite, selon le caprice des administrateurs, et selon les besoins plus ou moins urgens du fisc. Jusqu'en 1738 le témoignage des noirs avait toujours été repoussé, ce qui empêchait la réparation de beaucoup d'injustices et la punition de beaucoup de crimes. Un arrêt du conseil d'état statua qu'à défaut de blancs ils seraient admis dans les tribunaux comme témoins, excepté contre leurs maîtres. Des expériences malheureusement trop répétées avaient démontré que la plupart des vices qui régnaient dans les ateliers y avaient été portés par les esclaves revenus de l'Ancien dans le Nouveau-Monde. Le remède à un si grand mal n'avait pas été trouvé. Enfin le ministère ordonna en 1777 que tout colon qui voudrait amener des esclaves pour en être servi durant sa traversée serait obligé de consigner avant son départ, pour chacun d'eux, de quelque sexe qu'il fût, une somme qui serait perdue pour lui, si à son arrivée en Europe il ne remettait pas ces esclaves à l'amirauté, chargée de les faire repartir sur-le-champ pour l'Amérique. Cette sage mesure produisit tout l'effet qu'il était raisonnable d'en attendre. Moins d'Africains furent détournés des travaux utiles, et ceux qui leur furent passagèrement arrachés n'eurent pas l'occasion de puiser des principes de liberté qu'ils auraient pu être tentés de verser dans l'esprit des compagnons de leur infortune.

Le découragement et la désertion qu'occasionna parmi les nègres un système d'oppression aussi complet que l'était celui du code noir, ne furent pas pourtant les plus grands obstacles au progrès que pouvaient se promettre des colonies débarrassées à la fin des entraves qui en avaient prolongé la langueur. La conduite de leur métropole envers elles s'opposa d'une manière bien plus marquée à leur prospérité.

D'abord on exigea dans les îles mêmes, de chaque homme libre, de chaque esclave des deux sexes, une capitation annuelle de cent livres pesant de sucre brut. On représenta vainement que l'obligation imposée aux colonies de ne négocier qu'avec la patrie principale était un impôt assez onéreux pour tenir lieu de tous les autres. Ces représentations ne firent pas l'impression qu'elles méritaient. Soit besoin, soit ignorance du gouvernement, des cultivateurs qu'il aurait fallu aider par des prêts sans intérêt, par des gratifications, virent passer dans les mains de fermiers avides une portion de leurs récoltes, qui, reversée dans des champs fertiles, aurait augmenté graduellement la reproduction.

Dans le temps que les îles se voyaient ainsi dépouillées d'une partie de leurs denrées, l'esprit d'exclusion prenait en France des mesures certaines pour diminuer le prix de celles qu'on leur laissait. Le privilége de les enlever fut concentré dans un petit nombre de ports. C'était un attentat

manifeste contre les rades du royaume, qu'on empêchait de jouir d'un droit qu'elles avaient essentiellement; mais c'était un grand malheur pour les colonies, qui, par cet arrangement, voyaient diminuer sur leurs côtes le nombre des vendeurs et des acheteurs.

A ce désavantage s'en joignit bientôt un autre. Le ministère avait cherché à exclure les vaisseaux étrangers de ses possessions éloignées, et il y avait réussi à un certain point. Ces navigateurs obtinrent de l'avarice ce que l'autorité leur refusait. Ils achetèrent aux négocians français des passe-ports pour aller aux colonies, et ils rapportaient directement dans leur patrie les chargemens qu'ils avaient pris. Cette infidélité pouvait être punie et réprimée de cent manières. On s'arrêta à la plus funeste. Tous les bâtimens se virent obligés non-seulement de faire leur retour dans la métropole, mais encore dans les ports mêmes d'où ils étaient partis. Une pareille gêne occasionnait nécessairement des frais considérables en pure perte; elle devait influer beaucoup sur le prix des productions de l'Amérique.

Leur multiplication fut encore arrêtée par les impositions dont on les surchargea.

Le tabac fut assujetti à un droit de vingt sous par livre.

On proscrivit d'abord l'indigo des teintures du royaume, sous prétexte qu'il les détériorait et qu'il nuirait à une des cultures de la métropole.

Mais, lorsque des expériences répétées eurent convaincu les plus opiniâtres que, mêlé avec le pastel, ou même employé seul, il rendait les couleurs plus belles et plus solides, on se contenta de l'accabler de taxes. Elles furent telles, qu'il ne fut pas possible d'en exporter. Ce ne fut qu'en 1693 que celui qui était destiné pour l'étranger fut délivré de ces vexations.

Le cacao ne sortit des mains du monopole que pour être assujetti en 1693 à un droit de quinze sous la livre, quoiqu'elle n'en coûtât que cinq dans les colonies. Son introduction dans le royaume ne fut d'abord permise que par Rouen et par Marseille, et, depuis sa liberté prétendue, que par ce dernier port.

Le coton, qui avait d'abord échappé aux rigueurs du fisc, fut chargé en 1664 de trois livres par cent pesant. Inutilement on réduisit de moitié cette imposition en 1691, cette modification ne fit pas revivre les arbustes qu'on avait extirpés.

La consommation de gingembre, qui a une partie des propriétés du poivre, et qui peut aisément le remplacer, devait être encouragée. On l'arrêta au moyen d'un droit de six livres par quintal. Il fut réduit dans la suite à quinze sous; mais alors les dernières classes de citoyens avaient pris pour cette épicerie un mépris que rien ne put vaincre.

La casse de l'Amérique n'était achetée en France que le quart de ce que coûtait celle du Levant.

Des analyses bien faites auraient dissipé le préjugé d'où naissait cette énorme différence dans les prix ; mais le gouvernement ne s'avisa jamais d'un expédient qui devait augmenter les richesses de ses possessions.

Le sucre était la plus riche production des îles. Jusqu'en 1669, l'exportation directe dans tous les ports de l'Europe en avait été permise, ainsi que celle de toutes les denrées des colonies. On voulut à cette époque qu'il ne pût être déposé que dans les rades du royaume. Cet arrangement en augmentait nécessairement le prix, et les étrangers, qui le trouvaient ailleurs à meilleur marché, contractèrent l'habitude de l'y aller chercher. Cependant le parti qu'on prit de décharger à sa sortie le sucre des trois pour cent qu'il avait payés à son entrée, fut cause qu'on conserva quelques acheteurs. Une nouvelle faute acheva de tout perdre.

Les raffineurs demandèrent en 1682 que la sortie des sucres bruts fût prohibée. L'intérêt public paraissait leur unique motif. Il était, disaient-ils, contre tous les bons principes que les matières premières allassent alimenter les fabriques étrangères, et que l'état se privât volontairement d'une main-d'œuvre très-précieuse. Cette raison, qu'ils présentèrent avec l'energie qu'inspire toujours l'intérêt particulier, séduisit le ministère. Qu'arriva-t-il? l'art de ces hommes cupides resta aussi cher, aussi imparfait qu'il

l'avait toujours été ; les peuples consommateurs ne s'en accommodèrent point ; la culture française diminua, et celle des nations rivales reçut un accroissement sensible.

Quelques colons, voyant qu'une expérience si fatale ne faisait pas abandonner un système adopté sans discussion, prirent le parti de raffiner leur sucre eux-mêmes. Vainement, pour se débarrasser de cette concurrence, les raffineurs de la métropole obtinrent-ils que ce sucre supporterait un droit de huit francs par quintal à son entrée dans le royaume. Non-seulement leurs premiers rivaux ne furent pas découragés, mais le nombre de leurs imitateurs s'accrut au point qu'il n'arrivait presque plus de sucres bruts du Nouveau-Monde. La défense d'y établir de nouvelles raffineries, faite en 1684, n'eut pas plus d'effet que l'imposition. Il fallut, pour arrêter cette innovation, qui pouvait avoir ses inconvéniens comme ses avantages, que le fisc, qui n'exigeait dans ses douanes d'Europe que trois francs pour cent pesant du sucre brut, en exigeât quinze pour le sucre terré, et vingt-deux livres dix sous pour le sucre raffiné, comme les payaient les sucres étrangers.

Dès-lors les colonies, qui recueillaient vingt-sept millions pesant de sucre, ne purent pas le vendre en totalité à la métropole, qui n'en consommait que vingt millions. Le défaut de débouchés en réduisit la culture au pur nécessaire. Ce

niveau ne pouvait s'établir qu'avec le temps; et, avant qu'on y fût parvenu, la denrée tomba dans un avilissement extrême. Cet avilissement, qui provenait aussi de la négligence qu'on apportait dans la fabrication, devint si considérable, que le sucre brut, qui en 1682 se vendait quatorze ou quinze francs le cent, n'en valait plus que cinq ou six en 1713.

Il n'était pas possible que dans cet état de choses les colons pussent multiplier leurs esclaves, quand même le gouvernement n'y aurait pas mis des obstacles insurmontables par de fausses vues. La traite des noirs fut toujours confiée à des compagnies exclusives qui en achetèrent constamment fort peu pour être assurées de les mieux vendre. On est fondé à avancer qu'en 1698 il n'y avait pas vingt mille nègres dans ces nombreux établissemens; et il ne serait pas téméraire d'assurer que la plupart y avaient été introduits par des interlopes. Cinquante-quatre navires de grandeur médiocre suffisaient pour l'extraction du produit de ces colonies.

Les îles françaises devaient succomber naturellement sous le poids de tant d'entraves. Si leurs habitans ne les abandonnèrent pas pour porter ailleurs leur activité, il faut attribuer leur persévérance à des ressources indépendantes de l'administration. Lorsqu'on opprimait quelque production, le colon se tournait rapidement vers une autre que le fisc n'avait pas encore aperçue, ou

qu'il craignait d'étouffer au berceau. Les côtes ne furent jamais assez bien gardées pour rompre toutes les liaisons formées avec les navigateurs étrangers. Les brigandages des flibustiers se convertissaient quelquefois en avances de culture. Enfin la passion tous les jours plus vive de l'Ancien-Monde pour les denrées du Nouveau était un grand encouragement à leur multiplication.

La paix de Ryswick, qui venait d'éteindre un des plus violens incendies qui aient jamais embrasé l'Europe, permettait aux colons d'espérer que le gouvernement chercherait à les consoler des calamités qu'ils avaient éprouvées durant le cours de cette longue et sanglante guerre. Ils furent bientôt détrompés.

Les îles françaises du Nouveau-Monde ne connurent à leur origine aucune monnaie. Les productions coloniales étaient l'unique base de leurs transactions. Les ouvriers même, et les gens de journée, qui y étaient alors plus multipliés qu'ils ne l'ont été depuis, reçurent leur modique salaire en denrées. Ces malheureux étaient réduits à envoyer en nature le produit de leur travail en Europe, d'où ils ne recevaient les objets qu'ils avaient demandés en échange qu'après une trop longue attente. Cette gêne les dégoûtait tous d'un séjour qu'ils étaient venus chercher à travers les abîmes de l'Océan, et plusieurs l'abandonnaient pour les établissemens voisins, où tous les paiemens se faisaient avec des métaux.

Pour arrêter ces émigrations, la cour fit frapper, en 1671, pour cent mille francs d'espèces d'argent ou de cuivre, qui avaient une légende particulière, et qui ne pouvaient circuler en France. Comme les avantages de cette innovation ne tardèrent pas à se faire sentir, il fut décidé un an après que toutes les espèces ayant cours dans la métropole auraient aussi cours dans les colonies. La loi n'accorda sa sanction qu'aux contrats, aux billets, aux marchés qui auraient été stipulés en numéraire, et frappa de nullité tout acte où l'on aurait suivi l'ancien usage. Ceux qui ne se conformeraient pas aux nouvelles ordonnances devaient être poursuivis par les tribunaux et condamnés à des amendes arbitraires.

Telle était la règle généralement pratiquée aux Indes occidentales lorsque des intrigans, dont il est difficile de démêler les vues, avertirent le ministère qu'au lieu d'expédier des vivres, des toiles, des étoffes, des meubles au Nouveau-Monde, les négocians n'y faisaient plus passer que des métaux, et que, si cet abus continuait encore, le royaume se trouverait bientôt sans numéraire, et bientôt surchargé des marchandises dont la consommation devait se faire dans ses possessions lointaines. Quelque extravagante que dût paraître cette accusation, elle fut accueillie. Un édit solennel de l'an 1699 défendit d'envoyer ni or ni argent en Amérique sous peine de confiscation des espèces qui seraient trouvées, et de

trois mille livres d'amende contre celui auquel elles appartiendraient, de six mois de prison contre les capitaines qui en seraient chargés, et, en cas de récidive, de trois ans de galère contre les uns et contre les autres.

Nous avons épargné à nos lecteurs le détail de mille statuts qui avaient précédé celui dont nous venons de rendre compte, et nous lui épargnerons encore le détail de mille statuts qui le suivirent. C'est un recueil immense d'inutilités, de bévues, de contradictions, que l'homme le plus laborieux ne dévorerait pas en plusieurs années, que l'homme doué d'un peu de jugement ne parcourrait pas trois heures sans dégoût. Pour n'être pas réduit à toujours blâmer, il faut se hâter d'arriver à l'an 1717.

V. Mesures prises par la cour de Versailles pour rendre ses colonies utiles.

A cette époque, un règlement clair et simple fut substitué à cette foule d'arrêts équivoques que des fermiers avides et peu éclairés avaient arrachés successivement à l'ignorance, aux besoins, à la faiblesse du gouvernement. Les marchandises destinées pour les colonies furent déchargées de toute imposition; on modéra beaucoup les droits des denrées d'Amérique qui se consommeraient dans le royaume. Celles qui pourraient passer aux autres nations devaient jouir d'une liberté entière à l'entrée et à la sortie, en payant trois pour cent. Les taxes mises sur les sucres étrangers devaient être perçues indifféremment partout, sans aucun égard aux franchises particulières, hors les cas

de réexportation dans les pórts de Bayonne et de Marseille.

En accordant tant de faveurs à ses possessions éloignées, la métropole n'oublia pas ses intérêts. Elle voulut que toutes les marchandises dont la consommation n'était pas permise dans son sein leur fussent défendues. Pour assurer la préférence à ses manufactures, elle ordonna aussi que les marchandises mêmes dont l'usage n'était pas prohibé paieraient les droits à leur entrée dans le royaume, quoique destinées pour les colonies. Il n'y eut que le bœuf salé, qu'elle nè pouvait fournir en concurrence, qui fut déchargé de cette obligation.

Cet arrangement eût été aussi bon que les lumières du temps le comportaient, si l'édit eût rendu général le commerce de l'Amérique, concentré jusqu'alors dans quelques ports, et s'il eût déchargé les vaisseaux de l'obligation de faire leur retour au lieu d'où ils étaient partis. De pareilles gênes limitaient le nombre des matelots, augmentaient le prix de la navigation, empêchaient la sortie des productions territoriales. Ceux qui gouvernaient alors l'état devaient voir ces inconvéniens; ils se proposaient sans doute de rendre un jour au commerce la liberté et l'activité qui lui sont nécessaires. Vraisemblablement ils furent obligés de sacrifier leurs maximes à l'aigreur des gens d'affaires, qui désapprouvaient avec éclat toutes les opérations contraires à leurs intérêts.

Malgré cette faiblesse, le colon, qui n'avait résisté qu'avec peine aux sollicitations d'un sol excellent, y porta tous ses soins dès qu'on le lui permit. Ses succès, qu'il était important d'accroître, se virent de nouveau contrariés. A la tyrannie des agens du fisc succéda la tyrannie des négocians. De tout temps les navigateurs de toutes les nations avaient été reçus dans les îles françaises ; on peut même assurer que c'était à cette admission, tantôt ouvertement permise, et tantôt seulement tolérée, qu'était dû principalement le peu de bien qui s'était opéré dans cette partie du Nouveau-Monde.

Les marchands français s'indignèrent d'un ordre de choses qui blessait également leur orgueil et leur avarice. Mais, dans l'impuissance de se débarrasser par les voies ordinaires de concurrens plus riches, plus intelligens, plus économes qu'eux, ils sollicitèrent des lois prohibitives, telles que la Grande-Bretagne se les était bien ou mal permises. Ils prétendirent que le Canada et la Louisiane, qui appartenaient alors à leur patrie, pouvaient remplir à l'égard des îles françaises le même office que la Nouvelle-Angleterre vis-à-vis des îles anglaises, leur fournir comme elle ce que la métropole ne pouvait leur envoyer, comme elle consommer ce que la métropole rejetait.

Le parallèle était insensé. Un très-petit nombre d'Européens devenus sauvages erraient dans les

deux établissemens français. La guerre et la chasse étaient leurs occupations uniques ; leurs bras se refusaient à toute espèce de culture. Les premiers soutiens de la vie leur manquaient généralement. Ils ne communiquaient avec l'Océan que par une rivière à peine navigable quatre mois de l'année, ou par un fleuve sur lequel la navigation est toujours lente, toujours difficile, toujours dangereuse, même pour des pirogues. Comment osait-on comparer ces misérables régions avec une côte de six à sept cents lieues, déjà très-peuplée, couverte des plus riches moissons, ayant un superflu immense de denrées, remplie d'excellentes rades, expédiant des vaisseaux pour toutes les parties du globe, rapprochée par sa position des lieux qui attendaient d'elle leurs besoins ?

VI. Marche du gouvernement dans l'établissement et le progrès de ses colonies en général.

La cour de Versailles, qui ne s'était jamais bien occupée de ses possessions lointaines, qui ignorait peut-être quel pouvait être leur état actuel, et qui certainement ne prévoyait pas ce qu'elles deviendraient un jour, la cour de Versailles adopta aveuglément un système qu'on lui présentait comme suivi avec succès depuis un siècle par le peuple qui avait le mieux saisi les vrais principes du commerce. Elle se laissa égarer au point d'infliger aux infracteurs du nouveau régime des peines jusqu'alors réservées aux plus grands crimes.

Un édit du mois d'octobre 1727 statua que tout vaisseau étranger qui aborderait aux îles françaises, que tout vaisseau étranger qui en appro-

cherait d'une lieue serait confisqué avec sa cargaison, et l'équipage condamné à 1,000 livres d'amende. Une amende de 3,000 liv. et le bannissement perpétuel devaient être la punition de tout étranger, même naturalisé, qui se permettrait d'être marchand, facteur ou commis dans quelqu'une de ces colonies.

La sévérité fut poussée plus loin encore contre les nationaux. La loi envoya aux galères tout navigateur français convaincu d'avoir introduit des marchandises étrangères dans les îles françaises. Un traitement si ignominieux était ordonné contre ceux qui auraient directement ou indirectement favorisé cette contrebande, et contre ceux qui auraient dans leur domicile quelques-uns des objets proscrits. Pour comble d'atrocité, cette espèce de délit pouvait et devait être poursuivi cinq ans après avoir été commis.

Heureusement pour les îles françaises, leurs administrateurs ne partagèrent pas le délire du ministère. Ils comprirent que les possessions confiées à leur vigilance allaient retomber dans le néant, si les principes adoptés par un gouvernement trompé étaient suivis sans modification, et ils continuèrent à souffrir plus ou moins ouvertement les communications interlopes. Cette contrebande n'empêcha pas seulement les cultures de rétrograder; la métropole vit encore augmenter la masse des productions que jusqu'alors elle avait reçues.

Le sacrifice qu'à la suite d'une guerre désastreuse la cour de Versailles se vit obligée de faire, èn 1763, du Canada et de la Louisiane, ne changeait rien essentiellement au sort des îles, qui n'avaient jamais reçu aucun secours un peu important de ces provinces en friche. Mais cette perte donna lieu pour la première fois à une discussion sérieuse sur les lois prohibitives. Dans leur étendue, elles dûrent paraître destructives de tout bien aux conseils du prince. Cependant, encore asservis par le commerce, qui se déclarait hautement contre toute innovation, ils n'osèrent s'écarter que peu de la mauvaise route que leurs prédécesseurs avaient tracée. On se borna à ouvrir au môle Saint-Nicolas un entrepôt pour Saint-Domingue, et un entrepôt à Sainte-Lucie pour les îles du Vent, où tous les navigateurs pourraient aller échanger des bois, du riz, des légumes, des animaux vivans contre les sirops de sucre, qui, vendus en nature ou convertis en eau-de-vie, avaient toujours couvert chez les Anglais les dépenses qu'exigeait le maintien de leurs plantations, tandis qu'ils étaient perdus pour les colons français, qui n'en trouvaient le débouché ni dans leurs provinces du continent américain, qui n'avaient rien à donner en échange, ni dans leur métropole, qui n'en permettait pas chez elle la consommation.

Cette innovation ne produisit pas les avantages qu'on s'en était promis. Les frais inséparables de

l'entrepôt même, les frais encore plus considérables qu'exigeait le transport des marchandises d'un grand volume aux lieux où devait s'en faire la consommation en triplaient le prix, et dans la même proportion diminuaient la valeur des objets qu'il était permis de donner en paiement. A cet inconvénient, qu'on eût dû prévoir, s'en joignit bientôt un autre, auquel il n'était pas si naturel de s'attendre. Les petits marchands qui s'étaient établis dans les deux entrepôts, ceux du môle spécialement, se liguèrent pour forcer les étrangers à leur livrer pour presque rien les productions qu'ils voulaient vendre, à recevoir au prix le plus exagéré les denrées qu'on consentait à leur donner en échange. Cette odieuse confédération éloigna des entrepôts la plupart des navigateurs. Ils reprirent la route des ports qu'ils avaient autrefois clandestinement fréquentés, et n'y déposèrent pas seulement les objets permis par les règlemens, mais encore tout ce que la métropole ne fournissait pas en assez grande abondance, ou qu'elle faisait payer trop chèrement. Les versemens frauduleux, quoique toujours plus ou moins gênés, continuèrent jusqu'à l'époque à jamais mémorable où les établissemens formés au nord de l'Amérique par la Grande-Bretagne entreprirent de secouer un joug qui leur paraissait trop onéreux, et voulurent ne dépendre que d'eux-mêmes. Soit politique, soit ressentiment, Louis XVI épousa leur querelle ; et en 1778 les hostilités commen-

cèrent entre les cours de Londres et de Versailles.

Le ministère de France était alors composé d'hommes insoucians ou bornés. Plus occupés d'intrigues que de la fortune publique, ils ne prévirent rien. On ne leur vit prendre aucune mesure contre l'ennemi redoutable qu'ils s'étaient donné. Aussi, sans compter les autres dommages qu'il causa à leur nation, s'empara-t-il de presque tous les navires qui revenaient des Indes occidentales, et dont les cargaisons réunies étaient estimées plus de cent millions. Ruinés ou découragés par tant de pertes, les ports du royaume ne firent plus d'expéditions pour les colonies. Un si entier abandon y renouvela les calamités qu'elles avaient éprouvées durant les guerres de 1744 et de 1756. Le peu d'objets qui leur arrivaient d'Europe s'élevèrent à un prix extravagant, et elles se virent réduites à donner pour trois ou quatre francs le quintal de sucre, la livre de café pour deux ou trois sous, et leurs autres productions pour moins encore.

Cette crise, déjà trop fatale, et qui pouvait devenir mortelle, durait depuis deux ans, lorsque le gouvernement, cédant enfin aux sollicitations de tous les bons esprits, se détermina à ouvrir ses possessions de l'autre hémisphère aux puissances qui n'étaient pas entrées dans la grande querelle qui alors bouleversait le globe. L'admission des neutres eut des suites encore plus heureuses qu'on ne l'avait peut-être espéré. Les ventes

et les achats reprirent subitement leur cours ordinaire dans les colonies. Les flottes et les armées que le défaut d'approvisionnement avait réduites à l'inaction purent agir. Le fisc même, déjà épuisé par des dépenses incalculables, se trouva un peu soulagé. Ce fut très-vraisemblablement à cette sage combinaison que la France dut l'avantage de faire une paix glorieuse.

L'expérience, communément si instructive pour des hommes réfléchis, est presque toujours perdue pour ceux qui n'ont jamais eu pour guide qu'une routine aveugle. A peine le traité de 1783 avait mis fin aux hostilités, que la cour de Versailles se passionna plus que jamais pour ses anciens préjugés. Elle voulut que les lois prohibitives fussent exécutées avec une sévérité impitoyable, et employa une partie assez considérable de ses forces maritimes pour empêcher ou pour punir toute entreprise contraire à ses volontés suprêmes. Ces mesures tyranniques eurent la suite qu'elles devaient avoir. Tout manqua dans les îles françaises, qui en pleine paix éprouvèrent des privations dont un meilleur ordre de chose les avait préservées durant une partie de la guerre. Alors s'élevèrent dans ces colonies de violens murmures, qui, fortement appuyés par ce que la métropole avait de plus éclairé, arrachèrent en quelque manière au gouvernement l'arrêt du 30 août 1784.

Par les dispositions de cet acte, qui fera époque dans les annales des possessions françaises

de l'autre hémisphère, il fut permis aux navires étrangers du port de soixante tonneaux au moins de vendre à ces riches établissemens des bois de toute espèce, même des bois de teinture, du charbon de terre, des animaux et bestiaux vivans de toute nature, des salaisons de bœufs, et non de porcs, de la morue, et d'autres poissons salés, du riz, du maïs, des légumes, des cuirs verts en poil ou tannés, des pelleteries, des résines, et du goudron. Tous ces objets ne pouvaient être payés qu'avec des sirops et des tafias, ou avec des marchandises venues de France.

Les cargaisons ne pouvaient être indistinctement versées dans toutes les rades. A Saint-Domingue, on leur ferma le môle, mais pour leur ouvrir le Cap-Français au nord, le Port-au-Prince à l'ouest, les Cayes au sud, les trois entrepôts les plus importans de la colonie. Aux îles du Vent, Sainte-Lucie conserva le Carénage; la Martinique obtint Saint-Pierre; la Guadeloupe eut la Pointe-à-Pitre; et Scarbouroug fut donné à Tabago. Cayenne, qui depuis 1768 jouissait de l'avantage de communiquer librement avec toutes les nations, fut confirmée dans son privilége.

Cet adoucissement aux lois prohibitives était quelque chose, mais ne parut pas suffisant aux citoyens qu'on savait s'être le plus profondément occupés de l'économie politique. Ils auraient voulu que, pour épargner aux colons les frais d'un entrepôt, l'embarras des déplacemens, les dan-

gers du cabotage, l'accès à tous les ports eût été indistinctement permis. Ils auraient voulu qu'on eût ouvert les îles françaises aux navigateurs anglais, qui offraient des esclaves à infiniment meilleur marché que l'armateur français. Ils auraient voulu la libre admission des farines de la Nouvelle-Angleterre, moins chères des deux tiers que celles d'Europe. Ils auraient voulu que les colons, réduits sans interruption à n'employer dans leurs travaux que des instrumens de cuivre ou de fer plus imparfaits qu'on n'en voit chez des peuples entièrement barbares, pussent en demander de plus solides et de plus commodes à Londres ou à d'autres marchés, jusqu'à ce que les marchands avides qui leur en avaient jusqu'alors fourni fussent enfin convaincus que les cultivateurs du Nouveau-Monde ne s'accommoderaient pas mieux à l'avenir que ceux de l'Ancien d'outils grossièrement construits et d'une consommation ruineuse.

Soit que le gouvernement jugeât ces opinions exagérées, soit qu'il pensât que le temps de les adopter n'était pas encore arrivé, il resta fidèle à son premier plan. Ses mesures se bornèrent à permettre dans ses colonies l'entrée de productions étrangères que son commerce ne pouvait fournir, à permettre la sortie des denrées auxquelles son commerce n'offrait pas de débouché.

Les négocians du royaume qui faisaient des expéditions plus ou moins suivies pour les colo-

nies, s'élevèrent avec une extrême audace contre des arrangemens faits à leur insu et sans leur aveu. Ils se permirent de dire et de consigner dans des écrits presque séditieux que le gouvernement aurait moins failli en abandonnant pour toujours ses possessions lointaines qu'en continuant à se charger de leur défense, sans espoir d'en retirer aucun avantage, après les avoir ouvertes à toutes les nations. A les en croire, la France était perdue sans ressource ; son sol ne devait pas tarder à se couvrir de ronces ; toute occupation allait manquer à ses artisans ; bientôt son pavillon ne se montrerait plus sur aucune mer ; la source de ses trésors était tarie, son rôle fini, et à peine pouvait-elle se promettre de rester une puissance du second ordre. Ces alarmes, tantôt semées avec adresse, tantôt répandues avec véhémence, trouvèrent un accès d'autant plus facile auprès de la multitude que sa crédulité était encouragée et par les esprits chagrins toujours disposés à censurer les opérations du ministère, et par quelques tribunaux auxquels on avait fait craindre de voir leurs récoltes périr dans leurs caves ou dans leurs greniers. Le commerce s'assurait qu'appuyé par tant d'auxiliaires, il réduirait le conseil d'état à révoquer ses décrets, comme il avait plus d'une fois fait reculer les ministres des colonies. L'événement ne répondit pas à ses folles espérances : la cour soutint son ouvrage, et elle ne tarda pas à en recueillir le fruit.

Jamais les îles françaises n'avaient demandé à leur métropole autant de marchandises ; jamais elles ne lui avaient envoyé autant de denrées qu'après cette époque heureuse.

Jusqu'alors les liaisons de la monarchie avec ses établissemens de l'autre hémisphère avaient été concentrées dans un petit nombre de rades. Ce privilége exclusif y avait très-rapidement réuni tous les genres de prospérité. La population y était devenue immense. Des flottes chargées de richesses y avaient remplacé des barques de pêcheur. De nombreux et utiles ateliers en avaient chassé l'oisiveté et la misère. Les palais y faisaient oublier des maisons autrefois en ruine. Les quais, les places, les théâtres, les promenades, tous les monumens publics offraient aux yeux étonnés le spectacle de la plus grande opulence. Les sables des rivages étaient devenus fertiles. Des retraites plus ou moins délicieuses couvraient les campagnes. Des millions entassés sur des millions avaient mis leurs insatiables possesseurs en état d'acquérir les plus belles terres du royaume, d'introduire leurs enfans dans les cours les plus éminentes de la magistrature, de mêler leur sang au sang qui avait défendu, qui avait agrandi, qui avait illustré l'empire.

Il était temps, il était plus que temps de mettre fin à un monopole qui avait réuni tant de richesses dans si peu de mains. Les ports qui jusqu'alors avaient été seuls autorisés à diriger leurs voiles

vers le Nouveau-Monde ne furent pas, et en effet ne devaient pas être privés du droit de continuer leurs expéditions : mais, par une loi du 31 octobre 1784, cette brillante carrière fut ouverte, comme la justice l'exigeait, à tous les ports de l'état qui, à moyenne marée, étaient accessibles aux navires de cent cinquante tonneaux. Le règlement peu réfléchi de 1717 qui obligeait les navigateurs partis pour les Indes occidentales à faire leur retour dans les lieux d'où ils étaient sortis fut en même temps annulé, et on les autorisa à choisir pour la vente de leurs cargaisons la rade du royaume qui conviendrait le mieux à leurs intérêts.

Le nouvel ordre de choses ne permettait pas de douter que les armemens pour les îles françaises ne devinssent beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'avaient jamais été. Pour les rendre utiles, il fallait que les denrées particulières à ce climat augmentassent dans les proportions. Ce succès ne pouvait être obtenu que par la multiplication des cultivateurs. La Guinée seule pouvait en fournir. On les lui demanda.

Dans les possessions acquises à la nation dans l'autre hémisphère, les travaux furent d'abord exécutés par les conquérans eux-mêmes, ou par de pauvres Européens qui engageaient leur liberté pour trois ans, et qui, ce terme expiré, devenaient colons comme leurs maîtres. Les soins des uns et des autres se bornaient à arroser de leurs

sueurs deux ou trois végétaux nourriciers, quelques plantes de tabac, quelques arbustes de coton. Mais, lorsque vers le milieu du dix-septième siècle on voulut obtenir de ce sol brûlant le sucre et l'indigo, il fallut imiter les autres usurpateurs du Nouveau-Monde, et comme eux aller acheter des esclaves aux côtes occidentales de l'Afrique.

Quelle qu'en soit la raison, le commerce français n'introduisit pendant long-temps que très-peu de ces malheureux dans les îles françaises. On croit pouvoir assurer que jusqu'en 1716 leur nombre n'avait pas annuellement passé sept à huit cents. Chacune des huit années suivantes le vit s'élever à deux mille. Depuis 1725 jusqu'en 1756 il fut de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt, ou de six mille deux cent vingt-cinq pour chacune des trente et une années. Cette importation de noirs s'accrut encore, et les colonies en recevaient annuellement quatorze à quinze mille, lorsque le ministère jugea convenable, au mois d'octobre 1784, de prendre des mesures pour faire arriver dans ses possessions lointaines le plus qu'il se pourrait de ces bras si utiles et si nécessaires.

Avant cette époque, les productions obtenues aux îles par la vente des esclaves étaient déchargées de la moitié des impôts que toutes les autres devaient payer à leur sortie des colonies et à leur entrée dans la métropole. C'était un sujet de discussions interminables entre les agens du fisc

et les armateurs. Une faveur dont la jouissance entraînait tant d'embarras fut supprimée et remplacée par deux grâces d'une tout autre importance que celle qui était annulée. L'une assurait aux navires expédiés pour la Guinée une gratification de 40 livres par tonneau de leur jauge. L'autre accordait une prime de 160 livres pour tout nègre importé à la Martinique, à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie, à Tabago, à Cayenne; et une prime de 200 livres pour tout nègre importé au sud de Saint-Domingue. Le but de la première était visiblement de multiplier les expéditions pour l'Afrique; et le but de la seconde de procurer par préférence des esclaves aux établissemens dont les besoins étaient les plus urgens.

Ces encouragemens procurèrent aux îles françaises quatre-vingt-dix mille noirs dans les années réunies de 1786, 1787, 1788; et le gouvernement croyait pouvoir s'applaudir d'avoir procuré à ses sujets du Nouveau-Monde un si grand secours, quoiqu'il eût coûté sept millions quarante mille livres au trésor public. Les citoyens attentifs, qui voyaient les choses de plus près que les gens en place, ne portèrent pas de l'opération le même jugement. Ils accusèrent, avec fondement, le commerce d'avoir exagéré la capacité de ses vaisseaux. Ils l'accusèrent d'avoir rempli les ateliers d'esclaves caducs et malsains. Ils l'accusèrent d'avoir donné la traite étrangère pour sa propre traite. Ils l'accusèrent d'avoir exigé un prix ex-

cessif de ce qu'il avait obtenu à très-bon marché. Ces observateurs éclairés auraient voulu que le sacrifice consenti par les conseils du prince eût tourné au profit des seuls planteurs, et qu'on n'eût pas réduit ces infortunés colons à payer aux insatiables agens de l'Anglais treize à quatorze cents francs des cultivateurs que l'Anglais lui-même offrait inutilement pour huit ou neuf cents. Il se trouva même des hommes sages qui pensèrent que les sommes destinées à tirer de nouveaux Africains de leurs foyers auraient été mieux employées à étendre et à perpétuer la postérité de ceux qui se trouvaient déjà transportés en Amérique.

Malgré ces judicieuses observations, et malgré les justes plaintes des armateurs, qui, sans se laisser entraîner par les mauvais exemples, s'étaient loyalement conformés aux lois établies, la combinaison interlope sous pavillon national opéra une sorte de bien, puisqu'elle multiplia le nombre des esclaves : il s'agissait d'assurer leur subsistance.

Les colonies françaises ont généralement très-peu d'étendue, et ce qu'elles en ont est et doit être employé en productions qui enrichissent les deux mondes. Aussi n'y élève-t-on aucun des animaux qu'exigent leurs différens et nombreux travaux. Les mulets y sont portés des côtes espagnoles les plus voisines, et les chevaux y sont portés de la Nouvelle-Angleterre : les bêtes à

cornes y sont étrangères comme les bêtes de trait ou de somme. Long-temps les habitans français de Saint-Domingue les ont tirées de la partie de l'île qu'ils n'occupent pas; mais depuis qu'une épizootie terrible en a presque détruit l'espèce, ils sont réduits, comme la Martinique et la Guadeloupe, à demander à l'Amérique septentrionale ce qu'il leur en faut pour les planteurs les plus opulens, pour les hôpitaux, et pour les troupes. Du manioc, des patates, ou pommes de terre, quelques fruits particuliers au climat, c'est tout ce que ces précieux établissemens offrent de vivres pour les blancs et pour les noirs.

Cette nourriture, qui, sous un ciel brûlant où la transpiration est excessive et continuelle, abrégerait l'existence de l'homme même le plus oisif, est à plus forte raison insuffisante pour rendre des forces aux malheureux qu'épuise un travail de tous les jours, continuel du matin au soir. Une vérité si simple ne pouvait échapper au ministère de France. Aussi, dès l'an 1672 offrit-il une prime de quatre livres pour chaque baril de bœuf salé dans le royaume qui serait porté dans ses colonies. Cet encouragement fut sans effet, et devait l'être dans un pays hors d'état de pourvoir à ses propres besoins, et il fallut tirer encore de l'Irlande un approvisionnement que jusqu'alors elle avait fourni. Le nombre des consommateurs augmenta, et avec leur multiplication le prix de la denrée. Alors les maîtres n'en

firent plus venir que pour eux, et ils réduisirent leurs esclaves à la morue sèche, beaucoup moins agréable, beaucoup moins salubre, beaucoup moins abondante en sucs nourriciers.

Le poisson que les sujets de la cour de Versailles et ceux de la cour de Londres pêchaient seuls à Terre-Neuve, près des îles qui l'entourent et sur les bancs voisins, ne tarda pas à devenir l'objet d'un grand commerce. Les Français crurent trouver de l'avantage à vendre le leur dans leur patrie ainsi que dans les contrées méridionales et catholiques de l'Europe, où s'en faisait une étonnante consommation, et abandonnèrent le soin d'en pourvoir les colonies de leur nation aux Anglais de l'un et l'autre hémisphère. Ce versement, qui, quoique frauduleux, en quelque manière, n'avait jamais discontinué, reçut en 1784 la sanction des lois, à condition que chaque quintal de morue étrangère paierait trois livres à son entrée, imposition qui dans les années suivantes fut portée à cinq et même à huit livres. Le ministère croyait avoir fait plus qu'il ne fallait pour engager ses navigateurs à entrer du moins en concurrence avec leurs rivaux. L'événement lui prouva qu'il s'était trompé. La gratification de dix livres qu'en 1785 il accorda au quintal de morue française qui serait fournie à ses îles, et qui deux ans après fut élevée à douze livres, n'eut pas un succès beaucoup plus heureux. Jamais ses négocians n'introduisirent dans les possessions

du Nouveau-Monde la douzième partie du poisson qu'elles recevaient de la Nouvelle-Angleterre. Fut-ce de leur part découragement, humeur ou trop d'avidité? Ces accusations furent formées successivement, et peut-être avec quelque fondement. Cependant on doit avouer qu'il leur fut, leur est encore, et vraisemblablement leur sera toujours impossible de faire à la fois l'approvisionnement de la métropole et de ses dépendances. Les preuves de cette vérité trouveront ailleurs leur place. Dans ce moment un objet plus pressant doit fixer notre attention. Après avoir suivi la marche du gouvernement dans l'établissement et dans les progrès de ses colonies en général, il convient de jeter un regard attentif sur l'état actuel de chacune d'elles. Commençons par la Guyane, qui est au vent de toutes les autres.

VII. Notions sur la Guyane. Motif qu'avaient les Européens pour la fréquenter et la parcourir.

Les peuples qui erraient dans ce grand espace avant l'arrivée des Européens étaient divisés en plusieurs nations, toutes peu nombreuses. Elles n'avaient pas d'autres mœurs que celles des sauvages du continent méridional. Les Caraïbes seuls, que leur nombre et leur courage rendaient les plus inquiets, se distinguaient par un usage remarquable dans le choix de leurs chefs. Il fallait avoir pour conduire un tel peuple plus de vigueur, d'intrépidité, de lumières que personne, et montrer ces qualités par des épreuves sensibles et publiques.

L'homme qui se destinait à marcher le premier

devant des hommes devait connaître d'avance tous les lieux propres à la chasse, à la pêche, toutes les fontaines et toutes les routes. Il soutenait d'abord des jeûnes longs et rigoureux. On lui faisait porter ensuite des fardeaux d'une pesanteur énorme. Il passait la plupart des nuits en sentinelle à l'entrée du carbet. On l'enterrait jusqu'à la ceinture dans une fourmilière, où il restait exposé un temps considérable à des piqûres vives et sanglantes. S'il montrait dans toutes ces situations une force de corps et d'âme à l'épreuve des dangers et des fléaux où la nature expose la vie des sauvages; s'il était l'homme qui devait tout endurer et ne rien craindre, les suffrages s'arrêtaient sur lui. Cependant, comme s'il eût senti ce qu'impose l'honneur de commander à des hommes, il se dérobait sous d'épais feuillages. La nation allait le chercher dans une retraite qui le rendait plus digne du poste qu'il fuyait. Chacun des assistans lui mettait le pied sur la tête, pour lui faire connaître qu'étant tiré de la poussière par ses égaux, ils pouvaient l'y faire rentrer, s'il oubliait les devoirs de sa place. C'était la cérémonie de son couronnement. Voilà des sauvages qui avaient des notions plus justes de la souveraineté, et qui connaissaient mieux leurs prérogatives que la plupart des peuples civilisés. Après cette leçon politique, tous les arcs, toutes les flèches tombaient à ses pieds, et la nation obéissait à ses lois, ou plutôt à ses exemples.

Tels étaient ces habitans de la Guyane quand l'Espagnol Alphonse Ojeda y aborda le premier en 1499, avec Améric Vespuce et Jean de la Cosa. Il en parcourut une partie. Ce voyage ne donna que des connaissances superficielles d'un si vaste pays. On en fit beaucoup d'autres, qui, entrepris à plus grands frais, n'en furent que plus malheureux. Cependant on les multiplia par un motif qui a toujours trompé, qui trompera toujours les hommes. L'Espagnol Orellana, qui le premier des Européens parcourut d'un bout à l'autre l'Amazone, publia que non loin des rives de ce grand fleuve, et dans l'intérieur de la Guyane, existait un pays désigné sous le nom *del Daurado*, qui renfermait des richesses immenses en or et en pierreries, plus de mines et de trésors que Cortez et Pizarre n'en avaient jamais trouvé. Cette fable n'enflammait pas seulement l'imagination naturellement ardente des Castillans, elle échauffait tous les peuples de l'Europe.

Cet enthousiasme saisit particulièrement Walter Raleigh, un des hommes les plus extraordinaires qu'ait produits la région la plus féconde en caractères singuliers. Il avait une passion extrême pour tout ce qui avait de l'éclat ; une réputation qui éclipsait les plus grands noms ; plus de lumières que ceux que leur état attachait uniquement aux lettres ; une liberté de penser qui n'était pas de son siècle, quelque chose de romanesque dans les sentimens et dans la con-

duite. Ce tour d'esprit le détermina, en 1595, au voyage de la Guyane; mais il la quitta sans avoir rien trouvé de ce qu'il cherchait. Il publia cependant, à son retour en Angleterre, une relation remplie des plus brillantes impostures dont on ait amusé la crédulité humaine.

Un témoignage si éclatant détermina quelques Français, en 1604, à tourner leurs voiles vers ces contrées, sous la direction de La Ravardière. D'autres aventuriers de leur nation ne tardèrent pas à suivre leurs traces. Tous se livrèrent à des fatigues incroyables. Enfin quelques-uns, plutôt rebutés de tant de travaux que désabusés de leurs espérances, se fixèrent à Cayenne.

VIII. Les Français s'établissent dans la Guyane, et y languissent pendant un siècle.

Des négocians de Rouen, qui pensaient qu'on pourrait tirer parti de cet établissement naissant, unirent leurs fonds en 1643. Ils chargèrent de leurs intérêts un homme féroce, nommé Poncet de Bretigny, qui, ayant également déclaré la guerre aux colons et aux sauvages, fut massacré.

Cet événement tragique ayant refroidi les associés, on vit se former en 1651 une nouvelle compagnie qui paraissait devoir prendre un plus grand essor. L'étendue de ses capitaux la mit en état d'assembler dans Paris même sept à huit cents colons. Ils furent embarqués sur la Seine pour descendre au Hâvre. Le malheur voulut que le vertueux abbé de Marivault, qui était l'âme de l'entreprise, et qui devait la conduire, se noyât en entrant dans son bateau. Roiville, gentil-

homme de Normandie, envoyé à Cayenne comme général, fut assassiné dans la traversée. Douze des principaux intéressés, auteurs de cet attentat, se conduisirent dans la colonie, qu'ils s'étaient chargés de faire fleurir, avec toute l'atrocité qu'annonçait cet affreux prélude. Ils firent pendre un d'entre eux. Deux moururent. Il y en eut trois de relégués dans une île déserte. Les autres se livrèrent aux plus grands excès. Le commandant de la citadelle déserta chez les Hollandais avec une partie de sa garnison. Ce qui avait échappé à la faim, à la misère, à la fureur des sauvages du continent, qu'on avait provoquée de cent manières, s'estima trop heureux de pouvoir gagner les îles du Vent sur un bateau et sur deux canots. Ils abandonnèrent le fort, les munitions, les armes, les marchandises, cinq ou six cents cadavres de leurs malheureux compagnons, quinze mois après avoir débarqué dans l'île.

Il se forma en 1663 une nouvelle société sous la direction de Labarre, maître des requêtes. Elle n'avait que deux cent mille francs de fonds; mais les secours du gouvernement la mirent en état d'expulser de sa concession les Hollandais, qui s'y étaient établis sous la conduite de Spanger lorsqu'ils l'avaient vue évacuée par ses premiers possesseurs. Un an après, ce faible corps fit partie de la grande compagnie où l'on fondait toutes celles que la nation avait formées pour l'Afrique et pour le Nouveau-Monde. En 1667,

Cayenne fut insultée, pillée, abandonnée par les Anglais; et les fugitifs en reprirent possession, pour se la voir encore arracher en 1672 par les sujets des Provinces-Unies, qui ne la purent retenir que jusqu'en 1676. A cette époque ils en furent chassés par le maréchal d'Estrées. Depuis, la colonie n'a pas été attaquée.

Cet établissement, tant de fois bouleversé, respirait à peine. A peine il jouissait d'un commencement de tranquillité, qu'on espéra favorablement de sa fortune. Quelques flibustiers, qui revenaient chargés des dépouilles de la mer du Sud, s'y fixèrent, et, ce qui était plus important, se déterminèrent à confier leurs trésors à la culture. Ils paraissaient la devoir pousser avec vigueur, lorsque Ducasse leur proposa, en 1688, le pillage de Surinam. Leur goût naturel se réveilla, les nouveaux colons redevinrent corsaires, et leur exemple entraîna presque tous les habitans.

L'expédition fut malheureuse. Une partie des combattans périt dans l'attaque; et les autres, faits prisonniers, furent envoyés aux Antilles, où ils s'établirent. La colonie ne se releva jamais de cette perte. Bien loin de pouvoir s'étendre dans la Guyane, elle ne fit que languir à Cayenne même.

Cette île, qui n'est séparée du continent que par les eaux d'une rivière qui se divise en deux branches, peut avoir quatorze à quinze lieues de circonférence. Par une conformation que la na-

ture donne rarement aux îles, élevée sur les côtés et basse au milieu, elle est entrecoupée de tant de marais, que les communications n'y sont guère praticables. Dans une plaine de deux lieues, qui pouvait être aisément percée de canaux navigables, et dont on n'a pas su même égoutter les eaux, a été bâti le seul bourg qui soit dans la colonie. C'est un amas de baraques entassées sans ordre ni commodités, et où règnent durant l'été d'assez fréquentes fièvres, quoiqu'on n'ait cessé d'en vanter la salubrité. Il est défendu par un chemin couvert, un large fossé, un rempart en terre, et par cinq bastions. Au milieu du bourg est une butte assez élevée, dont on a fait une redoute appelée *le fort*, où quarante hommes pourraient encore capituler après la prise de la place. L'entrée du port n'a guère que treize pieds d'eau. Les navires pourraient toucher à quatorze ; mais heureusement la vase est molle, et l'on peut la labourer sans danger.

Les premières productions de Cayenne furent le rocou, le coton et le sucre. Ce fut la première des colonies françaises qui, en 1722, cultiva le café, dont les premiers plants lui étaient venus de Surinam. Dix ou douze ans après on planta du cacao. En 1752 l'établissement ne comptait que quatre-vingt-dix familles blanches, cent vingt-cinq Indiens, et quinze cents noirs.

IX. La cour de Versailles

Tel et plus faible encore était l'état de Cayenne lorsqu'on vit avec étonnement la cour de Ver-

se propose de rendre la Guyane florissante. Ce projet avait-il été judicieusement conçu ? fut-il sagement exécuté ?

sailles chercher en 1763 à lui donner un grand éclat. On sortait des horreurs d'une guerre honteuse. La situation des affaires avait décidé le ministère à acheter la paix par le sacrifice de plusieurs possessions importantes. Il paraissait également nécessaire de faire oublier à la nation et ses calamités et les fautes qui les avaient amenées. L'espérance d'une meilleure fortune pouvait amuser son oisiveté, tromper sa malignité ; et l'on détourna ses regards des colonies qu'elle avait perdues vers la Guyane, qui devait, disait-on, réparer tant de désastres.

Ce n'était pas l'opinion des citoyens qui paraissaient les mieux instruits de la situation des choses. Un établissement formé depuis un siècle et demi, et à une époque où les esprits étaient violemment poussés aux grandes entreprises ; un établissement dont les discordes civiles ni les guerres étrangères n'avaient pas troublé la tranquillité pendant cent ans ; un établissement que des administrateurs sages avaient régi avec désintéressement et application ; un établissement auquel les bienfaits du gouvernement et les secours du commerce n'avaient jamais manqué ; un établissement où le débouché des productions avait été toujours assuré : cette colonie n'était rien. On n'y avait jamais vu de plantation florissante ; aucune fortune ne s'y était élevée. La misère et l'obscurité avaient été opiniâtrément son partage aux mêmes époques où les autres possessions

françaises de l'Amérique étonnaient l'Ancien et le Nouveau-Monde par leur éclat et par leurs richesses. Loin que le temps et le progrès des lumières eussent amélioré son sort, sa situation était devenue de jour en jour plus fâcheuse. Comment espérer qu'elle remplirait les hautes destinées qu'on lui préparait ? Ces considérations n'arrêtèrent pas le ministère. Voyons ce qu'on a dit pour justifier ses vues.

L'Amérique offrait dans l'origine, à l'invasion de l'Europe, deux régions entièrement différentes, la zone torride et la zone tempérée du nord. La première présentait une vaste coupe à la soif de l'or ; à la cupidité, des appâts ; à la mollesse, le repos ; à la volupté, son aliment; au luxe, ses ressources. Celui qui s'en empara le premier dut éblouir par son éclat, séduire par l'image de son bonheur. Une opulence aussi imposante que rapide ne pouvait manquer de lui donner dans le monde ancien une influence d'autant plus étendue que la nature de la vraie richesse y etait ignorée, et que ses rivaux se trouvèrent tout à coup plongés dans une indigence relative, aussi insupportable que l'indigence réelle. Son nouveau domaine était la patrie du despotisme. La chaleur y brisait les forces du corps; l'oisiveté, suite nécessaire d'une fertilité qui satisfait aux besoins sans le travail, y ôtait à l'âme toute energie. Cette contrée subit son destin. Les peuples qui l'habitaient étaient des esclaves qui attendaient

un maître. Il vint. Il dit, Obéissez, et l'on obéit. L'esprit des monarchies absolues était une production du sol qu'il y trouva toute formée ; mais il existait au-dessus de sa tête un ennemi auquel on ne résiste point, et qui devait le subjuguer à son tour : c'est le climat. Dans la première ivresse, l'usurpateur forma les projets les plus vastes, et conçut les espérances les mieux fondées en apparence. Il regarda le signe de l'opulence comme le principe créateur et conservateur des forces politiques ; et comment ne s'y serait-il pas trompé? Si nous sommes désabusés de ce préjugé, c'est peut-être à ses désastres que nous devons cette grande leçon. Il s'imagina et dut s'imaginer qu'avec de l'or il aurait à sa solde les nations comme il avait les nègres sous sa chaîne, sans prévoir que cet or, qui lui donnait des alliés jaloux, en ferait autant d'adversaires puissans qui, joignant leurs armes à la richesse qu'ils recevaient, tourneraient ce double instrument à sa propre ruine.

La zone tempérée de l'Amérique septentrionale ne pouvait attirer que des peuples laborieux et libres. Elle n'a que des productions communes et nécessaires, mais qui sont dès-lors une source éternelle de richesse ou de force. Elle favorise la population en fournissant matière à cette culture paisible et sédentaire qui fixe et multiplie les familles, qui, n'irritant point la cupidité, préserve des invasions. Elle s'étend dans un continent immense, sur un front large, et partout

ouvert à la navigation. Ses côtes sont baignées d'une mer presque toujours libre, et couvertes de ports nombreux. Les colons y sont moins éloignés de la métropole, vivent sous un climat plus analogue à celui de leur patrie, dans un pays propre à la chasse, à la pêche, à l'agriculture, à tous les exercices, et aux travaux qui nourrissent les forces du corps et préservent des vices corrupteurs de l'âme. Ainsi, dans l'Amérique comme en Europe, ce sera le nord qui subjuguera le midi. L'un se couvrira d'habitans et de cultures, tandis que l'autre épuisera ses sucs voluptueux et ses mines d'or. L'un pourra policer des peuples sauvages par ses liaisons avec des peuples libres; l'autre ne fera jamais qu'un alliage monstrueux et faible d'une race d'esclaves avec une nation de tyrans.

Il était essentiel pour les colonies du midi qu'elles eussent des racines de population et de vigueur dans le nord pour s'y ménager un commerce des denrées de luxe avec celles de besoin, une communication qui pût donner des renforts en cas d'attaque, un asile dans la défaite, un contre-poids des forces de terre à la faiblesse des ressources navales.

Les colonies méridionales françaises jouissaient de cette protection. Le Canada, par sa situation, par le génie belliqueux de ses habitans, par ses alliances avec des peuplades sauvages, amies de la franchise et de la liberté du caractère français,

pouvait balancer, du moins inquiéter la Nouvelle-Angleterre. La perte de ce grand continent détermina le ministère de Versailles à chercher de l'appui dans un autre ; et il espéra le trouver dans la Guyane, en y établissant une population nationale et libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères, et propre à voler avec le temps au secours des autres colonies, lorsque les circonstances pourraient l'exiger.

Tel fut évidemment son système. Jamais il ne lui tomba dans l'esprit qu'une région ainsi habitée pût jamais enrichir la métropole par la production des denrées propres aux colonies méridionales. Les bons principes lui étaient trop familiers pour ignorer qu'il n'est pas possible de vendre sans suivre le cours du marché général ; qu'on ne peut atteindre ce but qu'en cultivant avec aussi peu de frais que ses rivaux ; et que des travaux faits par des hommes libres sont de toute nécessité infiniment plus chers que ceux qui sont abandonnés à des esclaves.

Les opérations étaient dirigées par un ministre actif. En politique sage, qui ne sacrifie pas la sûreté aux richesses, il ne se proposait que d'élever un boulevard pour défendre les possessions françaises. En philosophe sensible, qui connaît les droits de l'humanité et qui les respecte, il voulait peupler d'hommes libres ces contrées fertiles et désertes. Mais le génie, surtout le génie impatient de jouir, ne prévoit pas tout. On s'é-

gara, parce qu'on crut que des Européens soutiendraient sous la zone torride les fatigues qu'exige le défrichement des terres ; que des hommes qui ne s'expatriaient que dans l'espérance d'un meilleur sort s'accoutumeraient à la subsistance précaire d'une vie sauvage dans un climat moins sain que celui qu'ils quittaient.

Ce mauvais système, où le gouvernement se laissa entraîner par des hommes audacieux que leur présomption égarait, ou qui sacrifiaient la fortune publique à leurs intérêts particuliers, fut aussi follement exécuté qu'il avait été légèrement adopté. Tout y fut combiné sans principe de législation, sans intelligence des rapports que la nature a mis entre les terres et les hommes. Ceux-ci furent distribués en deux classes, l'une de propriétaires, et l'autre de mercenaires. On ne vit pas que cette distribution, qui se trouve établie en Europe, et presque chez toutes les nations civilisées, est l'ouvrage de la guerre, des révolutions et des hasards infinis que le temps amène ; que c'est la suite des progrès de la sociabilité, mais non la base et le fondement de la société, qui, dans l'origine, veut que tous ses membres participent à la propriété. Les colonies, qui sont de nouvelles populations et de nouvelles sociétés, doivent suivre cette règle fondamentale. On s'en écarta dès le premier pas, en ne destinant des terres dans la Guyane qu'à ceux qui pourraient y passer avec des fonds et des avances

pour les cultiver. Les autres, dont on tenta la cupidité par des espérances vagues ou équivoques, furent exclus de ce partage des terres. Ce fut une faute de politique contre l'humanité. Si l'on eût donné une portion de terrain à défricher à tous les nouveaux colons qu'on portait dans cette région nue et déserte, chacun l'eût cultivée d'une manière proportionnée à ses forces et à ses moyens, l'un avec son argent, l'autre avec ses bras. Il ne fallait ni rebûter ceux qui avaient des capitaux, parce que c'étaient des hommes très-précieux pour une colonie naissante, ni leur donner une préférence exclusive, de peur qu'ils ne trouvassent pas des coopérateurs qui voulussent se mettre dans leur dépendance. Il était indispensable d'offrir à tous les membres de la nouvelle transmigration une propriété où ils pussent faire valoir leur travail, leur industrie, leur argent, en un mot, leurs facultés plus ou moins étendues. On devait prévoir que des Européens, quelle que fût leur situation, ne quitteraient pas leur patrie sans l'espérance d'un meilleur sort; et que tromper leur espoir et leur confiance à cet égard serait ruiner la colonie dont on projetait les fondemens.

Des hommes transportés dans des régions incultes n'y trouvent que des besoins; et les travaux les mieux ordonnés, les plus suivis, ne sauraient empêcher que ceux qui passeront dans ces déserts pour défricher les terres ne restent dénués de

tout jusqu'à l'époque plus ou moins éloignée des récoltes. Aussi la cour de Versailles, à qui une vérité si frappante ne pouvait échapper, s'engagea-t-elle à nourrir indistinctement, durant deux années, tous les Allemands, tous les Français qu'elle destinait à la population de la Guyane. Mais cet acte de justice n'était pas une action de prudence. Il fallait prévoir que les vivres seraient mal choisis par les agens du gouvernement. Il fallait prévoir que, quand même les approvisionnemens auraient été faits avec zèle, avec prudence, avec désintéressement, c'était une nécessité que la plupart se gâtassent, soit dans le trajet, soit au terme. Il fallait prévoir que les viandes salées, bien ou mal conservées, ne seraient jamais une nourriture convenable pour de malheureux réfugiés qui quittaient un climat sain et tempéré pour occuper les sables brûlans de la zone torride, pour respirer l'air humide et pluvieux des tropiques.

Une politique judicieuse se serait occupée de la multiplication des troupeaux avant de songer à l'établissement des hommes. Cette précaution n'aurait pas seulement assuré une subsistance saine aux premiers colons, elle leur aurait encore fourni des instrumens commodes pour les entreprises qu'exige la formation d'une peuplade nouvelle. Avec ce secours ils auraient bravé des fatigues que le ministère se serait chargé de payer libéralement, et auraient préparé des logemens

et des denrées à ceux qui devaient les suivre. Par cette combinaison, qui n'exigeait pas des méditations bien profondes, l'établissement qu'il s'agissait de former aurait acquis en peu de temps la consistance dont il était susceptible.

On ne fit pas ces réflexions si simples, si naturelles. Douze mille hommes furent débarqués, après une longue navigation, sur des côtes désertes et impraticables. On sait que, dans presque toute la zone torride, l'année est partagée en deux saisons, l'une sèche et l'autre pluvieuse. A la Guyane, les pluies sont si abondantes depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mai, que les terres sont submergées ou hors d'état d'être cultivées. Si les nouveaux colons y étaient arrivés au commencement de la saison sèche, distribués sur les terrains qu'on leur destinait, ils auraient eu le temps d'arranger leurs habitations, de couper les forêts ou de les brûler, de labourer ou d'ensemencer leurs champs.

Faute de ces combinaisons, on ne sut où placer cette foule d'hommes qui arrivaient coup sur coup dans la saison des pluies. L'île de Cayenne aurait pu servir d'entrepôt et de rafraîchissement aux nouveaux débarqués. On y aurait trouvé du logement et des secours. Mais la fausse idée dont on était prévenu, de ne pas mêler la nouvelle colonie avec l'ancienne, fit rejeter cette ressource. Par une suite de cet entêtement, on déposa dans les îles du Salut ou sur les bords du Kourou, sous

la toile, et dans de mauvais hangars, douze mille malheureux. C'est là que, condamnés à l'inaction, à l'ennui, à la privation des premiers besoins, aux maladies contagieuses qu'enfantent toujours des subsistances corrompues, à tous les désordres que produit l'oisiveté dans une populace transportée de loin sous un nouveau ciel, ils finirent leur triste destinée dans les horreurs du désespoir. Leurs cendres crieront à jamais vengeance contre les inventeurs, contre les fauteurs d'un projet funeste qui a fait tant de victimes : comme si la guerre, dont elles étaient destinées à combler les vides, n'en avait pas assez moissonné dans le cours de sept années.

Pour qu'il ne manquât rien au désastre, et que les 25,000,000 employés au succès d'un système absurde fussent entièrement perdus, l'homme chargé de mettre fin à tant de calamités crut devoir ramener en Europe deux mille hommes, dont la constitution robuste avait résisté à l'intempérie du climat, à plus de misères qu'on ne saurait dire.

L'état s'est trouvé heureusement assez puissant pour pouvoir soutenir de si grandes pertes. Mais qu'il est douloureux pour la patrie, pour les sujets, pour toutes les âmes avares du sang français de le voir ainsi prodiguer dans des entreprises ruineuses, par une folle jalousie d'autorité qui commande un silence rigoureux sur les opérations publiques! Eh! n'est-ce pas l'intérêt

de la nation entière que ses chefs soient éclairés! Mais peuvent-ils l'être autrement que par des lumières générales? Pourquoi lui cacher des projets dont elle doit être l'objet et l'instrument? Espère-t-on commander aux volontés sans l'opinion, et inspirer le courage sans la confiance? Les vraies lumières sont dans les écrits publics, où la vérité se montre à découvert, où le mensonge craint d'être surpris. Les mémoires secrets, les projets particuliers ne sont guère que l'ouvrage des esprits adroits et intéressés qui s'insinuent dans les cabinets des administrateurs par des routes obscures, obliques et détournées. Quand un prince, un ministre s'est conduit par l'opinion publique des gens éclairés, s'il éprouve des malheurs, ni le ciel ni la terre ne peuvent les lui reprocher. Mais des entreprises faites sans le conseil et le vœu de la nation, des événemens amenés à l'insu de tous ceux dont on expose la vie et la fortune, qu'est-ce autre chose qu'une ligue secrète, une conjuration de quelques individus contre la société entière? Jusqu'à quand l'autorité se croira-t-elle humiliée, en s'entretenant avec les citoyens? jusqu'à quand témoignera-t-elle aux hommes assez de mépris pour ne pas chercher même à se faire pardonner ses fautes?

Qu'est-il arrivé de la catastrophe où tant de sujets, tant d'étrangers ont été sacrifiés à l'illusion du ministère français sur la Guyane? C'est

qu'on a décrié cette malheureuse région avec tout l'excès que le ressentiment du malheur ajoute à la réalité de ses causes. Heureusement les observations de quelques hommes éclairés nous mettent en état de debrouiller le chaos.

x. Idée qu'il faut se former des côtes et du sol de la Guyane.

Cette vaste contrée, qu'on décora du magnifique nom de *France équinoxiale*, n'appartient pas tout entière à la cour de Versailles, comme elle en eut autrefois la prétention. Les Hollandais, en s'établissant au nord, et les Portugais au midi, ont resserré les Français entre la rivière de Marony et celle de Vincent Pinçon, ou d'Oyapock, ce qui forme encore un espace de plus de cent lieues.

Les mers qui baignent cette longue côte sont faciles, ouvertes, débarrassées de tous les obstacles qui pourraient gêner la navigation. On n'y voit que les deux îles du Salut, à trois lieues de la terre-ferme. Comme elles ne sont séparées que par un canal de quatre-vingts toises, il serait aisé de les joindre; et, après leur union, elles formeraient un abri suffisant pour les plus grands vaisseaux. La nature a tellement disposé les choses, qu'il n'en coûterait que peu pour rendre ce poste imprenable, avec les matériaux qui se trouvent sur les lieux mêmes. De ce port, couvert de tortues une partie de l'année, et placé au vent de l'archipel américain, une escadre pourrait, durant la guerre, voler en sept ou huit jours au secours des possessions nationales, ou aller attaquer celles des puissances ennemies de la France.

Nul danger n'est à craindre dans ces parages. Les vents sont généralement favorables pour approcher, autant et si peu qu'on veut, des côtes. Si, ce qui est infiniment rare, leur ordre est interverti, ou qu'il survienne quelque calme, on a la ressource de mouiller partout sur un fond excellent.

Ces avantages sont malheureusement accompagnés de quelques inconvéniens. Des courans rapides s'opposent à l'arrivée des navigateurs. Si, pour les éviter, on approche trop près de la terre, l'eau manque presque partout. On n'en trouve pas même à l'embouchure des rivières, qui ne peuvent recevoir que de très-petits bâtimens. Celle d'Aprouague est la seule qui en ait douze pieds. Là, échoués sur une vase molle, les navires peuvent se livrer sans inquiétude à toutes les réparations dont ils ont besoin. Cependant il leur convient de s'expédier fort vite, parce que les vers, les eaux bourbeuses, les pluies et les chaleurs y détruisent en fort peu de temps les vaisseaux les mieux construits, les mieux équipés.

Dans cette région, quoique voisine de l'équateur, le climat est très-supportable. Cette température peut être attribuée à la longueur des nuits, à l'abondance des brouillards et des rosées. Dans aucun temps on n'éprouve à la Guyane ces chaleurs étouffantes si ordinaires dans tant d'autres contrées de l'Amérique.

Malheureusement pendant les six premiers mois de l'année, et quelquefois plus long-temps, cette colonie est abîmée par des déluges d'eau. Ces pluies surabondantes dégradent les lieux élevés, inondent les plaines, pourrissent les plantes, et suspendent souvent les travaux les plus pressés. La végétation est alors si forte, qu'il serait impossible de la retenir dans de justes bornes, quelque nombre de bras qu'on employât pour la combattre. A cette calamité en succède une autre ; c'est une longue sécheresse qui ouvre la terre et qui la calcine.

Les opinions sur le sol de la Guyane se contrarièrent très-long-temps. Il est aujourd'hui connu que c'est le plus souvent un tuf pierreux, recouvert de sables et du débris de quelques végétaux. Ces terres sont d'une exploitation facile : mais leur produit est toujours très-faible, et il cesse même après cinq ou six ans. Le cultivateur est alors réduit à faire de nouveaux défrichemens, qui ont toujours le sort des premiers. Ceux mêmes qui sont exécutés dans quelques veines d'un sol plus profond, qu'on trouve par intervalles, n'ont pas une longue durée, parce que les pluies répétées qui tombent en torrens dans cette région ont bientôt entraîné les sucs qui pouvaient les fertiliser.

Ce fut sur ces maigres campagnes que s'établirent les premiers Français qu'une fatale destinée poussa dans la Guyane. Les générations qui

les remplacèrent cherchèrent partout des terrains plus féconds, sans en jamais trouver. Inutilement le fisc fit successivement de grands sacrifices pour améliorer cette colonie. Ses dépenses furent inutiles, parce qu'elles ne pouvaient pas changer la nature des choses. L'exemple des Hollandais qui, après avoir aussi langui dans le voisinage sur les terres hautes, avaient enfin prospéré sur des plantations formées dans des marais desséchés avec des travaux immenses, cet exemple ne faisait aucune impression. Enfin M. Mallouet, chargé de l'administration de ce misérable établissement, exécuta lui-même ce qu'il avait vu pratiquer à Surinam; et l'espace qu'il avait comme ravi à l'Océan ne tarda pas à se couvrir de riches productions.

Si cette expérience a un jour les suites qu'elle doit avoir, ce sera sur des plages formées par la dégradation des montagnes et par la mer que seront désormais établies les plantations. Il faudra dessécher des marais, creuser des canaux, élever des digues : mais pourquoi les Français craindraient-ils d'entreprendre ce qu'ils voient si heureusement exécuté sur leurs frontières ? Pourquoi la cour de Versailles se refuserait-elle à encourager par des avances et des gratifications des défrichemens vraiment utiles ? Des défrichemens ! Voilà des conquêtes sur le chaos à l'avantage de tous les hommes, et non pas des provinces qu'on dépeuple et qu'on dévaste pour s'en emparer; qui

coûtent le sang de deux nations pour n'en enrichir aucune ; qu'il faut garder à grands frais et couvrir de troupes pendant des siècles avant de s'en promettre la paisible possession.

Tout invite le ministère de France au parti qu'on ose lui proposer. Dans la Guyane, les feux souterrains, si communs dans le reste de l'Amérique, sont actuellement éteints. On n'y éprouve jamais de tremblement de terre. Les ouragans n'exercent pas leurs ravages sur ses côtes. Son accès est rempli de tant de difficultés, qu'on peut prédire qu'elle ne sera pas conquise. Les îles françaises, au contraire, déjà prises une fois, attirent les regards et sollicitent la cupidité d'une nation vivement aigrie de leur restitution. Son chagrin fait présumer qu'elle sera toujours disposée à réparer par la force des armes le vice de ses négociations. La confiance bien fondée qu'elle a dans sa marine ne tardera pas peut-être à la précipiter dans une nouvelle guerre pour reprendre ce qu'elle a rendu, pour étendre plus loin ses usurpations. Si la fortune secondait encore ses efforts ; si un peuple encouragé par des victoires dont les citoyens recueillent seuls tout l'avantage l'emportait toujours sur une nation qui ne combat que pour ses rois, ce serait du moins une grande ressource que la Guyane, où l'on cultiverait toutes les productions dont l'habitude a donné le besoin, et pour lesquelles il faudrait payer un énorme tribut à l'étranger, si

les colonies nationales ne pouvaient les fournir.

Le dessèchement des côtes de la Guyane exigerait des travaux longs et difficiles. Où prendre les bras nécessaires pour l'exécution de cette entreprise?

XI. Quels bras pourra-t-on destiner aux cultures dont la Guyane est susceptible?

On crut en 1763 que les Européens y seraient très-propres. Douze mille furent la victime de cette opinion. La mort n'épargna qu'une soixantaine de familles allemandes ou acadiennes. Elles s'établirent sur le Sinamary, qui leur offrait des bords qui ne sont jamais inondés par la mer, quelques prairies naturelles, et une grande abondance de tortues. Cette faible peuplade augmente et vit heureuse le long de ce fleuve. La pêche, la chasse, l'éducation des troupeaux, la culture d'un peu de riz et de maïs, telles sont ses ressources. Quelques spéculatifs ont voulu conclure de cet exemple que les blancs pourraient cultiver la Guyane; mais ils n'ont pas fait réflexion qu'on ne fondait des colonies que pour obtenir des productions vénales, et que ces productions exigent des soins plus suivis et plus fatigans que ceux auxquels on se livre sur les rives du Sinamary.

Les naturels du pays pourraient, dit-on, opérer sans inconvénient ce qui est destructeur pour nous. Ces sauvages étaient assez multipliés sur la côte lorsqu'elle fut découverte. La férocité européenne en a si fort diminué le nombre, qu'il n'y en reste pas actuellement plus de quatre ou cinq cents en

état de porter les armes. Mais quelques aventuriers qui ont pénétré depuis peu dans l'intérieur des terres y ont découvert beaucoup de petites nations, toutes plus barbares les unes que les autres. Partout ils ont aperçu l'oppression des femmes, des superstitions qui empêchent la multiplication des hommes, des haines qui ne s'éteignent que par la destruction des familles et des peuplades, l'abandon révoltant des vieillards et des malades, l'usage habituel des poisons les plus variés et les plus subtils, cent autres désordres dont la nature brute offre trop généralement le hideux tableau. Cependant le voyageur est accueilli avec respect, secouru avec la générosité la plus illimitée et la plus touchante simplicité. Il entre dans la cabane du sauvage, il s'assied à côté de sa femme et de ses filles nues, il partage leurs repas. La nuit il prend son repos sur un même lit. Au jour, on le charge de provisions, on l'accompagne assez loin sur sa route, et l'on s'en sépare avec les démonstrations de l'amitié. Mais cette scène d'hospitalité peut devenir sanglante en un moment. Ce sauvage est jaloux à l'extrême, et, au moindre signe de familiarité qui l'alarmerait, on serait égorgé.

Il faudrait commencer par assembler ces peuples toujours errans. Quelques présens de leur goût, distribués à propos, rendraient cette première opération facile. On éviterait avec la plus scrupuleuse attention de réunir dans le même lieu

celles de ces nations qui ont les unes pour les autres une aversion insurmontable.

Ces peuplades ne seront pas formées au hasard. Il conviendra de les distribuer de manière à se procurer des facilités pour pénétrer dans l'intérieur du pays. A mesure que ces établissemens acquerront des forces, ils fourniront des facilités pour établir des habitations nouvelles.

Jusqu'ici aucune considération n'a pu fixer ces Indiens. La plus sûre voie pour y réussir serait de leur distribuer des vaches, qu'ils ne pourraient nourrir qu'en abattant des bois et en formant des prairies. Les légumes, les arbres fruitiers dont on enrichirait leur demeure seraient un moyen de plus pour prévenir leur inconstance. Il est vraisemblable que ces ressources qu'ils n'ont jamais connues les dégoûteraient, avec le temps, de la chasse et de la pêche, qui sont actuellement les seuls soutiens de leur misérable et précaire existence.

Un préjugé bien plus funeste resterait à vaincre. Il est généralement établi chez ces peuples que les occupations sédentaires ne conviennent qu'à des femmes. Cet orgueil insensé avilit tous les travaux aux yeux des hommes. Un missionnaire intelligent ne perdrait pas son temps à combattre cet aveuglement. Il ennoblirait la culture en travaillant lui-même avec les enfans, et il réussirait par ce noble et heureux stratagème à donner aux jeunes gens des mœurs nouvelles. Peut-être

parviendrait-on à vaincre l'indolence des pères mêmes, si l'on savait leur donner des besoins. Il n'est pas sans vraisemblance qu'ils demanderaient à la terre des productions pour les échanger contre des marchandises dont l'usage leur serait devenu nécessaire.

Ce but salutaire s'éloignerait infiniment, si l'on assujettissait les sauvages réunis à une capitation et à des corvées, comme se le sont permis les Portugais et les Espagnols sur les bords de l'Amazone, de Rio-Négro et de l'Orénoque. Il faut que ces peuples aient joui pendant des siècles des bienfaits de la civilisation avant d'en porter les charges.

Cependant, après cette révolution heureuse, la Guyane ne remplirait encore que très-imparfaitement les vues étendues que peut avoir la cour de Versailles. Jamais les faibles mains des Indiens ne feront croître que des denrées de valeur médiocre. Pour obtenir de riches productions, il faudra recourir nécessairement aux bras nerveux des nègres.

On craint la facilité qu'auront ces esclaves pour déserter de leurs ateliers. Ils se réfugieront, ils s'attrouperont, ils se retrancheront, dit-on, dans de vastes forêts, où l'abondance du gibier et du poisson rendra leur subsistance aisée, où la chaleur du climat leur permettra de se passer de vêtement, où les bois propres à faire des arcs et des flèches ne leur manqueront jamais. Cent d'entre eux avaient pris ce parti il y a cinquante ans. Les

troupes envoyées pour les remettre sous la chaîne furent repoussées. Cet échec faisait craindre une désertion générale. La colonie entière était consternée. On ne savait à quoi se résoudre, lorsqu'un missionnaire part, suivi d'un seul noir, arrive à l'endroit où s'était livré le combat, dresse un autel, appelle les déserteurs, leur dit la messe, les harangue, et les ramène tous, tous sans exception, à leurs anciens maîtres. Mais les jésuites qui avaient mérité et obtenu la confiance de ces malheureux ne sont plus dans la colonie, et leurs successeurs n'ont montré ni la même activité, ni une connaissance égale du cœur de l'homme. Cependant il ne serait peut-être pas impossible de prévenir l'évasion de ces infortunées victimes de notre cupidité en rendant leur condition supportable. La loi de la nécessité, qui commande même aux tyrans, prescrira dans cette région une modération que l'humanité seule devrait inspirer partout.

XII. Avant de jeter des capitaux dans la Guyane, il convient d'examiner si la colonie est bien organisée; il en faut régler les limites.

Ce nouvel ordre de choses engagera le gouvernement dans des dépenses considérables. Avant de s'y livrer, il examinera si la colonie a eu jusqu'à notre âge l'organisation qui devait la faire prospérer, et si Cayenne est le lieu le plus convenable pour être le chef-lieu d'un grand établissement. C'est notre opinion; mais d'habiles gens pensent le contraire, et leurs raisons doivent être discutées.

Ces vues peuvent être excellentes sans que les

avantages en aient été plus tôt aperçus, et il ne faut pas s'en étonner. Les choses sont quelquefois d'une difficulté qui ne peut être surmontée que par l'expérience ou par le génie. Mais l'expérience, qui marche à pas lents, demande du temps; et le génie, qui, semblable aux coursiers des dieux, franchit un intervalle immense d'un saut, se fait attendre pendant des siècles. A-t-il paru, il est repoussé ou persécuté. S'il parle, on ne l'entend pas. Si par hasard il est entendu, la jalousie traduit ses projets comme des rêves sublimes, et les fait échouer. L'intérêt général de la multitude suppléerait peut-être à la pénétration du génie, si on le laissait agir en liberté; mais il est sans cesse contrarié par l'autorité dont des dépositaires ne s'entendent à rien, et prétendent ordonner de tout. Quel est celui qu'ils honoreront de leur confiance et de leur intimité? C'est le flatteur impudent qui, sans en rien croire, leur répétera continuellement qu'ils sont des êtres merveilleux. Le mal se fait par leur sottise, et se perpétue par une mauvaise honte qui les empêche de revenir sur leurs pas. Les fausses combinaisons s'épuisent avant qu'ils aient rencontré les vraies, ou qu'ils puissent se résoudre à les approuver après les avoir rejetées. C'est ainsi que le désordre règne par l'enfance des souverains, l'incapacité ou l'orgueil des ministres, et la patience des victimes. On se consolerait des maux passés et des maux présens, si l'avenir devait changer cette destinée;

mais c'est une espérance dont il est impossible de se bercer. Et si l'on demandait au philosophe à quoi servent les conseils qu'il s'opiniâtre d'adresser aux nations et à ceux qui les gouvernent, et qu'il répondît avec sincérité, il dirait qu'il satisfait un penchant invincible à dire la vérité, au hasard d'exciter l'indignation, et même de boire dans la coupe de Socrate.

Avant de prendre sur la Guyane une résolution finale, il conviendra de fixer les bornes encore incertaines de cette colonie. Au nord, les Hollandais voudraient bien étendre les frontières de Surinam jusqu'aux bords du Sinamary : mais le poste militaire que la cour de Versailles a fait établir depuis long-temps sur la rive droite du Marony paraît avoir anéanti sans retour cette prétention ancienne. Du côté du midi, les difficultés sont moins aplanies. L'Amazone fut autrefois incontestablement la borne des possessions françaises, puisque, par une convention du 4 mars 1700, les Portugais s'obligèrent à démolir les forts qu'ils avaient élevés sur la rive gauche de cette rivière. A la paix d'Utrecht, la France, qui recevait la loi, fut forcée de céder la navigation de ce fleuve avec les terres qui s'étendent jusqu'à la rivière de Vincent Pinçon, ou de l'Oyapock. Lorsque le temps fut venu d'exécuter le traité, il se trouva que ces deux noms, employés comme synonymes, désignaient dans le pays, ainsi que sur les anciennes cartes, deux rivières éloignées

l'une de l'autre de trente lieues. Chacune des deux cours voulut tourner cette erreur à son avantage, celle de Lisbonne s'étendre jusqu'à l'Oyapock, et celle de Versailles jusqu'à Vincent Pinçon. On ne put convenir de rien, et les terres contestées sont restées désertes depuis cette époque assez reculée.

On n'aura pas la présomption de s'ériger en juge de ce grand procès. L'unique observation qu'on se permettra de faire, c'est que le but de la cession exigée par le Portugal a été de lui assurer la navigation exclusive de l'Amazone. Or les sujets de cette couronne jouiront paisiblement de cet avantage en éloignant les limites des possessions françaises de vingt lieues seulement, et jusqu'à la rivière de Vincent Pinçon, sans qu'il soit nécessaire de les reculer de cinquante jusqu'à l'Oyapock.

XIII. État actuel de la Guyane française.

Tout est à faire dans la Guyane, quoique depuis 1768 elle ait eu sans interruption le privilége de communiquer librement avec toutes les nations; faveur dont ont été constamment privées les autres colonies françaises plus ou moins anciennement formées dans les Indes occidentales. On ne voit à Cayenne même qu'une trentaine de plantations, presque toutes misérables. Le continent est dans un plus grand désordre encore que l'île. Les habitations y changent souvent de place. Des déserts immenses les séparent. Placées à une grande distance du marché général, elles man-

quent de facilités pour leurs échanges. Aucune ne jouit des commodités que se procurent mutuellement des hommes réunis. Les lois, la police, les bienséances, l'émulation, l'influence du ministère, tous ces avantages y sont inconnus. Pour l'exploitation de cent lieues de côte, on ne comptait, au dernier décembre 1788, que treize cent sept blancs de tout âge et de tout sexe, quatre cent quatre-vingt-dix-huit nègres ou mulâtres libres, dix mille sept cent quarante-huit esclaves, huit cent six Indiens.

Cette année, les navigateurs étrangers versèrent dans la colonie pour 328,000 livres de productions qu'ils changèrent contre des denrées du pays. Ce que les ports de la métropole en reçurent, sur neuf navires jaugeant quatorze cent trente tonneaux, se réduisit à deux mille six cent six quintaux de rocou, neuf cent vingt-cinq quintaux de coton, deux cent dix quintaux de cacao, cent cinquante-neuf quintaux de café, cinquante quintaux d'indigo, vingt quintaux de sucre, et quelques bois de marqueterie; objets dont la valeur ne s'éleva pas en Europe au-dessus de 539,020, livres. Ce fut avec ce mince produit, et avec les 600,000 livres que le fisc sacrifiait annuellement à un si misérable établissement, que furent payés une centaine d'esclaves, et les 807,000 livres de marchandises qui y étaient arrivées de France.

Les choses auraient un peu changé de face, si

les usurpateurs de cette partie du globe eussent pu obtenir de leur sol un tabac aussi convenable que celui du Brésil pour la côte de Guinée, s'ils fussent parvenus à établir d'abondantes pêcheries de poisson salé, à élever de nombreux troupeaux, à former d'immenses chantiers pour l'approvisionnement du grand archipel américain ; si le muscadier et le girofflier, qui paraissent mieux se plaire à la Guyane que sous aucun des climats où l'on a cherché à les naturaliser, s'étaient assez multipliés pour dispenser la France d'en demander aux Hollandais. Malheureusement aucun de ces projets, ou, si l'on veut, aucun de ces rêves ne fut tenté ou ne prospéra. Eussent-ils eu tous ou la plupart plus ou moins de succès, la colonie ne serait pas encore arrivée à des prospérités dignes d'attention. Elle n'y parviendra jamais que par de grandes conquêtes sur la mer; et cet événement désirable paraît bien éloigné.

XIV. Après de longues discussions entre les cours de Londres et de Versailles, Ste-Lucie reste à la France.

Les Anglais occupèrent sans opposition cette île dans les premiers jours de l'an 1639. Ils y vivaient paisiblement depuis dix-huit mois, lorsqu'un navire de leur nation enleva quelques Caraïbes de la Dominique. Cette violence décida les sauvages de Saint-Vincent et de la Martinique à se réunir aux sauvages offensés, et ils fondirent tous ensemble, au mois d'août 1640, sur la nouvelle colonie. Dans leur fureur ils massacrèrent tout se qui se présenta. Le peu qui échappa à

cette vengeance abandonna pour toujours un établissement qui était encore au berceau.

Dans les premiers âges du monde, avant qu'il se fût formé des sociétés civiles et policées, tous les hommes en général avaient droit sur toutes les choses de la terre. Chacun pouvait prendre ce qu'il voulait pour s'en servir, et même pour consommer ce qui était de nature à l'être. L'usage que l'on faisait ainsi du droit commun tenait lieu de propriété. Dès que quelqu'un avait pris une chose de cette manière, aucun autre ne pouvait la lui ôter sans injustice. C'est sous ce point de vue, qui ne convient qu'à l'état de nature, que les nations de l'Europe envisagèrent l'Amérique, lorsqu'elle eut été découverte. Comptant les naturels du pays pour rien, il leur suffisait, pour s'emparer d'une terre, qu'aucun peuple de notre hémisphère n'en fût en possession. Tel fut le droit public, constant et uniforme qu'on suivit dans le Nouveau-Monde, et qu'on n'a pas même eu honte de vouloir justifier en ce siècle de lumières.

Quoi! la nature de la propriété n'est pas la même partout, partout fondée sur la prise de possession par le travail, et sur une longue et paisible jouissance! Européens, pouvez-vous nous apprendre à quelle distance de votre séjour ce titre sacré s'anéantit? Est-ce à vingt pas? est-ce à une lieue? est-ce à dix lieues? Non, dites-vous. Hé bien, ce ne serait donc pas à dix mille lieues? Et ne voyez-vous pas que ce droit imaginaire,

que vous vous arrogez sur un peuple éloigné vous le conférez à ce peuple éloigné sur vous? Cependant que diriez-vous s'il pouvait arriver que le sauvage entrât dans votre contrée, et que, raisonnant à votre manière, il dit : Cette terre n'est point habitée par les nôtres, donc elle nous appartient ? Vous avez l'hobbisme en horreur dans votre voisinage; et ce funeste système, qui fait de la force la suprême loi, vous le pratiquez au loin. Allez, après avoir été des voleurs et des assassins, il ne vous restait plus que d'être d'exécrables sophistes, et vous l'êtes devenus.

D'après ces principes, que les esprits justes et les cœurs droits réprouveront toujours, Sainte-Lucie devait appartenir à toute puissance qui voudrait ou pourrait la peupler. Les Français en formèrent le projet. Ils y firent passer, en 1650, quarante habitans sous la conduite de Rousselan, homme brave, actif, prudent, et singulièrement aimé des sauvages pour avoir épousé une femme de leur nation. Sa mort, arrivée quatre ans après, ruina tout le bien qu'il avait commencé à faire. Trois de ses successeurs furent massacrés par les Caraïbes, mécontens de la conduite qu'on tenait avec eux; et la colonie ne faisait que languir, lorsqu'elle fut prise en 1664 par les Anglais, qui l'évacuèrent deux ans après.

A peine étaient-ils partis, que les Français reparurent dans l'île. Ils ne s'y étaient encore que peu multipliés lorsque l'ennemi qui les avait

chassés la première fois les força de nouveau, vingt ans après, à quitter leurs habitations. Quelques-uns, au lieu d'évacuer l'île, se réfugièrent dans les bois. Dès que le vainqueur, qui n'avait fait qu'une invasion passagère, se fut retiré, ils reprirent leurs occupations. Ce ne fut pas pour long-temps. La guerre qui bientôt après déchira l'Europe leur fit craindre de devenir la proie du premier corsaire qui aurait envie de les piller, et ils allèrent chercher de la tranquillité dans les établissemens de leur nation qui avaient plus de force, ou qui pouvaient se promettre plus de protection. Il n'y eut plus alors de culture suivie, ni de colonie régulière à Sainte-Lucie. Elle était seulement fréquentée par des habitans de la Martinique, qui y coupaient du bois, et y construisaient quelques canots.

Des soldats et des matelots déserteurs s'y étant réfugiés après la paix d'Utrecht, il vint en pensée au maréchal d'Estrées d'en demander la propriété. Elle ne lui eut pas été plus tôt accordée en 1718, qu'il y fit passer un commandant, des troupes, du canon, des cultivateurs. Cet éclat blessa la cour de Londres, qui avait des prétentions sur l'île à raison de la priorité d'établissement, comme celle de Versailles en vertu d'une possession rarement interrompue. Ses plaintes déterminèrent le ministère de France à ordonner que les choses seraient remises dans l'état où elles étaient avant la concession qui venait d'être

faite. Soit que cette complaisance ne parût pas suffisante aux Anglais, soit qu'elle leur persuadât qu'ils pouvaient tout oser, ils donnèrent eux-mêmes, en 1722, Sainte-Lucie au duc de Montaigu, qui en envoya prendre possession. Cette opposition d'intérêts donna de l'embarras aux deux couronnes. Elles en sortirent en 1731, en convenant que jusqu'à ce que les droits respectifs eussent été éclaircis, l'île serait évacuée par les deux nations, mais qu'elles auraient la liberté d'y faire de l'eau et du bois.

Cet arrangement n'empêcha pas les Français d'y établir de nouveau, en 1744, un commandant, une garnison, des batteries. Ou le ministère britannique ne fut pas averti de cette infidélité, ou il feignit de ne la pas voir, parce que ses navigateurs se servaient utilement de ce canal pour entretenir avec des colonies plus riches des liaisons interlopes que les sujets des deux gouvernemens croyaient leur être également avantageuses. Elles durèrent avec plus ou moins de vivacité jusqu'au traité de 1763, qui assura à la France la propriété si long-temps et si opiniâtrément disputée de Sainte-Lucie.

XV. Premières opérations de la France à Sainte-Lucie.

Un entrepôt fut le premier usage que la cour de Versailles se proposa de faire de son acquisition. Depuis que ses îles du Vent avaient abattu leurs forêts, étendu leurs cultures, et perdu la ressource du Canada et de la Louisiane, il était devenu impossible de s'y passer des bois et des

bestiaux de l'Amérique septentrionale. On avait cru voir de grands inconvéniens à l'admission directe de ces secours étrangers, et Sainte-Lucie fut choisie pour les échanger contre les sirops et les tafias de la Martinique, de la Guadeloupe.

C'était, comme les gens sages l'avaient prévu, et comme l'expérience le prouva, un moyen insuffisant pour tirer du néant un sol dont les nouveaux maîtres avaient si vivement désiré la possession. Des cultivateurs pouvaient seuls le rendre utile. Le gouvernement, revenu de son erreur, ne tarda pas à y en envoyer, mais en tombant dans une autre méprise. Les dépositaires de sa confiance à la Martinique, dont Sainte-Lucie n'est éloignée que de sept lieues, auraient dû être chargés de diriger l'établissement naissant, et auraient pu lui donner les abondans secours qui se trouvaient dans leur département. Il n'en fut pas ainsi. La précipitation, la passion des nouveautés, le désir de placer des parens ou des protégés, d'autres motifs peut-être encore plus blâmables firent préférer l'envoi d'une administration indépendante, qui ne devait avoir des liaisons qu'avec la métropole. Cette mauvaise combinaison coûta 7,000,000 au fisc, et à l'état huit ou neuf cents hommes, dont la fatale destinée inspire plus de pitié que de surprise. Sous les tropiques, les colonies les mieux établies coûtent habituellement la vie au tiers des soldats qui y sont envoyés, quoique ce soient des hommes

sains, robustes et bien soignés. Est-il étonnant que des misérables ramassés dans les boues de l'Europe, et livrés à tous les fléaux de l'indigence, à toutes les horreurs du désespoir, aient misérablement péri dans une île inculte et déserte?

Sa population devait être l'ouvrage des établissemens voisins. Des Français, qui avaient très-avantageusement vendu aux Anglais leurs plantations de la Grenade, versèrent à Sainte-Lucie une partie des capitaux qu'ils avaient reçus en paiement. Ils y furent suivis par quelques aventuriers de Saint-Vincent et de la Dominique, îles de tout temps indépendantes, et devenues depuis peu propriétés britanniques, tous également indignés de se voir réduits à acheter un sol qu'ils avaient défriché avec des fatigues incroyables. A leur exemple, plusieurs habitans de la Martinique et de la Guadeloupe crurent de leur intérêt d'échanger des terrains mauvais ou bornés contre des terrains étendus et vierges. On vit même des négocians retirer leurs fonds du commerce pour les confier à la culture, d'un produit peut-être moins considérable, mais certainement plus assuré. Les concessions furent toutes gratuitement accordées.

XVI. Quelle opinion faut-il avoir de Sainte-Lucie?

C'eût été un présent funeste, si ce qui se publiait au désavantage de Sainte-Lucie eût été prouvé. Suivant l'opinion reçue le plus généralement, son sol n'était qu'un tuf aride qui ne couvrirait jamais les dépenses nécessaires pour le défricher. L'intempérie de son climat devait dé-

vorer tous les imprudens que la soif de l'or y conduirait.

Dans la vérité, l'île, qui a quarante lieues de circonférence, offre trois classes de terre bien distinctes. Un tiers en est excellent, et le sucre y peut être cultivé avec succès dans les petites plaines et les larges vallées qui le forment. Le coton et le café doivent prospérer sur un espace de même étendue, quoiqu'il soit un peu inégal et beaucoup trop pierreux. Le reste du pays est rempli de montagnes très-hautes, très-escarpées, absolument stériles, et qui offrent partout les traces de volcans éteints. Il y reste encore huit ou dix excavations de quelques pieds de circonference, où l'eau bout de la manière la plus effrayante.

L'air, dans l'intérieur de la colonie, n'est pas plus malsain qu'il ne l'était dans le reste de l'archipel lorsque les Européens s'y établirent. Mais, comme dans les autres îles, il s'est purifié à mesure que les forêts ont été abattues, que la terre a été découverte. Celui qu'on respire sur une partie des côtes est plus meurtrier. Sous le vent, elles reçoivent quelques faibles rivières qui, nées seulement au pied des montagnes, n'ont jamais assez de force pour repousser les sables accumulés à leur embouchure par les grands mouvemens de l'Océan connus sous le nom de *vaz de marée*, qui, insensibles au large, sont si violens près du rivage. Cette barrière insurmontable doit être

la cause de tant de marais infects, dont l'influence dangereuse s'étend malheureusement trop loin. Une raison si plausible tenait éloigné de ces quartiers le petit nombre de Caraïbes qui, originairement, occupaient l'île. Les Français, poussés dans l'autre hémisphère par une passion plus violente que celle de leur conservation, furent moins difficiles que des sauvages. C'est au voisinage de ces cloaques qu'ils ont principalement établi leurs cultures. Plusieurs ont été punis de leur aveugle avidité. D'autres le seront un jour, à moins qu'ils n'adoptent les mesures qu'a prises le gouvernement pour purger d'un fléau si destructeur le port principal de sa possession.

XVII. Obstacles qui se sont opposés aux progrès de Sainte-Lucie.

Si la nature n'appelait pas impérieusement des cultivateurs à Sainte-Lucie, du moins ne les repoussait-elle pas absolument. Ce qu'elle leur opposait d'obstacles pouvait être surmonté par des combinaisons bien réfléchies, et ne le fut pas. On donna précipitamment des propriétés à des vagabonds qui n'avaient ni l'habitude du travail ni le moindre moyen d'exploitation. Un sol immense fut accordé à des spéculateurs avides qui ne pouvaient mettre en valeur que peu d'arpens. Les terres intérieures reçurent des maîtres avant que les côtes eussent été défrichées. Placés à une grande distance les uns des autres, les habitans se trouvèrent dans l'impossibilité de se secourir mutuellement. Des hommes dont le succès était incertain n'obtinrent aucune assistance d'un com-

merce retréci, plus accoutumé à cueillir qu'à semer. Le gouvernement lui-même détourna ses regards d'un établissement qui lui rappelait des erreurs, et des erreurs très-capitales. Pour comble d'infortune, des légions de fourmis détruisirent les sucreries naissantes, et un ouragan dont la violence est au-dessus de toute expression abattit tous les cafiers.

Par toutes ces raisons la colonie n'avait fait que peu de progrès, lorsqu'en décembre 1778 elle tomba au pouvoir de la Grande-Bretagne. Ceux qui n'avaient pas oublié que la Guadeloupe s'était élevée à une grande splendeur durant le peu de temps que cette nation l'avait occupée espérèrent les mêmes prospérités pour Sainte-Lucie. Ils ne virent pas que les Anglais, partout victorieux durant la guerre précédente, avaient dû penser que la paix leur assurerait la possession de leur conquête, et que s'occuper du soin d'en augmenter les richesses, c'était travailler pour eux-mêmes. Combien leur position était différente dans les démêlés où ils venaient d'être engagés ! Ils avaient à combattre leurs sujets de l'Amérique septentrionale, généralement armés pour conquérir leur indépendance. La France appuyait cette prétention de toutes ses forces. Son exemple allait être suivi par d'autres peuples qui avaient aussi des injures à venger. L'Europe entière favorisait plus ou moins ouvertement cette ligue formidable. Loin que la cour de Londres pût se flatter d'agrandir

ses domaines, elle devait craindre de se voir obligée à des restitutions. Aussi n'ordonna-t-elle aucun établissement durable dans le poste important qu'une négligence impardonnable avait mis dans ses mains. Recevoir argent comptant quelques esclaves, vendre chèrement à la garnison et à la flotte des objets d'une consommation journalière, voir enlever à un bon prix les productions destinées pour notre hémisphère, tels furent les seuls avantages que la colonie retira d'un séjour de quatre années que les Anglais y avaient fait.

La retraite de ces insulaires, qui dès leur arrivée avaient imprimé aux esprits une sorte de mouvement, appelait des successeurs propres à entretenir, à augmenter même un feu si heureusement allumé. Nul Français de l'un ou l'autre hémisphère ne se présenta pour remplir cet important office. Cette indifférence fit penser à quelques citoyens sérieusement occupés de la chose publique qu'il convenait d'ouvrir la colonie aux hommes entreprenans de toutes les nations qui consentiraient à y porter ou leur industrie ou leurs capitaux. On les y trouvera, ajoutaient-ils, très-disposés, après qu'aura été supprimé le barbare droit d'aubaine, droit qui s'oppose aux liaisons réciproques des peuples; qui repousse le vivant et dépouille le mort; qui déshérite l'enfant, et condamne le père à laisser souvent de grands trésors oisifs dans sa patrie, en lui interdisant

ailleurs toute acquisition mobiliaire ou foncière : droit qu'un état qui aura les premières notions de bonne politique abolira chez lui, et dont il se gardera bien de solliciter l'extinction dans les autres contrées.

Ce système trouva des contradicteurs, et même des contradicteurs très-éclairés. Ils le jugeaient bon, très-bon pour les métropoles, où le nombre des indigènes surpasse toujours assez celui des étrangers pour qu'on n'en ait jamais rien à craindre. Mais ils le croyaient dangereux pour les colonies, dont en temps de paix ces étrangers pourraient clandestinement faire passer les productions dans les pays de leur origine, et en favoriser les vues hostiles durant la guerre. Ces craintes, bien ou mal fondées, n'arrêtèrent pas le ministère de France. En 1783 il abolit le droit d'aubaine à Sainte-Lucie, y offrit des terres à qui voudrait les cultiver, et en ouvrit les ports à toutes les nations.

L'île retira quelques avantages de ce nouvel ordre de choses. A la fin de 1788 elle comptait trois mille blancs et vingt mille noirs. Cette année les ventes des Espagnols s'y élevèrent à 3,880 l.; des Suédois, à 10,990 livres; des Hollandais, à 19,065 livres; des États-Unis, à 180,708 livres; des Anglais, à 1,335,050 livres. Les derniers y portèrent seuls des esclaves; les autres n'y portèrent que des bois et des comestibles. On leur livra des denrées du pays pour 1,548,893 livres,

valeur des objets qu'ils avaient fournis. C'était un peu plus du tiers des productions de la colonie. Tout le reste aurait dû être naturellement livré sur les lieux-mêmes aux navigateurs de la métropole; mais on fut réduit, comme on l'avait toujours été, à le porter à la Martinique, parce qu'il ne se présenta pas un seul bâtiment expédié de France pour le recevoir. Ces vues rétrécies du commerce étaient en quelque manière confirmées par le gouvernement, qui regardait moins Sainte-Lucie comme une colonie agricole que comme un poste militaire très-important pour la conservation de ses autres établissemens.

La nature a voulu que la nation qui serait maîtresse de cette île eût un avantage décidé sur les autres îles du Vent dans toutes les opérations d'une guerre maritime. L'excellent port du Fort-Royal de la Martinique mettait la France en état de se passer de cette acquisition ; mais il convenait à ses intérêts les plus essentiels qu'elle n'appartînt pas à une puissance redoutable ; et ce fut pour prévenir ce malheur qu'à la pacification de 1763 elle consentit que Tabago, Saint-Vincent, la Dominique, devinssent propriétés britanniques à condition que Sainte-Lucie serait son partage.

XVIII. Moyens que s'est proposés la cour de Versailles pour mettre Sainte-Lucie à l'abri de l'invasion.

Le port anciennement connu sous le nom de *Carénage*, et que depuis on a voulu appeler *Castries*, offre quelques singularités. Les vaisseaux n'y peuvent aborder sous voile. Il faut allonger plusieurs touées pour y pénétrer. On ne peut lou-

voyer entre ses deux pointes. Le fond, augmentant tout d'un coup, et passant près de terre, de vingt-cinq à cent brasses, ne permettrait pas à l'assaillant de s'y embosser. Il ne peut y entrer à la fois qu'un seul navire.

On trouve beaucoup d'eau partout dans son intérieur. La qualité du fond y est excellente. Un heureux hasard y a formé cinq positions qui offrent toutes les facilités désirables pour le radoub des plus grands bâtimens. Une flotte y serait à l'abri des ouragans les plus furieux. Les vers ne l'infestent pas encore. Les vents sont toujours bons pour en sortir; et l'escadre la plus nombreuse serait au large en une ou deux heures. Pour l'empêcher de gagner l'Océan, il faudrait la bloquer; et cette croisière, aussi dispendieuse que fatigante, pourrait être encore bravée par un homme hardi qui oserait tout ce qu'on peut oser en mer.

A l'extrémité du port, dans un terrain bas, se voit la ville. C'était naguère un cloaque inhabitable. On en a pavé les rues; on a donné de l'écoulement aux eaux; on a découvert les campagnes voisines; et il a été possible de vivre dans ce séjour de mort.

Au nord du port et de la ville s'élève le morne Fortuné. Sur le sommet de cette montagne, qu'il faut regarder comme inaccessible dans la plus grande partie de sa circonférence, ont été jetés les fondemens d'une citadelle qui ne pourra guère être attaquée que du côté de l'ouest, et déjà ce

côté a reçu un bon fossé, une contrescarpe, une cunette, un chemin couvert. Si jamais les ouvrages projetés sont portés à leur perfection, et qu'ils aient les troupes nécessaires pour leur défense, la place exigera tout l'appareil d'un grand siége; entreprise très-difficile sous un climat brûlant, et dans un si grand éloignement de l'Europe.

La destination du morne Fortuné est de dominer les hauteurs voisines; d'éloigner l'ennemi de l'anse du Carénage; de lui rendre le port impraticable, s'il était parvenu à s'en ouvrir l'entrée; de l'empêcher de pénétrer dans l'île, même après un débarquement surpris ou forcé; et l'on doit convenir qu'il remplit très-bien tous ces genres d'utilité. Aussi la marine française pensait-elle que c'était le seul poste important à défendre dans Sainte-Lucie. Il fallait que les Anglais l'occupassent passagèrement pour prouver qu'une opinion si généralement adoptée était une erreur.

Au vent du Carénage, et à la pointe septentrionale de l'île, se voit le Gros-Islet. Ce rocher, éloigné d'un mille de la côte, est très-escarpé au nord, et assez bas au sud. Il domine de six à sept lieues le canal qui sépare Sainte-Lucie et la Martinique, le seul chemin que, depuis que la Dominique est devenue propriété britannique, puissent prendre, pendant la guerre, les navires français partis d'Europe pour le Fort-Royal. Rien ne peut sortir de ce port, rien ne peut chercher à

y entrer sans courir le risque presque inévitable de devenir la proie des vaisseaux stationnés au Gros-Islet.

L'importance de ce poste, que la légèreté française n'avait pas aperçue, n'échappa point à une nation plus réfléchie. Les Anglais y creusèrent des citernes, y formèrent des hôpitaux, y construisirent des cabanes, y établirent des batteries, et y réunirent dans tous les temps, hors celui de l'hivernage, leurs forces navales. Sur le plus élevé des deux mornes qu'on trouva furent placées des sentinelles qui signalaient tous les bâtimens qui paraissaient dans ces parages ; et c'était presque toujours autant de pris. C'est de cette manière que l'amiral Rodney fut instruit que le comte de Grasse sortait du Fort-Royal avec sa flotte. Il le suivit, le joignit, le combattit, et en triompha. Cette victoire n'empêcha pas que la cour de Londres ne fût obligée, à la paix qui suivit de près ce grand événement, de restituer Sainte-Lucie à ses anciens maîtres.

Il fut agité dans les conseils de Louis XVI si l'on abandonnerait le morne Fortuné pour se réduire à la défense du Gros-Islet. Dans ce système, les forces destinées à la conservation de l'île auraient été réunies dans un bourg situé au fond de la rade, qui serait ainsi devenu le chef-lieu de la colonie. Ceux qui n'étaient pas de cette opinion la combattirent par des raisons très-fortes. Ils dirent que le bourg manquait d'eau

potable ; que l'air y était et y serait toujours malsain ; qu'il faudrait faire d'énormes dépenses pour fortifier les hauteurs qui le dominent ; que l'ennemi auquel on aurait abandonné l'île y laisserait mourir de faim ses défenseurs sans être obligé de les attaquer, et qu'il trouverait dans l'anse du Choq un mouillage presque aussi favorable pour dominer sur le canal que le Gros-Islet. Ces objections parurent décisives, et l'on se borna à établir sur le Gros-Islet, et sur la partie de la côte qui en est la plus rapprochée, deux très-fortes batteries, dont les feux croisés défendent d'autant mieux l'entrée de la rade qu'elles ont chacune un fourneau destiné à tirer des boulets rouges, la plus redoutable des armes qu'ait la terre contre les vaisseaux. Ces moyens n'opposeraient pas vraisemblablement un obstacle insurmontable à une forte escadre ; mais ils seraient suffisans pour donner le temps d'arriver aux secours que le morne Fortuné, qui n'en est éloigné que de trois lieues, devrait être toujours en état de fournir.

Les soins du ministère pour préserver la colonie de toute invasion furent poussés plus loin. Le Carénage est dominé par la Vigie. Un ennemi qui se serait emparé de cette péninsule pourrait, avec quelques mortiers, couler bas ou forcer d'amener les navires qui se trouveraient dans le port, et il exécuterait cette entreprise sans s'exposer à aucun danger, parce que le revers de la

hauteur le mettrait à couvert des boulets qu'on pourrait tirer contre lui. Ce danger a été écarté par des batteries judicieusement placées. Il en a été également élevé au grand cul-de-sac, rade commode pour une descente, et où les Anglais firent la leur. Si ce poste était attaqué, il serait aisément secouru par le morne Fortuné, qui n'en est éloigné que d'une lieue.

Il résulte de tout ce qu'on vient de lire qu'il y a plusieurs points à défendre dans Sainte-Lucie. Cette obligation est fâcheuse ; mais la nature des lieux paraît l'exiger ainsi. C'est aux gens de l'art à prononcer définitivement.

Certes, ce n'est pas une orgueilleuse prétention qui nous a engagé dans une matière qui est si contraire à notre profession, et qui suppose tant d'études qui nous sont étrangères, et une si longue expérience dans ceux qui l'exercent. Mais le zèle, mais l'amour du bien, mais le patriotisme répandent sur tout les regards de l'homme et du citoyen. Son cœur s'échauffe ; il réfléchit. S'est-il persuadé qu'il entrevoyait le bien, il faut qu'il parle : il se reprocherait son silence. « Si mes idées « sont justes, se dit-il à lui-même, peut-être « qu'on en profitera ; si elles sont fausses, le pis « qu'il puisse en arriver, c'est qu'on en sourie « en m'accordant le nom de bon homme, dont « le vénérable abbé de Saint-Pierre se glorifiait. « J'aime mieux risquer d'être ridicule que de « manquer l'occasion d'être utile. » Ce devoir,

bien ou mal rempli, fixons l'attention du lecteur sur la Martinique.

XIX. Les Français s'établissent à la Martinique sur les ruines des Caraïbes.

Cette île a seize lieues de longueur et quarante-cinq de circuit, sans y comprendre les caps, qui avancent quelquefois deux et trois lieues dans la mer. Elle est extrêmement hachée, et partout entrecoupée de monticules qui ont le plus souvent la forme d'un cône. Trois montagnes dominent sur ces petits sommets. La plus élevée porte l'empreinte ineffaçable d'un ancien volcan. Les bois dont elle est couverte y arrêtent sans cesse les nuages, et y entretiennent une humidité malsaine, qui en écarte jusqu'aux hommes les plus entreprenans, tandis que les deux autres sont presque entièrement cultivées. De ces montagnes, mais surtout de la première, sortent les nombreuses sources dont l'île est arrosée. Leurs eaux, qui coulent en faibles ruisseaux, se changent en torrens au moindre orage. Elles tirent leur qualité du terrain qu'elles traversent : excellentes en quelques endroits, et si mauvaises en d'autres, qu'il faut leur substituer pour la boisson celles que fournissent les citernes remplies dans la saison pluvieuse.

Denambuc, qui avait fait reconnaître la Martinique, partit en 1635 de Saint-Christophe pour y établir sa nation. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer sa population. Il prévoyait que des hommes fatigués par une longue navigation périraient la plupart en arrivant, ou par

les intempéries d'un nouveau climat, ou par la misère, qui suit presque toutes les émigrations. Cent hommes, qui habitaient depuis long-temps dans son gouvernement de Saint-Christophe, braves, actifs, accoutumés au travail et à la fatigue, habiles à défricher la terre, à former des habitations, abondamment pourvus de plants de patates et de toutes les graines convenables, furent les seuls fondateurs de la nouvelle colonie.

Leur premier établissement se fit sans trouble. Les naturels du pays, intimidés par les armes à feu, ou séduits par des protestations, abandonnèrent aux Français la partie de l'île qui regarde au couchant et au midi pour se retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe, voyant se multiplier de jour en jour ces étrangers entreprenans, sentit qu'il ne pouvait éviter sa ruine qu'en les exterminant eux-mêmes; et il associa les sauvages des îles voisines à sa politique. Tous ensemble ils fondirent sur un mauvais fort, qu'à tout événement on avait construit; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils se replièrent en laissant sept ou huit cents de leurs meilleurs guerriers sur la place. Cet échec les fit disparaître pour long-temps, et ils ne revinrent qu'avec des présens et des discours pleins de repentir. On les accueillit amicalement, et la réconciliation fut scellée de quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire.

Les travaux avaient été difficiles jusqu'à cette

époque. La crainte d'être surpris obligeait les colons de trois habitations à se réunir toutes les nuits dans celle du milieu, qu'on tenait toujours en état de défense. C'est là qu'ils dormaient sans inquiétude, sous la garde de leurs chiens et d'une sentinelle. Durant le jour, aucun d'eux ne marchait qu'avec son fusil et deux pistolets à sa ceinture. Ces précautions cessèrent lorsque les deux nations se furent rapprochées. Mais celle dont l'amitié et la bienveillance avaient été implorées abusa si fort de sa supériorité pour étendre ses usurpations, qu'elle ne tarda pas à rallumer dans le cœur de l'autre une haine mal éteinte. Les sauvages, dont le genre de vie exige un territoire vaste, se trouvant chaque jour plus resserrés, eurent recours à la ruse pour affaiblir un ennemi contre lequel ils n'osaient plus employer la force. Ils se partageaient en petites bandes ; ils épiaient les Français qui fréquentaient les bois ; ils attendaient que le chasseur eût tiré son coup, et, sans lui donner le temps de recharger son fusil, ils fondaient sur lui brusquement et l'assommaient. Une vingtaine d'hommes avaient disparu avant qu'on eût su comment. Dès qu'on en fut instruit, on marcha contre les agresseurs, on les battit, on brûla leurs carbets, on massacra leurs femmes, leurs enfans, et ce qui avait échappé à ce carnage quitta la Martinique, en 1658, pour n'y plus reparaître.

XX. Premiers travaux des

Les Français, devenus par cette retraite seuls

Français à la Martinique.

possesseurs de l'île entière, occupèrent tranquillement les postes qui convenaient le mieux à leurs cultures. Ils formaient alors deux classes. La première était composée de ceux qui avaient payé leur passage en Amérique : on les appelait habitans. Le gouvernement leur distribuait des terres en toute propriété, sous la charge d'une redevance annuelle. Ils étaient obligés de faire la garde chacun à leur tour, et de contribuer à proportion de leurs moyens aux dépenses qu'exigeaient l'utilité et la sûreté communes. A leurs ordres étaient une foule de misérables qu'ils avaient amenés d'Europe à leurs frais sous le nom d'*engagés*. C'était une espèce de servitude qui durait trois ans. Ce terme expiré, les engagés devenaient, par le recouvrement de leur liberté, les égaux de ceux qu'ils avaient servis.

Des auxiliaires apportés d'Afrique ne tardèrent pas à être associés à des travaux originairement exécutés par les seuls Européens. Plusieurs de ces noirs, pour se soustraire à des fatigues suivies, auxquelles ils n'avaient pas été accoutumés dès l'enfance, se réfugièrent dans les bois, et y construisirent quelques cabanes, y plantèrent quelques plantes nutritives. Si de loin en loin ils sortaient de leur asile, c'était pour dévaster les plantations qu'ils avaient arrosées de leurs sueurs, pour enlever les bestiaux, pour dépouiller les voyageurs. Dans la vue d'arrêter une désertion qui devenait de jour en jour plus commune, le con-

seil supérieur érigé en 1664 à la Martinique pour toutes les îles du Vent, statua en 1671 que tout homme qui arrêterait un esclave fugitif depuis huit jours recevrait une gratification de cent cinquante livres pesant de sucre ; une gratificatoin de trois cents livres de sucre, s'il était fugitif depuis deux mois ; une gratification de six cents livres de sucre, s'il était fugitif depuis six mois ; une gratification de mille livres de sucre, s'il était fugitif depuis un an. C'était le propriétaire de l'esclave qui payait la prime.

Six ans après, un arrêt du même tribunal régla la police à laquelle seraient désormais assujettis les esclaves dans toute l'étendue de sa juridiction.

Après quinze jours de fuite, ces malheureux devaient être fouettés et marqués ; après deux mois, avoir le jarret coupé ; et, après six, perdre les deux jambes.

La corde fut destinée aux noirs qui auraient frappé un blanc, et la roue prenait la place de la potence, si le blanc mourait du coup qu'il aurait reçu.

Il était enjoint à chaque habitant de châtier ceux de ses esclaves qui auraient commis un vol qui n'excéderait pas la valeur de cent livres de sucre, et de faire couper une oreille à ceux dont le vol s'éleverait au-dessus de cette faible somme. En cas de récidive, il était tenu de réparer le dommage.

La perte d'une jambe était la peine décernée

contre tout nègre qui aurait dérobé un cheval, un bœuf, une vache, un âne. Une rechute lui coûtait la vie.

L'esclave sorti durant la nuit sans permission recevait le fouet, et avait le jarret coupé s'il tombait une seconde fois dans la même faute.

Recéler pour un nègre, ou acheter de lui des vêtemens, des ustensiles, des marchandises d'Europe ou des denrées coloniales, était un crime qu'un homme libre ne pouvait expier qu'en payant une amende de quatre mille livres de sucre. Elle n'était que de quinze cents livres pour celui qui n'en avait reçu furtivement que des volailles ou d'autres objets d'un prix aussi mince.

Ces règlemens, imaginés par une cour de judicature, influèrent beaucoup et beaucoup trop dans la rédaction du code noir qui, en 1685, sortit des bureaux de Versailles pour toutes les possessions de l'autre hémisphère.

A la Martinique on ne s'occupa d'abord que du tabac et du coton. On y joignit bientôt le rocou et l'indigo. La culture du sucre ne commença que vers l'an 1650. Benjamin Dacosta, l'un de ces juifs qui puisent leur industrie dans l'oppression même où est tombée leur nation après l'avoir exercée, planta, dix ans après, des cacaotiers. Son exemple fut sans influence jusqu'en 1684, où le chocolat devint d'un usage assez commun dans la métropole. Alors le cacao fut la ressource de la plupart des colons qui n'avaient pas des fonds suf-

fisans pour entreprendre la culture du sucre. Une de ces calamités que les saisons apportent et versent tantôt sur les hommes et tantôt sur les plantes, fit périr en 1718 tous les cacaotiers. La désolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur présenta le cafier comme une planche après le naufrage.

Le ministère de France avait reçu des Hollandais, en prèsent, deux pieds de cet arbre, qui étaient conservés avec soin dans le jardin royal des plantes. On en tira deux rejetons. M. Desclieux, chargé en 1726 de les porter à la Martinique, se trouva sur un vaisseau où l'eau devint rare. Il partagea avec ses arbustes le peu qu'il en recevait pour sa boisson, et par ce généreux sacrifice il parvint à sauver la moitié du précieux dépôt qui lui avait été confié. Sa magnanimité fut récompensée. Le café se multiplia avec une rapidité, avec un succès extraordinaires ; et ce vertueux citoyen a joui jusqu'à la fin de 1774, avec une douce satisfaction, du bonheur si rare d'avoir sauvé, pour ainsi dire, une colonie importante, et de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'industrie. Indépendamment de cette ressource, la Martinique avait des avantages naturels, qui semblaient devoir l'élever en peu de temps à une fortune considérable. De tous les établissemens Français, elle a la plus heureuse situation par rapport aux vents qui règnent dans ces mers. Ses ports ont l'inestimable commodité d'offrir un asile sûr contre les oura-

gans qui désolent ces parages. Sa position l'ayant rendue le siége du gouvernement, elle a reçu plus de faveurs, et joui d'une administration plus éclairée et moins infidèle. L'ennemi a constamment respecté la valeur de ses habitans, et l'a rarement provoquée sans avoir lieu de s'en repentir. Sa paix intérieure ne fut jamais troublée, pas même lorsqu'en 1717, excitée par un mécontentement général, elle prit le parti, peut-être audacieux, mais conduit avec mesure, de renvoyer en Europe un gouverneur et un intendant qui la faisaient gémir sous le despotisme de leur avarice. L'ordre, la tranquillité, l'union que les colons surent maintenir en ce temps d'anarchie prouvèrent plus d'aversion pour la tyrannie que d'éloignement pour l'autorité, et justifièrent en quelque sorte aux yeux de la métropole ce que cette démarche avait d'irrégulier et de contraire aux principes reçus.

Malgré tant de moyens de prospérité, la Martinique, quoique plus avancée que les autres colonies françaises, l'était cependant fort peu à la fin du dernier siècle. En 1700, elle n'avait en tout que six mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept blancs. Le nombre des sauvages, des mulâtres, des nègres libres, hommes, femmes, enfans, n'était que de cinq cent sept. On ne comptait que quatorze mille cinq cent soixante-six esclaves. Tous ces objets réunis ne formaient qu'une population de vingt-un mille six cent quarante

personnes. Les troupeaux se réduisaient à trois mille six cent soixante-huit chevaux ou mulets, et à neuf mille deux cent dix-sept bêtes à cornes. On cultivait un grand nombre de pieds de cacao, de tabac, de coton, et l'on exploitait neuf indigoteries et cent quatre-vingt-trois faibles sucreries.

XXI. La Martinique jette un grand éclat. Causes de cette prospérité.

Lorsque les guerres longues et cruelles qui portaient la désolation sur tous les continens et sur toutes les mers du monde furent assoupies, et que la France eut abandonné des projets de conquête et des principes d'administration qui l'avaient long-temps égarée, la Martinique sortit de l'espèce de langueur où tous ces maux l'avaient laissée. Bientôt ses prospérités furent éclatantes; elle devint le marché général des établissemens nationaux du Vent. C'était dans ses ports que les îles voisines vendaient leurs productions; c'était dans ses ports qu'elles achetaient les marchandises de la métropole. Les navigateurs français ne déposaient, ne formaient leurs cargaisons que dans ses ports. L'Europe ne connaissait que la Martinique. Elle mérita d'occuper les spéculateurs, comme agricole, comme agente des autres colonies, comme commerçante avec l'Amérique espagnole et septentrionale.

Comme agricole, elle occupait en 1736 soixante-douze mille esclaves sur un sol en grande partie nouvellement defriché, et qui donnait à ses possesseurs des produits plus abondans qu'il ne l'a

fait depuis. Le colon, qui récoltait beaucoup et dépensait peu, parce que ses mœurs étaient encore simples, pouvait à son gré renforcer son atelier, et ne pas épuiser par des travaux excessifs les forces de ses esclaves avant l'âge prescrit par la nature.

Ses rapports avec les autres îles lui valaient la commission et les frais de transport, parce qu'elle seule avait les voitures. Le gain qu'elle faisait pouvait s'élever au dixième de leurs productions, qui devenaient de jour en jour plus considérables. Ce fonds de dette, rarement perçu, leur était laissé pour l'accroissement de leurs cultures. Il était augmenté par des avances en argent, en esclaves, en autres objets de premier besoin, qui, rendant de plus en plus la Martinique créancière des colonies, les tenait toujours dans sa dépendance, sans que ce fût à leur préjudice. Elles s'enrichissaient toutes par son secours, et leur profit tournait à son utilité.

Ses liaisons avec l'Ile-Royale, avec le Canada, avec la Louisiane, lui procuraient le débouché de son sucre commun, de son café inférieur, de ses sirops et tafias que la France rejetait. On lui donnait en échange de la morue, des légumes secs, des bois, et quelques farines.

Dans son commerce interlope aux côtes de l'Amérique espagnole, tout composé de marchandises de fabrique nationale, elle gagnait le prix du risque auquel le négociant français ne

voulait pas s'exposer. Ce trafic, moins utile que la culture dans son objet, était d'un bien plus grand rapport dans ses effets. Il lui rendait un bénéfice de cent pour cent sur une valeur de trois à quatre millions qu'on portait tous les ans à Caraque, ou dans les colonies voisines.

Tant d'opérations heureuses avaient fait entrer dans la Martinique un argent immense. Douze millions y circulaient habituellement avec une extrême rapidité. C'est peut-être le seul pays de la terre où l'on ait vu le numéraire en telle proportion, qu'il fut indifférent d'avoir des métaux ou des denrées.

L'étendue de ses affaires attirait annuellement dans ses ports deux cents bâtimens de France, quatorze ou quinze expédiés par la métropole pour la Guinée, trente du Canada, dix ou douze de la Marguerite et de la Trinité, sans compter les navires anglais et hollandais qui s'y glissaient en fraude. La navigation particulière de l'île aux colonies septentrionales, au continent espagnol, aux îles du Vent, occupait cent trente bateaux de vingt à soixante-dix tonneaux, montés par six cents matelots européens de toutes les nations, et par quinze cents esclaves formés de longue main à la marine.

XXII. Manière dont se faisait le commerce à la Martinique.

Dans les premiers temps, les navigateurs qui fréquentaient la Martinique abordaient dans les quartiers où se récoltaient les denrées. Cette pratique, qui semblait naturelle, était remplie de

difficultés. Les vents du nord et du nord-est qui règnent sur une partie des côtes y tiennent habituellement la mer dans une agitation violente. Les bonnes rades, quoique multipliées, y sont assez considérablement éloignées, soit entre elles, soit de la plupart des habitations. Les chaloupes destinées à parcourir ces intervalles étaient souvent retenues dans l'inaction par le gros temps, ou réduites à ne prendre que la moitié de ce qu'elles pouvaient porter. Ces contrariétés retardaient le déchargement du vaisseau, et prolongeaient le temps de son chargement. Il résultait de ces lenteurs un grand dépérissement des équipages, et une augmentation de dépenses pour le vendeur et pour l'acheteur.

Le commerce, qui doit mettre au nombre de ses plus grands avantages celui d'accélérer ses opérations, perdait de son activité par un nouvel inconvénient : c'était la nécessité où se trouvait le marchand, même dans les parages les plus favorables, de vendre ses cargaisons par petites parties. Si quelque homme industrieux le déchargeait de ces détails, son entreprise devenait chère pour les colons. Le bénéfice du marchand se mesure sur la quantité des marchandises qu'il vend. Plus il vend, plus il peut s'écarter du bénéfice qu'un autre qui vend moins est obligé de faire.

Un inconvénient plus considérable encore, c'est que certaines marchandises d'Europe sur-

abondaient en quelques endroits, tandis qu'elles manquaient en d'autres. L'armateur était lui-même dans l'impossibilité d'assortir convenablement ses cargaisons. La plupart des quartiers ne lui offraient pas toutes les denrées, ni toutes les sortes de la même denrée. Ce vide l'obligeait de faire plusieurs escales, ou d'emporter trop ou trop peu de productions convenables au port où il devait faire son retour.

Les vaisseaux eux-mêmes éprouvaient de grands embarras. Plusieurs avaient besoin de se caréner; la plus grande partie exigeait au moins quelque réparation. Ces secours manquaient dans les rades peu fréquentées, où les ouvriers ne s'établissaient point, dans la crainte de n'y pas trouver assez d'occupation. Il fallait donc aller se radouber dans certains ports, et revenir prendre son chargement dans celui où l'on avait fait sa vente. Toutes ces courses emportaient au moins trois ou quatre mois.

Ces inconvéniens, et beaucoup d'autres, firent désirer à quelques habitans et à tous les navigateurs qu'il se formât un entrepôt où les objets d'échange entre la colonie et la métropole fussent réunis. La nature paraissait avoir préparé le Fort-Royal pour cette destination. Son port est un des meilleurs des îles du Vent, et sa sûreté si généralement connue, que, lorsqu'il était ouvert aux bâtimens hollandais, la république ordonnait qu'ils s'y retirassent dans les mois de juin, de juillet

et d'août, pour se mettre à l'abri des ouragans, si fréquens et si furieux dans ces parages. Le sol qui l'entoure est le plus profond de la colonie. De nombreuses rivières en augmentent encore la fertilité. La protection des fortifications assure la jouissance paisible de tant d'avantages; mais ils étaient contre-balancés par un territoire marécageux et malsain. D'ailleurs cette capitale de la Martinique était l'asile de la marine militaire, qui dédaignait alors, qui même opprimait la marine marchande. Ainsi, le Fort-Royal ne pouvant devenir le centre des affaires, elles se portèrent à Saint-Pierre.

Cette ville, qui, malgré les incendies qui l'ont réduite quatre fois en cendres, contient encore dix-huit cents maisons, est située sur la côte occidentale de l'île, dans une anse ou enfoncement à peu près circulaire. Une partie est bâtie le long de la mer, sur le rivage même : on l'appelle *le Mouillage* : c'est là où sont les vaisseaux et les magasins. L'autre partie est bâtie sur une petite colline peu élevée : on l'appelle *le Fort*, parce que c'est là qu'est placée une petite fortification, qui fut construite en 1665 pour réprimer les séditions des habitans contre la tyrannie du monopole, mais qui sert aujourd'hui à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg sont séparées par un ruisseau ou par une rivière guéable.

Le Mouillage est adossé à un coteau assez élevé,

et coupé à pic. Enfermé pour ainsi dire par cette colline, qui lui intercepte les vents de l'est, les plus constans et les plus salutaires dans ces contrées, exposé sans aucun souffle rafraîchissant aux rayons du soleil qui lui sont réfléchis par le coteau, par la mer et par le sable noir du rivage, ce séjour est brûlant et toujours malsain. D'ailleurs il n'a point de port, et les bâtimens, qui ne peuvent tenir sur ses côtes durant l'hivernage, sont forcés de se réfugier au Fort-Royal. Mais ces désavantages sont compensés, soit par les facilités que présente la rade de Saint-Pierre pour le débarquement et l'embarquement des marchandises, soit par la liberté que donne sa position de partir par tous les vents, tous les jours, et à toutes les heures.

Ce lieu fut le premier occupé, et le premier qui vit son territoire cultivé. Il dut moins cependant à son ancienneté qu'à ses commodités l'avantage de devenir le point de communication entre la colonie et la métropole. Saint-Pierre reçut d'abord les denrées de certains cantons, dont les habitans, situés sur des côtes orageuses et constamment impraticables, ne pouvaient faire commodément leurs achats et leurs ventes sans se déplacer. Les agens de ces colons n'étaient dans les premiers temps que des maîtres de bateau, qui, s'étant fait connaître par leur navigation continuelle autour de l'île, furent déterminés par l'appât du gain à prendre une demeure

fixe. La bonne foi seule était l'âme de ses liaisons. La plupart de ces commissionnaires ne savaient pas lire. Aucun d'eux n'avait ni livres, ni registres; ils tenaient dans un coffre un sac pour chaque habitant dont ils géraient les affaires. Ils y mettaient le produit des ventes, ils en tiraient l'argent nécessaire pour les achats. Quand le sac était épuisé, le commissionnaire ne fournissait plus, et le compte se trouvait rendu. Cette confiance, qui doit paraître une fable dans nos mœurs et dans nos jours de fraude et de corruption, était encore en usage au commencement du siècle. Il existe des hommes qui ont pratiqué ce commerce, où la fidelité n'avait pour garant que son utilité même.

Ces hommes simples furent remplacés successivement par des gens plus éclairés qui arrivaient d'Europe. On en avait vu passer quelques-uns dans la colonie, lorsqu'elle était sortie des mains des compagnies exclusives. Leur nombre s'accrut à mesure que les denrées se multipliaient; et ils contribuèrent eux-mêmes beaucoup à étendre la culture par les avances qu'ils firent à l'habitant, dont les travaux avaient langui jusqu'alors faute de moyens. Cette conduite les rendit les agens nécessaires de leurs débiteurs dans la colonie, comme ils l'étaient déjà de leurs commettans de la métropole. Le colon même qui ne leur devait rien tomba, pour ainsi dire, dans leur dépendance, par le besoin qu'il pouvait avoir de leur

secours. Que le temps de la récolte soit retardé ; que le feu prenne à une pièce de cannes ; qu'un moulin soit démonté ; que des édifices croulent ; que la mortalité se mette dans les bestiaux ou parmi les esclaves ; que les sécheresses ou les pluies ruinent tout, où trouver les moyens de soutenir l'habitation pendant ces ravages, et de remédier à la perte qu'ils causent ? Ces moyens sont en vingt mains différentes. Qu'une seule refuse du secours, le chaos, loin de se débrouiller, augmente. Ces considérations déterminèrent ceux qui n'avaient pas encore demandé du crédit à confier leurs intérêts aux commissionnaires de Saint-Pierre, pour être, en cas de malheur, assurés d'une ressource.

Le petit nombre d'habitans riches, qui semblaient par leur fortune être à l'abri de ces besoins, furent comme forcés de s'adresser à ce comptoir. Les capitaines marchands, trouvant un port où, sans sortir de leurs magasins, et même de leurs vaisseaux, ils pouvaient terminer avantageusement leurs affaires, désertèrent le Fort-Royal, la Trinité, tous les autres lieux où le prix des productions leur était presque arbitrairement imposé, où les paiemens étaient incertains et lents. Par cette révolution les colons fixés dans leurs ateliers, qui exigent une présence continuelle et des soins journaliers, ne pouvaient plus suivre leurs denrées. Ils furent donc obligés de les confier à des hommes intelligens, qui, s'é-

tant établis dans le seul port fréquenté, se trouvaient à portée de saisir les occasions les plus favorables pour vendre et pour acheter ; avantage inappréciable dans un pays où le commerce éprouve des vicissitudes continuelles. La Guadeloupe, la Grenade, suivirent l'exemple de la Martinique. Les mêmes besoins les y déterminèrent.

La guerre de 1744 arrêta le cours de ces prospérités. Ce n'est pas que la Martinique se manquât à elle-même. Sa marine, continuellement exercée, accoutumée aux actions de vigueur qu'exigeait le maintien d'un commerce interlope, se trouva toute formée pour les combats. En moins de six mois, quarante corsaires armés à Saint-Pierre se répandirent dans les parages des Antilles. Ils firent des exploits dignes des anciens flibustiers. Chaque jour on les voyait rentrer en triomphe, chargés d'un butin immense. Cependant, au milieu de ces avantages, la colonie vit sa navigation, soit au Canada, soit aux côtes espagnoles, entièrement interrompue, et son propre cabotage journellement inquiété. Le peu de vaisseaux qui arrivaient de France, pour se dédommager des pertes dont ils couraient les risques, vendaient fort cher, achetaient à bas prix. Ainsi les productions tombèrent dans l'avilissement. Les terres furent mal cultivées ; on négligea l'entretien des ateliers. Les esclaves périssaient faute de nourriture. Tout languissait, tout s'écroulait. Enfin la paix ramena avec la liberté du commerce l'espoir de recouvrer

l'ancienne prospérité. Les événemens trompèrent les premiers efforts que l'on fit.

XXIII. La Martinique déchoit. Cause de cette décadence.

Il n'y avait pas trois ans que les hostilités avaient cessé lorsque la colonie perdit le commerce frauduleux qu'elle faisait avec les Américains Espagnols. Cette révolution ne fut point l'effet de la vigilance des garde-côtes. Comme on a toujours plus d'intérêt à les braver qu'eux à se défendre, on méprise des gens faiblement payés pour protéger des droits ou des prohibitions souvent injustes. Ce fut la substitution des vaisseaux de registre aux flottes qui mit des bornes très-étroites aux entreprises des interlopes. Dans le nouveau système, le nombre des bâtimens était indéterminé, et le temps de leur arrivée incertain ; ce qui jeta dans le prix des marchandises une variation qui n'y avait pas été. Dès-lors le contrebandier, qui n'était engagé dans son opération que par la certitude d'un gain fixe et constant, cessa de suivre une carrière qui ne lui assurait plus le dédommagement du risque où il s'exposait.

La plaie que cette perte avait faite à la colonie fut agrandie par les traverses qui lui vinrent de la métropole. Une administration peu éclairée embarrassa de tant de formalités la liaison réciproque et nécessaire des îles avec l'Amérique septentrionale, que la Martinique n'y envoyait plus en 1755 que trois ou quatre bateaux. La direction des colonies, en proie à des commis avides et

sans talent, fut promptement dégradée, avilie, et prostituée à la vénalité.

Cependant le commerce de France ne s'apercevait pas de la décadence de la Martinique. Il trouvait à la rade de Saint-Pierre des négocians qui lui achetaient bien ses cargaisons, qui lui renvoyaient avec célérité ses vaisseaux richement chargés, et il ne s'informait pas si c'était cette colonie ou les autres qui consommaient et qui produisaient. Les nègres mêmes qu'il y portait étaient vendus à un fort bon prix : mais il y en restait peu. La plus grande partie passait à la Grenade, à la Guadeloupe, même aux îles neutres, qui, malgré la liberté illimitée dont elles jouissaient, préféraient les esclaves de traite française à ceux que les Anglais leur offraient à des conditions en apparence plus favorables. On s'était convaincu par une assez longue expérience que les nègres choisis, qui coûtaient le plus cher, enrichissaient les terres, tandis que les cultures dépérissaient dans les mains des nègres achetés à bas prix. Mais ces profits de la métropole étaient étrangers et presque nuisibles à la Martinique.

Elle n'avait pas encore réparé ses pertes durant la paix, ni comblé le vide des dettes qu'une suite de calamités l'avait forcée à contracter, lorsqu'elle vit renaître le plus grand de tous les fléaux, la guerre. Ce fut pour la France une chaîne de malheurs, qui d'échec en échec, de perte en perte, fit tomber la Martinique sous le joug des Anglais.

Elle fut restituée au mois de juillet 1763, seize mois après avoir été conquise ; mais on la rendit dépouillée de tous les moyens accessoires de prospérité qui lui avaient donné tant d'éclat. Depuis quelques années, elle avait perdu la plus grande partie de son commerce interlope aux côtes espagnoles. La cession du Canada et de la Louisiane lui ôtait tout espoir de rouvrir une communication qui n'avait langui que par des erreurs passagères. Elle ne pouvait plus voir arriver dans ses ports les productions de la Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, qui étaient devenues des possessions britanniques. Un nouvel arrangement de la métropole qui lui interdisait toute liaison avec la Guadeloupe ne lui permettait plus d'en rien espérer.

La colonie, réduite à elle-même, ne devait donc compter que sur ses cultures. Elle s'en occupait avec beaucoup d'ardeur, lorsqu'un malheureux événement vint détruire le bien que des travaux suivis avaient commencé à opérer. L'île avait eu à souffrir de plusieurs ouragans qui s'étaient succédés trop rapidement; mais aucune de ces grandes convulsions de la nature n'avait exercé autant de fureurs que celle de 1766. Les vivres furent abîmés, les récoltes anéanties, les arbres déracinés, les bâtimens même renversés. La destruction fut si générale, qu'il resta à peine quelques colons en état de consoler tant d'infortunés, de soulager tant de misères.

Si les négocians de France eussent eu quelque humanité, si même ils eussent connu leurs vrais intérêts, ils auraient prodigué les secours à une colonie importante qui avait créé tant de fortunes dans les ports de mer de la métropole, et qu'avec des avances faites à propos on pouvait mettre en état d'y en élever bientôt de nouvelles. Le malheur de la Martinique voulut que ces marchands sans cœur et sans prévoyance l'abandonnassent à sa fatale destinée. Loin de multiplier les expéditions comme les circonstances l'exigeaient, ils les réduisirent à un très-petit nombre, dans la crainte que les marchandises qu'ils enverraient ne fussent pas assez promptement vendues, et dans la crainte que leurs navires ne rapportassent pas d'assez riches cargaisons.

Telle était la situation de la colonie lorsqu'en 1767 parut dans son sein une espèce de fourmi inconnue jusqu'alors dans l'archipel américain. C'est, dit-on, un insecte très-petit. Il a des raies brunes et blanches avec une sorte de duvet sur tout le corps. Une odeur acide est celle qu'il exhale. La nuit, le matin, le soir, il marche en ligne droite, et cherche un abri sous terre durant les heures de la plus grande chaleur. Ses innombrables cohortes bravent les incendies et les inondations. Le feu et l'eau en détruisent une grande partie; mais celles qui ont échappé vont toujours en avant et ne s'arrêtent qu'à un plant de cannes à sucre, qu'elles ne quittent

que lorsqu'il n'y reste plus rien à dévorer.

La Barbade n'a point proprement de terre, et ses cultivateurs en vont souvent chercher à Démérary, où elle est peut-être meilleure qu'en aucun lieu du monde. C'est une opinion fort accréditée, qu'avec cette espèce d'engrais fut portée dans une île autrefois si florissante la fourmi dont nous parlons; elle y fit de si grands ravages, que ses habitans mirent en délibération s'ils ne lui abandonneraient pas leurs plantations. De cette malheureuse colonie l'insecte passa à la Martinique, d'où il se répandit à la Dominique, à Sainte-Lucie, à la Guadeloupe, à la Grenade, à Tabago. Son action ne fut pas égale partout, mais partout il causa des pertes incalculables.

Nul des moyens connus, nul des moyens qu'un grand intérêt pouvait inspirer ne fut oublié pour se débarrasser d'un ennemi si formidable. Tous furent inutiles. L'invitation adressée aux hommes éclairés de toutes les nations de chercher un remède à un fléau qui causait tant de malheurs ne réussit pas mieux. Aucun physicien ne tenta de le trouver ou n'en vint à bout. En multipliant les labours, les fumiers, les sarclages; en renouvelant les cannes à chaque récolte, et en les disposant de manière à faciliter la circulation de l'air, quelques colons des plus riches, des plus intelligens, parvinrent bien à diminuer le nombre des fourmis sur leurs habitations, mais jamais à les exterminer entièrement. Elles ne disparurent qu'après

l'ouragan de 1780, soit que ce fût l'ouvrage de ce phénomène, soit que le hasard eût amené à la même époque deux événemens qui n'avaient point entre eux de connexion.

Heureusement, peu après que les fourmis eurent commencé leurs affreux ravages dans les sucreries, le café, qu'elles respectaient, s'éleva subitement à un prix qu'il n'avait jamais obtenu. Ce bonheur inattendu fut une consolation et une ressource pour la colonie. Un très-grand nombre de ses enfans étaient ruinés, mais quelques-uns ne l'étaient pas; et ceux auxquels il restait de l'aisance pouvaient venir au secours des autres. Le sort se plut bientôt à les confondre tous. La production qui avait été favorisée par les circonstances tomba dans le dernier avilissement. A peine couvrait-elle la moitié des dépenses qu'il fallait faire pour l'obtenir. Ce ne fut que lentement qu'on lui vit reprendre faveur, et la guerre de 1778 rendit cette faveur comme inutile.

Après la pacification de 1783, les colonies françaises furent autorisées à recevoir de l'étranger un assez grand nombre d'objets que leur métropole était hors d'état de leur fournir. Cet adoucissement aux lois prohibitives, nécessaire à toutes les îles, l'était plus particulièrement à la Martinique, qui malheureusement ne l'obtint pas de la manière qu'elle l'aurait désiré, et qui lui aurait été le plus utile.

Dans la rade de Saint-Pierre s'était successive-

ment formée une classe d'hommes qui, dès l'origine simples commissionnaires, réussirent avec le temps à couper le fil des liaisons que les planteurs et les armateurs avaient eues autrefois ensemble, et à se rendre seuls vendeurs des marchandises d'Europe, seuls acheteurs des productions de l'Amérique. Ces intermédiaires inutiles, ayant ainsi réussi à concentrer dans leurs mains toutes les affaires, élevèrent rapidement des fortunes qui les mirent en état de faire des avances aux colons qui voulaient repeupler leurs ateliers, améliorer leurs habitations, ou même étendre leurs jouissances. Ces crédits, accordés à des conditions très-onéreuses, révoltèrent à la fin les emprunteurs, qui déférèrent au tribunal de l'opinion publique leurs créanciers comme des usuriers impitoyables contre lesquels l'autorité devait rigoureusement sévir. De leur côté, les prêteurs peignaient leurs débiteurs comme des gens de mauvaise foi, qui ne cherchaient qu'un prétexte pour se dispenser de payer l'intérêt ou le capital des secours que dans leur détresse ils avaient humblement sollicités. Ces accusations, bien ou mal fondées, avaient enfanté des haines dont la violence redoubla, lorsqu'en 1784 Saint-Pierre, qu'on trouvait dejà trop favorisé, et qui réellement l'était beaucoup trop, obtint seul le privilége d'admettre dans son sein les navigateurs de diverses nations qui porteraient les approvisionnemens dont il était impossible que le reste de la

colonie se passât. Peut-être le gouvernement ne parviendra-t-il jamais à rapprocher des cœurs si profondément ulcérés; mais il peut diminuer la violence de leurs ressentimens, en étendant à tous les ports de l'île des prérogatives que de fausses vues ou des inquiétudes mal fondées l'ont déterminé à concentrer d'abord dans un seul.

XXIV. État actuel de la Martinique.

Au dernier décembre 1788 la Martinique comptait douze mille blancs de tout âge et de tout sexe, trois mille noirs ou mulâtres libres, quatre-vingt mille esclaves. Cette année la colonie reçut de la métropole, sur cent trente-six navires, jaugeant trente-deux mille sept cent trente-six tonneaux, pour 15,133,000 livres de marchandises, et lui envoya pour 25,640,457 livres de productions. Cette somme fut produite par cent trente-sept mille neuf cent quarante-cinq quintaux de sucre terré; par cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-trois quintaux de sucre tête; par dix-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq quintaux de sucre brut; par soixante-huit mille trois cent cinquante-trois quintaux de coton; par soixante-huit mille cent soixante-un quintaux de café; par neuf cent quatre-vingt-deux quintaux de cacao; par dix quintaux d'indigo; et par quelques minces objets dont la vente ne s'éleva pas au-dessus de 675,000 livres.

Dans la même année, les États-Unis versèrent de leurs denrées dans l'île pour 3,783,000 livres; les Anglais, pour 1,509,000 livres; les Espa-

gnols, pour 2,719,000 livres ; les Hollandais, pour 958,000 livres ; les Portugais, pour 88,000 livres ; les Danois, pour 99,000 livres ; les Suédois, pour 42,000 livres. Ces 9,198,000 livres furent payés avec les productions du pays ou avec les marchandises arrivées d'Europe.

Une observation à ne pas négliger, c'est que la Martinique ne consomma ni ne livra aux étrangers tout ce qui lui avait été envoyé de France. Elle en fit passer quelques parties à la Guadeloupe, et beaucoup plus à Sainte-Lucie, îles nationales qui elles-mêmes lui avaient fourni environ le quart des cargaisons sorties de ses rades pour notre hémisphère.

XXV. La Martinique peut-elle espérer de voir améliorer sa condition ?

Tous ceux qui, par instinct ou par devoir, s'occupent des intérêts de leur patrie, désireraient de voir les productions se multiplier à la Martinique. On sait, il est vrai, que l'intérieur de cette île, rempli de rochers affreux, n'est point propre à la culture du sucre, du café, du coton ; qu'une trop grande humidité y nuirait à ces productions, et que, si elles y réussissaient, les frais de transport au travers des montagnes et des précipices rendraient inutile le succès des récoltes. Mais on pourrait former dans ce grand espace d'excellentes prairies, et le sol n'attend que la faveur du gouvernement pour fournir aux habitans ce genre de fécondité reproductive des bestiaux si nécessaires à la culture et à la subsistance. L'île a d'autres quartiers d'une nature ingrate ; des terrains escar-

pés, que les torrens et les pluies ont dégradés; des terrains marécageux, qu'il est difficile et peut-être impossible de dessécher; des terrains pierreux qui se refusent à tous les travaux. Cependant les observateurs qui connaissent le mieux la colonie s'accordent tous à dire que ses cultures sont susceptibles d'augmentation, et que l'augmentation pourrait être de près d'un tiers. On arriverait même, sans nouveaux défrichemens, à cette amélioration par une culture meilleure et plus suivie. Mais, pour atteindre ce but, il faudrait un plus grand nombre d'esclaves. C'est beaucoup que les habitans aient pu jusqu'à nos jours maintenir leurs ateliers dans l'état où ils les avaient reçus de leurs pères. Nous ne croyons pas qu'il soit en leur pouvoir de les augmenter.

A la Martinique, les propriétaires des terres peuvent être divisés en quatre classes. La première possède cent grandes sucreries exploitées par douze mille noirs; la seconde cent cinquante, exploitées par neuf mille noirs; la troisième trente-six, exploitées par deux mille noirs; la quatrième, livrée à la culture du café, du coton, du cacao, du manioc, peut occuper vingt mille noirs. Ce que la colonie contient de plus en esclaves des deux sexes est employé pour le service domestique, pour la pêche, pour la navigation, est dans l'enfance, ou dans un état de décrépitude.

La première classe est toute composée de gens riches. Leur culture est poussée aussi loin qu'elle

puisse aller, et leurs facultés la maintiendront sans peine dans l'état florissant où ils l'ont portée. Les dépenses mêmes qu'ils sont obligés de faire pour la reproduction sont moins considérables que celles du colon moins opulent, parce que les esclaves qui naissent sur leurs habitations doivent remplacer ceux que le temps et les travaux détruisent.

La seconde classe, qu'on peut appeler celle des gens aisés, n'a que la moitié des cultivateurs dont elle aurait besoin pour atteindre à la fortune des riches propriétaires. Eussent-ils les moyens d'acheter les esclaves qui leur manquent, ils en seraient détournés par une funeste expérience. Rien de si mal entendu que de placer un grand nombre de nègres à la fois sur une habitation. Les maladies que le changement de climat et de nourriture occasionne à ces malheureux, la peine de les former à un travail dont ils n'ont ni l'habitude, ni le goût, ne peuvent que rebuter un colon par les soins fatigans et multipliés que demanderait cette éducation des hommes pour la culture des terres. Le propriétaire le plus actif est celui qui peut augmenter son atelier d'un sixième d'esclaves tous les ans. Ainsi la seconde classe pourrait acquérir quinze cents noirs par an, si le produit net de sa culture le lui permettait. Mais elle ne doit pas compter sur des crédits. Les négocians de la métropole ne paraissent pas disposés à lui en accorder, et ceux qui faisaient travailler leurs fonds dans la colonie ne les y ont pas plus tôt vus oisifs ou hasardés, qu'ils

les ont portés en Europe ou à Saint-Domingue.

La troisième classe, qui est à peu près indigente, ne peut sortir de sa situation par aucun moyen pris dans l'ordre naturel du commerce. C'est beaucoup qu'elle puisse subsister par elle-même. Il n'y a que la main bienfaisante du gouvernement qui puisse lui donner une vie utile pour l'état, en lui prêtant sans intérêt l'argent nécessaire pour monter convenablement ses habitations. La recrue des noirs peut s'y éloigner, sans inconvénient, des proportions que nous avons fixées pour la seconde classe, parce que chaque colon, ayant moins d'esclaves à veiller, sera en état de s'occuper davantage de ceux dont il fera l'acquisition.

La quatrième classe, livrée à des cultures moins importantes que les sucreries, n'a pas besoin de secours aussi puissans pour recouvrer l'état d'aisance d'où la guerre, les ouragans et d'autres malheurs l'ont fait déchoir. Il suffirait à ces deux dernières classes d'acquérir chaque année quinze cents esclaves pour monter au niveau de la prospérité que la nature permet à leur industrie.

Ainsi la Martinique pourrait espérer de porter ses cultures languissantes jusqu'où elles peuvent aller, si, outre les remplacemens, elle recevait chaque année une augmentation de deux ou trois mille nègres. Mais elle est hors d'état de payer ces recrues, et les raisons de son impuissance sont connues. On sait qu'elle doit à la métropole,

comme dettes de commerce, à peu près un million. Une suite d'infortunes l'a réduite à en emprunter quatre aux négocians établis dans le bourg Saint-Pierre. Les engagemens qu'elle a contractés à l'occasion des partages de famille, ceux qu'elle a pris pour l'acquisition d'un grand nombre de plantations l'ont rendue insolvable. Cette situation ne lui permet pas de remplir la carrière de fortune qui lui est ouverte, à moins que le gouvernement ne vienne à son secours de la manière que nous allons dire.

Tout le temps que la Martinique fut, dans le Nouveau-Monde, la seule colonie française de quelque importance, rien ne lui manquait. On lui portait en particulier autant d'esclaves qu'elle en pouvait alors occuper. C'était même dans son sein qu'étaient déposés ceux qui devaient arroser de leurs sueurs les îles voisines. Saint-Domingue ne tarda pas à devenir aussi un marché de noirs, et fut même avec le temps le seul alimenté par les armateurs de la nation. Le gouvernement s'aperçut de l'abandon où ses négocians laissaient celles de ses possessions qui étaient situées au vent de l'archipel américain, et, après la pacification de 1763, il n'y avoua pas, mais il y toléra l'introduction des Africains de traite étrangère. Cependant l'espèce de mystère qu'exigeait toujours ce commerce en quelque sorte clandestin ne permettait pas de solder avec des denrées, et on était réduit à donner en échange des métaux.

Le numéraire, que d'anciennes prospérités avaient accumulé à la Martinique, s'écoula si bien en quelques années, qu'avant la guerre de 1778 toute acquisition d'esclaves y avait presque cessé. Pour en repeupler les ateliers, le ministère eut recours en 1784 à des primes d'encouragement. Cette générosité, ou, si l'on veut, cette prodigalité du fisc, n'eut aucun succès. Les vaisseaux négriers continuèrent tous de prendre la route de Saint-Domingue.

Ainsi, malgré l'intelligence, et malgré l'énergie de ses habitans, la Martinique a la douleur de voir son territoire en friche, faute de bras pour le cultiver, et faute d'or pour en acquérir. Mais elle a des productions que l'Anglais offre de prendre en paiement des noirs qu'il est en état de lui fournir à un prix très-modéré. Pourquoi le gouvernement refuserait-il sa sanction à ces échanges? Aimerait-il mieux tout perdre que de consentir à un partage momentané de ses denrées avec une nation rivale? Qu'il ne se dissimule plus que la maladie va devenir mortelle, et il adoptera sans balancer le remède qu'on se croit obligé de lui proposer, tout amer qu'il peut paraître. La réclamation des lois prohibitives ne l'arrêtera pas. Lorsque le temps de faire rentrer la colonie sous leur joug sera arrivé, le commerce de France, revenu de ses erreurs, bénira la main bienfaisante qui aura préparé sa prospérité.

L'opinion de quelques administrateurs connus

par leur esprit d'observation, est qu'on pourrait, qu'on devrait aller plus loin. Les petites Antilles ont, disent-ils, un besoin pressant de communiquer librement entre elles avec le continent voisin et avec l'Europe. C'est depuis long-temps le plus ardent de leurs désirs. Il ne leur a manqué jusqu'ici qu'un point de réunion. Le lieu qui, dans leurs parages, serait indistinctement ouvert aux navigateurs des deux hemisphères ne tarderait pas à devenir un des florissans entrepôts du globe. La nature paraît avoir désigné la Martinique pour cet important office. En lui permettant de remplir sa destinée, la France sera dédommagée au centuple, par le produit des douanes, du sacrifice qu'elle aura fait de son modique monopole. Qu'elle adopte ou qu'elle rejette le système proposé, cette colonie sera toujours le dépôt des forces navales destinées à préserver de l'invasion les îles que la cour de Versailles possède dans l'archipel américain.

XXVI. La Martinique peut-elle être conquise?

Le principal établissement de la Martinique est connu sous le nom de *Fort-Royal*. Au-devant de ce chef-lieu est un port célèbre, situé sur la partie latérale d'une large baie, dans laquelle on ne s'enfonce qu'en courant des bordées qui doivent décider du sort de tout vaisseau réduit à éviter le combat. S'il a le désavantage d'être dégréé, de n'être qu'un mauvais boulinier, d'essuyer quelque accident de la variation des rafales, des courans et des ras de marée, il tombera dans les mains

d'un assaillant qui saura louvoyer plus heureusement. La forteresse même peut devenir le témoin inutile d'une escadre, comme elle l'a été trop souvent de la prise des navires marchands.

Dans la vue d'opposer une digue aux Anglais, on coula à fond, en 1762, dans l'intérieur du port, les carcasses d'un grand nombre de navires. Cette précaution, qui fut alors inutile, devint funeste avec le temps, sans que les dommages répétés qu'elle causait ouvrissent les yeux du gouvernement. Peut-être l'encombrement durerait-il encore, si Pontevès, qui fut heureusement chargé du commandement des forces navales de la nation dans ces parages, n'eût employé ce qu'il avait d'énergie et d'intelligence pour tout ramener à l'état primitif. A la même époque, le comte de Damas travaillait avec un succès égal à dessécher des marais infects, à procurer de l'écoulement à des eaux corrompues, à donner à l'air de la ville toute la salubrité dont elle était susceptible. Puissent les services de ces deux excellens citoyens rester dans la mémoire du colon pour servir d'encouragement à leurs successeurs!

La défense était autrefois réduite aux fortifications du Fort-Royal, où l'ignorance avait fait enfouir sous une chaîne de montagnes des dépenses extravagantes. Tout l'art des plus habiles ingénieurs n'a pu donner une grande force de résistance à des ouvrages construits au hasard, par l'incapacité même, sans aucun plan suivi. Il a

fallu se borner à ajouter un chemin couvert, un rempart et des flancs aux parties de la place qui en étaient susceptibles. Cependant le travail le plus important a été de creuser dans le roc, qui se prête aisément à tout ce qu'on en veut faire, des souterrains aérés, sains, propres à mettre en sûreté les munitions de guerre et de bouche, les malades, les soldats, ceux des habitans à qui l'attachement pour la métropole inspirerait le courage de défendre la colonie.

Mais la bravoure que ces moyens doivent exciter ne suffit pas pour conserver une place qui est dominée de tous les côtés. On a donc cru qu'il fallait chercher une position plus avantageuse, et on l'a trouvée dans le morne Garnier, plus haut de trente-cinq à quarante pieds que les points les plus élevés du Patate, du Tartanson, et du Cartouche, qui tous plongent sur le Fort-Royal.

Sur cette élévation a été construit le Fort-Bourbon, qui serait peu de chose en Europe, mais qui est beaucoup en Amérique. Son front du nord peut seul être attaqué; et le chemin qui y conduit de la case Pilote ou de la case Navire, les seuls points où puisse s'opérer un débarquement, est si inégal, si généralement couvert de redoutes et de batteries, que l'assaillant ne se fraiera pas une route sans quelque perte. Quinze cents hommes défendront le fort trente ou trente-six jours contre une armée de quinze mille hommes; et douze cents hommes se soutiendront

vingt ou vingt-cinq jours dans le Fort-Royal, qui ne peut être assailli qu'après la prise de Bourbon. Voilà ce qu'on peut attendre d'une dépense de dix à douze millions de livres.

Une dépense si considérable a paru déplacée à ceux qui croient que c'est à la marine seule de protéger les colonies. Dans l'impuissance où l'on était, disent-ils, d'élever en même temps des fortifications et de construire des vaisseaux, il fallait préférer les moyens de première nécessité à des ressources qui ne sont que du second ordre. S'il est surtout dans le caractère de l'impétuosité française d'attaquer plutôt que de se défendre, c'est à elle de détruire des forteresses, et non d'en construire, ou plutôt il ne lui convient d'élever que de ces remparts ailés et mobiles qui vont porter la guerre au lieu de l'attendre. Toute puissance qui aspire au commerce, aux colonies, doit avoir des vaisseaux qui enfantent des hommes et des richesses, qui augmentent la population et la circulation, tandis que des bastions et des soldats ne servent qu'à consumer des forces et des vivres. Ce que la cour de Versailles peut se promettre des dépenses qu'elle a faites à la Martinique, c'est que, si cette île est attaquée par le seul ennemi qui soit à craindre, on aura le temps de la secourir. Le génie anglais va lentement dans les siéges. Il marche toujours en règle ; rien ne le détourne d'achever les ouvrages d'où dépend la sûreté des assaillans. La vie du soldat lui est plus

précieuse que le temps. Peut-être cette maxime, si sensée en elle-même, n'est-elle pas bien appliquée dans le climat dévorant de l'Amérique : mais c'est la maxime d'un peuple chez lequel le soldat est un homme au service de l'état, et non pas un mercenaire aux gages du prince. Quoi qu'il en soit du sort à venir de la Martinique, il est temps de connaître le sort actuel de la Guadeloupe.

XXVII. Les Français envahissent la Guadeloupe. Calamités qu'ils y éprouvent.

Cette île, dont la forme est fort irrégulière, peut avoir quatre-vingts lieues de tour. Elle est coupée en deux par un petit bras de mer qui n'a pas plus de deux lieues de long sur une largeur de quinze à quarante toises. Ce canal, connu sous le nom de *rivière salée*, est navigable, mais ne peut porter que des pirogues.

La partie de l'île qui donne son nom à la colonie entière est hérissée, dans son centre, de rochers affreux, où il règne un froid continuel, qui n'y laisse croître que des fougères et quelques arbustes inutiles couverts de mousse. Au sommet de ces rochers s'élève à perte de vue, dans la moyenne région de l'air, une montagne appelée *la Soufrière*. Elle exhale par des ouvertures une épaisse et noire fumée, entremêlée d'étincelles visibles pendant la nuit. De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la fertilité dans les plaines qu'elles arrosent, et tempérer l'air brûlant du climat par la fraîcheur d'une boisson si renommée, que les galions, qui reconnaissaient autrefois les îles du Vent, avaient

ordre de renouveler leurs provisions de cette eau pure et salubre. Telle est la portion de l'île nommée par excellence la Guadeloupe. Celle qu'on appelle communément la Grande-Terre n'a pas été si bien traitée par la nature. Son sol n'est pas aussi fertile, ni son climat aussi sain et aussi agréable. Elle est à la vérité moins hachée et plus unie, mais les rivières lui manquent généralement. On n'y voit pas même de fontaines. Des aquéducs, qui n'entraîneraient pas de grandes dépenses, la feront jouir sans doute avec le temps de cet avantage de l'autre partie de la colonie.

Aucune nation européenne n'avait occupé cette île, lorsque cinq cent cinquante Français, conduits par deux gentilshommes nommés Loline et Duplessis, y arrivèrent de Dieppe le 28 juin 1635. La prudence n'avait pas dirigé leurs préparatifs. Leurs vivres avaient été si mal choisis, qu'ils s'étaient corrompus dans la traversée, et on en avait embarqué si peu, qu'il n'en resta plus au bout de deux mois. La métropole n'en envoyait pas; Saint-Christophe en refusa, soit par disette, soit faute de volonté, et les premiers travaux de culture qu'on avait faits dans le pays ne pouvaient encore rien donner. Il ne restait de ressource à la colonie que dans les sauvages; mais le superflu d'un peuple qui, cultivant peu, n'avait jamais formé de magasins, ne pouvait être considérable. On ne voulut pas se contenter de ce qu'ils apportaient volontairement eux-mêmes. La réso-

lution fut prise de les dépouiller, et les hostilités commencèrent le 6 janvier 1636.

Les Caraïbes, ne se croyant pas en état de résister ouvertement à un ennemi qui tirait tant d'avantage de la supériorité de ses armes, détruisirent leurs vivres, leurs habitations, et se retirèrent à la Grande-Terre ou dans les îles voisines. C'est de là, que les plus furieux, repassant dans l'île d'où on les avait chassés, allaient s'y cacher dans l'épaisseur des forêts. Le jour ils perçaient de leurs flèches empoisonnées, ils assommaient à coups de massue tous les Français qui se dispersaient pour la chasse ou pour la pêche. La nuit ils brûlaient les cases et ravageaient les plantations de leurs injustes ravisseurs.

Une famine horrible fut la suite de ce genre de guerre. Les colons en vinrent jusqu'à brouter l'herbe, jusqu'à manger leurs propres excrémens, jusqu'à déterrrer les cadavres pour s'en nourrir. Plusieurs, qui avaient été esclaves à Alger, détestèrent la main qui avait brisé leurs fers ; tous maudissaient leur existence. C'est ainsi qu'ils expièrent le crime de leur invasion, jusqu'à ce que le gouvernement d'Aubert eût amené la paix avec les sauvages à la fin de 1640. Quand on pense à l'injustice des hostilités que les Européens ont commises dans toute l'Amérique, on est tenté de se réjouir de leurs désastres, et de tous les fléaux qui suivent les pas de ces féroces oppresseurs. L'humanité, brisant alors tous les nœuds du sang

et de la patrie qui nous attachent aux habitans de notre hémisphère, change de liens, et va contracter au-delà des mers, avec les sauvages indiens, la parenté qui unit tous les hommes, celle du malheur et de la pitié.

XXVIII. La Guadeloupe sort peu à peu de la misère : mais ne devient une colonie florissante qu'après avoir été conquise par l'Angleterre.

Cependant le souvenir des maux qu'on avait éprouvés dans une île envahie excita puissamment aux cultures de première nécessité, qui amenèrent ensuite celles du luxe de la métropole. Le petit nombre d'habitans échappés aux horreurs qu'ils avaient méritées fut bientôt grossi par quelques colons de Saint-Christophe, mécontens de leur situation; par des Européens avides de nouveautés; par des matelots dégoûtés de la navigation; par des capitaines de navire qui venaient par prudence confier au sein d'une terre prodigue un fonds de richesse sauvé des caprices de l'Océan. Mais la prospérité de la Guadeloupe fut arrêtée ou traversée par des obstacles qui naissaient de sa situation.

La facilité qu'avaient les pirates des îles voisines de lui enlever ses bestiaux, ses esclaves, ses récoltes même, la réduisit plus d'une fois à des extrémités ruineuses. Des troubles intérieurs, qui prenaient leur source dans des jalousies d'autorité, mirent souvent ses cultivateurs aux mains. Les aventuriers qui passaient aux îles du Vent, dédaignant une terre plus favorable à la culture qu'aux armemens, se laissèrent attirer à la Martinique par le nombre et la commodité de ses

rades. La protection de ces intrépides corsaires amena dans cette île tous les négocians qui se flattèrent d'y acheter à vil prix les dépouilles de l'ennemi, et tous les cultivateurs qui crurent pouvoir s'y livrer sans inquiétude à des travaux paisibles. Cette prompte population devait introduire le gouvernement civil et militaire des Antilles à la Martinique. Dès-lors le ministère de la métropole s'en occupa plus sérieusement que des autres colonies, qui n'étaient pas autant sous sa direction, et, n'entendant parler que de cette île, y versa le plus d'encouragemens.

Cette préférence fit que la Guadeloupe n'avait, en 1700, pour toute population que trois mille huit cent vingt-cinq blancs ; trois cent vingt-cinq sauvages, nègres ou mulâtres libres ; six mille sept cent vingt-cinq esclaves, dont un grand nombre étaient Caraïbes. Ses cultures se réduisaient à soixante petites sucreries ; soixante-six indigoteries, un peu de cacao, et beaucoup de coton. Elle possédait seize cent vingt bêtes à poil, et trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf bêtes à cornes. C'était le fruit de soixante ans de travaux.

La colonie ne fit quelques progrès qu'après la pacification d'Utrecht. On y comptait neuf mille six cent quarante-trois blancs, quarante-un mille cent quarante esclaves, et les bestiaux, les vivres proportionnés à cette population, lorsqu'au mois d'avril 1759 elle fut conquise par les armes de la Grande-Bretagne.

La France s'affligea de cette perte ; mais la colonie eut des raisons pour se consoler d'un événement en apparence si fâcheux. Durant un siége de trois mois elle avait vu détruire ses plantations, brûler les bâtimens qui servaient à ses fabriques, enlever une partie de ses esclaves. Si l'ennemi avait été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'île restait sans ressource. Privée du secours de la métropole, qui n'avait pas la force d'aller à son secours, et, faute de denrées à livrer, ne pouvant rien espérer des Hollandais que la neutralité amenait sur ses rades, elle n'aurait pas eu de quoi subsister jusqu'au temps des reproductions de la culture.

Les conquérans la délivrèrent de cette inquiétude. A la vérité, les Anglais ne sont pas marchands dans leurs colonies. Les propriétaires des terres, qui pour la plupart résident en Europe, envoient à leurs représentans ce qui leur est nécessaire, et retirent, par le retour de leur vaisseau, la récolte entière de leurs fonds. Un commissionnaire, établi dans quelque port de la Grande-Bretagne, est chargé de fournir l'habitation, et d'en recevoir les produits. Cette méthode ne pouvait être pratiquée à la Guadeloupe. Il fallut que le vainqueur adoptât à cet égard l'usage des vaincus. Les Anglais, prévenus des avantages que la France retirait de son commerce avec ses colonies, se hâtèrent d'expédier comme elle des vaisseaux à l'île conquise, et multiplièrent tellement leurs

expéditions, que la concurrence, excédant de beaucoup la consommation, fit tomber à vil prix toutes les marchandises d'Europe. Le colon en eut presque pour rien, et, par suite de cette surabondance, obtint de longs délais pour le paiement.

A ce crédit de nécessité se joignit bientôt un crédit de spéculation, qui mit la colonie en état de remplir ses engagemens. La nation victorieuse y porta dix-huit mille sept cent vingt-un esclaves, avec l'espoir de retirer un jour de grands avantages de leurs travaux; mais son ambition fut trompée, et la colonie fut restituée à son ancien possesseur au mois de juillet 1763.

XXIX. Variations du ministère de France dans le gouvernement de la Guadeloupe.

L'état florissant où la Guadeloupe avait été élevée par les Anglais frappa tout le monde, lorsqu'ils la rendirent. On conçut pour elle ce sentiment de considération qu'inspire aujourd'hui l'opulence. La métropole la vit avec une sorte de respect. Jusqu'alors elle avait été subordonnée à la Martinique comme toutes les îles françaises du Vent. On la délivra de ces liens, qu'elle trouvait honteux, en lui donnant une administration indépendante. Cet ordre de choses dura jusqu'en 1768. A cette époque elle fut remise sous l'ancien joug. On l'en retira en 1772 pour l'y faire rentrer six mois après. En 1775 on lui accorda de nouveau des chefs particuliers; et il faut espérer qu'après tant de variations la cour de Versailles se fixera à cet arrangement, le seul conforme aux principes d'une

politique éclairée. Si le ministère s'écartait jamais de cet heureux plan, il verrait encore les gouverneurs et les intendans prodiguer leurs soins, leur crédit, leurs affections à l'île métropolitaine, immédiatement soumise à leur inspection, tandis que l'île asservie serait abandonnée à des subalternes sans force, sans considération, et par conséquent sans aucun pouvoir, sans aucune volonté d'opérer le bien.

Les gens de guerre, qui ont opiné pour la réunion des deux colonies sous les mêmes chefs, se fondaient sur l'avantage qu'il y aurait à pouvoir réunir les forces des deux îles pour leur défense mutuelle. Mais ont-ils pensé qu'entre la Martinique et la Guadeloupe se trouvait, à une distance égale, la Dominique, établissement anglais qu'on ne peut éviter, et qui inspecte également le double canal qui le sépare des possessions françaises? Si vous êtes inférieur en forces maritimes, la communication est impraticable, parce que les secours respectifs ne sauraient manquer d'être interceptés. Si vous êtes supérieur, la communication est inutile, parce qu'il n'y a point d'invasion à craindre. Dans les deux cas, le système qu'on veut établir n'est qu'une chimère.

Il en serait tout autrement s'il s'agissait d'exécuter des projets offensifs. La réunion des moyens propres à chaque île pourrait devenir utile, nécessaire même dans ces circonstances. Alors on confierait le commandement militaire à l'un des

gouverneurs, et sa prééminence cesserait après l'entreprise projetée.

Mais convient-il de laisser libre le versement des productions territoriales d'une colonie dans l'autre? Jusqu'à la conquête de la Guadeloupe par les Anglais, ses liaisons directes avec les ports de France s'étaient bornées à six ou sept navires chaque année. Ses denrées, par des motifs plus ou moins réfléchis, prenaient la plupart la route de la Martinique. Lorsqu'à l'époque de la restitution l'administration des deux îles fut séparée, on sépara aussi leur commerce. Les communications ont été rouvertes depuis, et sont encore permises au temps où nous écrivons.

Cet ordre de choses trouve des censeurs en France. Il faut, disent-ils avec amertume, que les colonies remplissent leur destination, qui est de consommer beaucoup de marchandises de la métropole, et de lui renvoyer une grande abondance de productions. Or, avec les plus grands moyens pour remplir cette double obligation, la Guadeloupe ne fera ni l'un ni l'autre tout le temps qu'il lui sera permis de porter ses denrées à la Martinique. Cette liaison sera toujours la cause ou l'occasion d'un versement immense dans les marchés étrangers, principalement à la Dominique. Ce n'est qu'en coupant le pont de communication qu'on arrêtera ce commerce frauduleux et qu'on déracinera l'habitude de la contrebande.

Ces argumens, puisés dans l'intérêt particulier,

n'empêchent pas que la Guadeloupe et la Martinique ne doivent être confirmées dans les liaisons qu'elles ont formées. La liberté est le vœu de tous les hommes, et le droit naturel de tout propriétaire est de vendre à qui il veut et le plus qu'il peut les productions de son sol. On s'est écarté, en faveur de la métropole, de ce principe fondamental de toute société bien ordonnée, et peut-être le fallait-il dans l'état actuel des choses. Mais vouloir étendre plus loin les prohibitions qu'éprouve le colon, vouloir le priver des commodités et des avantages qu'il peut trouver dans une communication suivie ou passagère avec ses propres concitoyens, c'est un acte de tyrannie que le commerce de France rougira un jour d'avoir sollicité, et qui ne sera jamais accordé que par un ministère ignorant, corrompu ou lâche. Si, comme on le prétend, la navigation actuellement permise entre les deux îles donne une portion de leurs denrées à des rivaux rusés et avides, le gouvernement trouvera des moyens honnêtes pour faire couler dans le sein du royaume les richesses territoriales de la Guadeloupe et des petites îles qui en dépendent.

XXX. Quelles sont les dépendances de la Guadeloupe.

La Désirade, éloignée de quatre ou cinq lieues de la Guadeloupe, est une de ces îles. Son terrain, excessivement aride et de dix lieues de circonférence, ne compte que peu d'habitans, tous occupés de la culture de quelques pieds de café, de quelques pieds de coton. On ignore en quel

temps précisément a commencé cet établissement; mais il est moderne.

Les Saintes, éloignées de trois lieues de la Guadeloupe, sont deux très-petites îles, qui, avec un îlot, forment un triangle et un assez bon port. Trente Français qu'on y avait envoyés en 1648 furent bientôt forcés de les évacuer par une sécheresse extraordinaire qui tarit la seule fontaine qui donnât de l'eau avant qu'on eût eu le temps de creuser des citernes. Ils y retournèrent en 1652, et y établirent des cultures durables qui produisent aujourd'hui cinquante milliers de café et cent milliers de coton.

A six lieues de la Guadeloupe est Marie-Galande, qui a quinze lieues de circuit. Les nombreux sauvages qui l'occupaient en furent chassés en 1648 par les Français, qui eurent des attaques vives et fréquentes à repousser pour se maintenir dans leur usurpation. C'est un sol excellent, où s'est successivement formée un population de sept ou huit cents blancs et de six ou sept mille noirs, la plupart occupés de la culture du sucre.

Saint-Martin et Saint-Barthelemi sont aussi dans la dépendance de la Guadeloupe, quoiqu'ils en soient éloignés de quarante-cinq et cinquante lieues. On a parlé de la première de ces îles dans l'histoire des établissemens hollandais. Il reste à dire quelque chose de la seconde.

On lui donne dix à onze lieues de tour. Ses montagnes ne sont que des rochers, et ses vallées

que des sables, jamais arrosées par des sources ou par des rivières, et beaucoup trop rarement par les eaux du ciel. Elle est même privée des commodités d'un bon port, quoique tous les géographes l'aient félicitée de cet avantage. En 1646 cinquante Français y furent envoyés de Saint-Christophe. Massacrés par les Caraïbes en 1656, ils ne furent remplacés que trois ans après. L'aridité du sol les fit recourir au bois de gayac qui couvrait leur nouvelle patrie, et dont ils firent de petits ouvrages qu'on recherchait assez généralement. Cette ressource eut un terme, et le soin de quelques bestiaux qui allaient alimenter les îles voisines la remplaça. La culture du coton ne tarda pas à suivre, et la récolte s'en élève à cinquante ou soixante milliers, lorsque, ce qui arrive le plus souvent, des sécheresses opiniâtres ne s'y opposent pas. Jusqu'à ces derniers temps les travaux ont tous été faits par les blancs, et c'est encore la seule des colonies européennes établies dans le Nouveau-Monde où les hommes libres daignent partager avec leurs esclaves les travaux de l'agriculture. Le nombre des uns ne passe pas quatre cent vingt-sept, ni celui des autres trois cent quarante-cinq. L'île, dans son plus grand rapport, en nourrirait difficilement davantage.

La misère de ses habitans est si généralement connue, que les corsaires ennemis qu'on y a vus souvent relâcher, ont toujours fidèlement payé le peu de rafraîchissemens qui leur ont été fournis,

quoique les forces manquassent pour les y contraindre. Il y a donc encore de la pitié, même entre des ennemis et dans l'âme des corsaires. Ce n'est donc que la crainte et l'intérêt qui rendent l'homme méchant. Il n'est jamais cruel gratuitement. Le pirate armé qui pille un vaisseau richement chargé n'est pas sans équité ni sans entrailles pour des insulaires que la nature a laissés sans ressource et sans défense.

XXXI. Situation actuelle de la Guadeloupe et des petites îles qui lui sont soumises.

Au dernier décembre 1788, la Guadeloupe, en y comprenant les îles plus ou moins fertiles soumises à son gouvernement, comptait treize mille blancs de tout âge et de tout sexe, quatorze cents noirs ou mulâtres libres, cent mille esclaves. Cette population cultivait cinq à six cent mille cacaotiers, onze à douze millions de cotonniers, dix-neuf à vingt millions de cafiers, quatre cents sucreries qui couvraient vingt-sept à vingt-huit milles carrés de terre.

Cette année la colonie reçut de sa métropole, sur cinquante-quatre navires jaugeant quatorze mille huit cent soixante-sept tonneaux, pour 5,308,000 livres de marchandises. De son côté, elle lui envoya onze mille cent quatre-vingt-dix-neuf quintaux de sucre brut; soixante-quatre mille trois cent trente-six quintaux de sucre terré; soixante-seize mille cinq cent onze quintaux de sucre tête; trente-sept mille trois cents quintaux de café; sept mille quatre cent onze quintaux de coton; cinq cent cinquante-neuf quintaux de

cacao, et quelques autres productions dont la valeur ne s'élève pas au-dessus de 133,000 livres. Tous ces objets réunis ne furent vendus en France que 13,053,000 livres.

Le commerce étranger versa ouvertement dans l'île pour 3,424,000 livres d'objets permis par les règlemens. La fourniture faite par les États-Unis s'éleva à 1,629,000 livres ; par les Anglais, à 1,599,000 livres; par les Espagnols, à 4,000 liv.; par les Hollandais, à 58,000 l.; par les Portugais, à 98,000 liv.; par les Danois, à 36,000 liv. Les uns et les autres furent payés en denrées coloniales.

Si ces supputations fréquentes fatiguent un lecteur oisif, on espère qu'elles ennuieront moins des calculateurs politiques, qui, trouvant dans la population et la production des terres la juste mesure des forces d'un état, en sauront mieux comparer les ressources naturelles des différentes nations. Ce n'est que par un registre bien ordonné de cette espèce qu'on peut juger avec quelque exactitude de l'état actuel des puissances maritimes et commerçantes qui ont des établissemens dans le Nouveau-Monde. Ici l'exactitude fait le mérite de l'ouvrage ; et l'on doit peut-être tenir compte à l'auteur des agrémens qui lui manquent en faveur de l'utilité qui les remplace. Assez de tableaux éloquens, assez de peintures ingénieuses amusent et trompent la multitude sur les pays éloignés. Il est temps d'apprécier la vérité, le résultat de leur histoire, et de savoir

moins ce qu'ils ont été que ce qu'ils sont : car l'histoire du passé, surtout par la manière dont elle a été écrite, n'appartient guère plus au siècle où nous vivons que celle de l'avenir. Encore une fois, qu'on ne s'étonne plus de voir répéter si souvent un dénombrement de nègres et d'animaux, de terres et de productions; en un mot, des détails qui, malgré la sécheresse qu'ils offrent à l'esprit, sont pourtant les fondemens physiques de la société.

Les ports de mer de France se plaignent de ne pas voir arriver dans leurs magasins tous les produits de la Guadeloupe. C'est leur faute. Qu'ils multiplient leurs expéditions, et la colonie sera dispensée de porter ses denrées à la Martinique; qu'ils lui vendent des esclaves, et elle ne livrera plus ses colons à la Dominique pour recruter ses ateliers; qu'ils ne la laissent pas manquer de subsistances, et elle ne donnera plus, outre ses sirops, ses cafés à l'Amérique septentrionale; qu'ils fournissent à tous ses besoins, et elle ne livrera plus ses sucres à Saint-Eustache pour les échanger contre les marchandises des Indes orientales, et contre l'argent qui lui est devenu nécessaire pour s'acquitter envers l'ancienne et la nouvelle Angleterre.

Quelques hommes timides craignent de voir déchoir dans peu ce bel établissement. La partie connue sous le nom de Guadeloupe, et cultivée depuis très-long-temps, n'est pas, disent-ils,

susceptible d'une grande amélioration. La Grande-Terre ne se soutiendra pas dans l'état florissant où un heureux hasard l'a portée. Ce vaste espace, couvert de ronces il y a trente ans, et qui fournit aujourd'hui les trois cinquièmes des récoltes, n'a pas un bon sol. Les sucres y sont d'une qualité très-inférieure. Privé de forêts, de rosées et de rivières, il est exposé à de fréquentes sécheresses qui détruisent ses bestiaux et ses productions. Le temps ne fera qu'accroître ces calamités.

Nous sommes bien éloigné d'adopter ces inquiétudes, et l'on jugera des raisons de notre sécurité. La colonie a beaucoup d'esclaves, et de grandes facilités pour en augmenter le nombre. Peu d'entre eux sont employés au service domestique, à la navigation et au commerce. L'agriculture est l'occupation unique de presque tous. Il leur reste un vaste terrain à défricher, et celui qui a été mis récemment en valeur est plus fécond que le terrain fatigué par une longue exploitation. Leurs maîtres sont proprement sans dettes, et n'ont pas encore contracté ce goût de luxe qui détruit tant de fortunes à leur voisinage. Des mœurs simples permettent aux planteurs de reverser sur leurs habitations la plus grande partie du revenu qu'ils en ont tiré. Ces considérations nous font présumer que, loin de décliner, la Guadeloupe arrivera bientôt d'elle-même au faîte de sa prospérité sans le secours et malgré les entraves du gouvernement.

C'était anciennement dans la Guadeloupe proprement dite, et à Saint-Charles de la Basse-Terre, que se réunissaient toutes les productions de la colonie, quoique ce ne soit qu'une rade foraine dont l'accès est difficile, et où le séjour est dangereux. La plupart des navigateurs ont tourné récemment leurs voiles vers la Pointre-à-Pitre. C'est un port profond et assez sûr, placé à une des extrémités de la Grande-Terre. Il fut découvert par les Anglais, dans le temps qu'ils restèrent les maîtres de la colonie, et ils s'occupaient du soin de lui donner de la salubrité, lorsque la paix leur arracha leur proie. La cour de Versailles suivit cette idée d'un vainqueur éclairé, et fit tracer sans délai le plan d'une ville qui s'est accrue très-rapidement. La nature, les vents, le gisement des côtes, tout veut que le commerce d'une si grande possession se concentre dans cet entrepôt. Il ne doit rester à Saint-Charles que ce qui se récolte dans les quartiers du Baillif, de Deshays, de Bouillante, de la Pointe-Noire et des Trois-Rivières. Cependant cette ville continuera à être le siége du gouvernement, puisque c'est là qu'est la force, puisque c'est là que sont les fortifications.

XXXII. Mesures prises par la France pour préserver la Guadeloupe de l'invasion.

Si l'ennemi qui attaquerait la colonie ne voulait que ravager la Grande-Terre, y enlever les esclaves et les bestiaux, il serait impossible de l'en empêcher, ou même de l'en punir, à moins qu'on ne lui opposât une armée. Le fort Louis,

qui défend cette partie de l'établissement, n'est qu'un misérable fort à étoile, incapable d'une résistance un peu opiniâtre. Tout ce que l'on pourrait se promettre, ce serait d'empêcher que la dévastation ne s'étendît plus loin. La nature du pays offre plusieurs positions plus heureuses les unes que les autres pour arrêter sûrement un assaillant, quelle que soit sa valeur, quelles que soient ses forces. Il serait donc obligé de se rembarquer pour aller attaquer la Guadeloupe proprement dite.

Sa descente ne pourrait s'opérer qu'à la baie des Trois-Rivières et à celle du Baillif; ou plutôt ces deux endroits seraient plus avantageux au succès de son entreprise, parce qu'ils l'approcheraient plus près que tous les autres du fort Saint-Charles de la Basse-Terre, et qu'ils lui présenteraient moins d'obstacles à surmonter.

Qu'il préfère de ces deux plages celle qu'il lui plaira, il ne trouvera en arrivant à terre qu'un terrain couvert de bois, coupé de rivières, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, qu'il faudra passer sous le feu des partis français. Lorsque, par la supériorité de ses forces, il aura vaincu ces difficultés, il sera arrêté par la hauteur du grand Camp. C'est un plateau que la nature a entouré de la rivière du Gallion et de ravines effroyables. L'art y a ajouté des parapets, des barbettes, des flancs, des embrasures, pour donner à l'artillerie qu'on y a placée la meilleure di-

rection qu'il était possible. Ce retranchement, quoique redoutable, doit être pourtant forcé. On ne présume pas qu'un général intelligent pût jamais se déterminer à laisser derrière lui un poste de cette nature. Ses convois seraient trop exposés, et il ne pourrait que difficilement se procurer tout ce qui est nécessaire pour ses opérations du siége du fort Saint-Charles.

Si ceux qui furent chargés les premiers de mettre en sûreté la Guadeloupe eussent été gens de guerre, ou même simplement ingénieurs, ils n'auraient pas manqué de prendre la position qui se trouve entre la rivière de la grande Anse et celle du Gallion pour leur point à fortifier. Leur place aurait eu du côté de la mer un front qui aurait renfermé un bassin capable de contenir une quarantaine de navires, qui eût inquiété les vaisseaux ennemis au large, et qui eût été lui-même hors d'insulte. Ses fronts du côté des rivières de la grande Anse et du Gallion eussent été inaccessibles, étant assis sur le sommet de deux escarpemens fort roides. Le quatrième front aurait été le seul attaquable, et il était aisé de le renforcer autant qu'on aurait voulu.

En se déterminant à la position actuelle du fort Saint-Charles, les ouvrages qu'on y construisit auraient dû au moins se flanquer, se défiler réciproquement de la mer et des hauteurs. Mais on s'éloigna si fort des bons principes, que les feux des fortifications furent tout-à-fait mal dirigés,

que l'intérieur des ouvrages était vu à découvert de toutes parts, qu'on pouvait battre les revêtemens par le pied.

Tel était le fort Saint-Charles lorsqu'en 1764 on voulut s'occuper du soin de le mettre en état de défense. Peut-être eût-il convenu de le raser, et de placer les nouvelles fortifications sur la position qu'on a indiquée. On se borna à revêtir d'ouvrages extérieurs le mauvais fort élevé par des mains malhabiles; d'y ajouter deux bastions du côté de la mer; un bon chemin couvert qui règne tout autour avec des glacis, partie coupés, et partie en pente douce; deux grandes places d'armes rentrantes, ayant chacune un bon réduit, et derrière elles de bonnes tenailles, avec caponnières et poternes de communication au corps de la place; deux redoutes, l'une sur la prolongation de la capitale de l'une des deux places d'armes, et l'autre à l'extrémité d'un excellent retranchement fait le long de la rivière du Gallion, et dont le terre-plain est défendu par le canon tiré d'un autre retranchement fait sur le sommet de l'escarpement du bord opposé de la même rivière; des fossés larges et profonds; une citerne et un magasin à poudre à l'épreuve de la bombe; enfin assez de souterrains pour loger le tiers de la garnison. Tous ces dehors bien entendus, ajoutés au fort, mettront un commandant actif et expérimenté en état de soutenir avec deux mille hommes un siége de deux mois, et peut-être

davantage. Quoi qu'il en puisse être de la résistance qu'opposera la Guadelouqe aux attaques de ses ennemis, il est temps de s'occuper de Saint-Domingue.

XXXIII. Courte description de l'île de Saint-Domingue.

Cette île a cent soixante lieues de long. Sa largeur moyenne est à peu près de trente, et son circuit de trois cent cinquante ou six cents, en faisant le tour des Anses. Elle est coupée dans toute sa longueur, qui va de l'est à l'ouest, par une chaîne de montagnes d'où l'on tirait beaucoup d'or avant que les mines du continent eussent fait négliger les siennes. Sa situation au centre d'un grand archipel paraît lui en avoir destiné l'empire. La Jamaïque n'en est éloignée que de trente lieues, Porto-Rico que de dix-huit, et Cuba que de douze.

Le navigateur qui approche de la partie de l'île restée aux Espagnols n'aperçoit qu'un amas informe de terres entassées, et découpées vers la mer par des baies ou par des promontoires. On n'y reconnaît la main de l'homme qu'aux destructions qu'elle y a opérées. Les possessions françaises, quoique couvertes de plantations plus ou moins riches depuis les bords de l'Océan jusqu'à la cime des collines, n'offrent pas un aspect beaucoup plus riant. C'est toujours un horizon semblable; ce sont partout les mêmes accidens, les mêmes cultures, les mêmes couleurs, les mêmes bâtimens. L'œil fatigué ne peut se reposer en aucun endroit sans retrouver ce qu'il quitte, sans revoir

ce qu'il a vu. Le petit nombre de paysages un peu pittoresques que de loin en loin présente le pays n'ont même rien de comparable à ceux de l'Europe, où la nature et l'art sont bien plus féconds en beautés touchantes.

Les chaleurs sont toujours vives dans la plaine. Quoique la température des vallons dépende en partie de leur ouverture à l'est ou à l'ouest, on peut dire en général que l'air, humide et frais avant et après le coucher du soleil, y est embrasé dans la journée. La différence du climat n'est habituellement sensible que sur les montagnes. Les brouillards du soir, les rosées de la nuit s'y changent assez souvent le matin en gelée blanche.

XXXIV. Des vagabonds français se réfugient à Saint-Domingue.

La Castille occupait sans fruit comme sans partage cette grande possession, lorsque des Anglais et des Français, qui avaient été chassés de Saint-Christophe, s'y réfugièrent en 1630. Quoique la côte septentrionale, où ils s'étaient d'abord portés, fût comme abandonnée, ils sentirent que, pouvant y être inquiétés par leur ennemi commun, ils devaient se ménager un lieu sûr pour leur retraite. On jeta les yeux sur la Tortue, petite île située à deux lieues de la grande, et vingt-cinq Espagnols qui la gardaient se retirèrent à la première sommation.

Les aventuriers des deux nations, maîtres absolus d'une île qui avait huit lieues de long sur deux large, y trouvèrent un air pur, mais point de rivières, et peu de fontaines. Des bois précieux

couvraient les montagnes, des plaines fécondes attendaient des cultivateurs. La côte du nord paraissait inaccessible. Celle du sud offrait une rade excellente, dominée par un rocher qui ne demandait qu'une batterie de canons pour défendre l'entrée de l'île.

Cette heureuse position attira bientôt à la Tortue une foule de ces gens qui cherchent la fortune ou la liberté. Les plus modérés s'y livrèrent à la culture du tabac, qui ne tarda pas à avoir de la réputation. Les plus actifs allaient tuer des bœufs sauvages à Saint-Domingue, dont ils vendaient les peaux aux Hollandais. Les plus intrépides armèrent en course et firent des actions d'une témérité brillante, dont le souvenir durera long-temps.

Cet établissement alarma la cour de Madrid. Jugeant, par les pertes qu'elle essuyait déjà, des malheurs qui la menaçaient, elle ordonna la destruction de la nouvelle colonie. Le général des Gallions choisit pour exécuter sa commission l'instant où la plupart des braves habitans de la Tortue étaient à la mer ou à la chasse. Il fit pendre ou passer au fil de l'épée, avec la barbarie qui était alors si familière à sa nation, tous ceux qu'il trouva isolés dans leurs habitations; et il se retira sans laisser de garnison, persuadé que les vengeances qu'il venait d'exercer rendaient cette précaution inutile. Mais il éprouva que la cruauté n'est pas le meilleur garant de la domination.

Les aventuriers, instruits de ce qui venait de se passer à la Tortue, avertis en même temps qu'on venait de former à Saint-Domingue un corps de cinq cents hommes destiné à les harceler, sentirent qu'ils ne pouvaient éviter leur ruine qu'en cessant de vivre dans l'anarchie. Aussitôt, sacrifiant l'indépendance individuelle à la sûreté sociale, ils mirent à leur tête l'Anglais Willis, réputé le plus hardi et le plus éclairé d'entre eux. Sous la conduite de ce chef on reprit possession, sur la fin de 1638, d'une île qu'on avait occupée pendant six à sept ans, et, pour ne plus la perdre, on s'y fortifia.

Les Français se ressentirent bientôt de la partialité de l'esprit national. Willis, ayant attiré un assez grand nombre de ses compatriotes pour être en état de donner la loi, traita les autres en sujets. C'est là le progrès naturel de la domination. Ainsi se sont formées la plupart des monarchies. Des compagnons d'exil, de guerre ou de piraterie se donnent un capitaine, et celui-ci ne tarde pas à s'ériger en maître. Il partage d'abord le pouvoir ou le butin avec les plus forts, jusqu'à ce que la multitude, écrasée par le petit nombre, enhardisse le chef à s'emparer de toute la puissance, et la monarchie alors n'est plus que despotisme. Mais il faut des siècles et de grands états pour donner carrière à cette suite de révolutions. Une île de seize lieues carrées n'est pas faite pour ne contenir que des esclaves.

Poincy, gouverneur-général des îles du Vent, averti de ce qui se passait, fit partir en 1641 de Saint-Christophe une quarantaine d'aventuriers, qui, joints par d'autres Français errans à Saint-Domingue ou fixés à la Tortue, sommèrent Willis et ses complices de quitter sans délai le théâtre de leur tyrannie. Les Anglais, auxquels ce ton de hauteur imposa, et qui le crurent appuyé par des forces auxquelles il leur serait impossible de résister, évacuèrent l'île pour n'y plus revenir.

XXXV. La cour de Versailles avoue ces hommes entreprenans, lorsque leur situation a pris de la stabilité, et leur donne un gouverneur.

Levasseur, qui avait conduit l'expédition, devait, si elle réussissait, régir la colonie. Protestant, il appela à lui des sectateurs de sa communion, et avec leurs secours se rendit indépendant. Son règne fut celui de l'avarice et de la cruauté. Devenu odieux, et très-odieux, il fut massacré en 1652 par ses deux plus intimes confidens, qui s'emparèrent du gouvernement. Les assassins ne jouirent que peu d'un empire si lâchement usurpé. Le chevalier de Fontenay, envoyé pour rétablir l'ordre, les en dépouilla, et exerça enfin une autorité légitime, dont il ne se permit jamais le moindre abus.

Ce fut sous l'administration de cet homme vertueux et sous celle de son successeur, le modeste Raousset, que l'Espagnol tenta de recouvrer la Tortue. Les nombreux corsaires qui sortaient de cette île lui causaient de si énormes pertes, qu'il pensa que sa tranquillité, sa gloire et ses intérêts exigeaient également qu'il la fît rentrer sous sa

domination. Trois fois il réussit à s'en emparer, et trois fois il en fut chassé. Ce ne fut qu'en 1659 que les Français s'en virent imperturbablement les maîtres.

C'était quelque chose ; mais le point important était de fonder dans l'île même de Saint-Domingue un grand établissement ; projet dont l'exécution devait souffrir des difficultés que la disposition des esprits et la situation des choses pouvaient faire regarder comme insurmontables. Pour y parvenir, il s'agissait d'élever l'ordre social sur les ruines d'une féroce anarchie ; de réduire le brigandage indépendant sous l'autorité sainte et sévère des lois ; de reproduire le sentiment de l'humanité dans des âmes endurcies par l'habitude du crime ; de substituer les instrumens innocens de l'agriculture aux armes destructives du meurtre ; de résoudre à une vie laborieuse des barbares accoutumés à l'oisiveté, compagne des rapines ; d'inspirer la patience à des hommes violens ; la préférence des fruits lents d'un travail opiniâtre à des jouissances rapides obtenues d'un coup de main ; le goût de la paix à la soif du sang ; la crainte du péril à celui qui se plaisait à le chercher ; l'estime de la vie à celui qui la méprisait ; enfin le respect pour le privilége d'une compagnie exclusive formée pour tous les établissemens français à celui qui n'avait jamais rien respecté, et qui était en possession de traiter librement avec toutes les nations. Après avoir

obtenu tous ces sacrifices, il fallait, par les douceurs d'une administration chérie, attirer de nouveaux habitans dans une terre dont le climat était aussi décrié que la fertilité en était peu connue.

Peut-être n'existait-il qu'un individu capable d'opérer tant de merveilles ; c'était Bertrand Dogeron ; homme de condition, qui, après avoir honorablement porté pendant quinze ans les armes en Europe, était en 1556 passé en Amérique, où son intégrité, sa prudence, son esprit de conciliation lui avaient mérité une vénération et une confiance universelles. Tel fut l'instrument dont le ministère de France fit choix en 1664 pour réaliser ses vues; et cet excellent citoyen espéra, contre l'opinion de tout le monde, qu'il remplirait heureusement la mission dont on le chargeait. L'habitude de vivre avec ceux qu'il devait gouverner lui avait appris les moyens les plus propres à les gagner, et ses lumières n'en offraient à son âme honnête que de nobles et de justes. Les flibustiers étaient déterminés à chercher des parages plus avantageux : il les retint en leur cédant la part que sa place lui donnait sur leur butin, et en leur obtenant du Portugal des commissions pour courir sur les Espagnols, même après qu'ils eurent fait la paix avec la France. C'était l'unique moyen d'attacher à la patrie des hommes qui en fussent devenus les ennemis plutôt que de renoncer au pillage. Les boucaniers

ou les chasseurs, qui ne souhaitaient que des ressources pour former des habitations, trouvaient dans sa bourse des avances sans intérêt, ou bien en obtenaient par son crédit. Pour les cultivateurs, qu'il chérissait par préférence à tous les autres colons, il les secondait par tous les encouragemens qui dépendaient de son industrieuse activité.

Ces changemens heureux n'avaient besoin que de prendre de la consistance. Le sage gouverneur imagina que des femmes pouvaient seules cimenter à jamais le bonheur des hommes et la prospérité de la colonie par les doux plaisirs qui amènent la population. Cette idée était naturelle. Mais quelles devaient être les femmes dont on pouvait se promettre des effets aussi doux? Des femmes nées de parens honnêtes et bien élevées; des femmes sages et laborieuses; des femmes qui devinssent un jour dignes épouses et tendres mères. La disette absolue d'un sexe dans le nouvel établissement condamnait l'autre au célibat. Dogeron songea à remédier à cette espèce d'indigence, qui est la plus cruelle à supporter, et qui précipite l'homme dans la mélancolie et dans le dégoût d'une vie qui manque pour lui de l'attrait le plus puissant. La métropole lui fit passer cinquante jeunes personnes qu'on n'obtint qu'au plus haut prix. Bientôt après il en reçut un pareil nombre qui furent obtenues à des enchères encore plus fortes. Elles furent vendues comme des esclaves,

et achetées comme une marchandise ordinaire. Ce fut l'argent et non le choix de leur cœur qui décida de leur destinée. Qu'attendre d'unions ainsi contractées ? Cependant c'était la seule voie de satisfaire la passion la plus impétueuse sans entraîner des querelles, et de propager le sang des hommes sans le verser. Tous les habitans s'attendaient à voir arriver de leur patrie des compagnes qui viendraient adoucir et partager leur sort. Ils furent trompés dans leurs espérances. On ne leur envoya plus que des filles de joie, de viles et méprisables créatures, qui s'embarquèrent avec tous les vices de l'âme et du corps attachés à une abjecte condition dont elles étaient bien éloignées de rougir, puisqu'elles ne montrèrent aucune répugnance à s'engager pour trois ans au service des hommes. Cette manière de purger la métropole en infectant la colonie entraîna de si grands désordres, qu'on supprima un remède funeste, mais sans subvenir au besoin qu'il devait apaiser. Par cette négligence Saint-Domingue perdit un grand nombre de braves gens que l'inquiétude éloigna de ses bords, et un accroissement de population qu'auraient pu lui procurer les colons qui lui restaient fidèles. La colonie s'est longtemps ressentie et se ressent peut-être encore d'une faute si capitale.

Cette erreur n'empêcha pas que Dogeron, dans le court espace de quatre ans, ne portât à quinze cents le nombre des cultivateurs qu'il avait trouvé

à quatre cents. Ses succès augmentaient tous les jours, lorsqu'il les vit arrêtés, en 1670, par un soulèvement dont l'incendie embrasa la colonie entière. Personne ne lui imputa le malheur d'un événement où il n'avait pas en effet la moindre part.

Lorsque cet homme vertueux fut nommé par la cour de France au gouvernement de la Tortue et de Saint-Domingue, il ne réussit à faire connaître son autorité qu'en laissant espérer que les ports qui lui allaient être soumis ne seraient pas fermés aux étrangers. Cependant, avec l'ascendant qu'il prit sur les esprits, il établit peu à peu dans sa colonie le privilége exclusif de la compagnie, qui parvint à négocier enfin sans concurrens. Mais sa prospérité la rendit injuste au point qu'elle vendait ses marchandises deux tiers de plus qu'on ne les avait payées jusqu'alors aux Hollandais. Un monopole si destructif souleva les habitans. Ils prirent les armes, et ne les mirent bas, après un an de trouble, qu'à condition que tous les vaisseaux français auraient la liberté de trafiquer avec eux, en payant à la compagnie cinq pour cent d'entrée et de sortie. Dogeron, qui était l'auteur de l'accommodement, saisit cette circonstance pour se procurer deux bâtimens, destinés en apparence à porter ses récoltes en Europe, mais qui réellement étaient plus à ses colons qu'à lui. Chacun y embarquait ses denrées pour un fret modique. Au retour, le généreux gouverneur

faisait étaler la cargaison à la vue du public. Tous y prenaient ce dont ils avaient besoin, non-seulement au prix de l'achat primitif, mais à crédit, sans intérêt, et même sans billet. Dogeron avait imaginé qu'il leur donnerait de la probité, de l'élévation, en se contentant de leur promesse verbale pour toute sûreté. Il fit voir par cette conduite que le cœur humain lui était bien connu. Celui que vous avez avili à ses propres yeux par de la méfiance, n'ayant rien à perdre dans votre esprit, ne se fera aucun scrupule de se montrer, dans l'occasion, fourbe, lâche, traître, imposteur, tel qu'il est, ou même peut-être tel qu'il n'est pas, mais tel qu'il sait que vous l'avez jugé; tandis que celui auquel vous avez témoigné de l'estime ne se dégradera point, s'il le méritait, ou se piquera d'honneur, s'il ne le méritait pas. Supposer aux hommes des vertus ou des vices, c'est souvent un moyen de leur en donner. La mort surprit en 1675 Dogeron au milieu de ses soins paternels.

Ministres et dépositaires de l'autorité royale, au lieu de ces longues et inutiles instructions dressées par des commis aussi ignorans qu'avides, et remises à ceux que vous préposez à l'administration des colonies, qui ne les ouvrent que pour les mépriser, faites écrire pour leur usage la vie de Dogeron, et qu'elle finisse par ces mots: AYEZ LES VERTUS DE CET HOMME, ET CONFORMEZ VOTRE CONDUITE A LA SIENNE.

O Dogeron ! ta cendre inhonorée repose dans quelque endroit peut-être inconnu de Saint-Domingue ou de la Tortue. Mais si ta mémoire s'est éteinte dans ces contrées, si ton nom transmis des pères aux enfans ne s'y prononce pas avec attendrissement, les neveux des colons que tu rendis heureux par tes talens, ton désintéressement, ton courage, ta patience et tes travaux, sont des ingrats qui ne méritent pas d'autres gouverneurs que la plupart de ceux qu'on leur envoie.

Dogeron laissa pour tout héritage des exemples patriotiques à suivre, des vertus humaines et sociales à cultiver. Pouancey lui succéda ; mais avec les qualités de son oncle il ne fut pas aussi grand, parce qu'il marcha sur ses traces par esprit d'imitation plutôt que par caractère. Cependant la multitude, qui ne fait pas ces distinctions, n'accorda guère moins de confiance à l'un qu'à l'autre, et ils eurent tous deux la gloire et le bonheur de donner une forme et de la stabilité à la colonie sans lois et sans soldats. Leur sens naturel et leur droiture reconnue terminaient à la satisfaction de tout le monde les différends qui s'élevaient entre les particuliers, et l'ordre public était maintenu par cette autorité que prend naturellement le mérite personnel.

Une constitution si sage ne pouvait durer : il fallait trop de vertu pour la perpétuer. On s'aperçut, en 1685, que tous les liens se relâchaient,

et l'on tira de la Martinique, où la police avait déjà pris de bonnes racines, deux administrateurs qui furent chargés d'établir la règle et la subordination à Saint-Domingue. Ces législateurs assurèrent l'ouvrage de la civilisation en formant des tribunaux de justice en différens quartiers, sous la révision d'un conseil supérieur, qui fut érigé au petit Goave. Cette juridiction devenant trop étendue avec le temps, on créa, en 1701, un semblable tribunal au Cap-Français pour la partie du nord.

Toutes ces innovations pouvaient éprouver des difficultés. Il était à craindre que les chasseurs et les corsaires, qui formaient encore le gros de la population, ennemis du frein qu'on mettait à leur licence, ne se retirassent chez les Espagnols et chez les Anglais, où de grands avantages qu'on leur offrait semblaient les appeler. Les cultivateurs eux-mêmes y étaient comme poussés par le dégoût que leur donnait le vil prix de leurs productions, dont le commerce était chargé d'entraves continuelles. On retint les premiers par des marques de considération données à propos, et les seconds furent arrêtés par la perspective d'un changement prochain dans leur situation, qui était vraiment désespérée.

Les cuirs, fruit unique des courses des boucaniers, avaient été le premier objet d'exportation de Saint-Domingue. La culture y ajouta depuis le tabac, qui trouvait un débit avantageux chez

toutes les nations. Il fut bientôt gêné par une compagnie exclusive. On la supprima, mais inutilement pour la vente du tabac, puisqu'elle fut mise en ferme. Les habitans, espérant pour prix de leur soumission quelque faveur du gouvernement, offrirent au roi de lui donner, affranchi de tous frais, même de celui de fret, le quart de tout le tabac qu'ils enverraient dans le royaume, à condition qu'ils auraient la disposition libre du reste. Ils prouvaient que cet arrangement serait plus profitable pour le fisc que les quarante sols pour cent qu'il recevait du fermier. Des intérêts particuliers firent rejeter une proposition si raisonnable.

Dans ces circonstances, je suis toujours étonné de la patience des opprimés. Je demande pourquoi ils ne se rassemblent pas tous; et, se transportant chez l'homme du ministère qui les gouverne, ils ne lui disent pas : « Nous sommes las « d'une autorité qui nous vexe. Sortez de notre « contrée, et allez dire à celui que vous repré« sentez ici que nous ne sommes pas des rebelles, « parce que c'est contre un bon roi qu'on se « révolte, et qu'il n'est qu'un tyran contre lequel « nous avons le droit de nous soulever. Ajoutez « que, s'il est jaloux de posséder une contrée dé« serte, il sera bientôt satisfait : car nous sommes « tous résolus à périr plutôt que de vivre plus « long-temps malheureux sous une adminis« tration injuste. » Le colon ne prit pas le parti du désespoir; mais dans son dépit il tourna heu-

reusement son activité vers la culture de l'indigo et du cacao. Le coton le tenta par les richesses que cette plante avait données aux Espagnols dans les premiers temps ; mais il s'en dégoûta bientôt, et l'abandonna au point que quelques années après on ne voyait pas un seul cotonnier sur pied.

Jusqu'aux hostilités provoquées en 1688 par les hauteurs et par les usurpations de Louis XIV, les travaux avaient tous été faits par les engagés et par les plus pauvres des habitans. Cette guerre attira sur la colonie les armes des Espagnols et des Anglais, qui tantôt réunissaient leurs forces, et tantôt agissaient séparément. Ils en réduisirent en cendres les deux bourgades principales, et en dévastèrent les meilleures plantations. Le temps vint enfin où des hommes qui n'avaient pas eu des moyens suffisans pour repousser les attaques dirigées contre eux purent se porter sur le territoire de leur ennemi, et réparer un mal passager par un bien durable, en y enlevant plusieurs milliers de noirs. C'étaient des instrumens sans lesquels on ne pouvait entreprendre la culture du sucre, mais ils ne suffisaient pas. Il fallait des richesses pour élever des bâtimens, il en fallait pour se procurer des ustensiles. Le gain que firent quelques habitans avec les flibustiers, dont les expéditions étaient toujours heureuses, les mit en état d'employer les esclaves qu'ils tenaient de leur bravoure. On se livra donc à la culture des cannes, qui font passer l'or du Mexique et du

Pérou aux mains des nations qui n'ont au lieu de mines que des terres bien exploitées.

Le sol de Saint-Domingue se trouva plus propre à la production nouvellement introduite qu'aucune des contrées du Nouveau-Monde auxquelles on l'avait jusqu'alors demandée. Cet avantage devait l'y multiplier très-rapidement. S'il en fut autrement, c'est que les discordes qui à cette époque divisaient les nations continuèrent jusqu'en 1697; c'est que la paix qui les termina n'eut qu'une très-courte durée; c'est que la guerre allumée pour la succession d'Espagne bouleversa pendant douze à treize ans le globe entier. A peine même ce long embrasement était-il éteint, que la colonie éprouva dans son intérieur une perte énorme.

Dans la troisième année de son heureuse administration Dogeron planta des cacaoyers. Ils réussirent si bien, que les vallées et les montagnes s'en trouvèrent peu après couvertes. Quelques habitations en comptaient jusqu'à vingt mille; de sorte que, quoique leur fruit ne se vendît que cinq sous la livre, ils ne laissaient pas de faire vivre leurs cultivateurs dans une assez grande aisance. Ces arbres utiles périrent tous, sans exception, dans une seule nuit, en 1715. Des physiciens cherchèrent inutilement les causes de ce grand désastre. La multitude, toujours superstitieuse en quelque région qu'elle végète, l'attribua à un sort jeté par les habitans de la Martinique,

qui, n'étant jamais parvenus à bien naturaliser l'indigo dans leur île, voulaient posséder exclusivement le cacao, l'unique ressource de la plupart d'entre eux.

XXXVI. Les cours de Madrid et de Versailles se déclarent la guerre. Les noirs de St.-Domingue profitent de leurs différends pour rompre leurs fers.

Tandis que les petits colons cherchaient un rémède à leurs infortunes, les grands propriétaires eurent aussi des malheurs à déplorer. Les cours de Madrid et de Versailles, qu'un intérêt commun tenait très-étroitement unies depuis le commencement du siècle, se brouillèrent, et en 1718 eurent recours aux armes pour vider leurs différends. L'occasion parut favorable aux noirs de la partie française de Saint-Domingue pour rompre leurs fers, et ils se réfugièrent dans la partie de l'île restée aux Espagnols. L'accueil qu'ils y reçurent ne fut pas celui qu'ils espéraient. Peu rentrèrent dans les droits primitifs de l'homme : plusieurs périrent de misère. La plupart furent confisqués au profit de la couronne, et entassés dans des prisons ou envoyés dans le continent. A l'époque du rapprochement des deux puissances, qui ne se fit pas long-temps attendre, Philippe v ordonna que ce qu'on pourrait rassembler de ces esclaves fugitifs fût rendu à ses anciens maîtres. Le gouvernement local se mit en disposition d'obéir; mais, soit commisération, soit haine pour la nation qui devait profiter de la restitution, le peuple se souleva, et remit en liberté ces victimes d'une avarice atroce.

La colonie n'avait pas rendu à ses ateliers au-

tant de bras qu'ils en avaient perdu, lorsqu'un spectacle des plus affligeans y répandit une consternation universelle. Un assez grand nombre de ses planteurs, qui pendant vingt à trente ans s'étaient condamnés à des fatigues excessives sous un ciel ardent pour se ménager une vieillesse heureuse dans le climat tempéré de la métropole, y étaient arrivés avec tout ce qu'ils avaient acquis de fortune. Elle consistait en denrées qu'on leur paya en billets de banque qui périrent dans leurs mains. Ce coup accablant les força à retourner pauvres dans une île dont ils étaient sortis riches, et les réduisit à demander de l'occupation aux mêmes personnes qui avaient été autrefois à leur service. La vue de tant d'infortunés inspira un grand éloignement pour la compagnie des Indes, qu'on rendait responsable de leur ruine. Cette aversion, née de la compassion seule, ne tarda pas à se changer en une haine profonde; et il faut en dire la raison.

Dès leur origine, les établissemens français de l'autre hémisphère furent condamnés à demander leurs esclaves au monopole, et réduits par conséquent à n'en obtenir qu'un petit nombre et à un prix exorbitant. Un si mauvais régime ne reçut quelque modification qu'en 1716, époque à laquelle quatre ports du royaume furent en quelque manière associés au privilége exclusif. Ce commencement de bien autorisait à penser que le gouvernement, détaché de ses trop anti-

ques préjugés, ne tarderait pas à ouvrir la Guinée à tous ses navigateurs indistinctement. Vain espoir. La compagnie des Indes fit arrêter par le ministère qu'elle serait chargée seule de fournir des noirs aux colonies françaises; et que ses obligations envers Saint-Domingue se réduiraient à y en introduire annuellement deux mille. En vérité, on ne sait ce qui doit le plus étonner dans le cours des événemens relatifs au Nouveau-Monde, ou de la rage des premiers conquérans qui le dévastèrent, ou de la stupidité des gouvernemens qui, par une suite de règlemens insensés, semblent s'être proposé ou d'en perpétuer la misère, ou de l'y replonger lorsqu'il se permettrait d'en sortir.

Ce fut en 1722 qu'arrivèrent dans les colonies les agens d'un corps odieux. Les édifices qui devaient servir à leurs opérations furent réduits en cendres. Les vaisseaux qui leur venaient d'Afrique, ou ne furent pas reçus dans les rades, ou n'eurent pas la liberté d'y faire leurs ventes. Le chef de ce grand établissement, qui voulut s'opposer à une licence excitée par l'abus de l'autorité, vit mépriser des ordres qui n'étaient pas soutenus par la force, et fut même arrêté. Toutes les parties de l'île retentissaient de cris séditieux et du bruit des armes. On ne sait où ces excès auraient été poussés si le gouvernement n'avait eu la modération de céder. Pour cette fois les peuples ne furent pas châtiés du délire de celui

qui tenait le timon des affaires; et le duc d'Orléans montra bien dans cette circonstance qu'il n'était point un homme ordinaire, en s'avouant lui-même coupable d'une rébellion qu'il avait excitée par une institution vicieuse, et qui aurait été sévèrement punie sous un administrateur moins éclairé ou moins modéré. Après deux ans de troubles et de confusion, les inconvéniens qu'entraîne l'anarchie ramenèrent les esprits à la paix, et la tranquillité se trouva rétablie sans les remèdes violens de la rigueur.

Rendus aux soins de leurs plantations, les colons s'en occupèrent avec plus de suite, d'ordre et d'activité qu'ils ne l'avaient encore fait. Ils étaient encouragés à ces travaux par la facilité qu'ils trouvaient à multiplier les instrumens de leurs cultures. Les armateurs de leur nation leur en portaient ouvertement quelques-uns, et ils en recevaient clandestinement beaucoup des navigateurs anglais. Leurs ateliers étaient peuplés de cent quarante mille esclaves, lorsque la France, comme auxiliaire de l'Espagne, se trouva engagée en 1744 dans une guerre de terre et de mer contre la Grande-Bretagne.

Les flottes des deux alliés, ou faibles ou mal commandées, se trouvèrent insuffisantes pour faire face aux flottes de leur ennemi. Plusieurs des provinces soumises à la Castille dans le Nouveau-Monde furent dévastées, et les îles qu'y possédait la cour de Versailles virent leur com-

munication avec le nord de l'Amérique, avec l'Afrique, et avec l'Europe, totalement interceptée. C'étaient des espèces de prisons où presque rien ne pouvait entrer, d'où presque rien ne pouvait sortir. Saint-Domingue se ressentit d'une manière plus marquée de cet état de choses. L'opinion qu'on avait de ses richesses territoriales attira sur ses côtes un nombre incroyable de corsaires, un assez grand nombre même de vaisseaux de ligne; et les bancs de sable, les rochers, les îlots qui l'enveloppent de tous les côtés rendaient comme infaillible le succès de leur croisière.

Les humiliations auxquelles était journellement exposé le pavillon français, l'interruption ou la destruction de la marine marchande et des escadres qui l'escortaient, les énormes dépenses qu'il fallait faire pour préserver de l'invasion les possessions acquises dans l'autre hémisphère, tout, dans le cours des hostilités, excitait à demander dans les provinces, à la ville, à la cour, et jusque dans les conseils du prince, presqu'aussi peu instruit que le vulgaire, à quoi servaient les colonies. Les bénédictions de la paix résolurent le problème. Les idées changèrent, et le langage changea avec les idées. La nation revint un peu de ses préjugés, et le gouvernement comprit enfin que les denrées de ses îles, dont la consommation augmentait très-rapidement, attireraient dans le royaume l'or ou l'argent des états voisins. Il vit que l'accroissement de ces

riches métaux faciliterait le recouvrement des impositions, permettrait même avec le temps d'en exiger de plus considérables, et que ce serait un moyen sûr d'augmenter son influence dans le système politique de l'Europe. Dès-lors cessa cette criminelle indifférence qu'il avait toujours montrée pour ses possessions lointaines. Leur amélioration commença à l'occuper. Les lumières étaient ce qui leur manquait le plus essentiellement. Elles ne pouvaient pas leur arriver de la métropole, et ce fut sur leur propre sol qu'on imagina de les faire naître.

XXXVII. Un arrêt du conseil d'état crée une chambre d'agriculture et de commerce dans chacune des îles françaises.

Dans cette vue, il parut en 1759 un arrêt du conseil d'état qui créait une chambre d'agriculture et de commerce dans chacune des îles françaises. Saint-Domingue seul en eut deux, l'une au Port-au-Prince, et l'autre au Cap. Toutes furent composées de quatre planteurs et de quatre négocians, avec un secrétaire. On chargea les tribunaux supérieurs d'en nommer les membres par scrutin. Comme ceux sur qui tomberait le choix n'auraient point d'honoraires, et qu'ils donneraient gratuitement leur temps et leurs soins au bien public, leurs fonctions devaient cesser après six ans d'exercice, et passer à des successeurs d'un désintéressement réel. Pour donner de la solidité aux nouveaux établissemens, chacun d'eux fut autorisé à envoyer en France un député qui, comme ceux des principales villes du royaume, aurait entrée dans le bureau du commerce depuis longtemps érigé dans la capitale, et recevrait annuel-

lement du fisc un traitement de 8,000 livres.

Si par ces institutions le ministère s'était proposé de rapprocher deux professions qu'on savait habituellement divisées, l'événement lui prouva qu'il s'était mépris. Les cultivateurs et les marchands ne se virent pas plus tôt appelés à delibérer sur les intérêts des colonies, que les uns et les autres ne voulurent les voir que dans leur intérêt privé. Des discussions commencées et continuées dans ce mauvais esprit enfantèrent de violens débats, et de ces débats sortirent les accusations les plus graves, et peut-être les plus calomnieuses. Le scandale de ces divisions circula bientôt dans le Nouveau-Monde, et fut connu avec le temps dans l'Ancien. La cour, désespérant de jamais établir une union stable ou même passagère entre des hommes dont la haine s'était manifestée avec tant d'éclat, jugea convenable de préférer ceux de ses sujets qui l'enrichissaient des productions que leurs travaux avaient fait naître à ceux qui n'en étaient proprement que les voituriers. Ainsi les commerçans furent exclus en 1763 des fonctions qu'ils exerçaient depuis quatre années. Les chambres ne furent plus que des chambres d'agriculture formées par les quatre membres qui s'y trouvaient déjà, et par trois autres membres dont on leur abandonnait le choix. Tous devaient être créoles, ou avoir au moins une plantation.

La salubrité de l'air, l'accroissement de la population, la multiplication des denrées, l'ordre

des défrichemens, la confection des routes, l'entretien des ports, la défense des côtes, l'extension du commerce intérieur et extérieur, tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration et à la sûreté de chaque colonie devait occuper les citoyens que l'estime du souverain et la confiance des peuples avaient appelés au plus noble de tous les offices.

XXXVIII. Mission des chambres d'agriculture.

Mais nul pouvoir exclusif n'était conféré aux chambres. Leur mission se bornait à proposer les projets qui leur paraîtraient utiles. Si le gouverneur et l'intendant les adoptaient, ils étaient autorisés à les faire exécuter sans attendre la permission de la cour. Jugeaient-ils convenable de les rejeter, ils étaient tenus de faire passer en Europe les raisons qui appuyaient la demande, et les motifs sur lesquels le refus était fondé. Sur ces pièces authentiques, les conseils du prince se voyaient en état de prononcer avec connaissance de cause en dernier ressort.

Les dépositaires de l'autorité dans ces régions éloignées virent tous, ou presque tous, avec chagrin s'élever des établissemens qui, quelque bornés que parussent leurs droits réels, ne tarderaient pas à exercer une censure sévère sur les administrateurs, et à usurper vraisemblablement avec le temps une partie de leurs fonctions. Tout autorise à penser que ces hommes ambitieux formèrent une espèce de ligue pour étouffer au berceau des institutions qui leur causaient tant d'ombrage, ou pour parvenir du moins à les avi-

lir. Cette affreuse politique se manifesta en 1765.

A cette époque, la colonie de Saint-Domingue était livrée à un gouverneur et à un intendant qui, assurés d'une toute-puissante protection, se permettaient tout ce que le despotisme a de plus bizarre et de plus odieux. Leur tyrannie avait soulevé tous les esprits, avait aigri tous les cœurs. Il parut commode aux deux scélérats d'imputer la fermentation à une des chambres d'agriculture, qui, disaient-ils, s'était permis de critiquer publiquement et avec chaleur leurs opérations. La cour, trompée par ses délégués, ou trop faible pour avouer qu'elle avait mal placé sa confiance, ordonna que tous les membres de la chambre se transporteraient au domicile des administrateurs, qu'ils leur feraient des excuses, et que la dépêche qui infligeait cette punition serait transcrite sur les registres de la chambre comme une leçon dont il était important de perpétuer le souvenir. Heureusement pour la chose publique, la honte de cet inique châtiment retomba tout entière sur ceux qui l'avaient provoqué ou sur ceux qui l'avaient prescrit ; et les chambres d'agriculture continuèrent à jouir de l'estime et de l'attachement des peuples, qui attendaient d'elles leur prospérité.

XXXIX. La cour de France crée un impôt pour la suppression de

Deux années avant cet événement, plus propre peut-être que d'autres plus importans à faire connaître l'esprit qui régnait alors à la cour de France, une grande révolution s'était opérée dans ses co-

la milice, et la rétablit sans abolir cet impôt.

lonies. Leurs habitans avaient toujours été seuls chargés de la défense de leurs foyers ; des chefs qui avaient la manie des évolutions militaires, ou qui ne voulaient que faire parade d'un pouvoir passager, forçaient souvent ces braves gens d'abandonner le soin de leurs plantations, sous le spécieux prétexte de les former à la discipline. Cet abus de l'autorité les dégoûta d'un devoir jusqu'alors si cher à leur cœur. Le gouvernement leur proposa, en 1763, de les décharger de cette obligation ruineuse, s'ils consentaient à lui fournir les moyens de les remplacer par des troupes mercenaires. L'ouverture fut accueillie ; et par tous furent consenties des taxes plus que suffisantes pour fournir à cette dépense. Quelles qu'eussent été d'abord les intentions du ministère, il n'eut pas plus tôt perçu pendant quatre ou cinq ans ces impositions, qu'il se permit, en 1768, de rétablir les milices, sans renoncer au prix accordé pour leur suppression.

Une infidélité si criante causa aux îles du Vent une indignation universelle, mais sans y occasionner des mouvemens tumultueux. La plus grande partie de Saint-Domingue se contenta de haïr en silence une cour qui l'avait si bassement trompée. Ce ne fut qu'au sud et à l'ouest de cette belle colonie que quelques habitans obscurs prirent les armes pour repousser loin d'eux l'oppression. Le conseil supérieur du Port-au-Prince fut soupçonné d'avoir allumé ce faible incendie,

ou de n'avoir pas pris des mesures assez efficaces ou assez promptes pour l'éteindre. Les magistrats qui le composaient furent aussitôt arrachés de leurs siéges, jetés, sans avoir eu la liberté de communiquer avec personne, dans les premiers navires qui se présentèrent, enfermés à leur arrivée en Europe dans la citadelle de Bordeaux, traduits de cette prison à la Bastille, jugés innocens par leurs successeurs, et par les conseils mêmes du prince, et, après six ou sept ans de la plus dure captivité, obtinrent pour un dédommagement de tant d'humiliations, de tant de souffrances, la liberté de prendre le titre d'anciens membres d'un tribunal où ils avaient consumé la plus grande partie de leur vie à rendre gratuitement la justice.

Tandis que la colonie entière gémissait sur le sort de ses trop infortunés magistrats, le gouvernement, devenu de jour en jour plus avide, parce que de jour en jour il était devenu plus dissipateur, sollicitait de nouveaux secours pécuniaires qu'il n'avait nul droit d'exiger. Saint-Domingue n'avait pas été conquis par l'ordre et avec les forces de la couronne. C'étaient des aventuriers de nations diverses qui par leur valeur s'en étaient emparés. Seuls arbitres de leur destinée, ils pouvaient s'unir à la puissance qui leur conviendrait le mieux; mais, comme la plupart d'entre eux étaient Français, ils préférèrent l'alliance de la France. Une des conditions qu'ils exigèrent le plus impérieusement, fut qu'ils auraient le droit ex-

clusif de s'imposer, s'il devenait jamais nécessaire d'établir des impositions. Ce besoin ne tarda pas à naître. Les colons s'aperçurent bientôt que leur administration intérieure exigeait de leur part quelques sacrifices, et ils convinrent entre eux de payer deux sous pour chaque livre d'indigo qu'ils récolteraient. A l'égard des dépenses de souveraineté, ce fut la métropole qui en supporta tout le poids jusqu'en 1713.

A cette époque, Louis XIV, qui sortait d'une guerre humiliante et désastreuse, instruisit ses sujets de Saint-Domingue de l'épuisement où se trouvait le trésor royal, et les invita à partager avec lui un fardeau que seul jusqu'alors il avait porté. La demande parut raisonnable. En vertu des pouvoirs qui leur furent conférés par les habitans, les deux conseils réunis ordonnèrent qu'il serait perçu au profit de la métropole, 4 liv. pour chaque esclave, impôt que leurs maîtres jugèrent trop onéreux, et dont il fallut faire refluer une partie sur le sucre et sur l'indigo. Le café commença, vers l'an 1726, à être cultivé dans la colonie, et on y reprit la culture du coton et du cacao. Il était de toute équité que les nouvelles productions contribuassent comme les anciennes aux dépenses publiques; et en 1737 elles se virent condamnées à remplir cette obligation. A mesure que les plantations se multipliaient, à mesure que les plantations devenaient plus riches, un fisc toujours insatiable, et pourtant toujours vide, toujours

obéré, employait les caresses et les menaces, les honneurs et les flétrissures, tous les genres de séduction et de terreur propres à lui procurer des dons plus étendus. Ces odieuses manœuvres eurent un tel succès, que l'octroi accordé au gouvernement sur la sortie de denrées coloniales, qui, dans l'origine n'était presque rien, s'éleva graduellement à cinq millions. Depuis même 1770, époque de la dernière transaction entre la colonie et la métropole, la masse des productions exportées augmenta tellement, que les droits perçus s'élevèrent, en 1773, à 6,924,168 liv. Ils auraient même été plus considérables, sans un dérangement dans les saisons, qui, quelques années auparavant, avait étouffé quelques germes de prospérité.

XL. Grande sécheresse dans la partie septentrionale de la colonie. Malheurs qui en sont la suite.

Depuis le mois de septembre 1775 jusqu'au mois d'août 1776, il ne tomba point de pluie dans la partie septentrionale de la colonie. Cette opiniâtre sécheresse y fit périr presque tous les vivres. L'ouest et le sud de ce grand établissement n'avaient point de superflu, et ne purent donner aucun secours. On en aurait aisément obtenu des nouveaux Anglais; mais leur navigation était totalement interceptée par les forces maritimes de la Grande-Bretagne, dont ils cherchaient alors à se rendre indépendans. Le vide qu'ils laissaient ne fut pas rempli par les négocians français, qui, dans la crainte de voir leurs navires revenir en Europe sans cargaison, en expédièrent beaucoup

moins qu'à l'ordinaire. Les esclaves se virent donc en proie à la famine. Ceux d'entre eux qui avaient conservé quelque énergie se réfugièrent dans des montagnes inhabitées, où ils comptaient pouvoir subsister par les productions spontanées de la nature. D'autres, que l'habitude attachait à leurs ateliers, y périrent faute de nourriture. Quinze ou vingt mille devinrent la victime d'un aliment meurtrier.

Les Espagnols, qui occupent les deux tiers de l'île, ne les cultivent pas, et leurs soins se sont jusqu'ici bornés à multiplier les bêtes à cornes sur ce sol en friche. Le hasard voulut qu'une terrible épidémie infectât leurs nombreux troupeaux à l'époque même où les noirs de leurs oisifs voisins manquaient absolument des premiers soutiens de la vie. On pensa que ces Africains, pressés par le plus impérieux de tous les besoins, ne seraient pas difficiles sur les moyens d'y mettre fin. Aussitôt fut salée ou fumée la chair des bœufs qu'un mal inconnu venait d'étouffer, et offerte à des hommes désespérés, qui, pour l'obtenir, se dépouillaient du peu qu'ils possédaient. Cette viande se trouva malheureusement un poison mortel et contagieux. Sans les sévérités qu'employèrent les magistrats pour la repousser, la colonie entière courait de grands risques.

Durant cette funeste crise, un jeune Français nommé Thiéry pénétra dans le Mexique, et n'en sortit, à travers mille périls, qu'avec la coche-

nille, qu'avec le nopal qui la nourrit, qu'avec les lumières nécessaires pour tirer parti de l'un et de l'autre, trois conquêtes qu'il s'était proposé de faire. L'intrépide botaniste porta à Saint-Domingue ce trésor acquis par son audace, et s'y occupa, à l'écart et sans relâche, des moyens de les naturaliser. Par son intelligence et par ses soins, l'animal et l'arbre se multiplièrent avec un succès égal, lorsqu'une mort prématurée l'enleva en 1781. Heureusement, avant de terminer sa carrière il avait eu le temps de former à ses méthodes le médecin Joubert. Cet élève eut la vertu assez rare de ne pas s'approprier la gloire de son maître, et présenta à la cour de Versailles de la cochenille, comme le produit des travaux d'un homme de bien dont il se trouvait très-honoré d'avoir obtenu la confiance.

L'offrande ne fut pas reçue avec l'indifférence qu'éprouvent trop souvent les découvertes les plus importantes. Des expériences répétées, très-répétées aux Gobelins, prouvèrent au gouvernement que la cochenille récoltée sur son territoire n'était que fort peu inférieure à celle que fournissait la Nouvelle-Espagne. Aussitôt fut expédié aux administrateurs de Saint-Domingue l'ordre de la propager par tous les encouragemens qui étaient en leur puissance. Ils y devaient engager, au nom du roi, les habitans qui avaient des plantations, et y décider les mulâtres ou nègres libres sans propriétés, en leur accordant un terrain qui

passerait à leurs descendans. C'était à la nopalerie déjà établie à fournir les semences nécessaires. Leur distribution devait être accompagnée d'un mémoire très-détaillé sur la culture de la plante, sur l'éducation de l'animal, sur les procédés de la récolte. La fatalité voulut que Joubert, chargé de rédiger l'instruction et de veiller à ce qu'on ne s'en écartât pas, expirât en 1784, au moment de son retour dans l'île. Personne ne se trouva en état de le remplacer, et s'évanouirent peut-être pour toujours des espérances qui paraissaient assez bien fondées. Celles qu'on pouvait avoir formées sur les épiceries attendues de l'Ile-de-France, et qui en effet en arrivèrent à la fin de 1787, s'évanouirent à la vue de leur entier dépérissement. Parmi ces aromates se trouvèrent quelques arbres à pain, mieux conservés. Trois ou quatre excellens cultivateurs s'en emparèrent; et il est possible que le rima, la nourriture ordinaire des sauvages de la mer du Sud, devienne avec le temps le meilleur des alimens destinés aux esclaves de Saint-Domingue. Fasse le ciel que la colonie soit alors consolée du fâcheux événement dont il nous reste à rendre compte !

Dans les îles françaises la justice fut originairement rendue par des magistrats, tous créoles et tous planteurs, qui ne recevaient ni épices ni appointemens. C'étaient généralement des hommes intègres, auxquels on ne pouvait guère reprocher qu'un excès d'indulgence en faveur des débiteurs

leurs compatriotes, et au préjudice des créanciers étrangers. Rarement ordonnaient-ils que les dettes fussent acquittées à leur échéance. Souvent, très-souvent ils accordaient délai sur délai, et des délais encore qu'aucun motif raisonnable ne pouvait justifier. Cette partialité révoltait les négocians de la métropole, qui faisaient insinuer à la cour que ce désordre, aussi ruineux pour l'emprunteur que pour le prêteur, ne cesserait que lorsque les tribunaux des colonies seraient composés d'un aussi grand nombre de membres envoyés de l'ancien hémisphère que de membres pris dans le nouveau.

XLI. Changemens opérés dans les grands corps de la magistrature des îles françaises.

Un système qui devait placer sur la même ligne et les protégés des bureaux de Versailles, et les habitans des colonies les plus révérés, ne pouvait manquer de plaire au ministère. Il prévoyait qu'après ce mélange impur les grands corps de magistrature auraient moins de force pour repousser les actes arbitraires, et moins de force aussi pour empêcher l'accroissement des taxes; mais il pensait que ce n'était pas une entreprise à brusquer, et que l'exécution en devait être renvoyée à des circonstances favorables. Le moment parut arrivé en 1766. Des accusations, auxquelles l'intrigue avait réussi à donner une ombre de vraisemblance, avaient occasionné la cassation du conseil supérieur du Port-au-Prince, et donné lieu à la création d'un autre, dont les places furent toutes ou la plupart remplies par des hommes de

loi envoyés d'Europe. Les prétextes manquèrent pour faire subir le même traitement au conseil supérieur du cap Français ; et la politique se vit réduite à employer ce que les menaces ont de plus effrayant, les caresses de plus flatteur, les ruses de plus artificieux pour en écarter ceux de ses membres que leur courage et leurs lumières rendaient les plus recommandables. Les autres, abandonnés à eux-mêmes, consentirent, après quelque résistance, à siéger avec des étrangers avec lesquels les droits primitifs et incontestables de la colonie leur interdisaient toute association.

Il restait une victoire à remporter. Les magistrats, quels qu'ils fussent, qu'on faisait passer de l'Ancien dans le Nouveau-Monde, ne pouvaient servir sans honoraires. Leur avilissement était infaillible, si ceux dont ils allaient partager les fonctions continuaient à donner leur temps et leurs soins gratuitement. C'était une entreprise difficile que de faire consentir des hommes jusqu'alors si désintéressés à devenir en quelque sorte mercenaires. La terreur fit taire les scrupules de l'honneur, et tout s'arrangea comme le gouvernement le désirait. Les dépenses très-considérables qu'exigeait le nouvel ordre de choses devaient être à la charge des colonies. On craignit que les îles du Vent n'en pussent pas ou n'en voulussent pas porter le poids ; et leurs tribunaux restèrent tels qu'ils avaient toujours été. La révolution ne s'opéra qu'à Saint-Domingue.

La cour ne retira pas de ses usurpations et de ses violences tous les avantages qu'elle s'en était promis : les instrumens de son despotisme l'avaient assurée que ses ordres ne trouveraient dans la suite aucune opposition ; et cependant ses volontés étaient journellement contrariées par le conseil du Cap, qui successivement avait recouvré un peu de son ancienne énergie. Pour mettre fin à une résistance qu'il lui plaisait d'appeler une rébellion, elle réunit, par un édit du mois de janvier 1787, ce tribunal à celui du Port-au-Prince, qui, placé immédiatement sous les yeux des deux administrateurs, avait constamment montré plus de soumission.

La juridiction du conseil supprimé était la partie de la colonie la plus peuplée, la mieux cultivée, la plus riche, la mieux fortifiée, la plus fréquentée par les navigateurs, celle où les bonnes rades furent le plus multipliées. Le port de la ville principale se trouvait au vent de toutes les possessions françaises à Saint-Domingue, et cette heureuse position y fixait nécessairement les forces maritimes destinées à la défense de cet inappréciable établissement. Quel démon put inspirer le projet aussi désastreux qu'insensé de forcer les habitans de cette terre fortunée à abandonner le soin de leurs brillantes plantations pour aller mendier à soixante lieues de leur domicile la solution de leurs démêlés ? Cette violation des droits les plus sacrés excita une indignation uni-

verselle. La fermentation fut rapide et violente. Les esprits, une fois échauffés, ne bornèrent pas leurs prétentions au rétablissement du conseil de la côte septentrionale; ils en exigeaient un autre pour la côte méridionale, qui avait toujours été asservie à celui de l'ouest. Le gouvernement n'avait pas encore pris ou fait connaître sa résolution à la fin de 1788.

XLII. Établissemens formés dans la partie du sud de Saint-Domingue.

La partie que les Français occupent au sud de l'île s'étend depuis la Pointe-à-Pitre jusqu'au cap Tiburon. Sur ces rivages, teints du sang indien, la Castille avait originairement formé trois ou quatre bourgades, dont, au commencement du dix-septième siècle, le gouvernement ordonna la destruction, par la seule raison qu'elles entretenaient des liaisons frauduleuses avec des navigateurs étrangers. Quarante ou cinquante ans après, des corsaires français infestèrent ces parages, voisins de San-Domingo. C'était dans la petite île à Vaches qu'ils partageaient leurs brigandages. Deux ou trois cents de ces hardis aventuriers se fixèrent avec le temps sur la côte de la grande île la plus rapprochée de ce repaire, et s'y livrèrent à des occupations paisibles. La cour de Versailles jugea ces hommes, devenus en quelque manière citoyens, propres à ouvrir à leur nation avec le continent espagnol un commerce interlope, tel que le faisaient déjà les Hollandais de Curaçao et les Anglais de la Jamaïque. Dans la vue de leur fournir les moyens qui leur man-

quaient pour cette entreprise, et pour les mettre aussi en état de multiplier leurs plantations, fut créée en 1698 une association qui devait, disait-on, devenir la source d'une richesse incalculable.

La compagnie s'engagea à former une caisse de 1,200,000 livres; à transporter sur l'étendue de sa concession quinze cents blancs et deux mille cinq cents noirs dans les cinq premières années, cent des premiers et deux cents des seconds chacune des années suivantes. On la chargeait de distribuer des terres à tous ceux qui en demanderaient. Tout colon, selon ses besoins et ses talens, devait obtenir des esclaves payables en trois ans, les hommes à raison de six cents francs, les femmes pour quatre cent cinquante. Le même crédit était accordé pour les marchandises.

A ces conditions le privilége assurait à la société le droit d'acheter et de vendre, sans concurrent, dans tout le territoire qui lui avait été abandonné, mais seulement aux prix reçus dans tous les autres quartiers de la colonie. Cette dépendance même était adoucie par la liberté laissée à l'habitant de tirer d'où il voudrait les objets dont on le laisserait manquer, et de les payer avec les productions qu'il aurait récoltées.

Le monopole se détruit par son avidité même. C'est un torrent qui se perd dans les gouffres qu'il creuse. La compagnie dont nous parlons confirma pour la millième fois le vice et l'abus des sociétés exclusives. Le désordre de ses affaires

l'a forcée de demander, après vingt-deux ans de jouissance, la résiliation d'un octroi qui devait durer un demi-siècle.

La fin de son existence ne fut pas le terme de ses infortunes. La plupart de ceux auxquels elle avait fait des avances l'attaquèrent comme coupable d'usure, parce que, suivant l'usage généralement reçu dans le Nouveau-Monde, elle avait exigé un plus fort intérêt que la loi ne l'avait réglé pour l'Ancien. Les tribunaux accueillirent, bien ou mal à propos, ces réclamations, et la condamnèrent à des restitutions qui achevèrent sa ruine. Ces décisions eurent des suites que les débiteurs de mauvaise foi qui les avaient provoquées n'avaient pas prévues. Inutilement ils offrirent dans la suite huit pour cent aux capitalistes qui consentiraient à leur accorder des fonds. Il ne se trouva pas d'homme assez crédule pour prendre confiance en des planteurs qui venaient de manquer à leurs engagemens avec tant d'audace.

Cette partie de la colonie allait retomber dans le néant dont elle était un peu sortie, lorsque la Jamaïque lui offrit des esclaves en échange de ses denrées, dont l'indigo était alors la principale. L'ouverture fut accueillie. On vit se former entre les deux établissemens une communication dans laquelle l'un et l'autre trouvaient également leur intérêt. C'était une contravention manifeste aux lois fiscales; mais les administrateurs français eurent la sagesse de ne pas troubler des liaisons dont

le plus grand avantage était visiblement pour le territoire confié à leur vigilance.

Une tolérance si éclairée devait beaucoup étendre les cultures. La connaissance de ces améliorations obscurément obtenues parvint à la métropole. Ses navigateurs ne dédaignèrent plus une contrée devenue féconde sans leur intervention, et vers 1740 en prirent la route. Leur rivalité avec les Anglais, sur les opérations desquels le gouvernement continuait à fermer les yeux, tourna au profit du pays dont ils se disputaient les productions.

Cependant le ministère voyait avec chagrin que cette partie de la plus brillante de ses colonies était encore infiniment éloignée des prospérités que la nature lui avait destinées. Pour l'y faire arriver, elle accorda en 1784 une prime de deux cents livres pour chaque noir que le commerce national y porterait. Cet encouragement aurait produit tout l'effet qu'on s'en était promis, si la qualité des esclaves qui y étaient vendus eût répondu à leur nombre.

Le département qui est à l'est de tous les autres se nomme Jacmel. Il est formé par trois paroisses qui couvrent trente-six lieues de côtes sur une profondeur médiocre et très-inégale. Ce vaste espace est occupé par une sucrerie en brut, cinquante-sept cafeteries, quatre-vingt-neuf cotonneries, cent vingt-neuf indigoteries, trois cacaotières, exploitées par dix-neuf mille cent cinquante et un esclaves.

Saint-Louis, Aquin, Cavaillon, forment le département qui suit. Le premier de ces quartiers, qui ne s'étend que cinq ou six lieues sur le rivage de la mer, jouit d'un port excellent, même pour les vaisseaux de guerre, et était défendu par de très-bonnes fortifications avant qu'elles eussent été détruites en 1748 par les flottes britanniques. Le second, avec quinze lieues de côte, a été jusqu'ici forcé de réunir ses productions dans un bourg beaucoup trop enfoncé dans l'intérieur du pays. L'impossibilité de les voiturer aux embarcadères dans la saison des pluies, les frais même indispensables pour les y faire arriver dans les temps les plus favorables avaient fait imaginer d'établir cet entrepôt sur les bords de la baie profonde qui servait de rade. Mais cette position n'offre pas un arpent de terre qu'on puisse cultiver; mais on n'y trouve point d'eau potable; mais des marais infects y corrompent l'air. Ces raisons ont fait tomber un projet dont les inconvéniens surpassaient les avantages. Le troisième n'occupe que trois lieues sur l'Océan. C'est une longue gorge coupée par une rivière capricieuse, dont les débordemens fréquens causent des dommages irréparables. Les trois quartiers réunis comptent dans leur ensemble neuf sucreries en blanc et vingt-trois en brut, trente-neuf cafeteries, vingt-huit cotonneries, deux cent cinquante-sept indigoteries, deux cacaotières, et seize mille sept cent quatre-vingt-cinq noirs.

La plaine des Cayes est d'une étendue, d'une fécondité dignes d'attention. Aussi était-elle très-peuplée à l'époque de la découverte. Les Espagnols exterminèrent les habitans et occupèrent leur place. Ils y cultivèrent avec assez de succès l'indigo. Leurs plantations, la plupart fort longues, avaient rarement plus de quatre ou cinq cents pas de largeur. Ils les avaient séparées les unes des autres à cette distance par des arbres de haute-futaie très-rapprochés, sans doute pour avoir toujours sous leurs mains des bois de construction, et pour ménager à leurs troupeaux une retraite durant les chaleurs. Ce double avantage les avait empêchés de voir qu'en gênant ainsi la circulation de l'air, ils en diminuaient la salubrité. Les barbares avaient tous péri ou tous émigré, lorsque vers la fin du dix-septième siècle les Français commencèrent à errer sur ce désert.

Ces vagabonds, devenus sédentaires, ont successivement défriché vingt-cinq à trente mille carreaux d'un sol excellent partout, à l'exception de quelques parties que les torrens ont couvertes de gravier, et d'un petit nombre de marais dont le desséchement ne serait pas fort dispendieux. De la plaine les travaux se sont étendus à des coteaux voisins. Le département entier est occupé par vingt-quatre sucreries en blanc et quatre-vingt-six en brût; par soixante-neuf cafeteries, soixante-seize cotonneries, cent soixante-quinze

indigoteries, deux cacaotières, cultivées par vingt-sept mille neuf cent trente-sept esclaves.

Le produit de tant de riches cultures est porté à la ville des Cayes, formée par cinq ou six cents maisons, toutes enterrées dans un terrain marécageux, et la plupart environnées d'une eau croupissante. Le séjour en fut toujours dangereux, et n'a pas cessé de l'être, depuis même qu'on lui a donné de nombreuses et abondantes fontaines.

Cet entrepôt fut comme jeté sans réflexion dans l'enfoncement d'une rade qui n'a que trois passes, dont la profondeur, insuffisante en elle-même, diminue encore tous les jours. Le mouillage y est fort resserré, et si dangereux depuis le milieu de juin jusqu'au commencement d'octobre, qu'il a été souvent défendu aux bâtimens marchands de s'y arrêter durant cette époque. La grande quantité de vase qu'y déposent les eaux de la ravine du sud s'accroît au point que dans vingt ans on n'y pourra peut-être plus entrer. Le canal formé par le voisinage de l'île à Vaches n'y sert qu'à gêner la sortie des navigateurs. Ses anses sont le repaire des corsaires. C'est là que, croisant sans voiles, et voyant sans être vus, ils ont toujours l'avantage du vent sur des navires auxquels la force et le lit constant des vents ne permettent pas de passer au-dessus de l'île. S'il était possible que des vaisseaux de guerre relâchassent dans ce mauvais port, l'impossibilité de vaincre

cet obstacle et celui des courans pour gagner le vent de l'île les forcerait de suivre la route des bâtimens marchands. Ainsi, doublant la pointe de Labacou l'un après l'autre, à cause des bas-fonds, ces vaisseaux, qui se trouveraient entre la terre et le feu de l'ennemi, avec le désavantage du vent, seraient infailliblement détruits par une escadre inférieure.

La mauvaise température de la ville et le vice de sa rade ont fait désirer à la cour de Versailles que les affaires qui s'y traitent se portassent à Saint-Louis. Ses efforts ont été inutiles, et devaient l'être, parce qu'il est tout simple que les échanges s'établissent dans l'endroit qui produit et qui consomme davantage. S'obstiner à contrarier encore cet ordre de choses prescrit par la nature, ce serait retarder en pure perte les progrès d'un bon établissement. Les caprices mêmes de l'industrie méritent l'indulgence du gouvernement. La moindre inquiétude du négociant le conduit à la défiance. Les raisonnemens politiques et militaires ne peuvent rien contre ceux de l'intérêt. Le commerce ne prospère que dans un terrain qu'il a choisi lui-même. Tout genre de contrainte l'effraie.

Ce que le ministère de France pouvait raisonnablement se proposer, c'était de retirer les tribunaux de Saint-Louis, qui n'est et ne sera jamais rien, pour les donner aux Cayes, où la population et les productions déjà considérables doivent

beaucoup augmenter; et cet heureux changement a été depuis peu exécuté. Il reste à former un lit à une ravine qui cause souvent des ravages inexprimables, et à purifier, à fortifier un peu la ville. On ferait l'un et l'autre en creusant tout autour un fossé, dont les déblais serviraient à combler les lagons intérieurs. Le sol, exhaussé par ce travail, se dessécherait lui-même. L'eau de la rivière, qu'on ferait couler par une pente naturelle dans ce fossé profond, mettrait la ville, avec le secours de quelques fortifications, à l'abri des entreprises des corsaires, assurerait même une défense momentanée, qui donnerait les moyens de capituler devant une faible escadre.

On peut, on doit aller plus loin. Pourquoi ne pas donner un port factice à un entrepôt important, qui bientôt se trouvera bouché? Les navires marchands qui vont chercher un asile à la baie des Flamands, située à deux lieues au vent des Cayes, semblent y avoir désigné d'avance le havre dont cette ville a besoin. Ce port peut contenir un grand nombre de vaisseaux, même de guerre, à l'abri de tous les vents; il leur offre plusieurs carénages; il leur permet de doubler au vent de l'île à Vaches, et de conserver avec la ville un cabotage qui, protégé par des batteries bien distribuées, serait respecté de tous les corsaires. Un seul inconvénient diminue la faveur de cette position. C'est que la qualité du fond et le calme de la mer y rendent la piqûre des vers plus

commune qu'ailleurs, et plus dangereuse pour les vaisseaux.

Le cap Tiburon et les coteaux forment le faible département situé au-dessous des Cayes. Son étendue sur la côte est de vingt-deux lieues sur une profondeur très-inégale. On y trouve partout de très-petites anses d'un abord facile; mais on n'y en voit pas une seule qui offre un abri sûr aux navires dans les mauvais temps, ou qui leur assure une protection suffisante contre l'ennemi durant la guerre. Une sucrerie en blanc et une en brut, vingt-quatre cafeteries, douze cotonneries, cent soixante-neuf indigoteries, quatre cacaotières sont exploitées par sept mille cent cinquante-deux noirs.

Tel est l'état où se trouve le sud de la colonie. C'est des trois parties de cette riche possession celle dont la fortune est la moins avancée : on connaît les causes de son infériorité. Les cultures y ont commencé fort tard. L'administration s'en est trop faiblement occupée. Le commerce national y a versé peu de capitaux. Les bras lui ont manqué; des difficultés particulières à ses parages en ont écarté les navigateurs; faute de moyens, les productions n'ont pas acquis le degré de perfection dont elles étaient susceptibles. Ces obstacles à un bon ordre de choses sont la plupart levés ou près de l'être. Dans ce terrain presque généralement profond, et dont la fertilité naturelle peut être augmentée par une savante distribution, des

nombreuses sources qui y coulent, les denrées de valeur médiocre seront remplacées par le sucre. Dans cette atmosphère très-humide, et où les chaleurs ne sont pas vives, il n'arrive, comme on sait, à une parfaite maturité que dans dix-huit mois, tandis que quinze ou seize mois lui suffisent au nord, et qu'à l'ouest il n'a même besoin que de treize ou quatorze. Mais au sud les cannes sont très-productives à leur cinquième, à leur sixième rejeton, lorsque ailleurs il faut les renouveler après une ou deux récoltes.

XLIII. Établissemens formés dans l'ouest de Saint-Domingue.

L'ouest de Saint-Domingue forme une très-grande baie, dont le cap Tiburon et le môle Saint-Nicolas sont les deux pointes. C'est la partie de l'île où les chaleurs sont les plus vives, parce qu'une chaîne d'assez hautes montagnes empêche les vents d'est de la rafraîchir.

A l'arrivée des Espagnols cette contrée, appelée *Xaragua*, du nom d'un lac qu'on y voit encore, obéissait tout entière à un seul cacique, que cette vaste possession rendait plus puissant qu'aucun des autres. Comme elle était la plus éloignée des rades où les conquérans avaient originairement abordé, et qu'elle n'offrait point de mine qui tentât leur cupidité, elle subit le joug la dernière. Ses destructeurs ne s'en occupèrent même que très-peu après l'avoir envahie. Jamais ils n'y formèrent qu'un établissement, qui fut abandonné en 1606, après avoir été pillé deux fois par des pirates.

Un désert rempli de bêtes à cornes devenues sauvages devait convenir à des vagabonds, que l'inquiétude, l'opprobre ou la misère avaient séduits dans le Nouveau-Monde. Aussi la plupart des Français que la mer vomit à Saint-Domingue se fixèrent-ils sur un territoire où ils n'avaient besoin que d'un fusil pour subsister sans travail dans une espèce d'abondance. La chasse ne fut ni une passion ni une ressource pour leurs descendans ou leurs successeurs. Ils se livrèrent à la culture ; et l'on va juger du succès qu'ils ont obtenu.

Jérémie est limitrophe de la bande du sud. Il s'étend sur vingt lieues de côte. Ce n'est que depuis peu qu'on a commencé à défricher ce grand terrain ; et cependant on y voit trois sucreries en blanc, cinq en brut, cent six cafeteries, trente cotonneries, quarante-quatre indigoteries, vingt-cinq cacaotières, et dix-huit mille sept cent soixante-quatorze esclaves. Le produit de cet établissement récent est porté dans un bourg joliment bâti, et situé sur une hauteur où l'air est très-salubre. Le temps doit rendre ce marché considérable. Malheureusement sa rade est mauvaise. Aussitôt que le vent souffle du nord avec quelque violence, les navires sont forcés de se réfugier au cap Dame-Marie, où l'on n'a pris aucune mesure pour leur assurer de la protection, ou d'aller chercher l'île des Caymites, exposée aux entreprises des corsaires.

Le petit Goave fut occupé vers 1670 par les

flibustiers français, qui en jugèrent la situation favorable aux brigandages maritimes qu'ils se proposaient. L'espoir de s'approprier une partie de leur butin attira bientôt au voisinage de leur repaire un assez grand nombre d'aventuriers moins intrépides, qui dans de petites vallées bien arrosées firent naître les subsistances qu'exigeait le nouvel établissement. Débarrassés de leur inquiétude pour leurs premiers besoins, les pirates infestèrent de plus en plus l'Océan. En vain une escadre hollandaise brûla leurs navires dans la rade même en 1673; en vain deux ans après l'Espagnol pilla leur demeure et y massacra tout ce qui s'y trouvait à cette époque : loin de les abattre, ces désastres ne firent qu'augmenter leur audace et leur férocité.

Le temps ayant amené des événemens qui changèrent la disposition des esprits, le petit-Goave, dont le sol n'était guère propre aux grandes cultures qui s'établissaient de toutes parts, serait tombé dans un oubli entier si l'excellence de son port n'eût attiré les productions du grand-Goave, du fond des Nègres, de l'anse à Veau et du Petit-Trou. Les cinq paroisses réunies ont dix-sept sucreries en blanc, vingt-sept en brut, soixante-trois cafeteries, trente-deux cotonneries, deux cent seize indigoteries, trois cacaotières, et vingt-neuf mille cinquante-huit esclaves. Malheureusement le lieu qui leur sert d'entrepôt est malsain, et le sera jusqu'à ce qu'on ait réussi à donner de la pente

à la rivière Abaret, dont les eaux croupissantes forment des marais infects.

A cinq ou six lieues du petit Goave se voit Léogane. C'est là que, pour concerter leurs attaques ou leur défense, commencèrent vers 1665 à se réunir les chasseurs français qui, sous le nom de *boucaniers*, dévastaient à cette époque si cruellement Saint-Domingue. Quelques-uns d'entre eux, dégoûtés d'une vie si précaire, devinrent cultivateurs. En 1691, le nombre de ces hommes utiles ne s'élevait pas au-dessus de deux cents; et c'était pourtant alors le meilleur établissement que leur nation eût encore dans l'île.

Ce département est formé par une plaine de quatre lieues de long sur une lieue et demie de large, et par les montagnes qui entourent cette plaine très-unie, mais trop peu arrosée. Sur cet espace peu étendu se sont élevés successivement vingt-sept sucreries en blanc, trente-neuf en brut, cinquante-huit cafeteries, dix-huit cotonneries, soixante-dix-huit indigoteries, une cacaotière, exploitées par douze mille huit cent soixante esclaves.

Avant qu'un tremblement de terre ne l'eût détruite de fond en comble, la ville de Léogane avait quinze rues bien alignées, et quatre cents maisons de pierre qui ne sont plus qu'en bois. Sa position ne laisserait pas beaucoup à désirer, si un canal de navigation lui ouvrait une communication facile avec sa rade, qui n'est éloignée que d'un mille.

S'il était raisonnable de faire une place de guerre sur la côte de l'ouest, Léogane nous paraîtrait mériter la préférence. Elle est assise sur un terrain marécageux; rien ne la domine, et les vaisseaux ne sauraient l'insulter. Mais du moins aurait-il fallu la mettre à l'abri d'un coup de main en l'enveloppant d'un rempart de terre avec un fossé profond, qu'il eut été facile de remplir d'eau sans les moindres frais. Ces travaux auraient infiniment moins coûté que ceux qui ont été entrepris au Port-au-Prince.

Au nord et à sept ou huit lieues de Léogane est un port qu'on croit être la Santa-Maria del Puerto, que les Espagnols occupèrent à l'époque de la conquête, qui dans la suite fut nommé *l'Hôpital*, et qu'en 1706 on commença à appeler *Port-au-Prince*, du nom d'un vaisseau de guerre qui s'y réfugia pour échapper à des forces supérieures dont il était poursuivi. Quoiqu'à son retour en France, Saint-André, qui commandait le bâtiment, eût parlé avec le plus grand éloge du lieu qui lui avait servi d'asile, on l'oublia. Les riches cultures qui s'établissaient à son voisinage en rappelèrent le souvenir en 1724, et alors il fixa l'attention du gouvernement.

Il s'est élevé depuis sur son excellent territoire, agrandi par le cul-de-sac et par le trou Bourdet, ou dans les quartiers de la Croix-des-Bouquets, de l'Archaye et du Mirebolais, qui forment son arrondissement, soixante-dix-neuf sucreries en

blanc, cent onze en brut, deux cent quarante cafeteries, soixante-cinq cotonneries, trois cent quatre-vingt-cinq indigoteries; trois cacaotières, qui occupent soixante-cinq mille deux cent soixante-treize esclaves. Sous ce point de vue, le Port-au-Prince est un entrepôt important, auquel il fallait ménager une protection suffisante pour prévenir une surprise et pour assurer la retraite des citoyens. Mais convenait-il d'y concentrer l'autorité civile et militaire, les tribunaux, les troupes, les munitions, les vivres, l'arsenal, tout ce qui fait le soutien d'une grande colonie? On en jugera.

Une ouverture d'environ quatorze cents toises, prise en ligne directe, dominée de deux côtés, est l'emplacement qu'on a choisi pour la nouvelle capitale. Deux ports, formés par des islets, ont servi de prétexte à ce mauvais choix. Le port des marchands, à moitié comblé, ne peut plus sans danger recevoir des vaisseaux de ligne; et le grand port qui leur est destiné, aussi malsain que l'autre, par les exhalaisons des islets, n'est défendu par rien, et ne peut l'être contre un ennemi supérieur.

Une faible escadre suffirait même pour en bloquer une plus forte dans une position si désavantageuse. La Gonave, qui divise la baie en deux, laisserait à la petite escadre une croisière libre et sûre. Les vents de mer empêcheraient qu'on ne vînt à elle : ceux de terre, en ouvrant la sortie

du port aux vaisseaux qu'on lui opposerait, lui faciliteraient le choix de la retraite entre les deux pertuis de Saint-Marc et de Léogane. A égalité de manœuvre, elle aurait toujours l'avantage de mettre la Gonave entre elle et l'escadre française.

Que serait-ce si celle-ci se trouvait la moins nombreuse? Désemparée et poursuivie, elle ne pourrait atteindre une relâche aussi enfoncée que le Port-au-Prince avant que le vainqueur eût profité de sa déroute. Si les vaisseaux battus y arrivaient, aucun ouvrage n'empêcherait l'ennemi de les poursuivre presqu'en ligne, et d'entrer jusque dans le port du Roi, où ils se retireraient.

La plus heureuse des stations, en fait de croisière, est celle qui donne la facilité d'accepter ou de refuser le combat, de n'avoir qu'un petit espace à garder, de découvrir tout d'un point central, de trouver des mouillages sûrs au bout de chaque bordée, de pouvoir se cacher sans s'éloigner, de faire du bois et de l'eau à volonté, de naviguer dans de belles mers, de n'avoir que des grains à craindre. Tels sont les avantages qu'une escadre ennemie aura toujours sur les vaisseaux français mouillés au Port-au-Prince. Une frégate pourrait sans risque venir les y braver. Elle suffirait pour intercepter à l'entrée ou à la sortie tous les bâtimens marchands qui navigueraient sans escorte.

Cependant un port si défavorable a décidé de la construction de la ville. Elle occupe en lon-

gueur sur le rivage douze cents toises, c'est-à-dire presque toute l'ouverture que la mer a creusée au centre de la côte de l'ouest. Dans ce grand espace, qui s'enfonce à une profondeur d'environ cinq cent cinquante toises, et qui pourrait aisément contenir vingt mille maisons et deux cent mille âmes, sont comme perdues six à sept cents cases dispersées dans vingt-neuf à trente rues. L'écoulement des ravines qui tombaient des mornes entretenait dans ce séjour une humidité continuelle et malsaine, avant qu'en 1787 et 1788 on eût réuni les eaux pour les diriger à la commodité et à l'agrément des citoyens. Ces travaux, exécutés avec beaucoup d'intelligence et d'économie, ont rendu l'air un peu plus sain, mais sans rien ajouter à la sûreté d'une place qui, commandée du côté de la terre, est partout abordable du côté de la mer. Les islets mêmes qui distinguent les deux ports, loin de garantir d'une descente, ne serviraient qu'à la couvrir.

Tel est l'emplacement que des intérêts particuliers ont fait malheureusement choisir pour y édifier la capitale de Saint-Domingue : un tremblement de terre arrivé en 1770 la détruisit de fond en comble. C'était le moment du repentir. On avait d'autant plus raison de l'espérer, que tout porte à penser que la nouvelle cité est assise sur la voûte du volcan. Vain espoir! Les maisons particulières, les édifices publics, tout fut rétabli.

Insensé Domingois, dors donc, puisque tu en as l'intrépidité, dors sur la couche fragile et mince qui te sépare de l'abîme de feu qui bouillonne sous ton chevet. Ignore le péril qui te menace, puisque tes alarmes empoisonneraient tous les instans de ta vie et ne te garantiraient de rien. Ignore combien ton existence est précaire. Ignore qu'elle tient à la chute fortuite d'un ruisseau, à l'infiltration peut-être avancée d'une petite quantité des eaux qui t'environnent dans la chaudière souterraine à laquelle on a voulu que ton domicile servît de couvercle. Si tu sortais un moment de ta stupidité, que deviendrais-tu? Tu verrais la mort circuler sous tes pieds. Le bruit sourd des torrens de soufre mis en expansion obséderait ton oreille; tu sentirais osciller la croûte qui te soutient; tu l'entendrais s'entr'ouvrir avec fraças; tu t'élancerais de ta maison; tu courrais éperdu dans les rues; tu croirais que les murs de ton habitation, que tes édifices s'ébranlent, et que tu vas descendre au milieu de leurs ruines dans le gouffre creusé, sinon pour toi, du moins pour tes infortunés descendans. La consommation du désastre qui les attend sera plus courte que mon récit. Mais s'il existe une justice vengeresse des grands forfaits, s'il est des enfers, c'est là, je l'espère, qu'iront gémir dans des flammes qui ne s'éteindront point les scélérats qui, aveuglés par des vues d'intérêt, en ont imposé au trône, et dont les funestes conseils ont élevé le monument

d'ignorance et de stupidité que tu habites, et qui n'a peut-être qu'un moment à durer.

Le département de Saint-Marc est formé par le territoire même du chef-lieu, par la belle plaine des Vérettes, par la petite rivière, et par les Gonaives. Il compte vingt-deux sucreries en blanc, vingt-une en brut, deux cent quatre-vingt-dix-huit cafeteries, trois cent quinze cotonneries, onze cent quatre-vingt-quatre indigoteries, et une cacaotière, qui occupent cinquante mille deux cent seize noirs.

Le produit de tant de cultures est embarqué à Saint-Marc, où se sont successivement élevées trois cents maisons agréablement bâties. Deux ruisseaux traversent cette ville, et l'air qu'on y respire est pur ; mais la rade en est mauvaise. Les fortifications qui l'entourent ont été élevées en partie aux dépens d'un colon qui fut condamné à une amende de cent cinquante mille livres pour avoir fait périr avec une inhumanité sans exemple cinq de ses esclaves.

Vraisemblablement Saint-Marc ne serait pas devenu l'entrepôt de cette partie de la colonie, si les Gonaives eussent été plus tôt peuplées. Ce bourg possède le meilleur port de la côte, et un port qu'il serait aisé de défendre. Il a de plus des eaux thermales d'une grande perfection. On les négligea long-temps dans un pays rempli de convalescens et de malades. Ce ne fut qu'en 1772 qu'on y bâtit des bains, des fontaines, quelques

logemens commodes, un hôpital pour les soldats et les matelots.

XLIV. Réflexions sur le peu d'intérêt que les métropoles et les colonies prennent les unes aux autres.

Les colonies nous offrent quelques phénomènes contradictoires qu'il est impossible de nier, et qui semblent difficiles à concilier.

Estimons-nous beaucoup les productions des colonies ? Je crois qu'on n'en saurait douter. Pourquoi donc prenons-nous si peu d'intérêt à leur prospérité et à la conservation des colons ? Que la fureur d'un ouragan ait enseveli des milliers de ces malheureux sous la ruine de leurs habitations et le dégât de leurs possessions, nous nous en occupons moins que d'un duel ou d'un assassinat commis à notre porte. Qu'une vaste contrée de ce continent éloigné continue d'être dévastée par quelque épidémie, on s'en entretient ici plus froidement que du retour incertain d'une petite-vérole inoculée. Que les horreurs de la disette réduisent les habitans de Saint-Domingue ou de la Martinique à chercher leur nourriture dans la campagne ou à se dévorer les uns les autres, nous y prenons moins de part qu'au fléau d'une grêle qui aurait haché les moissons de quelques-uns de nos villages. Il est assez naturel de penser que cette indifférence est un effet de l'éloignement, et que les colons ne sont pas plus sensibles à nos malheurs que nous aux leurs.

Mais, réplique-t-on, nos villes sont contiguës à nos campagnes; nous avons sans cesse sous les yeux la misère de leurs habitans. Nous n'en

désirons pas moins d'abondantes récoltes en tout genre, et l'on ne peut guère pousser plus loin le mépris pour l'encouragement, la multiplication et la conservation du cultivateur. D'où naît cette étonnante contradiction? De ce que nous sommes fous dans la manière dont nous en usons avec nos colons, et inhumains et fous dans notre conduite avec nos paysans, puisque nous voulons la chose de près et de loin, et que ni de près ni de loin nous n'en voulons les moyens.

Mais comment arrive-t-il que cette inconséquence des peuples soit aussi le vice des gouvernemens? C'est qu'il y a, selon toute apparence, plus de jalousie que de véritable intérêt, soit dans l'acquisition, soit dans la conservation de cette espèce de propriété lointaine; c'est que les souverains ne comptent guère les colons au nombre de leurs sujets. Le dirai-je? Oui, je le dirai, puisque je le pense : c'est qu'une invasion de la mer qui engloutirait cette portion de leur domaine les affecterait moins que la perte qu'ils en feraient par l'invasion d'une puissance rivale. Il leur importe peu que ces hommes vivent ou meurent, pourvu qu'ils n'appartiennent pas à un autre.

Je m'adresserai donc d'abord aux souverains, et je leur dirai : Ou abandonnez ces hommes à leur sort, ou secourez-les; ensuite aux colons, et je leur dirai : Implorez l'assistance de la métropole à laquelle vous êtes soumis; et si vous en éprouvez un refus, rompez avec elle. C'est trop

d'avoir à supporter à la fois la misère, l'indifférence et l'esclavage.

Mais pourquoi les colonies sont-elles et plus mal administrées et plus malheureuses encore sous les puissances à la force et à la splendeur desquelles elles sont le plus nécessaires? C'est que ces puissances sont encore plus folles que nous. C'est que, plus commerçantes, l'esprit de l'administration est encore plus cruel. C'est que, semblables au fermier qui n'est pas sûr de jouir d'un nouveau bail, elles épuisent une terre qui peut d'une année à l'autre passer entre les mains d'un nouveau possesseur. Lorsque les provinces d'un état sont contiguës, les plus voisines de la frontière sont les plus ménagées. C'est tout le contraire pour les colonies. On les vexe par la seule crainte que dans une circonstance périlleuse le ménagement qu'on aurait eu pour elles ne fût en pure perte.

Que ces réflexions soient justes ou ne le soient pas, toujours sera-t-il vrai aux yeux des hommes éclairés que l'établissement qui vient de nous occuper est bien éloigné de la prospérité qui lui était destinée. Il est connu que l'Artibonite, sorti des montagnes de Cibao, si célèbres autrefois par l'or qu'on en tirait, après avoir parcouru quelques terres espagnoles et le Mirebolais, coule à travers une plaine de quinze lieues de long et d'une largeur inégale, qui lui doit son nom, et va se jeter dans la mer entre Saint-Marc et les

Gonaives. L'élévation de ces eaux a fait naître l'idée de les subdiviser et de les distribuer aux planteurs voisins, dont la sécheresse ruine trop souvent les récoltes. Des opérations géométriques en ont démontré la possibilité : tant les nations savantes ont d'empire sur la nature! L'exécution de ce projet permettrait de former un grand nombre de nouvelles sucreries, et donnerait une beaucoup plus grande valeur aux anciennes.

A l'exception de quelques habitans timides, qui craindraient de voir leurs terres submergées, tous les autres désirent avec passion l'exécution d'un plan dont le succès est garanti par des connaissances mathématiques. S'ils refusent de s'en charger, c'est parce que la dépense qu'il entraînerait leur paraît au-dessus de leurs forces. Le gouvernement ne doit pas tarder à comprendre que c'est un de ses devoirs de venir à leur secours. Il s'occupera aussi du soin de dessécher la partie de la côte qui est noyée par la rivière. C'est ainsi qu'en changeant le cours des fleuves, l'homme policé soumet la terre à son usage. La fertilité qu'il y répand peut seule légitimer ses conquêtes, si toutefois l'art et le travail, les lois et les vertus réparent avec le temps l'injustice d'une invasion.

Un colon de l'Artibonite, qui a sans doute moins de confiance que nous aux lumières et à la générosité du fisc, vient d'établir une pompe à feu destinée à l'arrosement de son habitation. Cet exemple trouvera des imitateurs, et pourra deve-

nir une source abondante de richesses pour la colonie entière.

XLV. Établissemens formés au nord de Saint-Domingue.

Le premier département qu'en sortant de l'ouest on trouve au nord est celui du Port-de-Paix. Il est formé par les paroisses de Saint-Louis, de Jean Babel, du Gros-Morne, du Port-à-Piment, du Môle et de Bombardopolis. Il renferme six sucreries en blanc, deux en brut, deux cent dix-huit cafeteries, neuf cotonneries, trois cent soixante-neuf indigoteries, dix-huit cacaotières, exploitées par vingt-huit mille soixante-huit noirs.

Le chef-lieu de tous ces quartiers, le Port-de-Paix, dut sa fondation au voisinage de la Tortue, dont les habitans s'y fixèrent à mesure qu'ils se dégoûtaient de leur premier séjour. Ils s'y étaient établis en assez grand nombre, lorsque leur asile fut attaqué, pris et détruit en 1695 par les Espagnols et les Anglais réunis. Il ne leur resta qu'une rade dangereuse, un air corrompu, un sol stérile, et de mauvaises fortifications dominées de tous les côtés. Ce que la ville a depuis recouvré d'importance, elle le doit aux denrées qui y sont habituellement versées par les campagnes soumises à sa juridiction. Le môle Saint-Nicolas est celle de ces dépendances qui mérite le plus d'attention.

Ce terrain était toujours resté dans l'obscurité. Des coteaux pelés et des rochers aplatis n'avaient rien d'attrayant pour la cupidité. L'usage que firent les Anglais de cette position durant la guerre

de 1756 la tira du néant où elle était toujours restée. Le ministère de France, éclairé par ses ennemis mêmes, y établit, en 1767, un entrepôt où les navigateurs étrangers pourraient librement échanger les bois et les bestiaux qui manquaient à la colonie, contre ses sirops et ses tafias, que la métropole rejetait. Cette communication, qu'une tolérance raisonnable et une fraude industrieuse étendirent encore à d'autres objets, donna naissance à une ville composée de trois cents maisons de bois, apportées toutes faites de la Nouvelle-Angleterre.

A quelque distance du port est la bourgade de Bombardopolis. Les Acadiens et les Allemands qu'on y avait transportés en 1763 y périrent d'abord avec une effrayante rapidité. C'est le sort inévitable des hommes nouvellement établis entre les tropiques. Le peu de ces infortunés qui avaient échappé aux atteintes funestes du climat, du chagrin et de la misère, ne songeaient qu'à s'éloigner de ce cimetière, lorsque les combinaisons faites à leur voisinage relevèrent un peu leurs espérances. Ils cultivèrent des vivres, des fruits, des légumes, qu'ils vendaient à un bon prix aux navires et aux habitans de la rade. Ce débouché leur manqua lorsque l'entrepôt fut supprimé, et alors ils formèrent trente et une cafeteries, quatorze cotonneries, quinze indigoteries, dont le produit alla augmenter la masse des richesses récoltées dans le reste du département.

Ce succès, obtenu avec des terrains excessivement bornés, a fait penser qu'il pourrait être utile de donner peu d'étendue aux concessions qui restent encore à faire dans la colonie.

XCVI. Grande importance de la ville du Cap-Français située sur la côte du nord de Saint-Domingue.

Non loin du port de-Paix à la rivière Salée, commence à l'ouest une plaine terminée à l'est par la rivière du Massacre, devenue avec le temps la borne des possessions espagnoles et françaises. Cette superbe plaine, de dix-huit lieues de long sur quatre de large, s'étend au nord sur des plages remplies de très-bonnes rades, et a pour limites, au sud, une chaîne de montagnes, la plupart peu élevées, plusieurs susceptibles de culture jusqu'à leur sommet, toutes séparées par des vallées délicieuses.

Ce ne fut qu'un peu après le milieu du dix-septième siècle que des bras nerveux s'avisèrent de fouiller un sol auquel nul autre ne paraît pouvoir être comparé. Cependant s'y sont successivement formées les paroisses de la Petite-Anse et de la Plaine du nord, de Lacul et de Limonade, du quartier Morin et de la Grande-Rivière, de Limbé et du port Margot, de Plaisance et du Borgne, du Dudon et de la Marmelade. Ces bourgades ont créé cent cinquante-trois sucreries en blanc, quinze en brut, douze cent soixante-trois cafeteries, quatorze cotonneries, quinze indigoteries, six cacaotières, exploitées par quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-sept esclaves.

La partie du territoire la plus unie, la mieux

arrosée et la plus profonde, est occupée par des cannes qui donnent plus de sucre, et de meilleur sucre qu'aucune autre région du globe. On arrive à ces riches plantations par des chemins de quarante pieds de large, tirés au cordeau, bordés par des haies de citronniers, et qui ne laisseraient rien à désirer s'ils étaient ornés de futaies destinées à procurer de l'ombrage aux voyageurs.

C'est sur les coteaux et dans les vallons que sont cultivés les cafés et les autres productions qui n'exigent pas de gros capitaux. Ceux qui s'occupent du soin de les faire naître poussent rarement leur fortune aussi loin que les propriétaires des sucreries; mais ils ont d'autres jouissances. Un ciel serein, un air pur, un climat tempéré, des eaux abondantes et salubres, une verdure toujours nouvelle, un printemps de toute l'année, ce sont là des avantages bien propres à leur faire supporter sans impatience leur médiocrité. Si une cupidité désordonnée pouvait leur faire oublier ces dédommagemens, le souvenir leur en serait rappelé par les millionnaires qui viennent sans cesse dans ces lieux un peu sauvages rétablir leur santé ruinée, ou renouveler leurs forces épuisées par des chaleurs trop vives et trop continues.

Les riches et abondantes denrées qui sortent de la plaine, qui sortent des montagnes, sont toutes également déposées au Cap-Français, où l'un de ces hommes que l'intolérance religieuse com-

mençait à proscrire dans leur patrie, le calviniste Gobin, éleva en 1670 seulement la première habitation. D'autres maisons y furent bâties à mesure que les terres voisines étaient défrichées. Vingt ans après, c'était un lieu digne de quelque attention. En 1695 la ville fut attaquée, prise, pillée et réduite en cendres par les forces réunies de la Castille et de l'Angleterre.

On pouvait tirer de ce désastre un grand avantage. Dans une rade qui a trois lieues de circonférence, l'intérêt, qui est le premier fondateur des colonies, avait fait choisir pour l'emplacement du Cap le pied d'un morne fort élevé, parce que c'était le terrain le plus à portée du mouillage ordinaire. Il convenait d'y substituer une position plus saine, plus commode et plus spacieuse. On n'y songea pas. C'est dans un gouffre qui n'est jamais rafraîchi par la douce haleine des vents de terre, et où la réverbération des montagnes double les ardeurs du soleil, c'est là qu'on rétablit une ville qui n'aurait jamais dû y être bâtie. Cependant la fertilité des campagnes voisines n'a cessé d'agrandir cet établissement.

Trente-quatre ou trente-cinq rues, toutes bien alignées, coupent maintenant le Cap en trois cents islets de maisons riantes, au nombre de onze à douze cents. Ces rues, quoiqu'en pente, étaient naguère toujours très-bourbeuses. Elles ne le sont plus depuis qu'il a été construit sur le morne qui les domine un grand réservoir qui

fournit sans interruption des eaux salubres et abondantes aux fontaines de la ville et de la rade. Entre les établissemens publics, tous plus commodes que magnifiques, deux méritent d'être remarqués.

Douze citoyens s'étaient réunis sous le nom de *philadelphes* pour recueillir tout ce qui peut appartenir à l'histoire physique et naturelle de Saint-Domingue. En 1784, ils obtinrent la liberté de s'assembler. On leur accorda l'année suivante un vaste terrain sur lequel ils devaient élever à leurs frais le bâtiment où se tiendraient leurs assemblées. Le gouvernement sanctionna enfin solennellement leur établissement, sous le titre de *société royale des sciences et des arts du Cap-Français.* C'est la première institution de ce genre qui ait été formée dans le Nouveau-Monde. Si ses succès répondent aux espérances, et qu'elle trouve des imitateurs, les lumières ne manqueront plus pour procurer l'amélioration de cet autre hémisphère, et peut-être du nôtre.

La misère, le libertinage et l'inquiétude peuplent sans relâche l'Amérique aux dépens de l'Europe. C'est sans ressources et sans talens que les émigrés arrivent dans la patrie qu'ils se sont faite. Avant d'y avoir acquis les moyens de subsister, ils sont la plupart exposés à des maladies trop souvent mortelles. Castelveyre et Dolioules, habitans du Cap, fondèrent en 1741 pour les hommes, et en 1743 pour les femmes, deux

hospices où les deux sexes devaient trouver tous les secours de l'humanité la plus bienfaisante, jusqu'à ce qu'on leur eût procuré des occupations convenables pour leur entretien. Les charitables fondateurs ne se dissimulaient pas que les sacrifices qu'ils étaient en état de faire ne suffiraient pas pour remplir le but qu'ils se proposaient; mais ils comptèrent que leurs intentions seraient secondées. Leur espoir ne fut pas trompé. 30,000 livres annuellement assignées sur différentes branches de revenu public grossirent bientôt les premiers fonds. Ils dûrent un nouvel accroissement aux confiscations prononcées par les tribunaux. Les legs pieux d'un grand nombre de bons citoyens les augmentèrent successivement encore. Cependant cette institution, unique d'abord dans l'autre hémisphère, et qui n'y a été imitée depuis qu'au Port-au-Prince, n'a produit que la moindre partie du bien qu'on s'en promettait. Ses revenus ont été constamment dilapidés avec la plus grande audace, et le gouvernement lui-même n'a jamais pu parvenir à obtenir des comptes.

Rien de bien ne peut donc subsister parmi les hommes! et le riche attaquera l'indigent même jusque dans son asile, si la présence du gibet ne le contient. Malheureux! vous ne connaissez pas toute l'atrocité de votre conduite. Si l'on traduisait devant vous un de vos semblables convaincu d'avoir saisi pendant la nuit un passant à la gorge, et de lui avoir appuyé le pistolet sur la poitrine

pour avoir sa bourse, à quel supplice le condamneriez-vous? Quel qu'il soit, vous en méritez un plus grand. Vous joignez la lâcheté, l'inhumanité, la prévarication au vol; et à quelle espèce de vol encore! Vous arrachez à celui qui meurt de faim le pain qu'on vous a confié pour lui; vous dépouillez la misère abandonnée à votre sollicitude; vous la dépouillez clandestinement et sans péril. L'imprécation que je vais lancer contre vous, je l'étends à tous les administrateurs infidèles des hôpitaux, de quelque contrée qu'ils soient, fussent-ils de la mienne; je l'étends à tous les ministres négligens auxquels ils déroberont leurs forfaits ou qui les souffriront. Puisse l'ignominie, puissent les châtimens réservés aux derniers des malfaiteurs tomber sur la tête proscrite des scélérats capables d'un crime aussi énorme contre l'humanité, d'un attentat aussi contraire à la saine politique; et s'il arrive qu'ils échappent à la flétrissure et à la punition, puisse le gouvernement qui aura ignoré ou toléré cet excès de corruption, être un objet d'exécration pour toutes les nations et pour tous les siècles!

Quoique les maisons de la Providence, qui devaient être si favorables à la conservation de l'espèce humaine, aient mal répondu à leur destination, il meurt, proportion gardée, moins de monde au Cap que dans aucune des autres villes maritimes de la colonie. Il faut attribuer cet avantage au défrichement entier du territoire, au comblement

des cloaques voisins, à la dissipation, aux commodités, à l'activité, aux secours de toute espèce qu'on trouve réunis dans une société nombreuse et agissante. L'air aura toute la salubrité que la nature des choses permet lorsqu'on aura desséché les marais de la petite anse, qui, dans les grandes sécheresses, répandent une odeur infecte.

Le port est digne de la ville. Il est admirablement placé pour recevoir les vaisseaux qui arrivent d'Europe. Ceux de toute grandeur y sont commodément et en sûreté. Ouvert seulement au vent du nord-est, il n'en peut recevoir aucun dommage, son entrée étant semée de rescifs qui rompent l'impétuosité des vagues. Aussi y embarque-t-on le tiers des denrées de la colonie. L'entrepôt serait même devenu plus considérable si le temps ne lui eût donné un concurrent.

A l'est, et à huit ou neuf lieues du cap, est un lieu connu originairement sous le nom de *Bayaha*. C'est certainement le meilleur port de Saint-Domingue, et peut-être de l'Amérique. Il a trois lieues de circonférence; les plus gros vaisseaux y peuvent presque partout amarrer à terre; il s'élève dans son centre un islet qui en défend l'entrée, excessivement étroite. L'abondance et la qualité des pâturages avaient plus multiplié à son voisinage que partout ailleurs les bêtes à cornes devenues sauvages, et cette raison y avait attiré un très-grand nombre de boucaniers. Ils se rassemblaient toutes les nuits dans la petite île,

et y livraient les cuirs, alors leur ressource unique, aux navigateurs hollandais qui fréquentaient ces mers.

La culture remplaça la chasse, et cette heureuse révolution attira l'attention de la cour de Versailles. Elle jugea Bayaha, qu'on appela *Fort-Dauphin*, propre à devenir le point de réunion des forces navales que les circonstances pourraient la déterminer à faire passer dans cette partie du Nouveau-Monde, l'entoura de fortifications, et se proposa d'y former un grand établissement de marine. Ce n'est que tard que ses conseils se sont convaincus de la folie qu'il y aurait à concentrer tous leurs moyens de guerre dans une rade d'où les navires ne peuvent sortir que l'un après l'autre par un vent de terre; d'où une escadre un peu nombreuse ne pourrait déboucher en moins d'un jour par un goulet où il est impossible de louvoyer, et dans laquelle une flotte inférieure bloquerait sans le moindre danger une flotte beaucoup plus nombreuse.

Cependant les ouvrages exécutés pour entourer le Fort-Dauphin ne sont pas sans utilité. Ils mettent à l'abri de l'invasion un marché où aboutissent les productions du territoire propres à la ville même, et celles d'Ouanaminlhe, de Vallière, du Terrier-Rouge et du Trou, tous quartiers qui sont dans son ressort. On y compte cent dix sucreries en blanc, dix en brut, trois cent quarante-cinq cafeteries, trois cotonneries,

et dix-neuf indigoteries, exploitées par trente-un mille quatre cent soixante-sept esclaves.

Les cultures et les habitans de la colonie sont répartis sur quarante-six paroisses. Toutes ont un bourg ou une ville. Les bourgs sont formés par les boutiques de quelques marchands, par les ateliers de quelques artisans, les uns et les autres construits autour du presbytère. Il s'y établit les jours de fête une espèce de marché où les esclaves viennent troquer les fruits, les volailles, les autres petites denrées qui leur sont propres, contre des meubles, des vêtemens, des parures qui, quoique de peu de valeur, leur procurent quelques commodités, et les distinguent de ceux de leurs semblables qui n'ont pas les mêmes jouissances. On ne saurait assez s'indigner que la tyrannie les poursuive au milieu de ces faibles échanges, et que les vils satellites de la justice chargés de la police de ces assemblées fassent sentir à ces infortunés la dureté de leur condition jusque dans les courts instans de relâche qui leur sont accordés par leurs barbares maîtres.

Il y a là deux personnages bien odieux, l'archer qui tourmente l'esclave, et l'administrateur qui ne sévit pas contre l'archer. Mais celui-là est un homme sans pitié que ses fonctions journalières ont peut-être endurci au point de s'ennuyer lorsque l'exercice en est suspendu, et qu'il manque d'occasions de faire souffrir; au lieu que celui-ci est un magistrat qui ne porte pas dans son âme

la même férocité, dont le rôle habituel est de montrer de la dignité, et en qui la compassion doit régner à côté de la justice. Pourquoi deux êtres aussi différens semblent-ils concourir ensemble au malheur des esclaves? Serait-ce par un cruel mépris pour ces malheureux qu'on a presque rayés du rang des hommes? Les aurait-on tellement dévoués à la douleur et à la peine, que leurs cris et leurs larmes ne feraient plus aucune impression?

Les villes de la colonie, et en général toutes celles des îles d'Amérique, présentent un spectacle bien différent des villes de l'Europe. En Europe nos cités sont peuplées d'hommes de toutes les classes, de toutes les professions, de tous les âges; les uns riches et oisifs, les autres pauvres et occupés, tous poursuivant dans le tumulte et dans la foule l'objet qu'ils ont en vue, ceux-ci le plaisir, ceux-là la fortune, d'autres la réputation ou le bruit du moment qu'on prend souvent pour elle, d'autres enfin leur subsistance. Dans ces grands tourbillons, le choc et la variété des passions, des intérêts, des besoins, produisent nécessairement de grands mouvemens, des contrastes inattendus, quelques vertus, et beaucoup de vices ou de crimes. Ce sont des tableaux mouvans plus ou moins animés à raison du nombre des acteurs, et parconséquent des scènes qui s'y jouent. A Saint-Domingue et dans le reste de l'archipel américain le spectacle des villes est uniforme et

monotone. Il n'y a ni nobles, ni bourgeois, ni rentiers. Elles n'offrent que des ateliers propres aux denrées que le sol produit et aux différens travaux qu'elles exigent. On n'y voit que des commissionnaires, des aubergistes, et des aventuriers s'agitant pour trouver un poste qui les nourrisse, et acceptant le premier qui se présente. Chacun se hâte de s'enrichir pour s'éloigner d'un séjour où l'on vit sans distinctions, sans honneurs, sans plaisirs, et sans autre aiguillon que celui de l'intérêt. Personne ne s'arrête là avec le dessein d'y vivre et d'y mourir. Les regards sont attachés sur l'Europe; et la principale jouissance qu'y procure l'accroissement des richesses consiste dans l'espoir plus ou moins éloigné de les rapporter parmi les siens dans notre hémisphère.

XLVII. Les liaisons de la France avec Saint-Domingue deviennent dangereuses pendant la guerre. Pourquoi?

Cette espérance est rarement trompée durant la paix. La guerre ouvre une autre scène. Aussitôt que le signal des hostilités a été donné, l'Anglais s'empare de tous les parages de la colonie. Il en gêne les exportations, il en gêne les importations. Ce qui veut entrer, ce qui veut sortir tombe dans ses mains; et le peu qui aurait échappé dans le nouvel hémisphère est intercepté sur les côtes de l'ancien, où il est également en force. Alors le négociant de la métropole interrompt ses expéditions; l'habitant de l'île néglige ses travaux. A des communications importantes et rapides succèdent une langueur et un désespoir qui durent aussi longtemps que les divisions des puissances belligérantes.

Il en aurait été autrement si les premiers Français qui parurent à Saint-Domingue avaient songé à établir des cultures. Ils auraient occupé, comme ils le pouvaient, la partie de l'île qui est située à l'est. Elle a des plaines vastes et fertiles. Le rivage en est sûr. On entre dans ses ports le jour qu'on les découvre. Dès le jour qu'on en sort on les perd de vue. La route est telle, que l'ennemi n'y peut préparer aucune embuscade. Les croisières n'y sont pas faciles. Ses parages sont à l'abord des Européens et les voyages fort abrégés. Mais comme le projet de ces aventuriers fut d'attaquer les navires espagnols et d'infester le golfe du Mexique de leurs brigandages, les possessions qu'ils occupèrent sur une côte tortueuse se trouvèrent enveloppées par Cuba, la Jamaïque, les Turques; par la Tortue, les Caïques, la Gonave, les îles Lucaïes; par une foule de bancs et de rochers qui rendent la marche des bâtimens lente et incertaine; par des mers resserrées qui donnent nécessairement un grand avantage à l'ennemi pour aborder, bloquer et croiser.

Le ministère de France pourra mettre fin à tant d'humiliations, à tant d'infortunes, en entretenant dans la colonie des forces navales suffisantes pour protéger le débarquement de ses flottes marchandes; en donnant à ces riches cargaisons une escorte qui les garantisse de toute attaque en pleine mer; en plaçant sur les côtes de la métropole de nombreuses escadres dont la fonction sera

d'assurer l'entrée des trésors du Nouveau-Monde. Mais nous ne connaissons aucun moyen propre à garantir un si bel établissement de l'invasion.

Les combinaisons actuelles de la politique n'ordonnent pas, ne permettent pas même que l'Espagne et la France se fassent la guerre. Si quelque événement imprévu mettait les deux nations aux prises, ce serait vraisemblablement un feu passager qui ne donnerait ni le loisir ni le projet de faire des conquêtes qu'il faudrait restituer. Les entreprises de part et d'autre se réduiront donc a des ravages. Dans ce genre de combat, les Castillans possesseurs des deux tiers de Saint-Domingue qu'ils laissent en friche auraient un avantage décidé sur des voisins dont les cultures ont fait de si grands progrès. L'intérêt de la cour de Versailles serait d'obtenir une neutralité exacte pour cette île ; et elle ne devrait pas lui être refusée. Le cabinet de Madrid ne peut avoir oublié que, dans les conférences qui s'ouvrirent en 1775 pour régler les limites jusqu'alors incertaines de cette importante possession, son impérieux plénipotentiaire dicta tous les articles du traité, et que le roi des Français eut la générosité de ratifier tout ce que son trop facile agent avait signé. Mais l'irruption qu'on a cherché à écarter eût-elle lieu, ce serait toujours peu de chose en comparaison de celles qui peuvent venir de plus loin.

XLVIII. Moyens qu'a la partie fran-

La colonie française de Saint-Domingue forme une espèce de croissant dont la convexité produit

çaise de S.-Domingue pour se garantir d'une invasion étrangère.

outre des montagnes un très-long développement de côte, au nord, à l'ouest, au sud de l'île. Les établissemens de l'ouest et du sud sont séparés de ceux du nord par le territoire espagnol; et l'impossibilité où ils sont de se secourir les expose séparément à l'invasion. Les magnifiques chemins qui, à travers des difficultés qu'on croyait insurmontables, ont été ouverts du Cap au Port-au-Prince, et du Port-au-Prince à Jacmel, facilitent, très-utilement sans doute, les communications des trois parties de l'île, mais ne leur donnent guère plus de facilité qu'elles n'en avaient pour se secourir. Si l'Anglais, seul ou avec ses alliés, veut entamer cette grande possession par l'ouest ou par le sud, il rassemblera ses forces à la Jamaïque. Si c'est par le nord, il fera ses préparatifs aux îles du Vent, et plus probablement à Antigoa, le dépôt de ses munitions navales.

L'ouest et le sud ne sauraient être défendus. L'immensité de terrain empêche de mettre de la liaison et du concert dans les mouvemens. Si on disperse les troupes, elles deviennent inutiles par la division des forces. Si on les rassemble pour soutenir des postes que leur faiblesse locale expose le plus à l'attaque, on risque de les perdre toutes à la fois. De gros bataillons ne seraient qu'un fardeau pour de vastes côtes qui présentent trop de flanc ou trop de front à l'ennemi. On doit se borner à construire, à entretenir des batteries qui protégent les rades, les navires marchands et

le cabotage qui puissent éloigner des corsaires, ou même garantir des équipages d'un ou deux vaisseaux de guerre qui viendraient faire le dégât ou lever des contributions. Les troupes légères, qui suffisent pour soutenir ces batteries, abandonneront du terrain à proportion des marches de l'ennemi, et se contenteront de ne pas se retirer sans être menacées.

Ce n'est pas qu'on doive renoncer à toute espèce de défense. Chaque côte devrait avoir sur ses derrières un lieu d'asile toujours ouvert à la retraite, loin de la portée de l'ennemi, à l'abri de ses insultes, et capable de repousser ses attaques. Ce devrait être une gorge où l'on pût se retrancher et se défendre avec avantage. De ces retraites inexpugnables on harcellerait continuellement le conquérant qui, n'ayant point de places fortes, serait exposé à mille surprises, et réduit un peu plus tôt, un peu plus tard, à se rembarquer.

La côte du nord, plus riche, plus peuplée et moins étendue que les deux autres, est susceptible d'une guerre de campagne et d'une défense suivie et régulière.

Le bord de la mer, plus ou moins couvert de rescifs, y offre une terre marécageuse dans beaucoup d'endroits. Les mangliers qui couvrent un sol noyé rendent les lagons plus impénétrables. Cette défense naturelle est devenue moins commune par les coupes de plusieurs taillis. Mais les embarcadaires, qui ne sont ordinairement que des

trouées, flanquées de ces bois inondés, n'exigent, pour être fermées, qu'un front médiocre. Les magasins et les autres bâtimens en pierres y sont communs ; ils fournissent des postes à creneler, et assurent quelques feux couverts.

Cette première ligne de la plage semble faire espérer qu'un rivage de dix-huit lieues, si bien défendu par la nature, pour peu qu'il fût secondé de la valeur française, mettrait l'ennemi dans le risque d'être battu dès le moment de la descente. Si ses projets étaient connus, si ses dispositions sur mer indiquaient de loin le lieu de son débarquement, on pourrait s'y porter et le prévenir ; mais l'expérience assure un avantage infaillible aux escadres embossées.

Ce n'est point uniquement par ces nappes de feu qui, partant des vaisseaux, couvrent d'abord des chaloupes ; c'est par l'impossibilité où l'on est d'occuper tous les points de la côte qu'une escadre mouillée a la facilité de faire des descentes. Elle menace trop de lieux à la fois. Des troupes de terre rampent pour ainsi dire autour des sinuosités dans le temps que les canots et les chaloupes volent par un chemin plus court. L'attaquant suit la corde, tandis que le défenseur a l'arc à parcourir. Trompé et fatigué par divers mouvemens, celui-ci n'est pas moins inquiet de ceux qu'il voit faire en plein jour que des manœuvres que la nuit lui dérobe.

Pour se mettre en état de résister à une des-

cente, il faut d'abord la croire exécutée. On emploie alors son courage et ses forces à profiter des lenteurs ou des fautes de l'ennemi. Dès qu'on le voit sur mer, il faut l'attendre à terre comme s'il devait y tomber du ciel. Une grande plage abordable laissera toujours la plaine du Cap ouverte à la descente. C'est moins aux bords de la côte qu'à l'intérieur des terres qu'il faut regarder.

Elles sont généralement couvertes de cannes, dont la hauteur proportionnée aux différens degrés de la maturité change successivement les champs comme en autant de bois taillis. On y met le feu, soit pour couvrir ses flancs ou sa marche, soit pour retarder la poursuite de l'ennemi, pour le tromper ou l'étonner. En deux heures l'incendie offre à la place d'un pays couvert des espèces de chaumes ou de guérets à perte de vue.

La séparation des pièces de cannes, les savanes et les places à vivres ne gênent pas plus les mouvemens d'une armée que ne le font nos prairies. Au lieu de nos villages, ce sont des habitations moins peuplées, mais plus multipliées. Les haies de citronniers épaisses et tirées au cordeau, plus imposantes et moins pénétrables que les clôtures de nos champs, c'est là ce qui fait la plus grande différence de perspective entre les campagnes de l'Amérique et celles de l'Europe.

Peu de rivières, quelques ravines, de faibles monticules, un sol généralement uni, des digues contre les inondations, peu ou point de fossés,

un ou deux bois d'une faible épaisseur, un petit nombre de marécages, une terre qui se couvre d'eau dans un orage, et de poussière en douze heures de soleil, des fleuves d'un jour taris le lendemain, voilà ce qui caractérise le massif de la plaine du Cap. C'est dans sa diversité qu'on doit trouver des campemens avantageux, sans oublier que, dans une guerre défensive, le poste qu'on va prendre ne saurait être trop voisin de celui que l'on quitte.

Ce n'est pas aux écrivains à prescrire des règles aux gens de guerre. César lui-même a dit ce qu'il a fait, et non ce qu'il fallait faire. Les descriptions topographiques, l'appréciation des postes, la combinaison des marches, l'art des campemens et des retraites, la plus savante théorie, tout est soumis au coup-d'œil du général, qui, avec les principes dans sa tête et les matériaux dans sa main, applique les uns et les autres aux circonstances locales et momentanées où le hasard l'a placé. Le génie militaire, tout mathématique qu'il est, est dépendant de la fortune, qui subordonne l'ordre des opérations à la variabilité des données. Les règles sont hérissées d'exceptions que le tact doit pressentir. L'exécution même change presque toujours le plan et dérange le système d'une action. Le courage ou la timidité des troupes; la témérité de l'ennemi; le succès éventuel de ses mesures; une rencontre, un événement imprévus; un orage qui gonfle un torrent;

le vent qui dérobe un piége ou une embuscade sous des tourbillons de poussière ; la foudre qui épouvante les chevaux ou qui se confond avec le bruit des canons ; la température de l'air, dont l'influence agit continuellement sur les esprits du chef et sur le sang des soldats : ce sont autant d'élémens physiques ou moraux qui par leur inconstance entraînent un renversement total dans les projets les mieux concertés.

Quel que soit le choix du lieu pour une descente au nord de Saint-Domingue, la ville du Cap en sera toujours l'objet. Le débarquement se fera sans doute dans la baie du Cap même, où les vaisseaux seraient à portée d'augmenter les forces de terre par les deux tiers de leurs équipages, et de fournir l'artillerie, les vivres et les munitions nécessaires pour assiéger cette opulente forteresse. C'est aussi de ce boulevard de la colonie que tous les mouvemens de défense doivent tâcher d'éloigner l'assaillant. On cherchera par l'avantage des positions à diminuer l'inégalité des forces. Au moment de la descente, il faut chicaner le terrain en soutenant un commencement d'attaque sans compromettre la totalité des troupes. On se postera de façon à se ménager deux branches de retraite, l'une vers le Cap, pour en former la garnison, et l'autre dans les gorges des montagnes, pour y tenir une espèce de camp retranché d'où l'on ira troubler les travaux du siége et retarder la prise de la place.

Fût-elle emportée, comme il serait facile, en l'évacuant, de favoriser l'évasion des troupes, tout ne serait pas fini. Les montagnes où elles se réfugieraient, inaccessibles pour une armée, enveloppent la plaine d'une double ou triple chaîne. Les quartiers habités en sont comme gardés par des gorges fort serrées et faciles à défendre. Quatre ou cinq cents hommes bien déterminés y pourraient arrêter les plus nombreuses troupes. Leur résistance serait secondée par trente ou quarante mille habitans, blancs ou noirs, établis dans ces vallées.

Cependant il pourrait arriver que la constance des troupes s'épuisât par le manquement de vivres ou de munitions, et qu'elles fussent forcées ou tournées. Cette crainte fit imaginer de bâtir une place forte dans le centre des montagnes. On pensait alors qu'avec des redoutes de terre dispersées sur la côte, on pourrait engager l'ennemi à des attaques régulières, et le miner sourdement par la perte de beaucoup d'hommes, dans un climat où les maladies les consomment plus rapidement que les combats. On ne voulait plus de ces places de guerre exposées sur la frontière à l'invasion des maîtres de la mer, parce qu'incapables de défendre l'habitant, elles servent de boulevart au vainqueur, qui les prend et les garde facilement avec des vaisseaux, y dépose et en tire à son gré des armes et des troupes pour contenir les vaincus. Un pays entièrement ouvert valait mieux,

disait-on, pour une puissance sans forces maritimes, que des forces éparses et abandonnées, sur des rivages dévastés et dépeuplés par l'intempérie du climat.

C'était dans le centre de l'île qu'on se promettait d'établir solidement sa défense. Une route de quinze à vingt lieues, entrecoupée d'obstacles, où chaque marche serait achetée par des combats dans lesquels l'avantage des postes rendrait un détachement redoutable à toute une armée ; où les transports d'artillerie lents et laborieux, la difficulté des convois et l'intervalle de la communication avec l'Océan, tout enfin conspirerait à la destruction de l'ennemi : tel devait être, pour ainsi dire, le glacis de la place qu'on se proposait de construire. Cette capitale, située dans un lieu où l'élévation des terres, tempérant la chaleur du climat, épurerait l'influence de l'air ; au milieu d'une campagne qui fournirait les comestibles les plus nécessaires ; environnée de troupeaux qui, paissant sur un terrain le plus favorable à leur multiplication, seraient conservés pour l'instant des besoins ; munie de magasins proportionnés à sa grandeur et à sa garnison : une telle ville aurait changé en un royaume, qui se soutiendrait long-temps de lui-même, une colonie dont l'opulence ne fait que diminuer la force, et qui, donnant le superflu sans avoir le nécessaire, enrichit un petit nombre de propriétaires, qu'elle ne peut cependant faire subsister.

Si l'ennemi, devenu maître des côtes qu'on ne lui disputerait pas, voulait en recueillir les productions, il lui faudrait des armées pour soutenir la défensive où les excursions perpétuelles du centre le réduiraient à se borner. Les troupes de l'intérieur de l'île, toujours sûres d'une retraite respectable, pourraient être aisément rafraîchies par des secours venus d'Europe, qui pénétreraient sans peine au centre d'un cercle dont la circonférence est si vaste, tandis que toutes les flottes anglaises ne suffiraient pas à remplir les vides que le climat ferait continuellement dans leurs garnisons.

Malgré les avantages qu'on croyait entrevoir dans la construction de cette place intérieure, le projet en fut abandonné, parce que c'était livrer la colonie entière à la destruction. Un système qui devait réduire sa défense au môle Saint-Nicolas parut préférable.

A l'extrémité de cette péninsule se voit un port également beau, sûr et commode. La nature, en le plaçant vis-à-vis la pointe du Maisi, dans l'île du Cuba, semble l'avoir destiné à devenir le poste le plus intéressant de l'Amérique. Sa baie a quatre cent cinquante toises d'ouverture; la rade conduit au port, et le port au bassin. Tout ce grand enfoncement est sain, quoique la mer y soit comme stagnante. Le bassin, qu'on dirait fait exprès pour les carénages, n'a pas le défaut des ports encaissés : il est ouvert aux vents d'ouest

et de nord, sans que leur violence puisse y troubler ou retarder aucun des mouvemens intérieurs.

Le môle était sans habitans. Des coteaux pelés et des rochers aplatis n'avaient eu rien d'attrayant pour la cupidité. L'usage que firent les Anglais de cette position durant la guerre de 1756 la tira du néant où elle était toujours restée. L'idée d'y placer toute la défense de la colonie ne pouvait manquer d'être applaudie par les colons, qui ne voient jamais sans chagrin auprès de leurs plantations des citadelles et des garnisons, d'où résulte moins de sûreté que de dévastation. Ils comprirent que, toutes les forces étant portées sur un seul point, ils n'auraient plus dans leur voisinage, sur les trois côtes, que des troupes légères, qui, suffisant pour éloigner des corsaires par des batteries, seraient d'ailleurs des défenseurs commodes, prêts à céder sans résistance, et à se disperser ou à capituler au moindre signe d'une descente.

Ce plan, favorable à l'intérêt particulier, eut l'approbation des militaires les plus éclairés. Ils pensèrent assez généralement que le petit nombre de troupes dont la colonie est susceptible, étant comme perdu dans une île aussi étendue que Saint-Domingue, serait quelque chose au môle, et que, s'il ne préservait pas les côtes d'une invasion, il empêcherait le conquérant de s'y établir solidement. Entraîné ou convaincu par tant de suffrages, le gouvernement arrêta qu'assez

près du port, autour de la nouvelle bourgade de Bombardopolis, sur une hauteur fraîche, saine, et que rien ne domine, seraient construites sans délai des fortifications telles que l'importance de leur destination l'exigeait. D'autres projets ont empêché l'exécution de travaux si ardemment sollicités; et au temps où nous écrivons les incertitudes continuent encore.

Au reste, qu'on ne s'étonne pas de voir si peu de solidité dans toutes les précautions qu'on a prises jusqu'ici pour la défense de Saint-Domingue. Tant que la prévoyance et la protection étaient bornées à des moyens du second ordre, qui ne pouvaient que retarder et non empêcher la conquête de cette île, il n'était pas possible de suivre un plan invariable. Les principes fixes appartiennent exclusivement aux nations qui peuvent compter sur leurs forces navales pour conserver ou pour recouvrer leurs colonies. Celles de la France n'ont pas été jusqu'ici gardées par ces arsenaux mouvans qui peuvent à la fois attaquer et défendre; mais cette puissance commence à ouvrir les yeux. Les arbitres de sa destinée ont enfin compris combien son sort changerait si elle avait le malheur de perdre des possessions dont, sa consommation de 60,777,000 livres prélevées, elle put en 1788 livrer de leurs denrées aux nations étrangères pour 157,734,000 livres.

L'empire ottoman en consomma pour 5,308,000 livres; les états barbaresques pour 269,000 livres;

Naples, Sicile et Parme pour 3,015,000 livres; l'État-Ecclésiastique pour 3,193,000 liv.; la Toscane, le Milanais et Lucques pour 6,675,000 livres; Venise pour 865,000 livres; Gênes pour 1,329,000 livres; le Piémont pour 1,576,000 livres; la Suisse, ses alliés et Genève pour 7,219,000 livres; le Portugal pour 3,000 livres; l'Espagne pour 1,416,000 livres; la Hollande pour 33,577,000 livres; l'Angleterre pour 4,939,000 livres; la Flandre et les autres états de la maison d'Autriche en Allemagne pour 14,676,000 livres; la Prusse pour 6,101,000 livres; l'Allemagne et la Pologne pour 978,000 livres; les villes anséatiques pour 58,271,000 livres; le Danemarck et la Norwége pour 2,460,000 livres; la Suède pour 1,977,000 livres; la Russie et la Courlande pour 3,824,000 livres; les Etats-Unis pour 63,000 livres. Voyons si la cour de Versailles a suivi des maximes propres à perpétuer de si riches ventes.

Le gouvernement britannique, toujours dirigé par l'esprit national, qui ne s'écarte guère des vrais intérêts de l'état, porta dès l'origine dans le Nouveau-Monde le droit de propriété, qui fait la base de sa législation. Convaincu que l'homme ne croit jamais bien posséder que ce qu'il a légitimement acquis, il vendit dans tous les temps, au profit du fisc, le sol qu'on voulait cultiver dans ses colonies. Cette méthode lui parut la plus sûre, pour hâter les défrichemens, pour empêcher les partialités et les jalousies qu'eût pu faire naître

une distribution guidée par les caprices de la faveur.

XLIX. Le droit de propriété est-il bien établi dans les îles françaises ?

La France a tenu une conduite plus noble en apparence, mais en effet moins raisonnable, en accordant gratuitement des possessions à ceux qui en demandaient. A l'époque de ses invasions dans l'autre hémisphère, un vagabond s'enfonçait dans les forêts, y marquait l'espace plus ou moins étendu qu'il lui plaisait d'occuper, et en fixait à son gré les limites. Ce désordre ne pouvait durer. Cependant l'autorité ne se permit pas de dépouiller ceux qui s'étaient fait à eux-mêmes un droit : elle régla seulement que dans la suite il n'y aurait de vraie propriété que celle qui serait accordée par les délégués du souverain. Sans aucun égard aux talens et aux facultés, la protection devint alors la mesure unique des distributions. On stipulait à la vérité que les colons commenceraient leur établissement dans l'année même de la concession, et qu'ils n'en discontinueraient pas le défrichement, sous peine de confiscation. Mais, outre la difficulté d'obliger aux dépenses de l'exploitation des hommes qui n'avaient pas eu les moyens d'acquérir un fonds, la peine n'était infligée qu'à ceux qui, sans fortune et sans naissance, n'intéressaient personne à leur avancement, ou à des mineurs faibles et abandonnés, que la commisération publique aurait dû secourir dans la misère où la mort de leurs parens les laissait exposés. Tout propriétaire qui

trouvait de la recommandation ou de l'appui pouvait impunément garder son domaine en friche. Des lois agraires mal conçues augmentèrent la confusion, et le poids des corvées y mit malheureusement le comble.

Il fut un temps en Europe, c'était celui du gouvernement féodal, où les métaux n'entraient guère dans les stipulations publiques ou particulières. Les nobles servaient l'état, non de leur bourse, mais de leur personne; et ceux de leurs vassaux qu'ils s'étaient comme appropriés par la conquête leur payaient des redevances, soit en denrées, soit en travaux. Ces usages destructifs pour les hommes et les terres devaient perpétuer la barbarie dont ils tiraient leur origine. Mais enfin ils tombèrent par degrés, à mesure que l'autorité des rois, sous l'appât de l'affranchissement des peuples, vint à saper l'indépendance et la tyrannie des grands. Le prince, devenu seul maître, abolit comme magistrat quelques abus nés du droit de la guerre, qui détruit tous les droits. Il conserva cependant beaucoup de ces usurpations consacrées par le temps. Celle des corvées s'est maintenue en quelques états, où la noblesse a presque tout perdu sans que le peuple y ait rien gagné. La France eut long-temps, beaucoup trop long-temps, ses prospérités arrêtées par cette servitude publique, dont on avait réduit l'injustice en méthode, comme pour lui donner une ombre d'équité.

Dans le siècle même le plus éclairé de cette nation, au temps où les droits de l'homme avaient été le plus sévèrement discutés, lorsque les principes de la morale naturelle n'avaient plus de contradicteurs, sous le règne d'un roi bienfaisant, sous des ministres humains, sous des magistrats intègres, on prétendit qu'il était dans l'ordre de la justice, et selon la forme constitutive de l'état, que des malheureux qui n'avaient rien fussent arrachés de leurs chaumières, distraits de leur repos ou de leurs travaux, eux, leurs femmes, leurs enfans et leurs animaux, pour aller, après de longues fatigues, s'épuiser en fatigues nouvelles à construire des routes encore plus fastueuses qu'utiles à l'usage de ceux qui possèdent tout, et cela sans solde et sans nourriture.

Ames de bronze, faites un pas de plus, et bientôt vous vous persuaderez qu'il vous est permis..... Je m'arrête, l'indignation me pousserait trop loin. Mais il convient d'avertir le gouvernement que l'affreux système des corvées est encore plus funeste à ses colonies. La culture des terres, par la nature du climat et la nature des productions, exigeant plus de célérité, ne peut que souffrir extrêmement de l'absence de ses agens, qu'on occupe loin de leurs ateliers à des ouvrages publics, souvent inutiles, et toujours faits pour des bras oisifs. Si, malgré la foule des moyens qu'elle avait sous sa main, la métropole ne put jamais parvenir à corriger ou à tempérer la vexation des

corvées avant de s'être déterminée à les supprimer, qu'elle juge combien il en doit résulter d'inconvéniens au-delà des mers, où la direction de ces travaux est confiée à des administrateurs qui ne peuvent être ni dirigés, ni redressés, ni arrêtés dans l'exercice arbitraire d'un pouvoir absolu. Mais ce fardeau est doux et léger au prix de celui des impôts.

L. Les impôts sont-ils convenablement assis dans les îles françaises ?

On peut définir l'impôt, une contribution pour la dépense publique, qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière. La jouissance paisible des terres et des revenus exige une force qui les défende de l'invasion, une police qui assure la liberté de les faire valoir. Tout ce qu'on paie pour le maintien de cet ordre public est de droit et de justice; ce qu'on lève de plus est extorsion. Or, la métropole est plus que dédommagée de tous les frais qu'elle fait pour ses colonies par la double obligation qui leur est imposée de tirer de son sein tous leurs besoins, de lui livrer toutes leurs denrées.

Voulez-vous n'avoir aucun doute sur cette importante vérité ? fixez vos méditations sur l'Ancien et le Nouveau-Monde. En Europe, la subsistance et les consommations intérieures sont le but principal du travail des terres et des manufactures; on ne destine à l'exportation que le superflu. Dans les îles tout doit être envoyé au-dehors. La vie et les richesses y sont également précaires.

En Europe, la guerre ne prive le manufactu-

rier et le cultivateur que du commerce extérieur : la ressource de l'intérieur leur reste. Dans les îles, les hostilités anéantissent tout. Il n'y a plus de ventes, plus d'achats, plus de circulation. A peine le colon retire-t-il ses frais.

En Europe, le colon qui a peu de terres, et qui ne peut faire que des avances peu considérables, cultive à proportion aussi utilement que celui dont les domaines sont étendus et les trésors immenses. Dans les îles, l'exploitation de la moindre habitation exige des dépenses qui supposent d'assez grands moyens.

En Europe, c'est en général un citoyen qui doit à un autre citoyen : l'état n'est pas appauvri par ces dettes intérieures. Les dettes des îles sont d'une autre nature. Un trop grand nombre de colons sont plutôt les fermiers du commerce que les propriétaires de leurs plantations.

Si le ministère de France eût fait ces réflexions, ou si des dépenses insensées ne l'eussent entraîné dans de fausses routes, jamais il ne se fût permis de taxer les noirs.

Les enfans, les infirmes, les vieillards, forment à peu près le tiers du nombre des esclaves. Loin d'être utiles au cultivateur, les uns ne sont pour lui qu'un fardeau que l'humanité seule lui fait supporter ; les autres ne lui donnent que des espérances éloignées et incertaines. On comprend difficilement comment le fisc a pu exiger un tribut d'un objet qui coûte au lieu de rendre.

La capitation des noirs s'étend au-delà du tombeau, c'est-à-dire qu'elle existe sur une tête qui n'est plus. Qu'un esclave meure après que le recensement a été fait, le colon, malheureux de la diminution de son revenu, malheureux de la diminution de son capital, se voit encore réduit à payer un droit qui lui rappelle ses pertes et qui en aggrave l'amertume.

Les esclaves même qui travaillent ne sont pas un tarif exact de l'appréciation des revenus. Avec peu de noirs, sur un terrain excellent, on retire plus de productions qu'un grand nombre n'en donnent sur des terres médiocres ou mauvaises. Les denrées qui occupent ces bras chargés du même impôt n'ont pas toutes la même valeur. Le passage d'une culture à l'autre que le sol exige éloigne par intervalles le produit des travaux. Les sécheresses, les inondations, les incendies, les insectes dévorans rendent souvent les peines inutiles. Toutes choses d'ailleurs égales, un moindre nombre d'ouvriers fait une moindre quantité proportionnelle de revenu, soit à cause de la nécessité de l'ensemble, soit parce que les travaux ne sont vraiment productifs qu'autant qu'on peut saisir le moment qui leur est le plus favorable.

La capitation des noirs devient encore plus intolérable par la guerre. Un colon qui, sans débouché pour ses denrées, est obligé de s'endetter pour soutenir sa vie et sustenter sa terre, se trouve encore reduit à payer un impôt pour des esclaves

dont le travail équivaut à peine à leur entretien. Souvent même il a le chagrin d'être forcé de les envoyer loin de son habitation pour les besoins imaginaires de la colonie, de les y nourrir à ses frais, et de les voir périr inutilement, avec la cruelle nécessité de les remplacer un jour, s'il veut faire revivre ses fonds languissans et comme anéantis.

Enfin, l'impôt dont il s'agit est d'une perception très-difficile. Il faut nécessairement que tout propriétaire qui a des esclaves en donne chaque année une déclaration. Il faut, pour prévenir les fausses déclarations, les faire vérifier. Il faut confisquer les nègres non déclarés : pratique insensée, puisque le nègre est un capital, et que par sa confiscation on diminue la culture, on anéantit l'objet même pour lequel le droit est établi. C'est ainsi que dans des colonies, où rien ne peut prospérer sans une tranquillité profonde, il s'établit entre la finance et le cultivateur une guerre destructive. Les procès se multiplient, les déplacemens deviennent fréquens, les voies de rigueur nécessaires, les frais considérables et ruineux.

Si l'impôt assis sur la tête des nègres est injuste dans son étendue, sans égalité dans sa répartition, compliqué dans sa perception, l'impôt établi sur les denrées qui sortent des colonies n'est guère moins blâmable. Le gouvernement se l'est permis, dans la persuasion que ce nouveau droit

serait entièrement supporté par le consommateur, ou par le marchand. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse en économie politique.

L'action de consommer ne donne point d'argent pour payer les choses que l'on consomme. Le consommateur l'obtient de son travail ; et tout travail, quand on en suit la chaîne, est payé, par les premiers propriétaires, du produit des terres. Dès-lors une denrée ne saurait renchérir constamment que les autres ne renchérissent à proportion. Dans cet arrangement il n'y a de gain pour aucune. Otez cet équilibre, la consommation de la denrée renchérie diminuera nécessairement; et si elle diminue, son prix tombera. Sa cherté n'aura été que passagère.

Le négociant ne sera pas plus en etat que le consommateur de se charger du droit. Il pourra bien en faire les avances deux ou trois fois. Mais, s'il ne fait pas sur les marchandises taxées le bénéfice naturel et nécessaire, il en discontinuera bientôt le commerce. Espérer que la concurrence le forcera à prendre sur ses profits le paiement de l'impôt, c'est supposer qu'il faisait de trop gros bénéfices, et que la concurrence, qui n'était pas alors suffisante, deviendra plus vive lorsque les profits seront diminués. Si les choses étaient, au contraire, telles qu'elles devaient être, et que les bénéfices ne fussent que suffisans, c'est supposer que la concurrence subsistera, quoique les profits qui la faisaient naître ne subsistent plus. Il faut admettre

toutes ces absurdités, ou convenir que c'est le cultivateur des îles qui paie l'impôt : qu'il soit perçu dans la première, dans la seconde ou dans la centième main.

Loin d'attaquer ainsi la cultivation des colonies par des impôts, on devrait l'encourager par des libéralités, puisque, par l'état de prohibition où l'on tient ces possessions lointaines, ces libéralités seraient nécessairement rapportées à la métropole avec tous les fruits dont elles auraient été la semence.

Que si la situation d'un état arriéré par ses pertes et par ses fautes ne permet pas de donner des leviers et d'ôter des fardeaux, on pourrait se rapprocher de la meilleure administration en supprimant du moins le paiement des taxes dans les colonies mêmes, pour en lever le produit dans la métropole. Ce nouveau système serait également agréable aux deux mondes.

Rien ne peut flatter l'Américain comme d'éloigner de ses yeux tout ce qui lui annonce sa dépendance. Fatigué de l'importunité des exacteurs, il hait une taxe habituelle, il en craint l'augmentation. Il cherche en vain la liberté qu'il croyait avoir trouvée à deux mille lieues de l'Europe. Il s'indigne d'un joug qui le poursuit à travers les tempêtes de l'Océan. Il ronge en murmurant les restes de son frein, et ne pense qu'avec dépit à une patrie qui, sous le nom de *mère*, lui demande du sang au lieu de le nourrir. Otez-lui

la vue et l'image de ses entraves. Que ses richesses ne paient tribut à la métropole qu'en y débarquant ; il se croira libre et privilégié, lors même que par la diminution de la valeur de ses denrées, ou par le surcroît du prix qu'il mettra à celles d'Europe, il aura réellement porté par contre-coup tout le poids de l'impôt qu'il ignore.

Les navigateurs trouveront un avantage à ne payer des droits que sur une marchandise qui, désormais sans risque dans toute sa valeur, sera parvenue à sa destination, et fera rentrer dans leurs mains le capital de leurs fonds avec le bénéfice. Ils n'auront pas la douleur d'avoir acheté du prince le risque même du naufrage, en perdant en route une cargaison dont ils avaient payé la taxe à l'embarquement.

Le nouvel ordre de choses s'établira facilement. Toutes les productions des îles sont assujetties, en entrant dans le royaume, à un droit connu sous le nom de *domaine d'Occident*, et qui est fixé à trois et demi pour cent, avec huit sous pour livre. Leur valeur, qui sert de règle au paiement du droit, est déterminée dans les mois de janvier et de juillet. On la fixe à vingt ou vingt-cinq pour cent au-dessous du cours réel. Le bureau accorde d'ailleurs une tare plus considérable que ne le fait le vendeur dans le commerce. Qu'on ajoute à cet impôt ceux que paient les denrées aux douanes des colonies, ceux qui sont perçus dans l'intérieur du pays, et le gouverne-

ment se trouvera avoir tout le revenu qu'il tire de ses établissemens du Nouveau-Monde.

Si ce fonds était confondu avec les autres revenus de l'état, on pourrait craindre qu'il ne fût pas employé à sa destination, qui doit être uniquement la protection des îles. Les besoins imprévus du trésor royal lui feraient prendre infailliblement une autre direction. Il est des instans où la crise du mal ne permet pas de calculer les inconvéniens du remède. La nécessité la plus urgente absorbe toute l'attention. Rien n'est alors à l'abri du pouvoir arbitraire dirigé par le besoin du moment. Le ministère prend et vide toujours, dans la fausse espérance d'un remplacement prochain que de nouveaux besoins ne cessent de reculer. Nous ne pousserons pas plus loin les discussions sur l'impôt, et nous passerons à ce qui regarde les milices.

LI. Les milices sont-elles bien ordonnées dans les îles françaises ?

Les îles françaises, de même que celles des autres nations, n'eurent dans l'origine aucunes troupes réglées. Les aventuriers qui les avaient conquises regardaient comme un privilége le droit de se défendre eux-mêmes ; et les descendans de ces hommes intrépides se crurent assez forts pour garder leurs possessions. Ils n'avaient en effet qu'à repousser quelques bâtimens qui débarquaient des matelots et des soldats aussi peu disciplinés que les habitans qu'ils venaient insulter ?

Tout est changé et a dû changer. Lorsqu'on a

prévu que ces établissemens, devenus considérables par leurs richesses, seraient attaqués tôt ou tard par des armées européennes transportées sur de nombreuses flottes, on y a fait passer d'autres défenseurs. Le colon lui-même a jugé que les efforts qu'il pourrait faire seraient insuffisans contre les forces terrestres et maritimes qui fondraient sur lui. Il a craint que l'ennemi victorieux ne lui fît payer un obstacle superflu; et on l'a vu moins disposé à combattre qu'occupé des suites de la capitulation. Bientôt, calculateur politique, il a senti que les fonctions militaires ne convenaient plus à son état d'impuissance, et il a donné de l'argent pour être déchargé d'un soin qui, glorieux dans son principe, était dégénéré en une servitude onéreuse. Les milices furent supprimées en 1763.

Cet acte de complaisance mérita l'approbation de ceux qui n'envisageaient cette institution que comme un moyen de préserver les colonies de toute invasion étrangère. Ils pensèrent judicieusement qu'il était absurde d'exiger que des hommes qui ont vieilli sous un ciel ardent pour élever l'édifice d'une grande fortune s'exposassent aux mêmes dangers que ces malheureuses victimes de notre ambition qui jouent à chaque moment leur vie pour une solde insuffisante à leur subsistance. Un pareil sacrifice leur parut contrarier trop la nature pour qu'il fût raisonnable de l'espérer; et ils applaudirent au ministère qui

avait senti qu'il convenait de renoncer à une défense si vaine et si onéreuse.

Les observateurs à qui les établissemens du Nouveau-Monde sont mieux connus portèrent de cette innovation un jugement moins favorable. Les milices, disaient-ils, sont nécessaires pour maintenir la police intérieure des îles, pour prévenir la révolte des esclaves, pour arrêter les courses des nègres fugitifs, pour empêcher l'attroupement des voleurs, pour protéger le cabotage, pour garantir les côtes contre les corsaires. Si les colons ne forment pas des corps, s'ils n'ont ni chefs ni drapeaux, comment éloigner tant de dangers? comment dissiper ces fléaux destructeurs lorsqu'il n'aura pas été possible de les étouffer avant leur naissance? d'où naîtront cette harmonie et cet accord sans lesquels rien ne se fait convenablement?

Ces réflexions, qui, toutes frappantes, toutes naturelles qu'elles sont, avaient pourtant échappé à la cour de Versailles, ne tardèrent pas à changer ses dispositions. Elle se pénétra de la nécessité de rétablir les milices; et tous les habitans français de l'autre hémisphère furent de nouveau enrégimentés en 1767. Les obligations que cette espèce d'enrôlement impose ont souvent varié, et ne sont pas encore clairement énoncées. Cette obscurité, toujours dangereuse dans les mains de chefs sans cesse occupés du soin d'étendre leur juridiction, tient le citoyen dans des alarmes continuelles pour

sa liberté, dont on est plus jaloux en Amérique qu'en Europe ; elle l'expose chaque jour à des vexations. On doit dissiper ses défiances. La législation y réussira en faisant dans la forme des milices tous les changemens qui peuvent se concilier avec la police et la sûreté qu'elles doivent avoir pour objet. C'est le bonheur des peuples gouvernés qu'il faut envisager dans l'usage de l'autorité. Si le souverain ne marche pas vers ce but, il ne vivra que sur des métaux ou des registres bientôt usés par le temps, ou dédaignés de la postérité. En vain la flatterie élève aux princes des monumens superbes et multipliés. La main de l'homme les érige ; mais c'est le cœur qui les consacre. L'amour y met le sceau de l'immortalité. Sans lui, les hommages publics n'étalent que la bassesse du peuple, et non la grandeur du maître. Il y a dans Paris une statue qui fait tressaillir tous les cœurs d'un sentiment de tendresse. Tous les regards se tournent vers cette image de bonté paternelle et populaire. Les larmes des malheureux l'invoquent dans le silence de l'oppression. On bénit en secret le héros qu'elle éternise. Toutes les voix se réunissent après deux siècles pour célébrer sa mémoire. Du fond de l'Amérique on réclame son nom. Dans tous les cœurs il proteste contre les abus de l'autorité ; il prescrit contre les usurpations des droits du peuple, il promet aux sujets la réparation des maux et l'amélioration du bien ; il demande l'une et l'autre aux ministres.

LII.
Le partage des héritages est-il utilement réglé dans les îles françaises ?

On doit mettre au rang des choses qu'il faut réformer l'usage établi dans les possessions françaises du Nouveau-Monde de partager également, entre des enfans, l'héritage de leur père; entre des cohériters, la succession de leur parent.

Nous abhorrons avec tous les hommes raisonnables que l'orgueil ou le préjugé n'ont point corrompus, nous abhorrons le droit absurde de primogéniture, qui transfère le patrimoine entier d'une maison à un aîné qu'il corrompt, et qui précipite dans l'indigence ses frères et ses sœurs, punis, comme d'un crime, du hasard qui les a fait naître quelques années trop tard. En sont-ils moins légitimes? celui qui leur a donné l'existence est-il moins responsable de leur bonheur? Un chef de famille n'est que dépositaire; et fut-il jamais permis à un dépositaire de diviser inégalement le dépôt entre des intéressés qui ont un droit égal? Si un sauvage laissait en mourant deux arcs et deux enfans, et qu'on lui demandât ce qu'il faut faire de ces deux arcs, ne répondrait-il pas qu'il en faut donner un à chacun; et s'il les léguait tous deux au même, ne laisserait-il pas entendre que le proscrit est un fruit des mauvaises mœurs de sa femme? Dans les contrées où cette monstrueuse exhérédation est autorisée, le père est moins respecté de tous : de l'aîné auquel il ne peut rien ôter, des cadets auxquels il ne peut rien donner. A la tendresse filiale qui s'éteint succède un sentiment de bassesse qui accoutume

presque dès le berceau trois ou quatre enfans à ramper aux pieds d'un seul, qui en conçoit une importance personnelle qui ne manque guère de le rendre insolent. Des pères et des mères honnêtes craignent de multiplier autour d'eux des indigens condamnés au célibat. Tout l'héritage est placé dans les mains d'un fou, dont on n'arrête les dissipations que par la substitution, qui est un autre mal. De si grandes calamités doivent faire présumer que le droit de primogéniture, que la superstition ne consacra pas à son origine, et que le despotisme n'a aucun intérêt à perpétuer, sera tôt ou tard aboli. C'est un reste de barbarie féodale dont nos descendans rougiront un jour.

Cependant la loi de l'égalité, qui semble dictée par la nature même, qui se présente la première au cœur de l'homme juste et bon, qui ne laisse d'abord aucun doute à l'esprit sur sa rectitude et son utilité, cette loi peut être quelquefois contraire au maintien de nos sociétés. On en a l'exemple dans les îles françaises, qu'elle écarte de leur destination et dont elle prépare de loin la ruine.

Le partage fut nécessaire dans la formation des colonies. On avait à défricher des contrées immenses. Le pouvait-on sans population ? et comment sans propriété fixer dans ces régions éloignées et désertes des hommes qui, la plupart, n'avaient quitté leur patrie que faute de

propriété? Si le gouvernement leur eût refusé des terres, ces aventuriers en auraient cherché de climat en climat, avec le désespoir de commencer des établissemens sans nombre, dont aucun n'aurait pris cette consistance qui les rend utiles à la métropole.

Mais depuis que les héritages, d'abord trop étendus, ont été réduits, par une suite de successions et de partages soudivisés, à la juste mesure que demandent les facilités de la culture; depuis qu'ils sont assez limités pour ne pas rester en friche par le défaut d'une population équivalente à leur étendue, une division ultérieure de terrains les ferait rentrer dans leur premier néant. En Europe, un citoyen obscur qui n'a que quelques arpens de terre tire souvent un meilleur parti de ce petit fonds qu'un homme opulent des domaines immenses que le hasard de la naissance ou de la fortune a mis entre ses mains. En Amérique, la nature des denrées, qui sont d'un grand prix, l'incertitude des récoltes peu variées dans leur espèce, la quantité d'esclaves, de bestiaux, d'ustensiles nécessaires pour une habitation, tout cela suppose des richesses considérables, qu'on n'a pas dans quelques colonies, et que bientôt on n'aura plus dans aucune, si le partage des successions continue à morceler, à diviser de plus en plus les terres.

Qu'un père en mourant laisse une succession de 30,000 liv. de rente. Sa succession se partage

également entre trois enfans. Ils seront tous ruinés, si l'on fait trois habitations; l'un, parce qu'on lui aura fait payer cher les bâtimens, et qu'à proportion il aura moins de nègres et de terres; les deux autres, parce qu'ils ne pourront pas exploiter leur héritage sans faire bâtir. Ils seront encore tous ruinés, si l'habitation entière reste à l'un des trois. Dans un pays où la condition du créancier est la plus mauvaise de toutes les conditions, les biens se sont élevés à une valeur immodérée. Celui qui restera possesseur de tout sera trop heureux s'il n'est obligé de donner en intérêts que le revenu net de l'habitation. Or, comme la première loi est celle de vivre, il commencera par vivre et ne pas payer. Ses dettes s'accumuleront. Bientôt il sera insolvable; et du désordre qui naîtra de cette situation on verra sortir la ruine de tous les cohéritiers.

L'abolition de l'égalité des partages est le seul remède à ce désordre. Il est temps que la législation, aujourd'hui plus éclairée, voie dans ses colonies plutôt des établissemens de choses que de personnes. Sa sagesse lui inspirera des dédommagemens convenables pour ceux qu'elle aura dépouillés et sacrifiés en quelque manière à la fortune publique. Elle leur doit les moyens de subsister par le seul travail possible à cette espèce d'hommes, en les plaçant sur de nouveaux terrains, et elle se doit à elle-même d'acquérir de nouvelles richesses par leur industrie.

Sainte-Lucie et la Guyane offraient à la paix un beau moment pour la réforme qu'on propose. La France devait profiter de cette occasion, peut-être unique, pour supprimer la loi du partage, en distribuant à ceux qu'on aurait dépouillés de leurs espérances les terres qu'on voulait mettre en valeur, et pour les avances de cette exploitation les sommes immenses qu'on y a jetées sans fruit. Des hommes habitués au climat, familiarisés avec la seule culture qu'on pouvait avoir en vue, encouragés par l'exemple, les secours et les conseils de leur famille, aidés enfin par les esclaves que l'état leur aurait fournis, étaient plus propres que des vagabonds ramassés dans les boues de l'Europe à porter de nouvelles colonies au degré d'opulence et de prospérité qu'on devait s'en promettre. Malheureusement on ne vit pas que les premières colonies en Amérique avaient dû se faire d'elles-mêmes lentement, avec de grandes pertes d'hommes ou des ressources extraordinaires de bravoure et de patience, parce qu'elles n'avaient point de concurrence à soutenir, mais que les nouveaux établissemens ne peuvent se former que par voie de génération, comme un nouvel essaim s'engendre d'un ancien. La surabondance de la population dans une île doit déborder dans une autre, et le superflu d'une riche colonie fournir le nécessaire à une peuplade naissante. C'est là l'ordre naturel que la politique prescrit aux puissances maritimes et commerçan-

tes. Tout autre moyen est déraisonnable et ne produit que la destruction. Pour n'avoir pas saisi un principe si simple et si fécond, la cour de Versailles ne doit pas rejeter le projet d'empêcher les nouvelles divisions des terres. Si la nécessité de cette loi est prouvée, il faut la faire, quoique dans un temps moins favorable que celui qu'on a laissé échapper. Quand on aura arrêté la décadence des habitations par la suppression des partages qui leur coupent tous les ressorts de la reproduction, on pourra les forcer à se libérer des dettes dont elles sont obérées.

LIII.
A-t-on pourvu sagement au paiement des dettes contractées par les îles françaises ?

Une partie de ces dettes tire son origine des droits qu'une loi peu réfléchie donnait aux différens cohéritiers. Cet état de détresse a augmenté à mesure que les colonies devenaient plus riches. Parvenues au point d'avoir plus d'habitans que de plantations à faire, la population surabondante est restée dans l'oisiveté, créancière des terres qu'elle n'occupait pas, et dès lors inutile, onéreuse même à la culture.

Il est d'autres créances qui proviennent de la vente que les colons se sont faite mutuellement de leurs habitations. Rarement va-t-on en Amérique sans le projet de revenir jouir en Europe des richesses qu'un travail opiniâtre ou des hasards heureux donnent ordinairement. Ceux qui ne s'écartent point de leurs vues vivent avec plus ou moins d'économie, et font passer dans leur patrie ce qu'ils ont pu épargner de leurs revenus.

Aussitôt qu'ils ont atteint le degré de fortune où ils aspiraient, ils cherchent à se débarrasser de leurs plantations. Dans une région où le numéraire manque, il faut les vendre à crédit ou les garder, et la plupart des propriétaires aiment encore mieux livrer leur héritage à des acquéreurs qui manquent quelquefois à leurs engagemens que de les confier à des régisseurs rarement fidèles.

Enfin les avances faites aux colons ont été l'occasion de beaucoup de créances. Les terres des îles françaises, comme les autres îles de l'Amérique, n'offraient originairement aucune production qu'on pût exporter. Pour leur donner de la valeur, il fallait des fonds, et les premiers Européens qui les occupèrent ne possédaient rien. Le commerce vint à leur secours. Il leur fournit les ustensiles, les vivres, les esclaves nécessaires pour créer des denrées. Cette association des capitaux avec l'industrie donna naissance à une grande quantité de dettes, qui se sont multipliées à mesure que les défrichemens se sont étendus.

Les débiteurs n'ont que trop souvent manqué aux obligations qu'ils avaient contractées. Un luxe effréné, que rien ne peut excuser dans des hommes nés dans la misère, en a réduit plusieurs à ce manquement de foi. D'autres y ont été entraînés par une indolence inconcevable dans des esprits ardens qui avaient été chercher au-delà des mers un terme à leur indigence. Les moyens les plus abondans ont péri dans les mains de quel-

ques-uns qui manquaient de l'intelligence nécessaire pour les faire fructifier. Il s'est aussi trouvé des colons sans pudeur et sans principes qui, en état de se libérer avec leurs créanciers, se sont audacieusement permis de retenir un bien étranger. D'autres causes ont encore concouru à diminuer la force des engagemens.

Des ouragans, dont on retracerait difficilement la violence, ont bouleversé les campagnes et détruit les récoltes. Les bâtimens les plus dispendieux, les plus nécessaires, ont été engloutis par des tremblemens de terre. Des insectes indestructibles ont dévoré pendant une longue suite d'années tout ce qu'on pouvait se promettre d'un sol fertile et bien cultivé. Quelques denrées, dont la reproduction a surpassé la consommation, ont perdu leur valeur et sont tombées dans le dernier avilissement. Des guerres longues et cruelles, en opposant des obstacles insurmontables à la sortie des productions, ont rendu inutiles les travaux les mieux suivis, les plus opiniâtres.

Ces calamités, qu'on a vues quelquefois réunies, et qui se sont au moins trop rapidement succédées, ont donné naissance à une jurisprudence favorable aux débiteurs. Le législateur a embarrassé de tant de formalités la saisie des terres et des esclaves, qu'il paraît avoir eu le projet de la rendre impraticable. L'opinion a flétri le petit nombre de créanciers qui entreprenaient de vaincre ces difficultés, et les tribunaux eux-mêmes

ne se prêtaient qu'avec une extrême répugnance aux rigueurs qu'on voulait exercer.

Ce système, qui a paru long-temps le meilleur qu'on pût suivre, trouve encore quelques partisans. Qu'importe à l'état, disent ces calculateurs politiques, que les richesses soient entre les mains du débiteur ou du créancier, pourvu que la prospérité publique soit augmentée? Mais la prospérité publique peut-elle augmenter lorsqu'on foule aux pieds la justice, lorsque le ministère encourage la mauvaise foi en lui offrant un asile sous la protection de la loi; car si la loi ne poursuit pas, elle protége; lorsqu'on fomente entre les citoyens le germe d'une méfiance qui doit, en se développant, en faire autant de fripons ennemis les uns des autres; lorsque des emprunts, sans aucune sorte de garantie, seront devenus impossibles ou ruineux; lorsque le brigandage de l'usure s'exercera sans aucun frein qui le retienne; lorsqu'il n'y aura plus de crédit ni au-dehors ni au-dedans de l'état, et que la nation entière passera pour un assemblage d'hommes sans mœurs et sans principes? Non, la félicité générale ne peut avoir de base solide sans la validité des engagemens qui en sont la source. Le fisc lui-même doit se libérer par les voies et les règles de la justice. La banqueroute du gouvernement est un scandale, une atteinte plus funeste encore à la morale de la société qu'à la fortune des citoyens. Un temps viendra que toutes les iniquités seront citées au tribunal

des nations, et que la puissance qui les commet sera elle-même jugée par ses victimes.

D'autres spéculateurs, moins relâchés dans leurs principes, ont avancé qu'une législation éclairée annulerait les dettes antérieures à une époque qu'il faudrait fixer. On n'examinera pas si cette pratique de quelques républiques anciennes a jamais pu être salutaire ; mais nous affirmerons, sans crainte de nous égarer, qu'une pareille violation de la foi publique, si elle était commune, replongerait l'Europe devenue commerçante dans la barbarie, dans l'inaction et dans la misère où elle était il y a trois ou quatre siècles. Heureusement cette révolution destructive n'est pas à craindre. Le respect pour la propriété s'étend de jour en jour jusque chez les nations les moins éclairées. Avec le temps il s'établira dans les îles françaises comme ailleurs, si le gouvernement réduit enfin les colons à donner quelque satisfaction à leurs créanciers. On ne s'accorde pas sur les voies les plus propres à amener cet acte de justice.

Les uns souhaiteraient des lois somptuaires qui, en bornant les dépenses de l'habitant, le mettraient en état de remplir ses engagemens. Comment a-t-il pu tomber dans l'esprit d'ériger en maxime les privations dans les colonies ? Leurs productions tirent tout leur prix des échanges. Anéantir ces échanges, ne serait-ce pas forcer les Américains à faire peu de denrées ou à les donner

pour rien ? Que si la métropole voulait remplacer par des métaux la vente de ses marchandises, tout l'or qu'on tire des autres parties du Nouveau-Monde n'y suffirait pas.

On a imaginé de prohiber tout nouveau crédit. Mais les cultures actuellement établies ne souffriraient-elles donc rien de ce système absurde ? Mais le défrichement des terres vierges, qui sont généralement les plus productives, ne serait-il pas arrêté ? Mais les opérations des négocians de la métropole ne deviendraient-elles pas de jour en jour plus languissantes ? On connaît le chagrin qu'ils ont de voir le colon riche s'accoutumer à envoyer lui-même ses produits en Europe, à tirer d'Europe ses consommations, et à réduire ses correspondans à n'être que ses commissionnaires. Si la dépendance, qui est une suite nécessaire des dettes, venait à cesser, ce ne serait plus un petit nombre de cultivateurs, ce serait la colonie entière qui ferait ses achats et ses ventes. Elle deviendrait commerçante, et le serait bientôt sans concurrens, parce qu'elle seule connaîtrait le terme de ses besoins.

Plusieurs voudraient qu'il fût permis de saisir et de vendre les esclaves d'un débiteur. Ceux qui cesseraient d'arroser de leurs sueurs une plantation iraient, dit-on, en cultiver une autre, et la colonie ne perdrait rien. Quelle erreur ! Non, jamais les noirs ne passeront impunément d'un atelier à l'autre. Ces hommes, déjà trop malheu-

reux, ne prendraient pas les nouvelles habitudes qu'exigerait un changement de local, de maître, de méthode et d'occupation. Ils ne sauraient se passer de leurs maîtresses et de leurs enfans, qui font leur plus chère consolation, le seul bien qui les attache à la vie. Loin de cet unique bien des âmes tendres et souffrantes, ils languissent, ils tombent malades, souvent ils désertent, ou du moins ils ne travaillent qu'à regret et sans ardeur. D'ailleurs, en assurant le paiement d'un créancier, on en ruinerait infailliblement plusieurs. Le cultivateur le plus intelligent et le plus actif, privé d'une partie des bras nécessaires aux travaux de sa plantation, deviendrait en peu de temps et pour toujours insolvable.

L'honneur a paru à quelques personnes une ressource plus efficace que toutes les autres. Notez, ont-elles dit, notez d'infamie le débiteur qui manque à ses engagemens, déclarez-le incapable de jamais exercer aucune fonction publique ; et ne craignez pas qu'il se joue de ce préjugé. Les hommes les plus avides ne sacrifient une partie de leur vie à des travaux pénibles que dans l'espoir de jouir de leur fortune. Or, il n'est point de jouissance dans l'opprobre. Voyez avec quelle exactitude les dettes du jeu sont payées. Ce n'est pas un excès de délicatesse, ce n'est pas l'amour de la justice qui ramènent dans les vingt-quatre heures un joueur ruiné aux pieds d'un créancier quelquefois suspect. C'est l'honneur ; c'est la

crainte d'être exclu de la société. Mais dans quel siècle, en quel temps invoque-t-on ici le nom sacré de l'honneur ? N'est-ce pas au gouvernement à donner l'exemple de la justice qu'il veut qu'on pratique ? Serait-il possible que l'opinion publique tînt pour flétris des particuliers qui n'auraient fait que ce que l'état se permet ouvertement ? Lorsque l'opprobre s'introduit dans les grandes maisons, dans les premières places, dans les camps et dans le sanctuaire, sait-on rougir encore ? Qui pourra craindre d'être deshonoré, si ceux qu'on appelle gens d'honneur n'en connaissent plus d'autre que celui d'être riches pour être placés, ou placés pour s'enrichir ; si, pour s'élever, il faut ramper ; pour servir l'état, plaire aux grands et aux femmes ; et si tous les dons de plaire supposent au moins de l'indifférence pour toutes les vertus ? L'honneur, qui s'exile des climats de l'Europe, ira-t-il se réfugier en Amérique ?

La cour de Versailles, perpétuellement égarée par les administrateurs de ses colonies, a toujours paru vouloir que l'acquittement des dettes y dépendît de leurs volontés arbitraires. Jamais on n'a pu lui faire entendre que c'était établir un plan de tyrannie dans le Nouveau-Monde. Des chefs ignorans, capricieux, intéressés ou vindicatifs, peuvent choisir à leur gré ceux des débiteurs qu'il leur convient de ruiner. Il leur est également facile d'être injustes envers les créanciers. Ce ne sera ni le plus ancien, ni le plus pressé, ni le

plus honnête qu'ils feront payer, mais le plus puissant, le plus protégé, le plus actif ou le plus violent. En quelque lieu du monde ou par quelque motif que ce puisse être, l'autorité ne doit point s'asseoir à la place de la justice, ni la probité ou la vertu à la place de la loi, parce qu'il n'y a point d'autorité qu'on ne puisse corrompre; parce qu'il n'y a ni probité ni vertu qu'on ne puisse ébranler.

Deux siècles perdus dans des essais, des expériences, des combinaisons, doivent avoir convaincu le ministère de France que la calamité qu'on déplore ici ne trouvera son terme que dans des règlemens clairs, simples, d'une exécution facile. Lorsque les créanciers pourront faire saisir sans délai, sans frais, sans formalités gênantes toutes les propriétés de leur débiteur, alors seulement l'ordre s'établira. Cette jurisprudence sévère n'aura pas un effet rétroactif. L'humanité et la politique indiqueront les tempéramens qu'il conviendra de prendre pour la liquidation des dettes anciennes. Mais pour les engagemens nouveaux, rien ne pourra les soustraire à la rigueur de la loi qu'on aura portée.

Des réclamations amères, et très-amères, se feront d'abord entendre. Quel sera, dira-t-on, le cultivateur assez téméraire pour former quelque entreprise un peu considérable, quand il verra sa ruine certaine, si la fortune et les élémens ne secondent pas ses travaux au jour marqué par

ses engagemens? La crainte de la misère et de l'opprobre s'emparera de tous les esprits. Dès-lors plus d'emprunts, plus d'affaires, plus de circulation. L'activité tombera dans l'inertie, le crédit sera détruit par le système même imaginé pour le rétablir.

Nous n'en doutons point, ce sera le premier langage des colons. Mais à la fin cet ordre de choses sera chéri par ceux mêmes qu'il aura d'abord le plus révoltés. Eclairés par les lumières publiques et par l'expérience, ils sentiront que la facilité de ne pas payer leur était onéreuse, et qu'ils ne trouvaient du crédit qu'en l'achetant à un prix qui balançât le risque de leur prêter.

Les tempéramens qui pouvaient convenir au premier âge des colonies seraient de nos jours une faiblesse impardonnable. Jamais ces établissemens ne prospéreront convenablement que les moyens d'exploitation ne se multiplient, et ils ne se multiplieront que lorsque le créancier pourra prendre une confiance entière en son débiteur. Renversez le système favorable à l'impéritie, à la témérité, à la mauvaise foi, bientôt tout changera de face. Le négociant de l'Europe, qui ne fait aujourd'hui qu'en tremblant de faibles avances au cultivateur de l'Amérique, ne verra pas un meilleur emploi de ses capitaux. Avec de plus grands secours il se formera d'autres plantations. Les anciennes acquerront une valeur nouvelle. Si, malgré les progrès des connaissances, la cour

de Versailles n'imaginait pas une législation plus savante et plus parfaite que celle qui est établie dans les possessions anglaises et hollandaises, il ne faudrait pas balancer à l'adopter. Déjà les trois puissances ont d'autres traits de conformité dans leurs principes. Elles ont également concentré les liaisons de leurs établissemens du Nouveau-Monde dans la métropole.

LIV. La métropole, en obligeant ses îles à ne livrer qu'à elle leurs productions, en a-t-elle suffisamment assuré l'extraction?

Toutes les colonies n'ont pas eu une même origine. Les premières dûrent leur naissance à l'inquiétude de quelques hordes de barbares qui, après avoir long-temps erré dans des contrées désertes, se fixaient enfin par lassitude dans un pays où ils formaient une nation. D'autres peuples, chassés de leur territoire par un ennemi puissant, ou attirés par quelque hasard dans un sol préférable à celui de leurs pères, se transplantèrent sous un nouveau ciel, et y partagèrent les terres avec les premiers habitans de ce climat étranger. L'excès de la population, l'horreur pour la tyrannie, des factions, des révolutions, déterminèrent des citoyens à quitter leur patrie, pour aller bâtir ailleurs de nouvelles cités. L'esprit de conquête fit établir une partie des soldats vainqueurs dans des états subjugués pour s'en assurer la propriété. Aucune de ces colonies n'eut pour objet le commerce. Celles mêmes que fondèrent Tyr, Carthage, Marseille, républiques commerçantes, n'étaient que des retraites nécessaires sur des côtes barbares, et des entrepôts où

les vaisseaux partis de différens ports, et fatigués d'une longue navigation, faisaient réciproquement leurs échanges.

La conquête de l'Amérique donna l'idée d'une nouvelle espèce d'établissement qui eut pour base l'agriculture. Les gouvernemens fondateurs de ces colonies voulurent que ceux de leurs sujets qu'y s'y transportaient ne pussent consommer que les marchandises que leur fournirait la métropole, ne pussent vendre qu'à la métropole les productions des terres qu'on leur accordait. Cette double obligation parut de droit naturel à toutes les nations, indépendante des conventions et née de la chose même. Elles ne regardèrent pas une communication exclusive avec leurs colonies comme un dédommagement excessif des dépenses faites pour les former, à faire pour les conserver. Tel fut toujours le système de l'ancien à l'égard du nouvel hémisphère.

La France, comme les autres nations, voulut toujours que ses établissemens du Nouveau-Monde lui envoyassent tous les produits de leur culture, reçussent d'elle tous leurs approvisionnemens. Son gouvernement s'est vu successivement forcé d'adoucir la rigueur des lois prohibitives, et d'admettre dans les rades de ses îles les navigateurs des États-Unis, qui seuls pouvaient y verser des subsistances abondantes, saines, et à bon marché. L'impérieuse loi de la nécessité le réduira également dans peu à recevoir ouvertement des

mains des Anglais les esclaves qui n'ont été livrés jusqu'ici qu'en fraude. Peut-être la liberté des importations s'étendra-t-elle avec le temps à l'exportation directe des denrées coloniales dans les marchés étrangers. Comme une opinion qui choquera tant d'intérêts, tant de préjugés, pourrait être contestée, il convient de la fonder sur des principes développés.

Les colonies fondées par les Européens dans l'autre hémisphère doivent envoyer beaucoup de denrées à leur métropole, et lui demander beaucoup de marchandises. Telle est leur double destination. Pour qu'elles puissent la remplir, il faut qu'elles soient riches. Pour qu'elles soient riches, il faut qu'elles obtiennent une grande abondance de productions et qu'elles en aient le débit au meilleur prix possible. Pour que ce débit porte ces productions au plus haut prix, il faut qu'il soit le plus grand possible. Pour qu'il puisse être le plus grand possible, il faut qu'il jouisse de la plus grande liberté possible. Pour qu'il jouisse de la plus grande liberté possible, il faut que cette liberté ne soit grevée d'aucunes formalités, d'aucunes dépenses, d'aucuns travaux, d'aucunes charges inutiles. Ces vérités, démontrées par leur intime liaison, doivent décider s'il est avantageux que les productions des colonies soient assujetties aux lenteurs, aux dépenses d'un entrepôt en France.

Il faudra nécessairement que ces frais intermédiaires retombent sur le consommateur ou sur

le cultivateur. Si le premier les paie, il consommera moins, parce que ses facultés n'augmentent pas en raison de l'augmentation des frais. Si c'est le second, recevant un moindre prix de ses denrées, il rendra moins d'avances à la terre, et n'en tirera plus autant de reproductions. Le progrès évident de ces conséquences destructives n'empêche pas qu'on n'entende dire tous les jours avec assurance que les marchandises doivent, avant d'être consommées, faire beaucoup de frais de main-d'œuvre et de transport; que ces frais, occupant et nourrissant bien du monde, contribuent à soutenir la population et à augmenter les forces d'un état. On est si aveuglé par le préjugé, qu'on ne voit pas que, s'il est avantageux que les denrées, avant d'être consommées, fassent des frais comme deux, il sera plus avantageux qu'elles en fassent comme quatre, comme huit, comme douze, comme trente, pour la plus grande prospérité nationale. Dès-lors tous les peuples doivent rompre les chemins, combler les canaux, interdire la navigation des rivières, bannir même les animaux de la culture, et n'y employer que des hommes, afin d'ajouter un surcroît de frais aux frais qui déjà précèdent la consommation. Voilà pourtant toutes les absurdités qu'il faut dévorer quand on s'engage dans le faux principe qui vient d'être combattu.

Mais les questions d'économie politique veulent être long-temps agitées avant d'être éclaircies.

J'avancerai, sans crainte d'être contredit, que la géométrie transcendante n'a ni la profondeur, ni la subtilité de cette espèce d'arithmétique. Il n'y a rien de possible en mathématique dont le génie de Newton ou de quelques-uns de ses successeurs n'ait pu se promettre de venir à bout. Je n'en dirai pas autant d'eux dans les matières qui nous occupent. On croit au premier coup-d'œil n'avoir qu'une difficulté à résoudre; mais bientôt cette difficulté en entraîne une autre, celle-ci une troisième, et ainsi de suite jusqu'à l'infini; et l'on s'aperçoit qu'il faut ou renoncer au travail, ou embrasser à la fois le système immense de l'ordre social, sous peine de n'obtenir qu'un résultat incomplet et défectueux. Les données et le calcul varient selon la nature du local, ses productions, son numéraire, ses ressources, ses liaisons, ses lois, ses usages, son goût, son commerce et ses mœurs. Quel est l'homme assez instruit pour saisir tous ces élémens? Quel est l'esprit assez juste pour ne les apprécier que ce qu'ils valent? Toutes les connaissances des différentes branches de la société ne sont que les branches de l'arbre qui constitue la science de l'homme public. Il est ecclésiastique, il est militaire, il est magistrat, il est financier, il est commerçant, il est agriculteur. Il a pesé les avantages et les obstacles auxquels il doit s'attendre des passions, des rivalités, des intérêts particuliers. Avec toutes les lumières qu'on peut acquérir sans génie; avec

tout le génie qu'on peut avoir reçu sans lumières, il ne fait que des fautes. Après cela, est-il étonnant que tant d'erreurs se soient accréditées parmi le peuple, qui ne répète jamais que ce qu'il a entendu ; parmi les spéculateurs qui se laissent entraîner par l'esprit systématique, et qui ne balancent pas à conclure une vérité générale de quelques succès particuliers ; parmi les hommes d'affaires, tous plus ou moins asservis à la routine de leurs prédécesseurs, et plus ou moins retenus pas les suites ruineuses d'une tentative hors d'usage ; parmi les hommes d'état que la naissance ou la protection conduisent aux places importantes où ils ne portent qu'une profonde ignorance qui les abandonne à la discrétion de subalternes corrompus qui les trompent ou qui les égarent? Dans toute société bien ordonnée, il ne doit y avoir aucune matière sur laquelle on ne puisse librement s'exercer. Plus elle est grave et difficile, plus il est important qu'elle soit discutée. Or, en est-il de plus importantes ou de plus compliquées que celles de gouvernement? Qu'aurait donc de mieux à faire une cour qui aimerait la vérité, que d'encourager tous les esprits à s'en occuper? et quel jugement serait-on autorisé à porter de celle qui en interdirait l'étude, si ce n'est ou la méfiance de ses opérations, ou la certitude qu'elles sont mauvaises? Le vrai résumé d'un édit prohibitif sur ce grand objet ne serait-il pas : LE SOUVERAIN DÉFEND QU'ON LUI DÉ-

MONTRE QUE SON MINISTRE EST UN IMBÉCILLE OU UN FRIPON, CAR TELLE EST SA VOLONTÉ, QU'IL SOIT L'UN OU L'AUTRE, SANS QU'ON Y FASSE AUCUNE ATTENTION. Nul monarque n'a poussé la démence jusqu'à tenir un pareil langage ; mais tous ont plus ou moins ouvertement manifesté cette intention. On s'y est conformé en France comme ailleurs ; et telle est la raison pour laquelle les rois ignorèrent toujours les principes sur lesquels devaient être régies leurs possessions lointaines.

LV. L'autorité aux îles françaises est-elle dans les mains les plus propres à les faire prospérer ?

Ces colonies, établies par des hommes sans aveu, qui fuyaient le frein ou le glaive des lois, semblaient dans l'origine n'avoir besoin que d'une police sévère. On les confia donc à des chefs dont l'autorité était illimitée. L'esprit d'intrigue, naturel à toutes les cours, mais plus familier chez une nation où la galanterie donne aux femmes un ascendant universel, fit de tout temps parvenir aux grandes places, en Amérique, des hommes sans mœurs, chargés de dettes et de vices. Un reste de pudeur ne permettant pas de les mettre en évidence sur le théâtre même de leur déshonneur, on les envoya réparer ou cimenter leur fortune au-delà des mers, où leurs désordres étaient inconnus. Ces ministres de rapine et de débauche y étouffèrent les germes du bien, et y retardèrent la prospérité qui naissait d'elle-même.

La puissance absolue porte dans sa nature un poison si subtil, que les despotes mêmes qui s'embarquaient pour l'Amérique avec des vues hon-

nêtes, ne tardaient pas à s'y corrompre. Quand l'ambition, l'avarice ou l'orgueil ne les auraient pas entamés, pouvaient-ils résister à la flatterie, qui ne manque jamais d'élever sa bassesse sur la servitude générale, et d'avancer sa fortune dans les maux publics?

Le peu de gouverneurs qui échappèrent à la corruption, n'ayant aucun point d'appui dans une administration sans limites, passaient continuellement d'une erreur à l'autre. Ce ne sont pas des hommes qui doivent gouverner les hommes, c'est la loi. Otez aux administrateurs cette mesure commune, cette règle de leurs jugemens, il n'y aura plus de droit, plus de sûreté, ni de liberté civile. Dès-lors on ne verra qu'une foule de décisions contradictoires, que des règlemens passagers qui s'entre-choqueront, que des ordres qui, faute de maximes fondamentales, n'auront aucune liaison entre eux. Si l'on déchirait le corps des lois, dans l'empire même le mieux constitué par sa nature, on verrait bientôt que ce ne serait pas assez d'être juste pour le bien conduire. La sagesse des meilleures têtes n'y suffirait pas. Comme elles n'auraient pas toutes le même esprit, et que l'esprit de chacune ne serait pas toujours dans la même situation, l'état ne tarderait pas à être bouleversé. Cette espèce de chaos fut continuel dans les colonies françaises, et d'autant plus grand, que les chefs ne faisaient qu'y paraître, pour ainsi dire, et en étaient rappelés avant

d'avoir rien vu par eux-mêmes. Après avoir marché trois ans sans guide dans un pays nouveau, sur des plans informes de police et de lois, ces administrateurs étaient remplacés par d'autres, qui, dans un terme aussi court, n'avaient pas le temps de former des liens avec les peuples qu'ils devaient conduire, ni de mûrir assez leurs projets pour leur donner ce caractère de justice et de douceur qui en assure l'exécution. Ce défaut de règle et d'expérience intimidait si fort un de ces magistrats absolus, que, par délicatesse, il n'osait prononcer sur les choses les plus communes. Ce n'est pas qu'il ne sentît les inconvéniens de son indécision; mais tout éclairé qu'il était, il ne se croyait pas les lumières d'un législateur, et il ne voulait pas en usurper l'autorité.

Cependant il était aisé de tarir la source de ces désordres en mettant à la place du gouvernement militaire, violent en lui-même, et fait pour des temps de crise et de péril, une législation modérée, fixe et indépendante des volontés particulières. Mais ce projet, mille fois proposé, déplut aux gouverneurs, jaloux d'un pouvoir absolu, qui, redoutable en lui-même, est toujours plus odieux dans un sujet. Ces esclaves, échappés à la tyrannie secrète de la cour, n'aimaient rien tant que cette justice asiatique dont ils épouvantaient jusqu'à leurs créatures. La réforme fut même rejetée par des gouverneurs qui, d'ailleurs vertueux, ne voulurent pas voir qu'en se réservant

le droit de faire le bien, ils laissaient à leurs successeurs la facilité de faire le mal impunément. Tous se déclarèrent hautement contre un plan de législation qui avait pour but de diminuer la dépendance des peuples; et la cour eut la faiblesse de céder à leurs insinuations ou à leurs conseils par une suite de cette pente que les princes et leurs ministres ont naturellement vers le pouvoir arbitraire. Elle crut faire assez pour ses colonies en leur donnant un intendant qui devait balancer le commandant.

Ces établissemens éloignés, qui, jusqu'à ce moment avaient gémi sous le joug d'un seul, se virent alors en proie à deux pouvoirs également dangereux, et par leur division et par leur union. Lorsqu'ils se choquaient, ils partageaient les esprits, ils semaient la discorde entre leurs partisans, ils allumaient une espèce de guerre civile. Le bruit de leurs discussions retentissait jusqu'en Europe, où chacun d'eux avait ses protecteurs, animés par l'orgueil ou par l'intérêt à les maintenir dans leur place. Lorsqu'ils étaient d'accord, ou parce que leurs vues bonnes ou mauvaises se trouvaient les mêmes, ou parce que l'un prenait un ascendant décidé sur l'autre, la condition des colons devenait encore plus fâcheuse. Quelle que fût l'oppression de ces victimes, leurs cris n'étaient jamais écoutés par la métropole, qui regardait l'harmonie de ses délégués comme la preuve la plus décisive d'une administration parfaite.

Dans la mécanique, plus les puissances résistantes sont éloignées du centre, plus les forces motrices doivent être augmentées : de même, a-t-on dit, on ne peut s'assurer des colonies que par un gouvernement violent et absolu. S'il en était ainsi, l'Anglais Petty n'aurait pas eu tort de désapprouver ces sortes de possessions, et d'avancer qu'il valait mieux que la terre restât dépeuplée ou peu habitée que de voir quelques puissances s'étendre pour le malheur des peuples. Ce système ne pouvait être combattu qu'en éclairant les nations sur la meilleure manière d'organiser les grands établissemens. Plusieurs bons esprits s'en sont occupés, et moi-même j'ai dû joindre mes faibles accens aux leurs pour faire arriver d'utiles lumières jusqu'à Versailles. Si quelqu'un s'en est offensé, interrogez-le, et vous trouverez que c'est un vil flatteur des grands, ou quelque personnage subalterne, attaché par état ou par intérêt à l'administration, dont il est le panégyriste. Prononcez qu'il ignore le devoir de tout citoyen envers la patrie. Quoi ! je serais le complice d'un scélérat, si je ne criais pas lorsque je lui verrais jeter une torche allumée dans la maison d'un concitoyen ! et mon silence serait innocent, lorsque sous mes yeux on menacerait d'incendier l'empire ! Le sujet fidèle, ce n'est pas celui qui aveugle le souverain sur les périls de sa situation, c'est celui qui l'en instruit avec franchise, au risque de s'attirer son indignation.

Mais, au lieu de vous adresser au public, que ne vous adressez-vous, dit-on, à l'oreille de ceux qui gouvernent? Est-ce qu'on en approche? est-ce qu'on en est écouté? est-ce qu'ils croient ignorer quelque chose? est-ce qu'ils jugent par eux-mêmes? est-ce que les spéculations les plus importantes ne seraient pas renvoyées dans des bureaux et soumises à la décision d'un commis, qui ne manquerait pas de les improuver, ou par ignorance, ou par vanité, ou par quelque autre motif moins secret et plus vil? Quand ma voix serait appuyée de cent mille autres voix, il est incertain qu'elle se fît entendre. Laissez-moi donc parler. Laissez-moi dire à ma nation ce qui peut élever ses établissemens du Nouveau-Monde au degré de prospérité, au degré de bonheur dont ils sont susceptibles.

Les bons citoyens eurent cet espoir lors de l'élévation de Louis XVI au trône. Averti que ses sujets de l'autre hémisphère étaient mécontens et devaient l'être, ce jeune prince leur déclara que, s'ils étaient tombés sous un joug tyrannique, c'était à l'insu, c'était contre l'intention du gouvernement, et qu'on allait s'occuper sérieusesement du soin de leur rendre une justice entière. Des magistrats éclairés et probes, des hommes qui avaient de riches propriétés dans ces contrées éloignées, ou qui y avaient rempli avec honneur les emplois les plus distingués, furent réunis en 1775 pour réaliser les promesses du monarque,

Ils s'occupaient de ce soin important lorsque la guerre de 1777 les dispersa. A la paix, le ministère, quels que pussent être ses motifs, ne les rassembla pas.

Les colonies que la France possède dans le Nouveau-Monde, voyant leurs espérances encore une fois trompées, mirent dans leurs plaintes un ton plus fier ou plus emporté qu'elle ne se l'étaient jamais permis. Rien n'est plus urgent que de leur donner une satisfaction à laquelle elles ont tant de droits, et de substituer aux volontés arbitraires qui ont fait leur malheur les principes invariables par lesquels toutes les nations du globe se gouvernent ou devraient être gouvernées.

LVI. Changemens qu'il conviendrait de faire dans l'administration des îles françaises.

Le nouveau code ne trouvera que peu de changemens à faire dans ce qui concerne le culte public. Il a été subordonné, autant qu'il était possible, à l'autorité civile. Ses ministres sont des moines, dont l'extérieur composé, l'habillement bizarre, font plus d'impression sur des nègres bornés et superstitieux qu'on ne pourrait l'attendre de la sublime morale de la religion. L'attrait de la nouveauté, si puissant en France, avait inspiré, il n'y a que peu d'années, le projet de substituer à ces pasteurs commodes des évêques et un clergé nombreux. En vain tous les esprits s'étaient réunis pour repousser un corps redoutable par son ambition, par son avarice et ses prétentions. Sans la chute du ministre inquiet et malhabile qui avait formé ce plan destructeur,

les îles françaises allaient être tourmentées par une calamité plus fâcheuse encore que celle qu'elles éprouvent depuis si long-temps du côté de la justice.

Un hasard, heureux ou malheureux, fonda ces grands établissemens un peu avant le milieu du dix-septième siècle. On n'avait alors aucune idée arrêtée sur les contrées du Nouveau-Monde. Il arriva de là qu'on choisit pour les conduire la coutume de Paris et les lois criminelles du royaume. Les gens éclairés ne tardèrent pas à comprendre qu'une pareille jurisprudence ne conviendrait jamais à un pays d'esclavage, et à un climat, à des mœurs, à des propriétés, à des cultures qui différaient si essentiellement de tout ce qu'offrait l'Europe. Mais ces réflexions de quelques particuliers n'eurent aucune influence sur l'action du gouvernement. Loin de corriger ce que ces premières institutions avaient de vicieux, il y ajouta l'embarras, la confusion, la multiplicité des formes. Ce monstrueux chaos a fait jusqu'ici le tourment des peuples et des magistrats. Les ténèbres seront dissipées; une législation assortie aux besoins locaux règlera clairement tous les intérêts, et rendra aussi justes que faciles les décisions des tribunaux.

De ce nouvel ordre de choses sortira un police exacte. Ce moyen de contenir les citoyens dans la règle est facile dans l'ancien hemisphère. Le père y fait la fonction de censeur dans sa famille :

il surveille sa femme, ses enfans, ses domestiques. Le propriétaire ou le principal locataire exerce la même magistrature dans sa maison; le manufacturier ou l'artisan, dans sa boutique ou son atelier. Le voisin est une espèce d'inspecteur de son voisin. Les corps, jaloux de leur honneur, ont sans cesse les yeux ouverts sur la conduite et les actions des membres qui les composent; on n'y reçoit point un homme mal famé; on en chasse celui qui se déshonore. L'homme dangereux est bientôt connu, et trouve les portes fermées. L'honneur a son tribunal, et la médisance a le sien. Les mœurs exercent une espèce de justice que personne ne peut décliner. Qui est-ce qui n'est pas plus ou moins retenu par le jugement public? Toutes ces sortes d'autorités abrégent les fonctions du gouvernement. L'Amérique, remplie d'individus isolés, sans patrie, sans parens, qui se déplacent continuellement, qui se renouvellent sans cesse, et que la soif des richesses pousse toujours aux entreprises les plus hardies, l'Amérique exige une surveillance plus active, plus suivie et plus détaillée.

A cette époque le commerce sera mieux réglé qu'il ne l'a été. Les négocians de France ne vont pas eux-mêmes aux îles. Ils y envoient des cargaisons plus ou moins riches. Celles qui n'ont que peu de valeur sont ordinairement distribuées au comptant par les capitaines des navires. Les plus importantes, telles que celles des esclaves,

sont généralement livrées à crédit ; et ce sont des commissionnaires fixés dans ces établissemens qui sont chargés des recouvremens. Le paiement se fait rarement aux échéances convenues ; et ce manquement de foi a toujours divisé les colonies et la métropole. Le ministère cherche depuis long-temps un terme à ces discordes éternelles. Ne pourrait-on pas établir dans chaque juridiction un registre où toutes les dettes seraient inscrites dans l'ordre où elles auraient été contractées ? Lorsqu'au jugement des experts le fonds de l'habitation se trouverait grevé de plus de la moitié de sa valeur, chaque créancier aurait le droit de la faire vendre.

Cet arrangement, quoique sage, quoique nécessaire, déplairait sûrement aux colons ; mais ils se consoleraient de ce qu'ils auraient d'abord regardé comme une infortune, si cette rigueur était tempérée par une meilleure administration des finances. Le gouvernement eut la dureté de demander, dès l'origine, des tributs à des malheureux qui avaient été chercher leur subsistance dans un Nouveau-Monde. On exigea d'eux de plus fortes contributions à mesure que leurs travaux et les fruits de leurs travaux se multipliaient. Cependant l'énorme fardeau dont leurs denrées, leurs consommations, leurs esclaves sont surchargés, excitent à peine quelques faibles réclamations. Les plaintes portent généralement sur la manière tyrannique dont le revenu public est

perçu, sur les usages pernicieux auxquels il est destiné. Le fisc se dit ou se croit accablé par les dépenses qu'exige la conservation des îles. Elles offrent de fournir abondamment à tous ces frais, pourvu que ce soient les assemblées nationales qui ordonnent les impôts, pourvu qu'elles en aient la disposition. Alors les troupes seront plus régulièrement payées, et les fortifications mieux entretenues, sous l'inspection du gouvernement lui-même. Débarrassés de cette foule d'officiers qui, sous le nom d'états-majors, les épuisent, de ces légions de traitans avides qui les pressurent sans fin et sans mesure, les colonies s'occuperont de leur amélioration. Il s'ouvrira des voies commodes de tous les côtés; les marais seront desséchés; on creusera un lit aux torrens; celui des rivières sera redressé, et l'on construira des ponts qui assureront les communications. Les jeunes créoles recevront sur leur propre sol une instruction convenable, qu'ils ne trouverait même pas en passant les mers. Enfin il y aura un corps autorisé à poursuivre jusqu'au pied du trône cette rage despotique qui saisit le plus souvent les hommes vains ou corrompus, choisis par l'intrigue ou par l'ignorance pour conduire ces régions lointaines.

Rien ne paraît plus conforme aux vues d'une politique judicieuse, que d'accorder à ces insulaires le droit de se gouverner eux-mêmes, mais d'une manière subordonnée à l'impulsion de la métropole, à peu près comme une chaloupe obéit

à toutes les directions du vaisseau qui la remorque. Peut-être dira-t-on que le peuple se renouvelant sans cesse dans ces îles éloignées, par l'instabilité que le commerce y donne aux richesses, cette fermentation y jette beaucoup d'écume, et qu'on n'y verra que bien tard assez de mœurs et de lumières pour y faire naître cet esprit de patrie et ce ton de gravité qui soutiennent dignement le poids des affaires et les intérêts d'une nation. Cette objection semblerait fondée, si l'on ne consultait que le caractère des Européens, poussés en Amérique par leurs besoins ou par leurs vices, devenus par ces transplantations volontaires ou forcées étrangers partout ; ordinairement corrompus par le défaut de lois, que remplace mal une police arbitraire, par ce goût dépravé de domination qui résulte de l'abus de l'esclavage, par l'éclat d'une grande fortune qui leur fait oublier leur première obscurité. Mais cette classe d'hommes expatriés ne devrait point avoir d'influence dans une administration qu'on laisserait aux propriétaires, nés la plupart dans les colonies, puisque la justice suit naturellement la propriété, et que personne n'a plus d'intérêt et de droit au bon gouvernement d'un pays que ceux à qui la naissance y donne de plus grandes possessions. Ces créoles, qui naturellement ont de la pénétration, de la franchise, de l'élévation, un certain amour de la justice qui naît de ces belles qualités, touchés des marques d'estime et

de confiance que leur donnerait la métropole en les chargeant du soin de régler l'intérieur de leur patrie, s'attacheraient à ce sol fertile, se feraient une gloire, un bonheur de l'embellir et d'y créer toutes les douceurs d'une société civilisée. Au lieu de cet éloignement pour la France, dont le reproche est une accusation de dureté contre ses ministres, on verrait naître dans les colonies cet attachement que la confiance paternelle inspire toujours à des enfans. Au lieu de cet empressement secret qui les fait courir durant la guerre au-devant d'un joug étranger, on les verrait multiplier leurs efforts pour prévenir ou pour repousser une invasion. Si la crainte retient les hommes sous les yeux d'un maître puissant et terrible, il n'y a que l'amour qui puisse leur commander au loin. C'est le seul ressort peut-être qui agisse dans les provinces frontières d'un grand état, quand la mollesse et la cupidité se taisent dans la capitale devant l'autorité qui menace. L'amour est un sentiment qu'on ne saurait trop ménager, trop étendre. Mais si le prince ne sait ni le mériter, ni le rendre, on ne le lui prodiguera pas long-temps. Alors plus de joie dans les fêtes publiques, plus de transports dans les réjouissances, plus de ces cris involontaires qui échappent à la vue de l'idole adorée. La curiosité mène et presse la foule à tout ce qui fait spectacle; mais le contentement n'y brille plus dans les regards. Une inquiétude morne s'empare des esprits; elle se communique d'une pro-

vince à l'autre, et de la métropole dans les colonies. Toutes les fortunes, frappées ou menacées à la fois, sont dans l'alarme et le mouvement. Des coups d'autorité multipliés par la précipitation qui les hasarde, blessent tous les cœurs et tombent successivement sur tous les corps. Du fond même de l'Amérique sont traduits en criminels, dans les prisons de l'Europe, les vengeurs du crime et les défenseurs du droit des colons. Les armes qui semblaient émoussées devant l'ennemi s'aiguisent contre ces sujets précieux à l'état. On va épouvanter dans la paix ceux mêmes qu'on n'a pas su défendre durant la guerre. Non, jamais le ministère de France n'a donné à ses possessions du Nouveau-Monde l'appui nécessaire pour les préserver des ravages ou de l'invasion, et jamais il ne remplira cette obligation, à moins qu'il ne multiplie dans l'ancien ses arsenaux, ses ateliers et ses escadres. Philosophes de tous les pays, amis des hommes, pardonnez à un écrivain français d'exciter sa patrie à élever une marine formidable. C'est pour le repos de la terre qu'il fait des vœux, en souhaitant de voir établir sur toutes les mers l'équilibre qui fait aujourd'hui la sûreté du continent.

LVII. La France peut-elle avoir une marine militaire? Lui convient-il de l'avoir? Mesures

Douterait-on que la France pût aspirer à ce genre de puissance? Voyez sa position. Assez vaste pour n'être dépendante d'aucune des puissances qui l'environnent, assez heureusement limitée pour n'être pas affaiblie par sa grandeur, cette

qu'elle doit prendre pour l'avoir.

monarchie est située au centre de l'Europe, entre l'Océan et la Méditerranée. Elle peut transporter toutes ses productions d'une mer à l'autre, sans passer sous le canon menaçant de Gibraltar, sous le pavillon insultant des Barbaresques. Ses provinces sont la plupart arrosées par des rivières ou coupées par des canaux qui assurent la communication de ses terres centrales avec ses ports, de ses ports avec ses terres centrales. Un heureux hasard lui a donné des voisins qui ne savent pas fournir à leur subsistance, ou qui n'ont qu'un commerce purement passif. La température de son climat lui procure l'avantage inestimable d'expédier et de recevoir ses navires dans toutes les saisons. Elle doit à la profondeur de ses rades de donner à ses vaisseaux la forme la plus propre à la célérité, à la sûreté.

La France manquerait-elle d'objets et de matières à exporter? Tous les peuples se disputent ses productions de l'Ancien et du Nouveau-Monde; mais c'est encore plus par ses manufactures et par ses modes qu'elle a subjugué l'Europe et quelques parties de l'autre hémisphère. Les nations sont fascinées et n'en reviendront point. Les efforts qu'on a faits partout pour s'affranchir d'un tribut ruineux en copiant cette industrie étrangère, n'ont eu nulle part le succès qu'on en attendait. La fécondité de l'invention devancera toujours la promptitude de l'imitation; et la légèreté d'un peuple qui rajeunit tout dans ses mains,

qui vieillit tout chez ses voisins, trompera la jalousie et l'avidité de ceux qui voudront la surprendre en la contrefaisant. Quelle pourrait être la navigation d'un empire qui fournit aux autres états les alimens de leur vanité, de leur luxe, de leur volupté?

La population de la France serait-elle jugée insuffisante pour des armemens nombreux? Qui peut ignorer aujourd'hui que cette puissance compte vingt-cinq millions d'habitans? Le reproche qu'on lui fait d'avoir sur chaque navire plus de matelots que ses rivaux ne prouve-t-il pas lui seul que dans cet état ce ne sont pas les hommes qui manquent à l'art, mais que c'est l'art qui manque aux hommes? Cependant, quel peuple a reçu de la nature plus de cette vivacité de génie qui doit perfectionner la construction des vaisseaux, plus de cette dextérité de corps qui peut économiser le temps et les frais de la manœuvre par la simplicité, par la célérité des moyens?

La France serait-elle réduite à l'impuissance d'avoir une marine, parce qu'elle ne trouverait pas dans son sein toutes les munitions navales? Mais ses rivaux ne sont-ils pas obligés comme elle et plus qu'elle à demander des secours au nord de l'Europe? Leur climat, leur industrie et leurs colonies leur donnent-ils les mêmes facilités pour consommer leurs échanges avec la mer Baltique?

La France a donc tous les moyens convenables

pour être une puissance vraiment maritime. Mais lui convient-il d'avoir cette ambition ?

On ne connut long-temps que des armées nombreuses et aguerries pour arriver à la fortune et à la gloire. Les deux Indes furent découvertes ; et cet événement imprévu fit une révolution étonnante dans tous les esprits. Peut-être une ambition raisonnable se serait-elle bornée à obtenir par des échanges les richesses et les productions de ces deux grandes parties du globe. L'amour de la domination, trop ordinaire aux nations, fit préférer généralement le système ruineux et destructeur des conquêtes. Ces immenses contrées furent la plupart asservies. On alla plus loin. Les hommes qui habitaient ces nouveaux climats étaient ou trop faibles, ou trop indolens pour servir d'instrumens à la cupidité d'un ravisseur injuste. En plusieurs endroits ils furent exterminés ou chassés des campagnes qui les avaient vus naître, et remplacés par des Européens, par des esclaves africains qui multiplièrent les denrées dont ils avaient trouvé le germe, qui établirent d'autres cultures auxquelles se prêtait aisément un sol neuf, fécond et varié.

Il fallait donner de la stabilité à ces établissemens. On pouvait craindre et l'inquiétude des nations qui étaient entrées en partage de ces régions intactes, et la jalousie des nations qui n'avaient pas eu cet avantage : des forces navales pouvaient seules donner de la consistance aux

coloniesnaissantes, aux colonies même qui avaient fait le plus de progrès. Pour les préserver de l'invasion, on construisit, on arma des flottes. A cette époque remarquable, la politique changea tout-à-fait de face. La terre se vit en quelque manière soumise à la mer; et les grands coups d'état furent frappés sur l'Océan.

La France, moins accoutumée à servir de guide qu'à surpasser ses maîtres, la France vit sans émulation s'élever un nouveau genre de puissance. La marine n'entra même pour rien dans les trop vastes projets de l'ambitieux Richelieu. Il était réservé au monarque dont il avait préparé la grandeur de faire respecter son pavillon dans les deux hémisphères; mais cette gloire n'eut que peu de durée. Louis XIV souleva par ses entreprises tout le continent de l'Europe; et, pour résister aux ligues qui s'y formèrent, il lui fallut soudoyer des armées innombrables. Bientôt son royaume ne fut plus qu'un camp; ses frontières ne furent plus qu'une haie de places fortes. Sous ce règne brillant les ressorts de l'état furent toujours trop tendus. On ne sortait d'une crise que pour entrer dans une autre. A la fin le désordre se mit dans les finances; et, dans l'impossibilité de suffire à toutes les dépenses, le sacrifice des forces navales fut jugé, mal à propos peut-être, indispensable.

Depuis la fin d'un siècle où la nation soutenait du moins ses disgrâces par le souvenir de ses suc-

cès, imposait encore à l'Europe par quarante ans de gloire, chérissait un gouvernement qui l'avait honorée, et bravait des rivaux qu'elle avait humiliés : depuis cette époque la France a perdu beaucoup de sa fierté malgré les acquisitions dont son territoire s'est agrandi. De longues paix ne l'auraient pas énervée, si l'on eût tourné vers la navigation des forces trop long-temps prodiguées à la guerre; mais sa marine militaire n'a pris aucune consistance. L'avarice d'un ministère, les prodigalités d'un autre, l'indolence de plusieurs; de fausses vues, de petits intérêts; les intrigues d'une cour qui mènent le gouvernement; une chaîne de vices et de fautes; une foule de causes obscures et méprisables, tout a empêché la nation de devenir sur mer ce qu'elle avait été dans le continent; d'y monter du moins à l'équilibre du pouvoir, si ce n'était pas à la prépondérance. Les pertes même qu'elle fit dans toutes les parties du globe durant les hostilités commencées en 1756, les humiliations qu'il lui fallut dévorer à la paix de 1763, ne rendirent pas l'esprit de sagesse au conseil qui la gouvernait, ne ramenèrent pas ses projets et ses efforts au système d'une marine redoutable.

Mais par quelles voies la France parviendrait-elle à créer, à maintenir des forces navales?

Une première opération, sans laquelle les autres seraient inutiles ou funestes, sera de donner à la marine des lois convenables. Celles de 1689

chargeaient exclusivement les administrateurs civils de la direction des travaux économiques, et ne donnaient aux officiers militaires de pouvoir que sur les vaisseaux armés. Ce régime continua sans inconvénient et sans réclamation jusqu'en 1765. De cette époque à 1786, il fut publié quatre ordonnances par quatre ministres, tous également étrangers par leur éducation et leurs habitudes à cette partie si intéressante de la force publique. Les nouveaux codes portèrent tous plus ou moins l'empreinte de l'intrigue, de la vanité, de l'ignorance, de la jalousie, de l'intérêt particulier, de la rage de la nouveauté. Il est temps, il est plus que temps de sortir de ce chaos. Revenons aux règlemens originaires généralement bien combinés, mais en les débarrassant de ce qui peut s'y trouver de défectueux, mais en les enrichissant de ce qu'une longue expérience peut nous avoir enseigné d'utile.

L'encouragement de la navigation marchande ne tardera pas à suivre. Seule elle peut former des hommes endurcis aux injures des climats, aux fatigues du travail, aux dangers des tempêtes. Cette vérité, bien sentie, fera supprimer les innombrables entraves qui jusqu'ici ont exclusivement assuré aux bâtimens étrangers l'exportation des denrées du royaume, qui même leur livrent trop souvent son propre cabotage. On n'affirmera pas qu'un acte de navigation pareil à celui qui a produit la grandeur de l'Angleterre convînt à la

France ; mais du moins cette couronne devrait-elle faire de tels règlemens, que ses sujets pussent entrer en partage des bénéfices que les Suédois, les Danois, les Hambourgeois et les Hollandais viennent leur enlever jusque dans ses rades.

Ce nouvel ordre de choses ne s'établira jamais, si la marine marchande ne sort de l'humiliation où jusqu'ici elle a été malheureusement plongée. La loi veut que nul navigateur ne puisse commander un bâtiment de commerce sans avoir fait trois campagnes sur un vaisseau de roi ; elle veut qu'après cette épreuve on puisse le forcer à y servir encore durant la guerre. L'état d'abjection où on le tient dans ce service écarte nécessairement de la mer les hommes qui ont reçu de l'éducation, qui jouissent de quelque fortune, ou qui se trouvent dans l'élévation. Il faut briser ces honteuses chaînes, ou renoncer à l'espoir de voir l'Océan se couvrir de nombreux, de riches armemens.

L'oppression sous laquelle on tient les matelots est un autre obstacle à la multiplication des expéditions. Ces hommes, qui contribuent si essentiellement à l'opulence et à la force du royaume, sont tous inscrits sur des registres, avec l'obligation de s'embarquer dans les vaisseaux de guerre au premier ordre du ministère, pour le temps qu'il veut, et au prix qu'il juge à propos d'y mettre, sans que les talens ni l'âge puissent rien changer à la dureté de ces conditions. Lors même que le ser-

vice public ne les occupe pas, ils ne peuvent disposer de leurs bras et de leur loisir que de l'aveu d'un agent du gouvernement. Cet esclavage détourne d'une profession si nécessaire la plupart de ceux que leur inclination y porterait, si elle n'était pas destructive de toute liberté. Qu'on supprime les classes, qu'on en tempère du moins la rigueur, et l'on verra les ports, les côtes de la France se couvrir de navigateurs.

Mais qui les conduira aux combats, à la défense de la patrie? Seignelay décida que ce serait la noblesse, et l'on a pensé depuis comme Seignelay. La nature a-t-elle donc exclusivement accordé au gentilhomme une constitution physique que les climats, la faim, les fatigues ne sauraient altérer? Lui a-t-elle exclusivement donné l'audace qui fait braver les périls, le sang-froid qui les fait surmonter? Lui a-t-elle exclusivement départi le génie qui décide et fixe la victoire? L'opinion, le préjugé donnent, dit-on, aux hommes de cet ordre une ardeur pour la gloire, une indifférence pour les richesses qui ne se trouvent pas dans les autres conditions. Quoi! ce serait au sein d'une cour corrompue, dans les décombres d'un château ruiné qu'il faudrait aller chercher de préférence de principes d'élévation ou de désintéressement? Ah! croyez que le fils d'un armateur dont la fortune a couronné les heureux travaux, et qui ne peut avoir d'ambition que celle d'illustrer son nom, n'est pas moins appelé aux actions

mémorables, aux grands sacrifices que ce jeune noble qui s'environne sans cesse des lauriers de ses aïeux. Depuis quand le titre qu'on a est-il un aiguillon plus puissant que le titre auquel on aspire ? Le premier qui mérita la noblesse, qu'était-il avant que de l'avoir obtenue ? Mettez à sa place un de ses illustres descendans, et il aurait laissé roturiers ses enfans et ses neveux. La véritable noblesse était dans le sang et dans la destinée avant que d'exister sur un parchemin. Il faut du bonheur et du mérite ; du bonheur qui nous présente aux grandes occasions ; du mérite qui nous y fasse répondre. Tous ceux qui dans les siècles passés se sont anoblis, tous ceux qui s'anobliront dans les siècles à venir, ont prouvé et prouveront que le ciel ouvre ces deux grandes voies à un petit nombre d'hommes, et qu'il est aussi facile d'avoir l'âme haute sous un vêtement bourgeois que l'âme basse sous un cordon. Le courage, la vertu et le génie sont de toutes les conditions. Mais voulez-vous savoir de bonne foi ce qui en est ? Ouvrez indistinctement la carrière à tous ceux qui auront reçu une éducation honnête. Qu'ils soient embarqués sur des vaisseaux de guerre ; qu'ils fassent quelques campagnes sous des chefs expérimentés ; qu'ils soient assujettis à tous les travaux, à toutes les privations qu'exige une profession si difficile. Après ces épreuves vous admettrez dans la marine royale les élèves qui auront montré le plus de vigueur, d'intelligence, de courage et d'émulation.

La beauté d'un art qui fait quelquefois maîtriser les élémens, les avantages d'un métier où les occasions sont plus fréquentes, et dans lequel la gloire est individuelle dès qu'on est appelé au commandement du plus petit bâtiment, ces raisons les pousseront à étudier, à réfléchir, surtout à désirer de pratiquer sans cesse; car c'est dans ce métier que la théorie la plus savante a besoin d'être accompagnée de la pratique la plus continuelle. Soit dans les combats, soit dans la simple navigation, les résolutions doivent être si promptes, qu'elles paraissent plutôt l'effet du sentiment que celui de la réflexion. L'homme de mer a surtout besoin de ces pensées décisives, de ces illuminations soudaines, comme les avait si bien définies un orateur sublime dans l'éloge d'un grand capitaine; et ces coups d'instinct et de talent, pour parler un langage moins élevé, doivent être moins souvent le partage d'une savante théorie que d'une pratique continuelle.

Une pratique continuelle! que ce mot est étranger à la marine de France! Des armemens décousus; des campagnes d'un jour, où l'on voit en sortant du port le jour qu'on doit y rentrer; des côtes que l'on parcourt avec aussi peu d'attention que les pays où l'on voyage en poste; des colonies d'où l'on part aussi étranger qu'on y est arrivé; des missions où l'on ne porte que des idées d'un prompt retour, et où l'on a les yeux et le cœur constamment tournés vers ses habitudes; des vais-

seaux que l'on envisage comme des prisons, et que l'on quitte avec transport sans en connaître ni les défauts, ni les qualités : ô Français ! ô mes concitoyens ! voilà dans la plus exacte vérité, voilà quel a été jusqu'ici le déplorable emploi des forces navales de votre patrie.

A ces armemens successifs de quelques frégates isolées, dont la mission passagère n'est d'aucune utilité réelle, substituez des escadres permanentes durant trois ans ou plus dans tous les parages de l'Ancien et du Nouveau-Monde où vous avez des établissemens, où vous faites un grand commerce. Que ces croisières instructives occupent constamment la moitié de vos bâtimens inférieurs, et quelques vaisseaux de ligne : alors les officiers qui ne tiennent à leur état que par la facilité de n'en pas remplir les devoirs prendront le parti de se retirer. Alors ceux qui persévéreront dans ce métier périlleux et honorable acquerront des lumières, de l'expérience, l'amour d'un élément où ils doivent trouver leur gloire et leur fortune. Alors des inférieurs, jaloux de plaire à des chefs destinés à leur commander long-temps, connaîtront la subordination. Alors les équipages formés avec soin au service et à la manœuvre par des capitaines qui devront recueillir le fruit de tant de peines se battront avec plus de résolution et plus de capacité. L'Europe a paru étonnée que les Français, dignes émules des Anglais au commencement des dernières guerres, aient perdu

avec le temps cette honorable égalité. Plusieurs causes ont influé dans la révolution. La principale, qui n'a pas été aperçue, c'est que les premiers ont eu de nouveaux matelots à chaque campagne, et que leurs rivaux ont conservé les mêmes matelots jusqu'à la fin des hostilités.

L'établissement des stations sera suivi d'autres innovations non moins importantes. Le corps de la marine, actuellement trop nombreux, actuellement surchargé de membres inutiles et oisifs, sera proportionné au nombre des vaisseaux et des armemens. On abolira ces funestes départemens qui excitent des jalousies sans émulation, et qui, par des haines héréditaires, font souvent avorter les projets les mieux combinés. L'ordre du tableau, qui partout et dans tous les siècles a étouffé le génie et les talens, cessera de présider aux promotions et aux récompenses. Dans le trop grand nombre de grades qu'il faut parcourir, plusieurs seront supprimés, afin qu'il soit possible d'arriver au commandement avant l'âge prescrit par la nature pour le quitter. Si l'on croit devoir conserver les classes, la direction en sera changée et mieux ordonnée. Les amiraux dont l'âge, les travaux, les blessures auront diminué les forces, le courage ou l'activité, composeront un tribunal qui présidera au choix des munitions navales, à leur conservation et à leur emploi. C'est lui qui admettra dans le corps, qui décidera des promotions, qui donnera les commandemens, qui ré-

glera les croisières, qui dirigera autant qu'il se peut les opérations. Tel sera désormais le conseil d'un ministre qui, étranger à ses fonctions, placé à cent lieues de la mer, livré par goût ou par nécessité aux intrigues d'une cour orageuse, n'a cessé d'être jusqu'à nos jours le jouet de quelques aventuriers obscurs, ignorans et intéressés.

A mesure que les plans de réformation qu'on vient de tracer s'exécuteront, les vaisseaux qui pourrissaient dans l'inaction seront réparés, il en sera construit d'autres. La France se verra dans peu de nombreuses flottes. Mais où trouver des ressources pour les mettre en activité ?

Démolissez des édifices trop magnifiques ou inutiles, dont l'entretien devient ruineux. Mettez fin aux infidélités trop ordinaires dans l'achat des munitions navales, à la négligence qu'on a portée jusqu'ici à leur conservation. Renvoyez ces manœuvres désœuvrés que la protection a multipliés sans mesure dans vos arsenaux. Simplifiez la marche de votre administration en mettant de la justice et de l'exactitude dans vos paiemens. Diminuez les équipages trop nombreux de vos armemens, de l'aveu de tous les gens désintéressés. Réduisez à la demi-solde tous ceux de vos officiers que le service de l'état n'occupera pas à la mer. Bannissez tous les genres de luxe, de délicatesse, de volupté, qui énervent vos défenseurs et ruinent vos escadres. Rendez les radoubs, les réparations de vos vaisseaux plus rares. Après ces change-

mens, les fonds actuellement assignés pour la marine se trouveront suffisans pour élever à un degré respectable cette branche si essentielle de votre puissance. Il est même un moyen très-simple de la porter plus haut sans de nouvelles dépenses, et le voici.

La France a formé dans le Nouveau-Monde des colonies qui lui envoient chaque année pour plus de deux cents millions de denrées. Un produit si considérable ne pourrait lui échapper sans laisser un vide immense dans son numéraire, dans sa population, dans son industrie, dans son revenu public. L'importance de conserver ces riches établissemens a été sentie; et, pour y parvenir, on a eu recours à des bataillons, à des forteresses. L'expérience a prouvé la faiblesse de cette défense. Elle appartient à la marine, et ne peut appartenir qu'à elle. Qu'on mette donc les îles sous ses voiles, et qu'on verse dans ses caisses ce que coûtait la protection insuffisante qu'on leur accordait : alors les fonds ordinaires de la marine de France se trouveront suffisans pour donner à ses opérations de la dignité et des avantages.

Telle est l'espérance de l'Europe. Elle ne croira pas sa liberté assurée jusqu'à ce qu'elle voie voguer sur l'Océan un pavillon qui ne tremble point devant celui de la Grande-Bretagne. Le vœu des nations est maintenant pour la puissance qui saura les défendre contre la prétention d'un seul peuple à la monarchie universelle des mers; et il n'y a

en ce moment que la France qui puisse les délivrer de cette inquiétude. Le système de l'équilibre ordonne donc que la cour de Versailles augmente ses forces navales, d'autant plus qu'elle ne le peut sans diminuer ses forces de terre : alors son influence, partagée entre les deux élémens, ne sera plus redoutable sur aucun qu'à ceux qui voudraient en troubler l'harmonie.

Et puisse, avant que je meure, cette grande révolution, déjà commencée, s'achever à la suite de quelques-unes des réformes que j'ai indiquées ! Alors j'aurai obtenu la véritable récompense de mes veilles. Alors je m'écrierai : Ce n'est donc pas en vain que j'ai observé, réflechi, travaillé. Alors je m'adresserai au ciel, et je lui dirai : « A « présent tu peux disposer de moi, car mes yeux « ont vu la splendeur de mon pays, et la liberté « des mers restituée à toutes les nations. »

LIVRE QUATORZIÈME.

ÉTABLISSEMENS DES ANGLAIS DANS LES ÎLES DE L'AMÉRIQUE.

Un nouvel ordre de choses va se présenter à nos regards. L'Angleterre est, dans l'histoire moderne, la contrée des grands phénomènes politiques. C'est là qu'on a vu la liberté le plus violemment aux prises avec le despotisme, tantôt foulée sous ses pieds, et tantôt l'écrasant à son tour. C'est là qu'elle a fini par triompher, et que, jusqu'au fanatisme de religion, tout a concouru à son triomphe. C'est là qu'un roi, traîné juridiquement sur l'échafaud, et qu'un autre, déposé avec toute sa race par un arrêt de la nation, ont donné une grande leçon à la terre. C'est là qu'au milieu des convulsions civiles, et dans les intervalles d'un calme momentané, on a vu les sciences exactes et profondes portées le plus loin ; les esprits s'accoutumer à raisonner, à réfléchir, à s'occuper surtout du gouvernement. C'est là enfin qu'après de longues et violentes secousses, s'est formée cette constitution, sinon parfaite, sinon exempte d'inconvéniens, du moins la plus heureusement assortie à la situation du pays, la plus favorable à son commerce, la plus propre à développer le génie, l'éloquence, toutes les facultés de l'esprit humain ;

la seule peut-être où, depuis que l'homme vit en société, les lois lui aient assuré sa dignité, sa liberté personnelle, sa liberté de penser ; où elles l'aient fait, en un mot, citoyen, c'est-à-dire partie constituante et intégrante de l'état et de la nation.

1. Quel était l'état de l'Angleterre lorsqu'elle commença à former des établissemens dans les îles de l'Amérique.

L'Angleterre n'avait pas encore donné au monde ce grand spectacle lorsqu'elle commença ses établissemens dans l'archipel de l'Amérique. Son agriculture n'embrassait alors ni le lin, ni le chanvre. Les tentatives qu'on avait faites pour élever des mûriers et des vers à soie n'avaient pas été heureuses. Tous les soins du laboureur étaient tournés vers la multiplication des blés, qui, malgré le goût de la nation pour la vie champêtre, suffisaient rarement à la subsistance du royaume. Une grande partie de ses greniers étaient approvisionnés par les champs qui bordent la mer Baltique.

L'industrie était encore moins avancée que l'agriculture. Elle se réduisait à des ouvrages de laine. On les avait multipliés depuis quelques années que l'exportation de la matière première était défendue : mais un peuple insulaire, qui semblait ne travailler que pour lui, n'avait pas su donner à ses étoffes les agrémens du luxe que le goût imagine pour le débit et la consommation. Elles allaient recevoir la teinture et le lustre en Flandre, d'où elles circulaient dans toute l'Europe, et repassaient même en Angleterre.

La navigation occupait à peine dix mille matelots. Ils étaient au service des compagnies exclusives, qui s'étaient emparées de toutes les branches de commerce, sans en excepter celle des draps, dont les autres ensemble ne formaient qu'un dixième dans la masse des richesses vénales de la nation. Celles-ci se trouvaient ainsi concentrées dans les mains de trois ou quatre cents personnes qui s'accordaient pour fixer à leur profit le prix des marchandises, soit à l'entrée, soit à la sortie du royaume. Le privilége de ces monopoleurs s'exerçait dans la capitale, où la cour vendait les provinces. Londres seul avait six fois plus de vaisseaux que tous les ports de l'Angleterre.

Le revenu public n'était pas, ne pouvait pas être fort considérable. Il était en ferme ; méthode ruineuse qui a précédé la régie dans tous les états, et qui ne s'est perpétuée que dans les gouvernemens absolus. La dépense était proportionnée à la modicité du fisc. La flotte n'était pas nombreuse, et les bâtimens qui la composaient étaient si faibles, qu'au besoin, les navires marchands étaient convertis en vaisseaux de guerre. Cent soixante mille hommes de milice, qui composaient les forces nationales, étaient armés en temps de guerre. Jamais on ne voyait de troupes sur pied durant la paix ; et le prince même n'avait point de garde.

Avec des moyens si bornés au-dedans, la nation ne devait guère s'étendre par des colonies.

Cependant elle en fonda qui jetèrent de profondes racines de prospérité. Ces établissemens dûrent leur origine à des événemens dont la cause avait des sources bien éloignées dans le passé.

II. Causes qui hâtèrent la population des îles anglaises.

Quand on connaît l'histoire et la marche du gouvernement anglais, on sait que l'autorité royale ne fut long-temps balancée que par un petit nombre de grands propriétaires appelés barons. Ils opprimaient continuellement le peuple, dont la plus grande partie était avilie par l'esclavage; et ils luttaient sans cesse contre la couronne, avec plus ou moins de succès, suivant le caractère des chefs et le hasard des circonstances. Ces querelles politiques faisaient verser des torrens de sang.

Le royaume était épuisé par des guerres intestines de deux cents ans, lorsque Henri VII en prit les rênes au sortir d'un champ de bataille où la nation, divisée en deux camps, avait combattu pour se donner un maître. Ce prince habile profita de la lassitude où de longues calamités avaient laissé ses sujets pour étendre l'autorité royale, dont l'anarchie du gouvernement féodal n'avait jamais pu fixer les limites en les resserrant sans cesse. Il était secondé dans cette entreprise par la faction qui lui avait mis la couronne sur la tête, et qui, étant la moins nombreuse, ne pouvait espérer de se maintenir dans les principaux emplois où elle se voyait élevée qu'en appuyant l'ambition de son chef. On donna de la

solidité à ce plan en autorisant pour la première fois la noblesse à aliéner ses terres. Cette faveur dangereuse, jointe à l'attrait du luxe qui perçait en Europe, produisit une grande révolution dans les fortunes. Les fiefs immenses des barons se dissipèrent par degrés, et les possessions des communes s'étendirent.

Les droits qui suivent les terres s'étant divisés avec les propriétés, il n'en fut que plus difficile de réunir les volontés et les forces de plusieurs contre l'autorité d'un seul. Les monarques profitèrent de cette époque favorable à leur agrandissement pour gouverner sans obstacle et sans contradiction. Les seigneurs déchus craignirent un pouvoir qu'ils avaient renforcé de toutes leurs pertes. Les communes se crurent assez honorées d'imposer les taxes nationales. Le peuple un peu soulagé de son joug par ce léger mouvement dans la constitution, toujours borné dans l'étroite enceinte de ses idées, au soin de ses affaires ou de ses travaux, était dégoûté des séditions par le dégât et les misères qui l'en punissaient. Ainsi, lorsque les yeux de la nation cherchaient le souverain pouvoir qui s'était égaré dans la confusion des guerres civiles, le monarque seul arrêtait tous les regards. La majesté du trône, qui concentrait sur lui toute sa splendeur, semblait la source de l'autorité dont elle ne devait être que le signe visible et l'organe permanent.

Telle était la situation de l'Angleterre lorsque

Jacques Ier y fut appelé d'Écosse comme seul héritier de deux royaumes que son avénement réunit sous la même main. Une noblesse inquiète, agitant de ses fureurs ses barbares vassaux, avait mis le trouble et le feu des séditions dans ces montagnes du nord qui partageaient l'île en deux états. Le monarque avait pris dès son enfance autant d'éloignement pour l'autorité limitée que le peuple avait conçu d'horreur pour le despotisme de la monarchie absolue. Celle-ci régnait dans toute l'Europe. Égal des autres souverains, comment le nouveau roi n'aurait-il pas ambitionné le même pouvoir? Ses prédécesseurs en avaient joui depuis un siècle; en Angleterre même. Mais il ne voyait pas que c'était un bonheur dont ils avaient été redevables à l'habileté de leur politique, ou à la faveur des conjonctures. Ce prince théologien, croyant tenir tout de Dieu, rien des hommes, voyait en lui seul l'esprit de raison, de sagesse, de conseil, et semblait s'attribuer l'infaillibilité que la réformation, dont il suivait les dogmes sans les aimer, avait ôtée aux papes. Ces faux principes, qui feraient du gouvernement un mystère de religion, d'autant plus révoltant qu'il porterait à la fois sur les opinions, sur les volontés et sur les actions, s'étaient si fort enracinés dans son esprit, avec tous les autres préjugés d'une mauvaise éducation, qu'il ne pensait pas même à les appuyer d'aucune des ressources humaines, de la prudence ou de la force.

Rien ne s'accordait moins que ce système avec la disposition générale des esprits : tout s'agitait au-dedans et au-dehors. La naissance de l'Amérique avait hâté la maturité de l'Europe. La navigation embrassait le globe entier. La communication entre les peuples allait être le fléau des préjugés : elle ouvrait une porte à l'industrie et aux lumières. Les arts mécaniques et libéraux s'étendaient, et marchaient à leur perfection par le luxe. La littérature prenait les ornemens du goût. Les sciences acquéraient la solidité que donne l'esprit calculateur du commerce. La politique agrandissait la sphère de ses vues. Cette fermentation universelle élevait, exaltait les idées des hommes. Bientôt tous les corps qui formaient le colosse monstrueux du gouvernement gothique, endormis depuis plusieurs siècles dans la léthargie de l'ignorance, commencèrent de toutes parts à se remuer, à former des entreprises. Dans le continent, où le prétexte de la discipline avait enfanté des armées mercenaires, la plupart des princes acquirent une autorité sans bornes, opprimant leurs peuples par la force ou par l'intrigue. En Angleterre, l'amour de la liberté, si naturel à l'homme qui se sent ou qui pense, excité dans le peuple par les novateurs en matière de religion, réveillé dans les esprits cultivés par un commerce familier avec les grands écrivains de l'antiquité, qui puisèrent dans la démocratie le sublime de la raison et du sentiment, cet amour

de la liberté alluma dans les cœurs généreux la haine excessive d'une autorité sans limites. L'ascendant que sut prendre et conserver Elisabeth, par une prospérité de quarante ans, retint cette inquiétude, ou la détourna vers des entreprises utiles à l'état. Mais on ne vit pas plus tôt une branche étrangère sur le trône, et le sceptre dans les mains d'un monarque peu redoutable par la violence même de ses prétentions, que la nation revendiqua ses droits et conçut l'ambition de se gouverner.

Alors éclatèrent des disputes vives entre la cour et le parlement. Les deux pouvoirs semblaient essayer leurs forces en se choquant continuellement. Le prince prétendait qu'on lui devait une obéissance purement passive, et que les assemblées nationales ne servaient que d'ornement, et non de base à la constitution. Les citoyens réclamaient avec chaleur contre ces principes, toujours faibles dès qu'ils sont discutés, et soutenaient que le peuple faisait l'essence du gouvernement, autant et plus que le monarque. L'un est la matière, l'autre la forme. Or la matière peut et doit changer de forme pour sa conservation. La loi suprême est le salut du peuple, et non du prince. Le roi peut mourir, la monarchie périr, et la société subsister sans monarque et sans trône. Ainsi raisonnaient les Anglais dès l'aurore de la liberté. On se chicanait, on se contrariait, on se menaçait. Jacques finit sa carrière au milieu de

ces débats, laissant à son fils ses droits à discuter, avec la résolution de les étendre.

L'expérience de tous les âges a prouvé que la tranquillité qui naît du pouvoir absolu refroidit les esprits, abat le courage, rétrécit le génie, jette une nation entière dans une léthargie universelle. Mais exposons les degrés successifs de cette misère, et que les peuples connaissent le profond anéantissement dans lequel ils croupissent, ou dont ils sont menacés.

Au moment où s'est élevé au centre d'une nation le grand fantôme sur lequel on ne porte ses regards qu'en tremblant, les sujets se partagent en deux classes. Les uns s'éloignent par crainte, les autres s'approchent par ambition, et ceux-ci se promettent la sécurité dans la conscience de leur bassesse. Ils forment entre le despote et le reste de la nation un ordre de tyrans subalternes, non moins ombrageux et plus cruels que leur maître. Ils n'ont à la bouche que ces mots : Le roi; le roi l'a dit; le roi le veut; j'ai vu le roi; j'ai soupé avec le roi; c'est l'intention du roi. Ces mots sont toujours écoutés avec étonnement, et finissent par être pris pour des ordres souverains. S'il reste quelque énergie, c'est dans le militaire, qui sent toute son importance, et qui n'en devient que plus insolent. Et le prêtre, quel rôle joue-t-il? Favorisé, il achève d'abrutir les peuples par son exemple et par ses discours. Négligé, il prend de l'humeur, il devient factieux,

et cherche un fanatique qui se dévoue. Partout où il n'y a ni lois fixes, ni justice, ni formes constantes, ni propriétés réelles, le magistrat est peu de chose, ou n'est rien; il attend un signe pour être ce qu'on voudra. Le grand seigneur rampe devant le prince, et le peuple rampe devant le grand seigneur. La dignité naturelle de l'homme s'est éclipsée. Il n'a pas la moindre idée de ses droits. Autour du despote, de ses suppôts, de ses favoris, les sujets sont foulés aux pieds avec la même inadvertance que nous écrasons les insectes qui fourmillent dans la poussière de nos campagnes. La morale est corrompue. Il vient un moment où les vexations les plus criantes, les attentats les plus inouïs ont perdu leur caractère d'atrocité et cessent de révolter. Celui qui prononcerait les noms de vertu, de patriotisme, d'équité, ne serait qu'une tête exaltée, expression qui décèle toujours une indulgence abjecte pour des désordres dont on profite. La masse de la nation devient dissolue et superstitieuse : car le despotisme ne peut ni s'établir sans l'entremise, ni se soutenir sans l'étai de la superstition; car la servitude conduit à la débauche, qui console et qui n'est jamais réprimée. Les hommes instruits, quand il en reste, ont des vues, font la cour aux grands et professent la religion politique. La tyrannie menant à sa suite l'espionnage et la délation, il y a des delateurs et des espions dans tous les etats, sans en excepter les plus distingués.

La moindre indiscrétion prenant la teinte du crime de lèse-majesté, les ennemis sont très-dangereux, et les amis deviennent suspects. On pense peu, on ne parle point, et l'on craint de raisonner. On s'effraie de ses propres idées. Le philosophe retient sa pensée, comme le riche cache sa fortune. La vie la plus sage est la vie la plus ignorée. La méfiance et la terreur forment la base des mœurs générales. Les citoyens s'isolent, et toute une nation devient mélancolique, pusillanime, stupide et muette. Voilà les chaînes, les symptômes funestes, ou l'échelle de misère sur laquelle chaque peuple connaîtra le degré de la sienne.

Si vous revenez sur les phénomènes qui précèdent, et que vous en imaginiez de contraires, ils vous indiqueront le mouvement des législations qui tendent à la liberté. Il est troublé ; il est rapide ; il est violent. C'est une fièvre plus ou moins forte, mais toujours convulsive. Tout annonce de la sédition, des meurtres. Tout fait trembler pour une dissolution générale ; et si le peuple n'est pas destiné au dernier malheur, c'est dans le sang que sa félicité renaît.

L'Angleterre l'éprouva dans les premiers temps de l'administration de Charles Ier, moins pédant, mais aussi avide d'autorité que son père. La division commencée entre le roi et le parlement s'empara de toute la nation. La haute noblesse, celle du second ordre, qui était la plus riche,

craignant de se voir confondue avec le vulgaire, embrassa le parti du monarque, dont elle recevait ce lustre emprunté, qu'elle lui rend toujours par une servitude volontaire et vénale. Comme ils possédaient encore la plupart des grandes terres, ils attachèrent à leur cause presque tous les peuples des campagnes, qui naturellement aiment le prince, parce qu'ils sentent qu'il doit les aimer. Londres et les villes considérables, à qui le gouvernement municipal donne un esprit républicain, se déclarèrent pour le parlement, entraînant avec elles les commerçans, qui, ne s'estimant pas moins que ceux de la Hollande, aspiraient à la liberté de cette démocratie.

Du sein de ces dissensions sortit la guerre civile la plus vive, la plus sanglante, la plus opiniâtre dont l'histoire ait conservé le souvenir. Jamais le caractère anglais ne s'était développé d'une manière si terrible. Chaque jour éclairait de nouvelles fureurs qu'on croyait poussées au dernier excès, et qui étaient effacées par d'autres encore plus atroces. Il semblait que la nation touchait à son dernier terme, et que tout Breton avait juré de s'ensevelir sous les ruines de sa patrie.

III. Par quels hommes furent peuplées les îles anglaises.

Dans l'embrasement universel, des esprits moins ardens cherchèrent un refuge paisible vers les îles de l'Amérique, dont la nation anglaise venait de s'emparer. La tranquillité qu'ils y trouvèrent multiplia les émigrations. A mesure que l'incendie gagnait la métropole, on vit les colo-

nies s'accroître et se peupler. Aux citoyens qui fuyaient les factions se joignirent bientôt les royalistes opprimés par les républicains, dont les armes avaient enfin prévalu.

Sur les traces des uns et des autres on vit passer au Nouveau-Monde ces hommes inquiets, pleins de feu, à qui de fortes passions donnent de grands désirs, inspirent des projets vastes, qui bravent les dangers, les hasards et les travaux, dont ils ne voient que deux issues, la mort ou la fortune; qui ne connaissent que les extrémités de l'opulence ou de la misère : également propres à renverser ou à servir la patrie, à la dévaster ou à l'enrichir.

Les îles furent encore l'asile des négocians que le malheur de leurs affaires ou les poursuites de leurs créanciers avaient réduits à l'indigence et plongés dans l'oisiveté. Forcés de manquer à leurs engagemens, cette disgrâce fut pour eux la route de la prospérité. Après quelques années, on les vit rentrer avec éclat, et monter à la plus haute considération dans les provinces d'où l'ignominie et un abandon universel les avaient bannis.

Cette ressource était encore plus nécessaire à de jeunes gens que la première effervescence de l'âge des plaisirs avait entraînés dans les excès de la débauche et du dérangement. S'ils n'eussent quitté leur pays, la honte et le décri, qui ne manquent jamais de flétrir l'âme, les auraient empêchés d'y recouvrer les bonnes mœurs et l'es-

time publique. Mais dans une nouvelle terre où l'expérience du vice pouvait devenir pour eux une leçon de sagesse, où ils n'avaient à effacer aucune impression de leurs fautes, ils trouvèrent après le naufrage une planche qui les ramena au port. Leur travail répara les désordres de leur conduite; et des hommes sortis de l'Europe en brigands qui la déshonoraient y retournèrent honnêtes, et furent d'utiles citoyens.

Tous ces divers colons eurent à leur disposition pour défricher et cultiver leurs terres les scélérats des trois royaumes d'Angleterre qui, pour des crimes capitaux, avaient mérité la mort, mais que, par un esprit de politique humaine et raisonnée, on faisait vivre et travailler pour le bien de la nation. Transportés aux îles, où ils devaient passer un certain nombre d'années dans l'esclavage, ces malfaiteurs contractèrent dans les fers le goût du travail et des habitudes qui les remirent sur la voie de la fortune. On en vit qui, rendus à la société par la liberté, devinrent cultivateurs, chefs de famille, et propriétaires des meilleures habitations : tant cette modération dans les lois pénales, si conforme à la nature humaine, qui est faible et sensible, capable du bien même après le mal, s'accorde avec l'intérêt des états civilisés !

IV. Sous quelle forme d'administration s'établirent

Cependant l'île métropolitaine était trop occupée de ses dissensions domestiques pour songer à donner des lois aux îles de sa dépendance; et

ses habitans n'avaient pas assez de lumières pour combiner eux-mêmes une législation propre à une société naissante. Mais à mesure que les guerres civiles épuisaient le gouvernement de l'Angleterre, ses colonies, sortant des entraves de l'enfance, formèrent leur constitution sur un modèle qu'elles ne croyaient pouvoir jamais trop imiter. Leur attachement égala leur vénération. Toujours on les vit tenir par les liens du sang, par les nœuds du besoin, à une patrie originaire qui sans cesse veillait à leur sûreté, qui sans cesse veillait à leur amélioration. Semblable à l'aigle qui ne perd jamais de vue le nid de ses aiglons, Londres vit toujours du sommet de sa tour ses colonies croître et prospérer sous ses regards attentifs. Ses innombrables vaisseaux, couvrant de leurs voiles orgueilleuses un espace de deux mille lieues, lui ont constamment formé comme un pont sur l'Océan pour communiquer d'un monde à l'autre. Avec de bonnes lois qui maintiennent ce qu'elles ont établi, elle n'a pas eu besoin, pour garder ses possessions éloignées, de troupes réglées, qui sont toujours un fardeau pesant et ruineux. Deux corps très-faibles, fixés à Antigoa et à la Jamaïque, ont suffi à une nation qui pense avec raison que des forces navales bien entretenues, continuellement exercées, toujours dirigées vers l'utilité publique, sont les vraies fortifications de ces utiles établissemens.

les îles anglaises.

Par ces soins bienfaisans qu'une politique éclai-

rée puisa dans l'humanité même, les îles anglaises furent bientôt heureuses, mais peu riches. Leur culture se bornait au tabac, au coton, au gingembre, à l'indigo. Quelques colons entreprenans allèrent chercher au Brésil des cannes à sucre. Elles multiplièrent prodigieusement, mais sans beaucoup d'utilité. On ignorait l'art de mettre à profit cette précieuse plante; et on n'en tirait qu'un faible et mauvais produit, que l'Europe rejetait ou n'acceptait qu'au plus vil prix. Une suite de voyages à Fernambuc apprit à cultiver le trésor qu'on y avait enlevé; et les Portugais, qui jusqu'alors avaient seuls fourni le sucre, eurent en 1650, dans un allié dont l'industrie leur semblait précaire, un rival qui devait s'approprier un jour leurs richesses.

V. Moyen employé par la métropole pour s'assurer toutes les productions de ses îles.

Cependant la métropole n'avait qu'une part très-bornée aux prospérités de ses colonies. Elles répandaient elles-mêmes directement leurs denrées partout où elles en espéraient un meilleur débit; et les navigateurs de toutes les nations étaient indistinctement reçus dans leurs ports. Cette liberté illimitée livrait presque entièrement ce commerce à un peuple voisin qui, à raison du bas intérêt de son argent, de l'abondance de ses capitaux, du nombre de ses navires, de la médiocrité de ses droits d'entrée et de sortie, pouvait faire de meilleures conditions au vendeur et à l'acheteur. La Hollande était ce peuple. Elle réunissait tous les avantages d'une armée supérieure qui,

toujours maîtresse de la campagne, a toutes ses opérations libres. Elle s'empara bientôt du profit de tant de productions qu'elle n'avait ni plantées ni moissonnées. On voyait dans les îles anglaises dix de ses vaisseaux pour un navire anglais.

Ce désordre avait peu occupé la nation durant le temps que les guerres civiles l'avaient bouleversée ; mais aussitôt qu'eurent cessé ces troubles et ces orages qui l'avaient conduite au port par la violence même des vents et des courans, elle jeta ses regards au-dehors. Elle vit que ceux de ses citoyens qui s'étaient comme sauvés dans le Nouveau-Monde seraient perdus pour l'état, si les étrangers qui dévoraient le fruit de ses colonies n'en étaient exclus. Cette réflexion approfondie et méditée fit éclore en 1651 ce fameux acte de navigation qui, n'ouvrant qu'au pavillon anglais l'entrée des îles anglaises, en devait faire exporter directement toutes les productions dans les pays soumis à la nation. Le gouvernement, qui pressentait et bravait les inconvéniens de cette exclusion, n'envisageant l'empire que comme un arbre, crut devoir faire refluer vers le tronc des sucs qui se portaient avec trop d'abondance dans quelques branches.

Toutefois on ne poursuivit pas à la rigueur l'observation de cette loi gênante. Peut-être les navires marchands de la métropole n'étaient-ils pas assez multipliés pour enlever toutes les productions des îles ; peut-être craignit-on d'aigrir

ces colonies en privant subitement leurs rades d'une concurrence qui augmentait le prix des denrées ; peut-être les plantations avaient-elles encore besoin de quelque tolérance pour porter leurs cultures au point où on les désirait. Ce qui est sûr, c'est que l'acte de navigation ne fut sévèrement exécuté qu'en 1660. A cette époque, les sucres anglais avaient remplacé le sucre portugais dans tout le nord de l'Europe. On peut croire qu'ils l'auraient également supplanté au midi, si l'obligation imposée aux navigateurs d'aborder dans les ports britanniques avant de passer le détroit de Gibraltar n'avait mis des obstacles insurmontables à ce commerce. Il est vrai que, pour acquérir cette supériorité sur la seule nation qui fût en possession de cette denrée, les Anglais avaient été obligés de baisser considérablement les prix ; mais l'abondance des récoltes les dédommageait avantageusement de ce sacrifice. Si le spectacle de cette fortune encourageait d'autres peuples à cultiver, du moins pour leur consommation, l'Angleterre s'ouvrait de nouveaux débouchés qui remplissaient le vide des anciens. Le plus grand malheur qu'elle éprouva dans une longue suite d'années, ce fut de voir beaucoup de ses cargaisons enlevées et vendues à vil prix par des corsaires français. Le cultivateur en ressentait le double inconvénient de perdre une partie de ses sucres, et de n'en débiter l'autre qu'au-dessous de sa valeur.

VI. Diminution des avantages que l'Angleterre retirait de ses îles. Quelle en fut la cause.

Malgré ces pirateries passagères, que le calme de la paix faisait toujours cesser, les travaux s'accrurent de plus en plus dans les îles anglaises. Toutes les productions propres à l'Amérique y obtinrent de nouveaux soins ; mais les riches propriétaires s'attachèrent plus particulièrement au sucre, dont le débit augmentait chaque jour dans l'Europe entière. Cette prospérité durait depuis un demi-siècle, lorsque les esprits attentifs s'aperçurent que les exportations se ralentissaient. On crut alors assez généralement que les colonies étaient usées. Le sénat de la nation adopta lui-même ce préjugé, sans considérer que, si le sol n'avait plus cette fécondité particulière aux campagnes nouvellement défrichées, il lui restait toujours le degré de fertilité que la terre perd rarement, à moins que des fléaux et des écarts de la nature ne changent sa substance. La vérité ne tarda pas à se faire jour. Il fallut reconnaître que les marchés étrangers se fermaient peu à peu pour la Grande-Bretagne, et ne s'ouvriraient bientôt que pour la France.

Cet empire qui, par ses avantages naturels et le génie actif de ses habitans, devrait être le premier à tout entreprendre, s'est long-temps trouvé, par les entraves de son gouvernement, un des derniers à s'instruire de ses intérêts. Il reçut d'abord son sucre des Anglais ; ensuite il en cultiva pour ses usages, puis pour vendre, jusqu'à ce que les gênes de tous les genres l'eussent réduit à ses

seuls besoins. Ce ne fut qu'en 1716 que ses îles recommencèrent à approvisionner les autres nations. La qualité supérieure de leur sol, l'avantage d'exploiter des terres neuves, l'économie forcée de leurs cultivateurs encore pauvres, tout se réunissait pour les mettre en état d'offrir leur production à un prix plus bas que les colonies rivales. D'ailleurs elle était meilleure. Aussi, à mesure qu'elle se multipliait, celle qu'autrefois on recherchait si fort était-elle repoussée dans tous les marchés. Vers l'an 1740, le sucre des plantations françaises se trouva suffisant pour l'approvisionnement général; et, à cette époque, les Anglais se virent réduits à ne cultiver que pour leurs besoins. Ils étaient encore très-bornés au commencement du siècle; mais l'usage du thé et d'autres nouveaux goûts en ont prodigieusement augmenté la consommation.

VII. Les Anglais s'établissent à la Barbade. Grande prospérité de cette île.

La Barbade était une des possessions britanniques qui fournissaient le plus de cette denrée. Cette île, située au vent de toutes les autres, ne paraissait pas avoir été habitée, même par des sauvages, lorsqu'en 1627 quelques familles anglaises s'y transportèrent, mais sans aucune influence de l'autorité publique. Ce ne fut que deux ans après qu'il s'y forma une colonie régulière aux dépens et par les soins du comte de Carlisle, qui, à la mort tragique de Charles Ier, perdit une propriété que ce faible prince lui avait imprudemment accordée. On la trouva couverte d'ar-

bres si gros et si durs, qu'il fallait, pour les abattre, un caractère, une patience et des besoins peu communs. La terre fut bientôt libre de ce fardeau, ou dépouillée de cet ornement; car il est douteux si la nature n'embellit pas mieux son ouvrage que la main de l'homme, qui change tout pour lui seul. Des citoyens, las de voir couler le sang de leur patrie, se hâtèrent de peupler ce séjour étranger. Tandis que les autres colonies étaient plutôt dévastées que cultivées par des vagabonds que la misère et le libertinage avaient bannis de leurs foyers, la Barbade recevait tous les jours de nouveaux habitans, qui lui apportaient, avec des capitaux, du goût pour l'occupation, du courage, de l'activité, de l'ambition, ces vices et ces vertus qui sont le fruit des guerres civiles.

Avec ces moyens, une île qui n'a que sept lieues de longueur, depuis deux jusqu'à cinq de largeur, et dix-huit lieues de circonférence, s'éleva en moins de quarante ans à une population de plus de cent mille âmes, à un commerce qui occupait quatre cents navires de cent cinquante tonneaux chacun. Jamais peut-être le globe n'avait vu se former un si grand nombre de cultivateurs dans un espace si resserré, ni créer de si riches productions en si peu de temps. Les travaux, dirigés par des Européens, étaient supportés par des malheureux achetés sur les plages africaines, ou même volés en Amérique. Cette dernière espèce de barbarie était un appui ruineux pour un

nouvel édifice. Elle faillit en causer le renversement.

VIII. Conspiration formée à la Barbade par les esclaves.

Des Anglais débarqués sur les côtes du continent pour y faire des esclaves furent découverts par les Caraïbes qui servaient de butin à leurs courses. Ces sauvages fondirent sur la troupe ennemie, qu'ils mirent à mort ou en fuite. Un jeune homme, long-temps poursuivi, se jeta dans un bois. Une Indienne, l'ayant rencontré, sauva ses jours, le nourrit secrètement, et le reconduisit après quelque temps sur les bords de la mer. Ses compagnons y attendaient à l'ancre ceux qui s'étaient égarés : la chaloupe vint le prendre. Sa libératrice voulut le suivre au vaisseau. Dès qu'ils furent arrivés à la Barbade, le monstre vendit celle qui lui avait conservé la vie, qui lui avait donné son cœur avec tous les sentimens et tous les trésors de l'amour. Pour réparer l'honneur de la nation anglaise, un de ses poëtes a dévoué lui-même à l'horreur de la postérité ce monument infâme d'avarice et de perfidie. Plusieurs langues l'ont fait détester des nations.

Les Indiens, qui n'étaient pas assez hardis pour entreprendre de se venger, communiquèrent leur ressentiment aux nègres, qui avaient encore plus de motifs, s'il était possible, de haïr les Anglais. D'un commun accord, les esclaves jurèrent la mort de leurs tyrans. Cette conspiration fut conduite avec tant de secret, que la veille de l'exécution la colonie était sans défiance. Mais, comme

si la générosité devait toujours être la vertu des malheureux, un des chefs du complot en avertit son maître. Des lettres aussitôt répandues dans toutes les habitations, arrivèrent à temps. On arrêta la nuit suivante les esclaves dans leurs loges; les plus coupables furent exécutés dès le point du jour, et cet acte de sévérité fit tout rentrer dans la soumission.

IX. Etat actuel de la Barbade.

Elle ne s'est pas démentie depuis; et cependant la colonie a prodigieusement déchu de son ancienne prospérité. Ce n'est pas qu'on n'y compte encore dix mille blancs et cinquante mille noirs; mais les récoltes ne répondent pas à la population. Elles ne s'élèvent pas, dans les meilleures années, au-dessus de vingt millions pesant de sucre, et restent très-souvent au-dessous de dix millions: encore, pour obtenir ce faible produit, faut-il faire des dépenses beaucoup plus considérables que n'en exigeait un revenu double dans les premiers temps.

Le sol de la colonie, qui n'est qu'un rocher de pierre calcaire recouvert de fort peu de terre, est entièrement usé. Tous les ans il faut l'ouvrir à une assez grande profondeur, et remplir de fumier les trous qu'on a faits. Le plus ordinaire de ces engrais est le varec que le flux jette périodiquement à la côte. C'est dans cette herbe marine que les cannes sont plantées. La terre n'y sert guère plus à la production que les caisses dans lesquelles sont mis les orangers en Europe.

Le sucre qui sort de ses cultures a généralement si peu de consistance, qu'on ne peut l'expédier brut, et qu'il a fallu le terrer : méthode qu'on ne suit pas dans les autres établissemens anglais, quoiqu'elle n'y soit pas prohibée, comme plusieurs écrivains l'ont avancé. Ce qui prouve encore mieux sa mauvaise qualité, c'est qu'il se réduit en mélasse beaucoup plus que partout ailleurs. Les sécheresses, qui se répètent souvent à la Barbade depuis qu'elle est entièrement découverte, mettent le comble aux malheurs des habitans de cette île, autrefois si florissante.

Aussi, quoique les taxes annuelles ne passent pas 136,291 liv., payées par une faible capitation sur les noirs, et quelques autres impositions, les colons sont-ils réduits à une médiocrité qui approche de l'indigence. Cette situation les empêche d'abandonner le soin de leurs plantations à des subalternes pour aller habiter des climats plus doux. Elle les rend même inhumains envers leurs esclaves, qu'ils traitent avec une cruauté inconnue dans les autres colonies.

Aux îles du Vent, la Barbade était naguère la seule possession britannique qui fût commerçante. Les navires qui venaient d'Afrique y abordaient généralement. Ils livraient leur cargaison entière à un seul acheteur et à un prix commun, sans distinguer dans le marché ni l'âge ni le sexe. Ces nègres que les négocians avaient achetés en gros, ils les vendaient en détail dans l'île même, ou dans

les autres établissemens anglais, et le rebut était introduit clandestinement ou à découvert dans les colonies des autres peuples. Ce grand mouvement a beaucoup diminué depuis que les autres îles britanniques ont la plupart voulu recevoir leurs esclaves directement de Guinée, et se sont soumises à l'usage établi de les payer en lettres de change à quatre-vingt-dix jours de vue. On a depuis étendu à un an ce crédit trop limité ; et très-souvent il a fallu le proroger encore.

Antérieurement à cette révolution, il circulait un assez gros numéraire à la Barbade. Le peu d'argent qu'on y voit encore aujourd'hui est tout espagnol, regardé comme marchandise, et ne se prend qu'au poids. La marine qui appartient en propre à cet établissement consiste en quelques bateaux nécessaires pour ses diverses correspondances, et en une quarantaine de chaloupes employées à la pêche du poisson volant.

La Barbade est assez généralement unie, et, à l'exception d'un très-petit nombre de ravins, partout susceptible de culture. Ce n'est qu'au centre que le terrain s'élève insensiblement et forme une espèce de montagne couverte jusqu'à son sommet de plantations commodes et agréables, parce que, comme les autres, elles furent toutes formées dans des temps d'une grande opulence. L'île n'est point arrosée ; mais les sources d'eau potable y sont assez communes : de très-beaux chemins la coupent d'une extrémité à l'au-

tre. Ils aboutissent à Bridgetown, ville mal située, mais bien bâtie, où sont embarquées les denrées qu'on doit exporter, quoique ce ne soit qu'une rade ouverte à plusieurs vents.

Telle était la colonie lorsque l'ouragan du 11 octobre 1780 réduisit à rien, absolument à rien, un ancien établissement dont la succession des temps avait si fort diminué les prospérités. De onze églises paroissiales, deux seulement résistèrent aux secousses, et les autres édifices publics croulèrent plus généralement encore. Les bâtimens de trois cent cinquante sucreries, les bâtimens des plantations moins importantes en coton, en indigo, en aloës, en gingembre ; les bâtimens des bourgades placées sur la côte, tout fut bouleversé. Sous leurs débris périrent mille blancs, quatre mille noirs, huit mille bêtes à cornes, beaucoup d'autres animaux. Dans les mêmes ruines furent enterrés les ameublemens, la vaisselle, les effets précieux qu'avaient réunis deux siècles d'opulence. Ce qui devait sortir des magasins pour être exporté, ce qui y était entré de subsistances pour l'année, eut un sort pareil. Aucune des récoltes que promettaient les campagnes ne resta sur pied, et avec elles s'évanouit l'espérance d'un avenir plus ou moins éloigné. Les fureurs de la mer égalèrent celles de la terre. Aucun des bateaux, aucun des navires qui voguaient sur l'Océan ou qui se trouvaient dans les rades n'échappa à la destruction ou au naufrage. L'estimation la plus

modérée éleva la perte causée par ce grand désastre à trente millions de livres.

X. La Barbade est-elle susceptible d'une grande défense ?

S'il se trouvait jamais un peuple assez féroce ou assez insensé pour aspirer à l'usurpation de ces décombres, on ne connaît pas de position où il pût être arrêté après avoir débarqué ; et le débarquement, impossible dans plusieurs points des côtes, est très-praticable en d'autres, malgré les redoutes et les batteries placées pour l'empêcher. Les gens de l'art pensent que le plus sûr moyen de faire réussir une attaque serait de la former entre la capitale et le bourg de Holetown.

Cette entreprise exigerait des forces plus considérables qu'on ne serait porté à le penser, en considérant que la Barbade n'a point de troupes régulières. Elle est remplie de petits cultivateurs braves, actifs, accoutumés aux exercices militaires, et qui vraisemblablement ne feraient guère moins de résistance qu'une milice mercenaire. C'est de l'Europe que devrait partir l'armement destiné à faire cette conquête. Si on le formait à la Martinique ou à quelque autre établissement situé sous le vent, les escadres anglaises qui seraient dans ces parages pourraient bloquer le port dans lequel se préparerait l'expédition, ou bien arriver à temps à la Barbade pour troubler les opérations de l'assaillant.

Cette île est au vent de toutes les autres ; et cependant on ne saurait tirer de grands avantages de sa position, considérée militairement. Elle n'a

que des rades foraines ; et, quoique moins exposée aux tempêtes et aux ouragans que les parages voisins, elle n'offre dans aucun temps un asile sûr aux vaisseaux de guerre, et moins encore dans les six derniers mois de l'année, où la mer est plus orageuse. Aussi la métropole n'y a-t-elle formé aucun établissement de marine. Les escadres nationales n'y sont jamais en station. S'il y en paraît quelquefois, ce n'est que pour peu de temps. C'est ainsi qu'en 1761 et en 1762 on y rassembla au mois de janvier et de février, dans la belle saison, les flottes destinées à s'emparer de la Martinique et de la Havane.

Tabago, une des trois îles neutres assurées à la Grande-Bretagne par la pacification de 1763, peut avoir dix lieues de long sur quatre, dans sa plus grande largeur. Tout indique qu'il était très-peuplé avant que les sauvages du continent en eussent massacré ou dispersé les habitans. C'était un désert lorsqu'en 1632 deux cents Hollandais y abordèrent pour essayer quelques cultures. Les Indiens du voisinage se joignirent aux Espagnols de la Trinité contre un établissement qui leur portait ombrage. Tout ce qui voulut arrêter leur impétueuse fureur fut massacré ou fait prisonnier. Le peu qui se sauva de leurs mains à la faveur des bois ne tarda pas à déserter l'île.

XI. L'île de Tabago, qui occasionna de si grands

La Hollande oublia durant vingt ans un établissement qu'elle ne connaissait que par les désastres de sa naissance. En 1654 on y fit passer une

nouvelle peuplade. Elle en fut chassée en 1666. Les Anglais se virent bientôt arracher cette conquête par les Français. Mais Louis XIV, content de vaincre, rendit à la république, son alliée, une île qu'elle avait possédée. Cet établissement ne prospéra pas mieux que toutes les colonies agricoles de cette nation commerçante. Ce qui détermine ailleurs tant d'hommes à passer en Amérique n'y a jamais dû pousser les Hollandais. Leur métropole offre à l'industrie de ses citoyens toutes les facilités d'un commerce avantageux : ils n'ont pas besoin de s'expatrier pour faire leur fortune. Une heureuse tolérance, achetée comme la liberté par des fleuves de sang, y laisse enfin respirer les consciences. Jamais des scrupules de religion n'y réduisent les âmes timorées à se bannir du sol où le ciel les fit naître. La patrie pourvoit avec tant de sagesse et d'humanité à la subsistance et à l'occupation des pauvres, que le désespoir ne contraint point d'aller défricher une terre accoutumée à dévorer ses premiers cultivateurs Tabago n'eut donc jamais plus de douze cents hommes, blancs ou noirs, occupés à cultiver un peu de tabac, un peu de coton, un peu d'indigo, et à exploiter six sucreries.

combats entre les Hollandais et les Français, devint une possession britannique.

La colonie était bornée à cet essor d'industrie quand elle fut attaquée par la nation même qui l'avait rétablie dans ses droits primitifs de possession et de propriété Au mois de février 1677, une

flotte française destinée à s'emparer de Tabago rencontra la flotte hollandaise qui devait s'opposer à cette invasion. Le combat s'engagea dans une des rades de l'île, qui devint fameuse, par cette action mémorable, dans un siècle fécond en grands événemens. L'acharnement de la valeur fut tel des deux côtés, que les vaisseaux étaient sans mâts, sans agrès, sans matelots pour manœuvrer, et qu'on se battait encore. La bataille ne finit que quand on vit douze bâtimens brûlés et plusieurs coulés à fond. Les assaillans perdirent moins de monde, et les défenseurs gardèrent encore l'île.

Mais d'Estrées, qui voulait l'emporter, y descendit cette même année au mois de décembre. Il n'y avait plus de flotte pour arrêter ou détourner ses forces. Une bombe lancée de son camp alla tomber sur le magasin à poudre. Ce coup, ordinairement décisif, mit l'ennemi hors d'état de défense : il se rendit à discrétion. Le vainqueur, avec toute la rigueur du droit de la guerre, non content de raser les fortifications, réduisit les plantations en cendres, s'empara de tous les navires, et transporta les habitans hors de l'île qu'il avait prise. La conquête en fut assurée à la France par la paix qui suivit une action où la défaite fut sans honte, et la victoire sans avantage.

La cour de Versailles négligea cette île importante au point de n'y pas envoyer un seul homme. Peut-être, dans l'ivresse d'une fausse grandeur,

voyait-elle avec indifférence tout ce qui n'était qu'utile. Elle prit même une mauvaise opinion de Tabago jusqu'à la regarder comme un rocher stérile. Cette erreur s'accrédita par la conduite des Français, qui, trop nombreux à la Martinique, se débordèrent aux îles de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent, de la Dominique. Celles-ci étaient des possessions précaires et d'une qualité médiocre. Les aurait-on préférées à une île dont le terrain était meilleur et la propriété incontestable? Ainsi raisonnait un gouvernement qui n'avait pas alors sur le commerce et les plantations des colonies assez de lumières pour discerner les vrais motifs du peu de penchant que ses sujets avaient pour Tabago.

Une colonie naissante, surtout quand elle est fondée avec de faibles moyens, a besoin de secours immédiats pour subsister. Elle ne peut faire des progrès qu'à mesure qu'elle trouve la consommation de ses premières denrées. Celles-ci sont pour l'ordinaire d'une espèce commune qui, ne valant pas les frais d'une longue exportation, ne se vend guère que dans les lieux voisins, et doit mener insensiblement par des profits médiocres à l'entreprise des grandes cultures, qui sont l'objet du commerce des Européens avec les Antilles. Or Tabago était trop éloigné des grands établissemens français pour attirer des habitans par cette gradation de succès. On lui préféra des îles plus rapprochées des ressources.

Le néant où tout l'avait plongée ne l'avait pas dérobée à l'œil avide de l'Angleterre. Cette île orgueilleuse, qui se croit la reine des îles parce qu'elle est la plus florissante de toutes, prétendait avoir des droits imprescriptibles sur Tabago pour l'avoir occupée pendant six mois. Ses forces couronnèrent ses prétentions, et la paix de 1763 justifia le succès de ses armes en lui assurant une possession jusqu'alors dédaignée par les Français.

XII. Plan de défrichement pour les îles d'Amérique.

Presque toutes les propriétés des Antilles devinrent le tombeau de leurs premiers colons, qui, agissant au hasard dans des temps d'inexpérience, sans aucun concours de leur métropole, faisaient autant de fautes que de pas. Leur avidité méprisa la pratique des naturels du pays, qui, pour diminuer la trop grande influence d'un soleil éternellement ardent, séparaient les petites portions de terrain qu'ils étaient forcés de défricher par de grands espaces couverts d'arbres et d'ombre. Ces sauvages, instruits par l'expérience, plaçaient leurs logemens au milieu des bois, dans la crainte des exhalaisons vives et dangereuses qui sortaient d'une terre qu'ils venaient de remuer.

Les destructeurs de ce peuple sage, pressés de jouir, abandonnèrent cette méthode trop lente; et, dans l'impatience de tout cultiver, ils abattirent précipitamment des forêts entières. Aussitôt des vapeurs épaisses s'élevèrent d'un sol échauffé pour la première fois des rayons du soleil. Elles augmentèrent à mesure qu'on fouilla les champs

pour les ensemencer ou pour les planter. Leur malignité s'introduisit par tous les pores, par tous les organes du cultivateur, que le travail mettait dans une transpiration excessive et continuelle. Le cours des liqueurs fut intercepté; tous les viscères se dilatèrent, le corps enfla, l'estomac cessa ses fonctions. L'homme mourut. Échappait-on aux ardeurs pestilentielles du jour, la nuit on respirait la mort avec le sommeil dans des cabanes dressées à la hâte au milieu des terres défrichées sur un sol dont la végétation trop active et malsaine consumait les hommes avant de nourrir les plantes.

D'après ces observations, voici le plan qu'il serait bon de suivre dans l'établissement d'une colonie nouvelle. En y arrivant, nous examinerions quels sont les vents qui règnent le plus dans l'archipel de l'Amérique, et nous trouverions qu'ils y sont réguliers du sud-est au nord-est. Si nous avions la liberté du choix, si la nature du terrain n'y mettait point d'obstacle, nous éviterions de nous placer sous le vent, de peur qu'il n'apportât continuellement dans notre sein la vapeur des terres nouvellement défrichées, et n'infectât par l'exhalaison des plantations neuves une plantation qui se serait purifiée avec le temps. Ainsi nous devrions fonder notre colonie au vent de tous les pays qu'il s'agirait de mettre en culture. D'abord on construirait dans les bois tous les logemens, autour desquels nous ne laisserions pas couper un seul arbre. Le séjour des bois et sain : la fraîcheur

qu'ils conservent, même pendant la plus grande chaleur du jour, empêche cette surabondance de transpiration qui fait périr la plupart des Européens par la sécheresse et l'acrimonie d'un sang inflammable et dépouillé de son fluide. On allumerait du feu pendant la nuit dans les cases, pour diviser le mauvais air qui pourrait s'y être introduit. Cet usage, établi constamment dans certaines parties de l'Afrique, aurait en Amérique l'effet qu'on doit en attendre, eu égard à l'analogie des deux climats.

Ces précautions prises, nous commencerions à abattre le bois, mais à l'éloignement de cinquante toises au moins des cabanes. Lorsque la terre serait découverte, les esclaves seraient envoyés au travail à dix heures du matin seulement, c'est-à-dire après que le soleil aurait divisé les vapeurs, et que le vent les aurait chassées. Les quatre heures perdues depuis le lever du jour seraient plus que compensées par l'activité des cultivateurs dont on ménagerait les forces, et par la conservation de l'espèce humaine. On continuerait cette attention, soit qu'il fallût défricher les terres ou les ensemencer, jusqu'à ce que le sol, bien purgé, bien consolidé, permît d'y établir les colons, et de les occuper à toutes les heures du jour sans avoir rien à craindre pour leur sûreté. L'expérience a justifié d'avance la nécessité de toutes ces mesures.

XIII. Malheurs

Pour n'avoir pas suivi la route que nous venons

de tracer, les Anglais et leurs esclaves périrent en foule à Tabago, quoique venus la plupart ensemble des colonies voisines. Eclairés par ce désastre, ils se placèrent au-dessus du vent, et la mort cessa ses ravages. L'usage où est le gouvernement britannique de vendre le sol de ses îles, et les formalités inséparables d'un pareil système, retardèrent la formation d'un établissement qu'avec des maximes moins sages peut-être on aurait commencé immédiatement après la paix. Ce ne fut qu'en 1766 que furent adjugés quatorze mille acres de terre, divisés en portions de cinq cents acres chacune. De nouvelles adjudications furent faites dans la suite; mais il ne fut jamais permis à aucun cultivateur d'acquérir plus d'un lot.

arrivés aux Anglais à Tabago pour s'être écartés des maximes que nous venons de tracer.

Le sucre fut la première production que les Anglais demandèrent à Tabago. La culture en fut malheureusement troublée par les fourmis, qui depuis quelque temps dévoraient si cruellement les îles voisines. Il fallut alors, dans la moitié des plantations, substituer le coton aux cannes. Malgré cette grande calamité, la colonie avait fait des progrès dignes d'attention, lorsque les événemens de la guerre firent tomber, en 1781, cet établissement presque naissant dans les mains des Français, auxquels la pacification de 1783 en assura la propriété.

Les capitalistes anglais qui avaient avancé des fonds à leurs concitoyens pour les mettre en état de former des plantations à Tabago ne virent

pas plus tôt leurs débiteurs sous une domination étrangère, qu'ils réclamèrent la somme de 22,032,108 livres, qu'ils assuraient leur être due. Ces prétentions parurent exagérées à la cour de Versailles, qui, en 1786, créa une commission qu'elle chargea d'examiner la nature de tant de créances, et de prononcer sur leur légitimité ou sur leur vice, d'après la constitution britannique. Les membres de ce tribunal réduisirent à 8,439,307 livres les répétitions que les prêteurs avaient raisonnablement à faire, et déclarèrent sans détour que tout ce qu'on exigeait de plus était usuraire. Ils soutenaient s'être strictement conformés dans leurs jugemens aux lois anglaises qui avaient dû leur servir de règle, tandis que ceux dont ils diminuaient si fort la fortune les accusaient de mauvaise foi ou d'ignorance.

Cette discussion n'était pas terminée, lorsqu'une nouvelle révolution rendit en 1793 Tabago à l'Angleterre. Cette possession ne tardera pas, sous ses nouveaux maîtres, à acquérir le degré de prospérité dont elle est susceptible. C'est un pays haché et médiocrement arrosé. Dans l'intérieur, la terre est rouge, compacte, argileuse, et se prête difficilement à la culture. Le sol est beaucoup meilleur sur les rivages de la mer; mais en général les cannes à sucre y doivent être renouvelées à chaque récolte, et il est très-rare qu'on puisse compter sur leurs rejetons.

Sous d'autres points de vue, la colonie a quel-

que importance. L'air qu'on y respire est assez salubre. Elle peut être fortifiée à peu de frais. Ses rades sont excellentes; on y peut arriver d'Europe durant l'hivernage sans courir aucun des dangers qui dans cette saison rendent si périlleux les canaux qui séparent les Antilles. Placée au vent des autres établissemens, elle peut les menacer tous. Sa position la met à l'abri des ouragans. Le voisinage de la Trinité et du continent espagnol lui assure des bois, des vivres, des bestiaux à beaucoup meilleur marché qu'on ne les paie ailleurs à l'Amérique septentrionale. Enfin Tabago donne à ses possesseurs la facilité de former un commerce interlope très-considérable, avec des provinces abondantes en métaux et mal approvisionnées par leur métropole.

XIV. Histoire des sauvages de St.-Vincent.

Lorsque les Anglais et les Français, qui ravageaient depuis quelques années les îles du Vent, voulurent donner, en 1660, de la consistance à des établissemens qu'on n'avait encore qu'ébauchés, ils convinrent que la Dominique et Saint-Vincent resteraient en propre aux Caraïbes. Quelques-uns de ces sauvages, dispersés jusqu'à ce moment, allèrent chercher leur asile dans la première, et le plus grand nombre dans la seconde. C'est là que ces hommes doux, modérés, amis de la paix et du silence, vivaient au milieu des bois, en familles éparses, sous la direction d'un vieillard, que l'âge seul avait instruit et appelé au gouvernement. L'empire passait successive-

ment dans toutes les familles, où le plus âgé devenait toujours roi, c'est-à-dire guide et père de la nation. Ces sauvages ignorans ne connaissaient pas l'art sublime de soumettre et de gouverner les hommes par la force des armes; d'égorger les habitans d'un pays pour en posséder légitimement les terres; d'accorder au vainqueur la propriété, au vaincu le travail des pays de conquête; et de dépouiller à la longue l'un et l'autre des droits et des fruits par des taxes arbitraires.

La population de ces enfans de la nature s'accrut tout à coup d'une race d'Africains dont on n'a pu savoir exactement l'origine. Un navire, dit-on, qui transportait des nègres pour les vendre, vint échouer à Saint-Vincent, et les esclaves, échappés au naufrage, y furent accueillis comme des frères par les sauvages. D'autres prétendent que ces noirs sont des transfuges qui ont déserté les plantations des colonies voisines. Une troisième tradition veut que ce sang étranger provienne des nègres que les Caraïbes enlevaient aux Espagnols dans les premières guerres de ces Européens contre les Indiens. Si l'on en croit du Tertre, le plus ancien historien des Antilles, ces terribles sauvages, impitoyables envers les maîtres, épargnaient les captifs, les emmenaient chez eux, leur rendaient la liberté pour jouir de la vie, c'est-à-dire du ciel et du sol; en un mot, des biens de la nature, qu'aucun homme ne doit ni ravir ni refuser à personne.

C'est peu : les maîtres de l'île donnèrent leurs filles en mariage à ces étrangers, quel que fût le hasard qui les eût conduits. L'espèce procréée de ce mélange forma une génération qu'on appela *Caraïbes noirs*. Ils ont plus conservé de la couleur primitive de leurs pères que de la nuance mitoyenne de leurs mères. Le Caraïbe rouge est de petite stature ; le Caraïbe noir est grand, robuste; et cette race, doublement sauvage, parle avec une véhémence qui semble tenir de la colère.

XV. L'arrivée des Français à St.-Vincent brouille les Caraïbes noirs avec les Caraïbes rouges.

Cependant le temps éleva des nuages entre ces deux nations : ils furent aperçus de la Martinique. On résolut de profiter de cette mésintelligence pour s'élever sur les ruines de l'un et de l'autre parti. On prétexta que les Caraïbes noirs donnaient asile aux esclaves déserteurs des îles françaises. L'imposture n'enfante que l'injustice : on attaqua sans raison ceux qu'on accusait à tort; mais le peu de monde qui fut employé à cette expédition, la jalousie des chefs qu'on y destina, la défection des Caraïbes rouges, qui ne voulurent donner contre leurs rivaux aucun des secours qu'ils avaient promis à des alliés trop dangereux, la difficulté des subsistances, l'impossibilité d'atteindre des ennemis cachés dans des bois et dans des montagnes, tout concourut à faire échouer une entreprise aussi téméraire que violente. Il fallut se rembarquer après avoir perdu bien des hommes utiles : mais la victoire des sauvages ne les empêcha pas de demander la paix en supplians. Ils

invitèrent même les Français à venir vivre avec eux, leur jurant une amitié sincère, une concorde inaltérable. Cette proposition fut acceptée; et l'on vit dès l'année suivante, qui fut 1719, plusieurs habitans de la Martinique aller se fixer à Saint-Vincent.

Les premiers s'établirent paisiblement, non-seulement de l'aveu, mais avec le secours du Caraïbe rouge. Ce succès attira d'autres colons, qui, par jalousie ou par d'autres motifs, enseignèrent aux sauvages un funeste secret. Ce peuple, qui ne connaissait de propriétés que celles des fruits, parce que c'est la récompense du travail, fut étonné d'apprendre qu'il pouvait vendre la terre qu'il avait cru jusqu'alors appartenir à tous les hommes. Cette découverte lui mit la toise à la main. Il posa des bornes, et dès ce moment la paix et le bonheur furent exilés de son île. Le partage des terres amena la division entre les hommes. Voici les causes de la révolution qui suivit l'esprit d'usurpation.

Lorsque les Français étaient arrivés à Saint-Vincent, c'était avec des esclaves pour défricher et pour cultiver. Les Caraïbes noirs, humiliés, effrayés de ressembler à des hommes avilis par la servitude, craignirent qu'on n'abusât un jour de la couleur qui trahissait leur origne pour les attacher au même joug; et ils se réfugièrent dans la plus profonde épaisseur des bois. Là, pour s'imprimer à jamais une marque distinctive qui

fût le signe de leur indépendance, ils aplatirent le front de leurs enfans à mesure qu'ils venaient au monde. Les hommes et les femmes dont la tête n'avait pu se plier à cette étrange forme n'osèrent plus se montrer sans le caractère ineffaçable et visible de la liberté. La génération suivante parut un peuple nouveau. Les Caraïbes au front aplati, tous à peu près du même âge, grands, bien faits, vigoureux et farouches, vinrent sur les côtes planter des cabanes.

Dès qu'ils surent le prix que les Européens mettaient à la terre qu'ils habitaient, ils prétendirent y participer comme les autres insulaires. On apaisa d'abord ce premier instinct de cupidité par des présens d'eau-de-vie et de quelques sabres; mais, peu contens de ces armes, ils demandèrent bientôt des fusils, comme en avaient reçu les Caraïbes rouges. Alors ils voulurent avoir leur part à la valeur de tout le terrain qui se vendrait à l'avenir, au produit des ventes qu'on avait déjà faites. Irrités de ce qu'on leur refusait de les associer à ce partage fraternel, ils formèrent une tribu séparée, jurèrent de ne plus s'allier avec les Caraïbes rouges, se donnèrent un chef, et commencèrent la guerre.

Le nombre des combattans pouvait être égal de part et d'autre, mais la force ne l'était pas. Les Caraïbes noirs eurent sur les rouges tout l'ascendant que l'industrie, la valeur et l'audace prennent bientôt sur la faiblesse de tempérament

et la timidité de caractère. Cependant l'esprit d'équité, qui n'abandonne guère l'homme sauvage, fit consentir le vainqueur à partager avec le vaincu le territoire de l'île situé sous le vent. C'était le seul dont les deux partis fussent jaloux, parce qu'il leur attirait les présens des Français.

Le Caraïbe noir ne gagna rien à l'accord qu'il avait dicté lui-même. Les nouveaux cultivateurs qui débarquaient dans l'île allaient tous s'établir dans le quartier de son rival, où la côte était plus accessible. Cette préférence ranima une haine mal éteinte. Les combats recommencèrent. Les rouges, toujours battus, se retirèrent au vent de l'île. Plusieurs allèrent sur leurs canots descendre en terre-ferme ou se réfugier à Tabago. Le peu qui resta vécut séparé des noirs.

Ceux-ci, conquérans et maîtres de toute la côte sous le vent, exigèrent des Européens qu'ils achetassent de nouveau les terres qu'ils avaient déjà payées. Un Français voulut montrer un contrat d'acquisition passé avec un Caraïbe rouge. *Je ne sais point*, lui dit un Caraïbe noir, *ce que dit ton papier; mais lis ce qui est écrit sur ma flèche. Tu dois y voir en caractères qui ne mentent point que, si tu ne me donnes pas ce que je te demande, j'irai brûler ce soir ton habitation.* C'est ainsi que raisonnait avec des faiseurs d'écriture un peuple qui n'avait point appris à lire. Il usait du droit de la force avec autant d'assurance, avec aussi peu de

remords que s'il avait connu le droit divin, le droit politique et le droit civil.

Le temps, qui change les procédés avec les intérêts, mit fin à ces vexations. Les Français, sans doute, furent les plus forts à leur tour. Ils ne s'amusèrent plus à élever des volailles, à cultiver des légumes, du manioc, du maïs, du tabac, pour aller les vendre à la Martinique. En moins de vingt ans des cultures plus importantes occupèrent huit cents blancs et trois mille noirs. Saint-Vincent était dans cette situation quand il tomba sous la domination anglaise, et y fut attaché par le traité de 1763.

XVI. St.-Vincent tombe au pouvoir des Anglais. Sort de l'île sous cette domination.

Cette île, de figure ronde, et qui a huit lieues de diamètre, est montueuse, mais coupée par d'excellens vallons et arrosée par quelques rivières. C'est dans sa partie occidentale que les Français avaient commencé la culture du cacao et du coton, et poussé assez loin celle du café. Les conquérans y formèrent quelques sucreries. L'impossibilité de les multiplier sur un terrain inégal et rempli de ravins leur fit désirer d'occuper les plaines de l'est. Les sauvages, qui s'y étaient réfugiés, refusaient de les abandonner, et l'on eut recours aux armes pour les y contraindre. La résistance qu'ils opposèrent aux foudres de la tyrannie européen ne fut et ne pouvait être que très-difficilement opiniâtre.

Un officier arpentait le sol qui venait d'être envahi, lorsque le détachement qui l'escortait

fut inopinément attaqué et presque totalement détruit le 25 mars 1775. Personne ne douta que les malheureux qu'on venait de dépouiller ne fussent les auteurs de cette violence, et les troupes se mirent en mouvement pour les détruire.

Heureusement il fut constaté à temps que les Caraïbes étaient innocens, qu'ils avaient pris ou massacré plusieurs esclaves fugitifs coupables de ces cruautés, et qu'ils avaient juré de ne s'arrêter que lorsqu'ils auraient purgé l'île de ces vagabonds, dont les atrocités leur étaient souvent imputées. Pour affermir les sauvages dans cette résolution par l'attrait des récompenses, le corps législatif passa un bill pour assurer une gratification de cinq moïdes ou de 220 livres à quiconque apporterait la tête d'un nègre déserteur depuis trois mois.

Au premier janvier 1781, la Grande-Bretagne avait concédé dans son acquisition vingt-trois mille six cent cinq acres, ou, suivant une mesure plus usitée dans cette partie du Nouveau-Monde, sept mille quatre cent cinquante-trois carreaux de terre. De ces carreaux, dix-neuf cent soixante-neuf étaient occupés par soixante et une sucreries; quatre cent quarante-deux par le café; cent trente et un par le cacao; trois cent soixante-neuf par le coton; trente-neuf par l'indigo; quatre cent cinquante et un par le tabac; sept cent quatre-vingt-cinq par le manioc, les ignames et les patates; six cent soixante par les savanes; et deux mille six cents par des bois.

La population de tout âge et de tout sexe s'élevait à sept cent quarante-neuf Français, à six cent quatre-vingt-deux Anglais, à deux cent soixante mulâtres ou nègres libres, à douze mille cent soixante-neuf esclaves.

En bestiaux, l'île ne comptait que trois cents chevaux, neuf cent quatre-vingt-quatre mulets, mille quarante-deux bêtes à cornes, treize cent cinquante-cinq moutons, six cent soixante-dix-huit chèvres, et huit cent quarante-six cochons.

Pour l'exploitation des sucreries on avait vingt-huit moulins à eau, trente-sept à bœufs, et deux à vent.

On ne récolte nulle part de plus beau sucre qu'à Saint-Vincent, et les connaisseurs le jugent comparable à celui de Saint-Christophe même, qui jusqu'ici a passé pour le meilleur de tous; mais il croît sur une terre très-légère, qui ne doit pas tarder à s'épuiser. C'est du moins une opinion généralement établie en Amérique. Voyons si elle est bien fondée.

Sans doute des pluies qui tombent en torrens sur un pays haché doivent entraîner plus facilement une terre sablonneuse qu'une terre argileuse, et dont les grains seraient plus adhérens entre eux. Mais comprend-on comment un sol pourrait s'épuiser? Serait-ce par la perte de ces parties terreuses dans lesquelles les plantes qu'il produit se réduisent enfin, et dont il semble qu'on le dépouille lorsque les plantes ne périssent pas

sur le lieu où elles ont été cultivées? Mais il est prouvé par l'experience de Vanhelmont que les plantes n'enlevent aucun poids sensible à la terre; c'est l'eau seule dont elle est arrosée qui fait tous les frais de la végetation. Serait-ce par la perte des sels qu'elle fournit pour les développemens successifs de la plante? Mais il est également prouvé par les nombreuses expériences de M. Tillet et de plusieurs autres physiciens que la terre n'est autre chose qu'une matrice dans laquelle les germes des plantes reçoivent leur développement, qu'elles ne paraissent devoir qu'à la chaleur et à l'humidité. Toutes ces expériences rapprochées paraissent aussi prouver que l'eau seule des arrosemens, ou naturels ou artificiels, contient tous les sels, tous les principes qui doivent concourir à ce développement.

Bornons-nous donc à dire que telle espèce de terre est plus ou moins facilement mise en état de recevoir et de conserver la quantité d'eau nécessaire à une végétation complète. Le moindre travail soulève la terre légère, la moindre pluie la pénètre alors; mais une pluie forte l'affaisse, et le soleil, en pompant très-aisément l'humidité dont elle n'avait pu dans cet état d'affaissement, s'abreuver qu'à une très-petite profondeur, lui enlève l'unique espèce de nourriture qu'elle fournissait à la plante, et sans laquelle la plante ne pouvait subsister. Cependant on n'accuse point la saison, encore moins l'ignorance de celui qui

n'en sait pas modérer les effets. Le préjugé déclare la terre usée, ruinée. On ne la travaille plus qu'à regret, et mal par conséquent. On l'abandonne. Elle n'attendait qu'une culture convenable pour enrichir le propriétaire qui la néglige.

Quelques degrés de friabilité de moins donnent ce qu'on appelle une terre forte, qui exige une plus grande quantité de labours, et des labours plus pénibles; mais, une fois préparée, ameublie, humectée, la terre forte conserve beaucoup plus long-temps son humidité, véhicule nécessaire des sels, soit qu'ils y soient continuellement portés et successivement remplacés par l'eau des pluies ou des arrosemens.

A quoi sert donc le fumier? dira-t-on. A soulever plus aisément, plus généralement la terre par la fermentation qu'il y excite, et à la tenir plus long-temps soulevée, ameublie, soit par ses parties actives, qui ne peuvent se développer que par degrés dans les terres compactes, comme celles de la seconde espèce, qu'on divise en l'échauffant; soit par ses parties onctueuses, qui, en engraissant la terre de la première espèce, y retiennent plus long-temps l'humidité que sa trop grande porosité et l'incohérence de ses grains laisseraient bientôt échapper.

Ainsi le fumier, employé à propos et suivant sa qualité, supplée en partie aux labours. Les labours peuvent-ils suppléer au fumier? Je ne le crois pas pour les terres légères. Heureusement

il leur en faut peu. Je le crois pour les terres fortes, et il leur en faudrait beaucoup. Mais rien ne peut suppléer à la pluie, qui en Amérique, lorsqu'elle est abondante, rend toutes les terres à peu près égales. Quelques fruits hâtés par la saison pourrissent dans les excellentes; mais presque tous acquièrent leur perfection dans les terres les plus communes. En Amérique, point d'année pluvieuse qui ne soit fertile. Dans une année sèche, le revenu diminue quelquefois de la moitié.

L'unique objet qui mérite l'attention des habitans de Saint-Vincent, comme de tout possesseur d'une terre légère dans quelque zone qu'elle puisse être située, doit donc être de l'arrêter sur leurs mornes, d'y préférer la culture des plantes qui la couvrent le plus tôt et qui la laissent le moins exposée au choc immédiat des fortes pluies, qui l'affaissent de plus en plus quand elle n'est pas labourée, et l'entraînent quand elle est ameublie; de chercher surtout le système de culture qui, sans trop contrarier la plante, lui donne le degré d'accroissement nécessaire pour garantir le sol, au moment du plus grand besoin, dans cette saison où les averses, plus fréquentes, ne manqueraient pas à la longue de le dépouiller jusqu'au tuf. Pendant qu'il sera couvert d'une terre quelconque, ne redoutons point sa stérilité. Le sol qui suffit une fois à la nourriture d'une plante, remis par les soins du cultivateur à son premier état, y suffira jusqu'à la consommation des siècles.

XVII. La Grande-Bretagne entre en possession de la Dominique.

La Dominique, qui a treize lieues de long, cinq de large, trente-cinq de tour, et dans son centre des montagnes inaccessibles, était habitée par ses propres enfans. En 1732, on y trouva neuf cent trente-huit Caraïbes répandus dans trente-deux carbets. Trois cent quarante-neuf Français y occupaient une partie de la côte que les sauvages leur avaient abandonnée. Ces Européens n'avaient pour instrumens, ou plutôt pour compagnons de leur culture, que vingt-trois mulâtres libres, et trois cent trente-huit esclaves. Tous étaient occupés à élever des volailles, à produire des denrées comestibles pour la consommation de la Martinique, et à soigner soixante-douze mille deux cents pieds de coton. Le café vint augmenter la masse de ces faibles productions. Enfin l'île comptait six cents blancs et deux mille noirs à la paix de 1763, qui en fit une possession anglaise.

Dès la fin du dernier siècle, la Grande-Bretagne, qui marchait à l'empire des mers en accusant la France d'aspirer à la monarchie du continent, avait montré pour la Dominique la même ardeur qu'elle témoigna dans les dernières négociations où la victoire lui donnait le droit de tout choisir. Sur cette île se sont successivement établies neuf paroisses, où, au premier janvier 1778, on comptait quinze cent soixante-quatorze blancs de tout âge et de tout sexe, cinq cent soixante-quatorze mulâtres ou noirs libres, quatorze mille trois cent huit esclaves.

Ses troupeaux ne s'élevaient pas au-dessus de deux cent quatre-vingt-huit chevaux, de sept cent sept mulets, de trente-quatre ânes, de dix-huit cent trente bêtes à cornes, de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf cochons, et de deux mille deux cent vingt-neuf moutons ou chèvres.

Pour ses cultures, elle avait soixante-cinq sucreries, qui occupaient cinq mille deux cent cinquante-sept acres de terre. Trois mille trois cent soixante-neuf acres plantés en café, à raison de mille pieds par acre. Deux cent soixante-dix-sept acres plantés en cacao, à raison de cinq cents pieds par acre. Quatre-vingt-neuf acres plantés en coton, à raison de mille pieds par acre. Soixante-neuf acres d'indigo, et soixante arbres de canéfice.

Ses vivres consistaient en douze cent deux acres de bananiers, seize cent quarante-sept acres d'ignames ou de patates, et deux mille sept cent vingt-neuf fosses de manioc.

Dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-huit acres étaient occupés par les bois; quatre mille deux cent quatre-vingt-seize par des prairies ou savanes; trois mille six cent cinquante-cinq étaient réservés pour la couronne; et trois mille quatre cent trente-quatre entièrement stériles.

C'était tout ce que quinze ans de travaux avaient pu opérer sur un sol extrêmement montueux et très-peu fertile.

XVIII. Discorde entre les An-

Cet établissement essuya dès ses premiers pas une infidélité des plus criminelles. Plusieurs de

ses cultivateurs avaient obtenu du commerce des avances très-considérables. Pour ne pas payer leurs dettes, ils se réfugièrent avec leurs esclaves dans les îles françaises, où une protection marquée leur fut accordée. Inutilement on les réclama; inutilement on demanda qu'ils fussent tenus de satisfaire à leurs créances : les sollicitations furent inutiles. Alors le corps législatif fit une loi qui assurait à tous les émigrans français l'avantage de jouir avec sécurité de toutes les richesses qu'ils porteraient à la Dominique.

glais de la Dominique et les Français des îles voisines.

Examinons sans partialité la conduite des deux nations, et nous la trouverons mauvaise de part et d'autre.

Français! répondez-moi. Ces transfuges n'étaient-ils pas des voleurs? Pourquoi donc leur accordez-vous un asile. Lorsqu'on les réclama, pourquoi en refusâtes-vous la restitution? On vous l'aura demandée impérieusement. Je l'ignore; mais je le suppose. Ce n'était pas le ton qu'il s'agissait d'examiner, mais la justice de la demande. Ce n'est pas le moment de répondre à la morgue par de la morgue. Une action sollicitée par la justice ne peut jamais humilier. Mettez-vous pour un moment à la place des créanciers, et dites-moi si vous n'auriez pas fait entendre à la cour de Londres les mêmes représentations et les mêmes plaintes; si son silence ou son refus ne vous auraient pas également indignés? Est-ce qu'il y a deux justices?

Et vous Anglais, lorsque par représailles vous offrîtes un asile aux émigrans français, ne doublâtes-vous pas le même délit? N'invitâtes-vous pas au vol et à la désertion les débiteurs infidèles qui étaient tentés d'échapper à la poursuite légitime de leurs créanciers? Si les nations qui se sont partagé le Nouveau-Monde avaient à votre exemple pris le même parti, qui eût fait à ses colons les avances dont ils auraient eu besoin? Que serait devenue l'Amérique, si ce mauvais esprit s'était manifesté à l'origine des conquêtes? Que deviendrait-elle, s'il s'étendait? Réfléchissez-y un moment, et vous vous convaincrez qu'une suspension générale de la justice deviendrait un des plus redoutables fléaux dont l'espèce humaine pût être affligée. Vous sentirez qu'un accord aussi funeste des nations ramènerait l'univers à un état de brigandage et de barbarie dont nous n'avons pas même l'idée. Quel avantage trouverez-vous à nous remplir de vos scélérats et à vous infecter des nôtres? Quel intérêt, quelle confiance peut-on prendre à des hommes sans foi envers leurs concitoyens? Vous promettez-vous plus de probité des nôtres? Si vous les accueillez, pourquoi une troisième nation les repousserait-elle? Votre projet est-il que la perfidie puisse impunément errer de contrée en contrée et se promener avec impunité sur toute la surface du globe? J'exagère les suites de votre procédé; mais si l'on veut juger sainement d'une action, il faut en porter les effets

à l'extrême. C'est un moyen sûr d'en faire sentir avec force le résultat.

Mais, me répliquez-vous, que fallait-il faire? Ce qu'il fallait faire? D'abord ce que vous avez fait. Ensuite descendre à main armée dans les asiles de vos déserteurs, et les ravager. Et c'est ainsi que vous vous seriez montré des hommes braves et justes. Le sang répandu ne vous aurait pas été imputé; et vous auriez été applaudis par tous les peuples de l'Europe intéressés dans la même cause.

Au reste, dois-je être surpris que vous donniez réciproquement retraite à vos malfaiteurs lorsque je vois tous les jours que vous vous arrogez le droit de vous les envoyer en prononçant contre eux le bannissement : loi aussi contraire au droit commun que le serait au droit particulier celle qui autoriserait un citoyen dont le chien devient enragé à le lâcher dans la maison de son voisin?

Mais un homme qui a deux bras est toujours un bon effet..... Donc il ne faut pas le recéler... Et il n'est pas sans espoir, comme il n'est pas sans exemple, qu'un méchant s'amende..... Oui, un contre cent..... Reste à savoir si pour un scélérat qui se corrigera vous voulez acquérir cent scélérats incorrigibles.

XIX. En quoi consiste l'importance de la Dominique.

Cependant un autre objet que des établissemens de culture entrait de loin dans les vues étendues de l'Angleterre. Elle voulait attirer à la

Dominique les productions des colonies françaises pour en faire elle-même le commerce. C'est pour l'exécution de ce grand projet qu'en 1766 furent rendues libres toutes les rades de cette île. Aussitôt accoururent d'Europe et de l'Amérique septentrionale une foule d'hommes actifs et entreprenans. Des dépôts immenses de farines, de poisson salé, d'esclaves, furent formés au Roseau. Cette bourgade fournit aux besoins de la Martinique, de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie, et en reçut en paiement des denrées plus ou moins précieuses. Les échanges auraient été même plus considérables, si, par une avidité fiscale mal entendue, la Grande-Bretagne n'avait elle-même resserré les bornes de ces liaisons frauduleuses.

Les événemens qui ont détaché de l'Angleterre le continent de l'Amérique, et les efforts que font les Français pour étendre leurs liaisons en Afrique doivent bientôt réduire à rien ou à peu de chose l'entrepôt de la Dominique; mais rien ne peut lui ôter l'avantage de sa position. Située entre la Guadeloupe et la Martinique, à sept lieues seulement de l'une et de l'autre, elle les menace également. A ses deux extrémités, nord et sud, sont deux excellentes rades d'où les corsaires et les escadres intercepteront la navigation de la métropole avec ses colonies, la communication même des deux établissemens entre eux. Que serait-ce si, comme il est facile, la rade du nord, connue sous le nom de *Prince-Rupert*, était convertie en

port et entourée de fortifications? Le projet en a été, dit-on, arrêté dans le conseil de George III. Tout porte à croire qu'il ne sera jamais exécuté. La nation met trop de confiance en ses forces navales pour se prêter jamais à cette dépense

La Dominique a fixé dans les derniers temps l'attention de l'Amérique entière par un événement dont les causes remontent, ou peu s'en faut, à la découverte du Nouveau-Monde.

XX. Lois particulières à la Dominique.

Les Européens avaient à peine imprimé leurs pas sanglans sur cet autre hémisphère, qu'il fallut demander à l'Afrique des esclaves pour le défricher. Dans cette espèce dégradée se trouvaient des femmes que le besoin rendit agréables aux premiers colons. De cette alliance que la nature semblait réprouver sortit une génération mixte, dont la tendresse paternelle rompit très-souvent les fers. Une bonté innée dans l'homme fit tomber en quelques occasions d'autres chaînes, et l'argent rendit encore un plus grand nombre de captifs à la liberté. En vain une politique soupçonneuse et prévoyante voulut s'élever avec force contre cet usage applaudi par l'humanité : les affranchissemens ne discontinuèrent pas. On en vit même augmenter le nombre.

Cependant les affranchis ne furent pas égalés en tout à leurs anciens maîtres. Les lois imprimèrent généralement à cette classe un caractère d'infériorité. Le préjugé l'abaissa encore davantage dans les fréquentes concurrences de la vie

civile. Sa position ne fut jamais qu'un état intermédiaire entre l'esclavage et la liberté originaire.

Des distinctions si humiliantes remplirent de rage ces affranchis. L'esclave est communément si abruti, qu'il n'ose braver son tyran; il ne peut que le haïr : mais le cœur de l'homme qui a vu tomber ses fers a plus d'énergie. Il hait et brave les blancs.

Il fallait prévenir les dangereux effets de ces dispositions sinistres. Dans les sociétés de l'Europe, où tous les membres sont égaux, où l'intérêt de chaque individu est l'intérêt de tous, il n'est pas permis de supposer à un citoyen l'intention de nuire au bien général sans de bonnes preuves. Mais en Amérique, où un corps monstrueux, bizarre, divisé de sentimens, est composé de trois classes différentes, on se croit en droit de sacrifier les deux dernières à la sûreté de la première. L'esclave est retenu dans une oppression perpétuelle, et l'affranchi est emprisonné au moindre soupçon. Son aversion pour les blancs est regardée comme un délit fort grave, et justifie aux yeux de l'autorité les précautions qu'on prend contre lui. C'est à cette étrange sévérité que la plupart des nations ont voulu attribuer l'espèce de tranquillité dont elles ont joui dans leurs établissemens du Nouveau-Monde.

Dans les seules colonies anglaises, le noir libre est assimilé au blanc. La présomption la plus forte ne suffit pas pour attenter plutôt à la liberté

de l'un que de l'autre. Il arrive de là que la loi, qui craint de se méprendre sur le choix du criminel, reste quelquefois dans l'inaction plus long-temps que l'avantage public ne le voudrait. Les affranchis ont quelquefois abusé de ces ménagemens dans les îles britanniques. Leurs mouvemens séditieux ont déterminé la Dominique à changer de système.

Par un bill du mois de septembre 1774, il n'est plus permis à aucun colon de donner la liberté à son esclave avant d'avoir versé cent pistoles dans le trésor public. Mais si cet affranchi prouve dans la suite que son travail ne suffit pas à sa subsistance, il recevra quatre-vingts livres tous les six mois, jusqu'à ce que des circonstances plus heureuses lui permettent de se passer de ce secours.

Tout affranchi convaincu, devant deux juges de paix, par la déposition de deux témoins libres ou esclaves, de quelque délit qui ne sera pas capital, sera puni par le fouet, par une amende, ou par la prison, selon que les magistrats l'estimeront convenable. On lui imposera les mêmes peines pour avoir troublé l'ordre public, pour avoir insulté, menacé, ou battu un blanc.

Un affranchi qui aura favorisé la désertion d'un esclave, qui lui aura donné asile ou accepté ses services, sera condamné à une amende de deux mille livres applicable aux besoins publics. Si le coupable était hors d'état de payer cette somme,

on lui ferait subir une prison de trois mois, ou on lui infligerait le fouet, selon que les juges de paix l'ordonneraient.

Aucun nègre, mulâtre ou métis libre ne pourra voter à l'élection du représentant de sa paroisse dans l'assemblée générale de la colonie. La faveur ni la fortune ne pourront jamais effacer ce sceau de réprobation.

XXI. Plan conçu par le ministere britannique pour rendre florissantes les trois îles autrefois neutres.

Après avoir parlé séparément de chacune des trois îles neutres acquises à l'Angleterre par le traité de 1763, il convient d'exposer les moyens que cette puissance a cru devoir employer pour tirer des avantages solides de ses prospérités.

D'abord le gouvernement jugea qu'il lui convenait de vendre les différentes portions du sol étendu que les succès de la guerre lui avaient donné. Si elles avaient été gratuitement accordées, la faveur et l'intrigue les eussent obtenues, et de longtemps elles n'eussent été utiles. Mais la nation était bien assurée que tout citoyen qui aurait employé une partie de ses capitaux à l'acquisition d'un fonds ferait les dépenses nécessaires pour mettre en valeur sa propriété.

Cependant les nouvelles plantations demandent tant de dépenses en bâtimens, en bestiaux, en esclaves, qu'il pouvait être funeste d'exiger tout à coup le prix des terres concédées. Cette considération fit régler que l'acheteur ne serait tenu de donner que vingt pour cent dans le premier moment; dix pour cent chacune des deux

années suivantes; et enfin vingt pour cent les autres années, jusqu'à la fin de son paiement. Il devait être déchu de tous ses droits, si aux époques fixées il ne remplissait pas ses obligations.

Pour adoucir ce que cette loi pouvait avoir de trop rigoureux, on laissa au cultivateur la liberté de convertir sa dette en une rente perpétuelle. Ce cens même ne devait commencer que douze mois après le défrichement.

Comme, dans les îles depuis long-temps possédées par l'Angleterre, la trop vaste étendue des héritages avait visiblement diminué la masse des productions, on crut devoir prendre des mesures pour éloigner ce désordre des acquisitions nouvelles. Il fut statué que personne ne pourrait acquérir plus d'une plantation, et que la plus grande n'excéderait pas cinq cents acres. On la borna même à trois cents pour la Dominique, dont la position et la destination exigeaient un plus grand nombre d'Européens. L'autorité arrêta encore que sur chaque centaine d'acres il en serait défriché cinq tous les ans, jusqu'à ce que la moitié de l'habitation eût été mise en valeur; et que ceux qui n'auraient pas rempli cette obligation devraient une amende de cent douze livres dix sous toutes les années pour chaque acre de terre qui n'aurait pas été cultivé dans le temps prescrit. Chaque colon fut de plus asservi à mettre sur son territoire un blanc ou deux blanches pour chaque centaine d'acres, sous

peine de payer tous les ans au fisc neuf cents francs pour chaque homme, et la moitié de cette somme pour chaque femme qui manquerait au nombre qu'il devait avoir.

Cette dernière précaution devait donner quelque consistance aux nouveaux établissemens; mais on jugea qu'un jour ils auraient besoin de plus grandes forces. Pour les leur procurer de bonne heure, des concessions gratuites, depuis dix jusqu'à trente acres, furent ordonnées en faveur des pauvres qui voudraient se fixer dans les îles. C'était assez de terrain pour les faire vivre par le travail dans une aisance qu'ils n'auraient jamais connue dans l'ancien hémisphère. La crainte qu'ils ne prêtassent leur nom à quelque homme avide, ou ne lui vendissent ensuite leur propriété, fit statuer qu'ils seraient tenus de prendre eux-mêmes possession du sol trois mois après qu'il leur aurait été donné, d'y habiter douze mois de suite, et de le garder sept ans entiers. Leur petit lot devait être exempt de tout droit pendant quatre années. Après ce terme ils devaient un cens de douze sous pour chacun des acres qui seraient en valeur, et 2 liv. 5 sous pour ceux qui resteraient incultes.

Les îles anglaises se plaignaient depuis longtemps de manquer de pluie, parce que toutes les forêts y avaient été abattues. Afin de prévenir cet inconvénient dans les nouvelles possessions, les commissaires eurent ordre de réserver à la cou-

ronne les bois nécessaires pour attirer des nuages et pour entretenir l'humidité, dont toutes les plantes propres à l'Amérique ont plus ou moins besoin.

Enfin aucune des sommes que la vente des terres pourrait rendre ne devait tourner au profit du fisc. Elles devaient être toutes consacrées à des chemins, à des fortifications, à des objets utiles à ces îles.

Il restait à régler le sort des Français établis en grand nombre à la Dominique et à Saint-Vincent. Ces cultivateurs n'avaient aucune inquiétude sur leur propriété. Ils l'avaient obtenue ou achetée des Indiens, et y avaient été confirmés par le gouvernement de la Martinique, qui, en reconnaissance, exigeait d'eux un léger tribut. Le premier de ces titres ne pouvait être d'aucun poids aux yeux de la puissance conquérante, et le second était manifestement contraire aux conventions des cours de Londres et de Versailles, qui s'étaient engagées à ne pas permettre que leurs sujets respectifs s'établissent dans ces îles neutres.

Aussi l'attente des hommes actifs qui devaient accélérer les progrès de deux colonies qu'ils avaient su fonder fut-elle entièrement trompée. Soit que le ministère britannique craignît de dégoûter les Anglais en leur faisant payer un terrain que leurs anciens rivaux auraient continué à posséder gratuitement, soit qu'on désirât de se débarrasser de ceux de ces étrangers que leur religion et leurs

habitudes pouvaient attacher trop fortement à leur première patrie, il fut réglé que les Français ne jouiraient à l'avenir de leurs plantations qu'à bail perpétuel.

Cette dureté, si contraire aux maximes d'une saine politique, les dispersa. L'émigration ne fut pas pourtant universelle. Après la première humeur du mécontentement, les plus sages comprirent qu'ils gagneraient encore plus à racheter les terres dont ils jouissaient qu'à s'aller établir sur un nouveau sol dont le fonds ne leur coûterait rien.

La Grande-Bretagne se promettait beaucoup des mesures qu'elle avait prises pour la prospérité de ses conquêtes. Le succès n'a pas répondu à son attente, et les causes de cet étrange mécompte sont connues.

A peine les traités eurent assuré les trois îles neutres à l'Angleterre que la fureur d'y avoir des établissemens devint universelle. Cette manie épidémique donna un prix extravagant aux terres que le gouvernement faisait vendre. Comme la plupart des acquéreurs n'avaient que leur hardiesse pour toute fortune, le crédit devint leur ressource unique. Ils en trouvèrent à Londres et dans quelques autres places de commerce, dont les négocians, égarés par la même illusion, puisaient dans les banques des sommes considérables à un intérêt modique pour les confier à un intérêt plus fort à ces spéculateurs entreprenans.

Les nouveaux propriétaires, qui la plupart s'étaient fait adjuger un sol sans prendre la peine de le reconnaître, portèrent la même légèreté dans la formation de leurs plantations. Les côtes et l'intérieur des îles acquises se trouvèrent tout à coup couverts de maîtres et d'esclaves, également inexpérimentés dans l'art difficile et pénible des défrichemens. Ce furent des fautes sur des fautes, des malheurs sur des malheurs. Le désordre était extrême. Il ne tarda pas à éclater.

Le colon avait fait ses emprunts à huit pour cent en 1766, ou vers cette époque. Il devait rembourser cinq ans après. L'impossibilité où il se trouva de remplir ses engagemens alarma ses créanciers d'Europe. Frustrés des remises auxquelles ils s'étaient attendus, ces prêteurs avides ouvrirent enfin les yeux. Plus leur confiance avait été crédule, plus leur inquiétude devint active. Armés du glaive de la loi, ils expulsèrent des plantations les infortunés qu'un espoir téméraire avait malheureusement séduits. Ainsi se termina le beau rêve des nouvelles colonies anglaises.

Mais cette grande agitation doit avoir des suites favorables. Les défrichemens entrepris par des hommes sortis du néant, et qui y sont rentrés, seront pour la nation le résultat avantageux d'une fermentation irrégulière et désordonnée. Un sol qui languissait dans les mains des premiers possesseurs sera cultivé avec de plus grands moyens, avec plus d'intelligence et d'économie. Cependant

il doit être permis de douter s'il sera jamais aussi productif que celui de la Grenade.

Quoique les Français eussent formé, dès 1638 le projet de s'établir dans cette île, ils ne l'exécutèrent qu'en 1651. En arrivant ils donnèrent quelques couteaux, quelques haches, quelques pots d'eau-de-vie au chef des sauvages qu'ils y trouvèrent; et, croyant avoir acquis toute propriété, ils prirent le ton de souverains, et bientôt agirent en tyrans. Les Caraïbes, ne pouvant les combattre à force ouverte, prirent le parti que la faiblesse inspire toujours contre l'oppression, de massacrer tous ceux qu'ils trouvaient à l'écart et sans défense. Les troupes qu'on envoya pour soutenir la colonie au berceau ne virent rien de plus sûr, de plus expéditif que de détruire tous les naturels du pays. Le reste des malheureux qu'ils avaient exterminés se réfugia sur une roche escarpée, aimant mieux se précipiter tout vivans de ce sommet que de tomber entre les mains d'un implacable ennemi. Les Français nommèrent légèrement ce roc *le Morne des sauteurs*, nom qu'il conserve encore.

Comment ce peuple frivole perdrait-il dans des contrées éloignées le ton de plaisanterie qu'il garde dans son pays au milieu des plus grandes calamités? Il n'est point cruel; mais une gaîté indigène qui le suit sous des tentes, au milieu des camps, sur un champ de bataille, sur un matelas d'hôpital où on l'a déposé couvert de blessures

dont il expirera dans un moment, lui suggère un mot bizarre qui fait sourire ses camarades aussi maltraités que lui, et la disparate du caractère avec les circonstances se manifestera de la même manière dans tous les Français, et dans quelques originaux chez tous les peuples de la terre.

Un gouverneur avide, violent, inflexible, les paya justement de tant de cruautés. La plupart des colons, révoltés de sa tyrannie, se réfugièrent à la Martinique ; et ceux qui étaient restés sous son obéissance le condamnèrent au dernier supplice. Dans toute la cour de justice qui fit authentiquement le procès à ce brigand, un seul homme nommé Archangeli savait écrire. Un maréchal ferrant fit les informations. Au lieu de sa signature, il avait pour sceau un fer à cheval, autour duquel Archangeli, qui remplissait l'office de greffier, écrivit gravement : *Marque de monsieur de la Brie, conseiller-rapporteur.*

On craignit sans doute que la cour de France ne ratifiât pas un jugement si extraordinaire et réduit à des formalités inouïes, quoique dictées par le bon sens. La plupart des juges du crime et des témoins du supplice disparurent de la Grenade. Il n'y demeura que ceux qui, par leur obscurité, devaient se dérober à la perquisition des lois. Le dénombrement de 1700 atteste qu'il n'y avait dans l'île que deux cent cinquante et un blancs, cinquante-trois sauvages ou mulâtres libres, et cinq cent vingt-cinq esclaves. Les animaux utiles

se réduisaient à soixante-quatre chevaux, et cinq cent soixante-neuf bêtes à cornes. Toute la culture consistait en trois sucreries et cinquante-deux indigoteries.

Tout changea de face vers l'an 1714; et ce changement fut l'ouvrage de la Martinique. Cette île jetait alors les fondemens d'une splendeur qui devait étonner toutes les nations. Elle envoyait à la France des productions immenses, dont elle était payée en marchandises précieuses, qui la plupart étaient versées sur les côtes espagnoles. Ses bâtimens touchaient en route à la Grenade pour y prendre des rafraîchissemens. Les corsaires marchands qui se chargeaient de cette navigation apprirent à cette île le secret de sa fertilité. Son sol n'avait besoin que d'être mis en valeur. Le commerce rend tout facile. Quelques négocians fournirent les esclaves et les ustensiles pour élever des sucreries. Un compte s'établit entre les deux colonies. La Grenade se libérait peu à peu avec ses riches productions; et la solde entière allait se terminer, lorsque la guerre de 1744, interceptant la communication des deux îles, arrêta les progrès de la plus importante culture du Nouveau-Monde. Alors furent plantés des cotonniers, des cacaoyers, surtout des cafiers, qui acquirent durant les hostilités l'accroissement nécessaire pour donner des fruits abondans. La paix de 1748 ne fit pas abandonner ces arbres utiles; mais les cannes furent de nouveau pous-

sées avec une ardeur proportionnée à leur importance. Des malheurs trop mérités privèrent bientôt la métropole des grands avantages qu'elle se promettait de sa colonie.

La rage de jouir avant le temps et sans mesure ; cette maladie qui a gagné le gouvernement d'une nation, digne pourtant d'être aimée de ses maîtres ; cette prodigalité qui moissonne quand il faudrait semer, qui détruit d'une main le passé, de l'autre l'avenir, qui sèche et dévore le fonds des richesses par l'anticipation des revenus ; ce désordre qui résulte des besoins où le défaut de principes et d'expérience ne manque jamais de réduire un état qui n'a que des forces sans vues et des moyens sans conduite ; l'anarchie qui règne au timon des affaires, la précipitation, la brigue subalterne, le vice ou le manque de projets ; d'un côté, la hardiesse de tout faire impunément, et de l'autre la crainte de parler, même pour le bien public ; ce concours de maux, qui s'entraînent de loin, fit passer la Grenade au pouvoir de la Grande-Bretagne, qui fut maintenue dans sa conquête par le traité de 1763.

XXII. Événemens arrivés dans la Grenade depuis qu'elle est tombée sous la domination britannique.

Les Anglais n'y débutèrent pas heureusement. Un grand nombre d'entre eux voulurent avoir des plantations dans une île dont on s'était fait d'avance la plus haute idée ; et dans leur enthousiasme ils les achetèrent beaucoup au-dessus de leur valeur réelle. Cette fureur, qui expulsa d'anciens colons habitués au climat, fit sortir de la

métropole trente-cinq ou trente-six millions de livres. A cette imprudence succéda une autre imprudence. Les nouveaux propriétaires, aveuglés sans doute par l'orgueil national, substituèrent de nouvelles méthodes à celles de leurs prédécesseurs. Ils voulurent changer la manière de vivre des esclaves. Par leur ignorance même attachés plus fortement à leurs habitudes que le commun des hommes, les nègres se révoltèrent. Il fallut faire marcher des troupes et verser du sang. Toute la colonie se remplit de soupçons. Des maîtres qui s'étaient jetés dans la nécessité de la violence craignirent d'être brûlés ou assassinés dans leurs habitations. Les travaux languirent, furent même interrompus. Le calme se rétablit enfin; mais un nouvel orage le suivit de près.

C'est un principe reçu dans la Grande-Bretagne, que les pays conquis ne tombent sous l'inspection du parlement qu'après lui avoir été soumis par une proclamation royale; qu'au monarque seul appartient le droit de régler leur constitution, et que sa prérogative s'étend jusqu'à pouvoir la changer, après même en avoir fait le domaine de la nation. Aussi la Grenade n'eut-elle pas été plus tôt assurée à l'Angleterre par les traités, que Georges III y établit, sans le concours d'aucune autre puissance, le régime qui, dans les colonies comme dans la métropole, exclut des fonctions publiques ceux des citoyens qui ne sont pas de la religion dominante. Mais, averti que ses nouveaux

sujets étaient vexés et très-vexés sous prétexte de leur culte, il voulut que dans la suite les catholiques romains, ainsi que les anglicans, fussent admis dans le corps législatif, dans les tribunaux, dans le conseil, dans toutes les parties du gouvernement. Ce nouvel ordre de choses trouva beaucoup de contradicteurs dans l'un et l'autre hémisphère. Cependant il n'y eut point de réclamation formelle, parce que le chef de l'état n'avait fait que ce qu'il était en droit de faire.

La prédilection que Georges III avait montrée pour les Français devenus ses sujets lui fit penser que ses volontés ne trouveraient aucune opposition dans un établissement où ils formaient encore le plus grand nombre. Dans cette confiance, il ordonna qu'on y perçût, à la sortie des productions, les quatre et demi pour cent que toutes les îles britanniques, excepté la Jamaïque, avaient très-anciennement accordés dans un accès de zèle. On lui contesta ce pouvoir. La cause fut plaidée solennellement, et la décision ne fut pas favorable au monarque.

Cette victoire enfla le cœur des colons. Pour accélérer les cultures, ils avaient fait de gros emprunts aux capitalistes de la métropole. Ces dettes, qui s'élevaient à 50,000,000 de livres, ne furent pas acquittées à leur échéance. Les prêteurs s'armèrent du glaive de la loi qui les autorisait à saisir les plantations hypothéquées, à les faire vendre publiquement, et à en exiger après huit

mois la valeur entière. Cette sévérité répandit la consternation. Dans son désespoir, le corps législatif de l'île porta, le 6 juin 1774, un bill qui partageait en cinq paiemens le prix de l'acquisition, et qui reculait jusqu'à trente-deux mois le dernier terme. Le motif secret de cet acte singulier était sans doute de mettre les débiteurs à portée de se rendre adjudicataires de leurs propres biens, et de leur procurer par ce moyen des délais qu'ils auraient vainement attendus de la commisération de leurs créanciers.

Une entreprise si hardie souleva l'Angleterre entière. On y fut généralement blessé qu'une très-faible partie de l'empire se crût en droit d'anéantir des engagemens contractés sous la disposition d'une loi universelle dans la bonne foi du commerce. Cette indignation fut partagée par les îles mêmes de l'Amérique, qui comprirent bien qu'il n'y aurait plus de crédit à espérer, si la confiance n'avait plus de base. Les Bretons de l'Ancien et du Nouveau-Monde unirent leurs voix pour presser la puissance suprême de repousser sans délai cette grande brèche faite au droit imprescriptible de la propriété; et le parlement, quelle que dût être la détresse d'une si précieuse acquisition, pensa comme les peuples.

En 1771 et en 1775, Saint-Georges, le principal entrepôt des ventes et des achats de la Grenade, fut réduit en cendres par des incendies effroyables. On a beaucoup varié sur l'étendue

de la perte que cette calamité répétée causa à la colonie et à la métropole ; mais tous les témoignages se réunissent pour assurer qu'elle fut immense.

Les fortunes que ces malheurs avaient dérangées commençaient à peine à se réparer lorsque le gouvernement de la colonie ordonna l'établissement des milices telles que les avaient toutes les autres îles du Nouveau-Monde. Les habitans, la plupart Français, assemblés en corps de nation, rejetèrent opiniâtrément pendant dix-huit mois un bill si sage. Il fallut recourir à la loi martiale et au canon pour vaincre une résistance qu'aucun motif raisonnable ne pouvait justifier.

De tels défenseurs ne devaient pas rendre de grands services. Aussi les forces de terre et de mer de la cour de Versailles n'eurent-elles qu'à se présenter au mois de juillet 1779 pour rendre à leur patrie une possession qui en avait été assez récemment démembrée. Sous ces nouveaux maîtres la colonie tomba dans une sorte de langueur, mais pour reprendre son activité après qu'en 1783 elle eut été restituée à la domination dont quatre ans auparavant le sort des armes l'avait arrachée.

La Grenade, qui a vingt et une lieues de circonférence, est coupée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes d'où sortent de grands et nombreux ruisseaux, qui ne se perdent dans l'Océan qu'après avoir fait tourner des moulins très-multipliés, et porté la fertilité dans les

campagnes qu'ils parcourent. Peu de terres dans le Nouveau-Monde sont comparables à celles de cet établissement qui bordent les rivages de la mer. C'est à l'heureux mélange d'argile, de sable et de terre vierge qu'elles doivent leur supériorité. Aussi sont-elles généralement couvertes de cannes à sucre, dont les rejetons, après trois à quatre riches coupes, sont encore très-productifs. Malheureusement le sol se détériore à mesure qu'on avance dans le pays, et il devient si absolument argileux au pied des montagnes, que très-souvent il s'y refuse à toute espèce de culture. C'est une opinion généralement reçue parmi les bons observateurs, que, des quatre-vingt mille arpens de friches quarante mille sont de première qualité, vingt mille d'un ordre inférieur, et vingt mille qui couvrent à peine les dépenses qu'ils exigent, et que pour cette raison il faudra bientôt abandonner.

Avant que la colonie fût devenue propriété britannique, sa population se réduisait à seize mille noirs et à un nombre de blancs proportionné. Sous ses nouveaux maîtres, elle compte six cents Français de tout sexe et de tout âge, sept à huit cents Anglais, douze cents hommes de couleur libres, trente-sept à trente-huit mille esclaves.

Les soins réunis des oppresseurs et des opprimés font naître cinquante mille quintaux de sucre terré, cent cinquante mille quintaux de sucre brut, vingt mille quintaux de café, treize mille

quintaux de coton, cinq mille quintaux de cacao, trente-cinq mille livres pesant d'indigo, huit à neuf mille boucauds de rum. Mais, dans ces produits sont compris quatre mille quintaux de sucre brut, soixante quintaux de café, douze mille quintaux de coton, sept mille livres pesant d'indigo, deux cents boucauds de rum, qu'une douzaine d'îlots connus sous le nom de *Grenadins* ont versés dans les magasins de l'île principale dont ils dépendent.

L'extraction de ces denrées, formant quarante mille tonneaux, occupe cent trente navires expédiés d'Europe et montés par deux mille cinq cents hommes d'équipage. Ce cabotage, propre à l'île, se fait par six cents matelots blancs ou noirs.

L'importance de la Grenade ne se réduit pas à la seule richesse de son sol. Sa proximité du continent lui donne la facilité d'en tirer les bœufs, les mulets, les chevaux nécessaires à sa subsistance, à sa culture et à ses manufactures. Il lui est aisé d'ouvrir avec les Espagnols plus ou moins voisins un commerce interlope que les mauvaises lois de la Castille doivent rendre très-avantageux. Sa position la met à l'abri des ouragans et des coups de vent trop souvent funestes à cette partie du Nouveau-Monde. On ne connaît pas de côtes plus nettes que les siennes, ni qui offrent un plus grand nombre de bonnes rades aux navigateurs. Saint-Georges, chef-lieu de la colonie, possède en particulier un port si parfait, que cinquante

vaisseaux de ligne y peuvent mouiller sans même jeter l'ancre, et y entrer, en sortir dans tous les temps. La citadelle, très-régulièrement construite, quoique trop petite, qui le défend, est à la vérité dominée par deux mornes escarpés; mais, en fortifiant les hauteurs, elle sera susceptible d'une résistance assez longue pour donner aux secours le temps d'arriver.

La réunion de tant d'heureuses circonstances avait fait pencher le gouvernement britannique à placer à la Grenade la protection qu'il doit aux possessions qu'il a dans ces parages. Quels qu'aient été leurs motifs, les colons de l'île ont montré un grand éloignement pour ce nouveau plan. Si le ministère continue à écouter ces répugnances, sa place d'armes sera toujours à Antigoa.

Antigoa, qui a une forme circulaire, et environ vingt milles de long, fut trouvée tout-à-fait déserte par le petit nombre de Français qui s'y réfugièrent, lorsqu'en 1628 ils furent chassés de Saint-Christophe par les Espagnols. Le défaut de sources, qui sans doute avait empêché les sauvages de s'y établir, en fit sortir les nouveaux réfugiés aussitôt qu'ils purent regagner leurs premières habitations. Quelques Anglais, plus entreprenans que les Français et les Caraïbes, se flattèrent de surmonter ce grand obstacle en recueillant dans des citernes l'eau de pluie; et ils s'y fixèrent. On ignore en quelle année précisément fut commencé cet établissement : mais il

est prouvé qu'au mois de janvier 1640 on y voyait une trentaine de familles.

Ce nombre n'était guère augmenté lorsque le lord Willoughby, à qui Charles II venait d'accorder la propriété d'Antigoa, y fit passer à ses frais, en 1666, un assez grand nombre d'habitans. Le tabac, l'indigo, le gingembre, qui seuls les occupaient, ne les auraient jamais vraisemblablement enrichis, si le colonel Codrington n'eût porté en 1680 dans l'île, qui était rentrée au domaine de la nation, une source de prospérité par l'introduction du sucre. Celui qu'elle produisit d'abord fut noir, âcre et grossier. On le dédaignait en Angleterre; et il ne trouvait des débouchés qu'en Hollande et dans les villes anséatiques, où il se vendait beaucoup moins que celui des autres colonies. Le travail plus opiniâtre, l'art, plus ingénieux que la nature n'est rebelle, donnèrent avec le temps à cette denrée ce qui lui manquait de prix et de perfection. L'ambition de tous fut alors de la multiplier.

Plusieurs de ceux qui avaient élevé leur fortune sur cette heureuse base voulurent aller jouir dans leur patrie originaire des richesses qu'ils avaient acquises. Cette émigration pouvait diminuer les prospérités. Pour l'arrêter, l'assemblée de l'île imagina de mettre une taxe sur tous ceux de ses propriétaires qui résideraient en Europe : mais la métropole annula un règlement qui blessait ouvertement la liberté individuelle. Alors la colonie

ordonna que les cultivateurs auraient à l'avenir sur leurs plantations un blanc ou deux blanches pour chaque trentaine de noirs. Cette loi, qui fut adoptée par plusieurs autres îles, n'est guère observée, parce qu'il en coûte moins cher pour la violer que pour entretenir des êtres libres dont les soins ne sont pas indispensables. Aussi les amendes réglées pour en punir la transgression sont-elles devenues une des plus grandes ressources du trésor public de cet établissement.

Son corps législatif a quelquefois montré un courage remarquable. Les îles anglaises n'ont point de monnaies qui leur soient propres. Celles qu'on y voit circuler sont toutes étrangères. La métropole crut en devoir régler la valeur au commencement du siècle. Cet arrangement fut jugé contraire à l'intérêt de la colonie, qui les établit elle-même sur un pied plus haut. Il était raisonnable de penser que le parlement annulerait un acte si contraire à son autorité. Les avocats s'engagèrent, si cet événement arrivait, de ne jamais prêter leur ministère à aucun de ceux qui auraient refusé de prendre les espèces au prix fixé par l'assemblée.

Une autre occasion développa encore mieux l'esprit qui régnait à Antigoa. Son gouverneur, le colonel Pach, bravant également les lois, les mœurs et les bienséances, ne connaissait ni frein ni mesure. La colonie demanda et obtint son rappel. Comme il ne se disposait pas à partir,

plusieurs des plus considérables habitans allèrent lui faire de très-vives représentations sur cette espèce de désobéissance. Ses gardes les repoussent avec brutalité. On prend les armes. Le tyran est attaqué dans sa maison, et meurt percé de mille coups. Son cadavre, jeté nu dans la rue, est mutilé par ceux dont il avait déshonoré la couche. La métropole, plus touchée des droits sacrés de la nature que jalouse de son autorité, détourne les yeux d'un attentat que sa vigilance aurait dû prévenir, mais dont l'équité ne lui permettait pas de tirer vengeance. Ce n'est que la tyrannie qui, après avoir excité la rébellion, veut l'éteindre dans le sang des opprimés. Le machiavélisme, qui enseigne aux princes l'art de se faire craindre et détester, leur ordonne d'étouffer les victimes dont les cris importunent. L'humanité prescrit aux rois la justice dans la législation, la douceur dans l'administration, la modération pour ne pas occasionner les soulèvemens, et la clémence pour les pardonner. La religion ordonne aux peuples l'obéissance : mais, avant tout, Dieu commande aux princes l'équité. S'ils y manquent, cent mille bras, cent mille voix s'élèveront contre un seul homme au jugement du ciel et de la terre.

Si vous en exceptez quelques médiocres hauteurs dans la partie méridionale, l'île est assez généralement unie. Tout ce qui y est susceptible de culture est défriché. Une seule rivière la traverse, mais elle n'est pas navigable. Comme les

forêts ont été toutes abattues, les sécheresses la dévorent trop souvent. Ses côtes offrent aux navires marchands trois ou quatre assez bons ports, dont celui de Saint-Jean est le plus fréquenté. Ces différentes rades occupent une cinquantaine de petits bâtimens formant dans leur ensemble quatorze cents tonneaux, et montés par quatre cents hommes, presque tous esclaves. On compte dans la colonie deux mille cinq cents blancs, et trente-huit à quarante mille noirs. Depuis 1766 jusqu'en 1772, leurs soins réunis donnèrent annuellement vingt-sept millions vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize livres pesant de sucre; un million deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente et un galons de rum; deux mille huit cent dix-sept galons de mélasse, et quelques autres denrées de peu d'importance. Ces productions diverses n'ont que peu augmenté depuis cette époque assez reculée.

Un grand intérêt doit exciter l'Angleterre à prévenir par tous les moyens possibles la décadence d'un si précieux établissement. C'est l'unique boulevard des nombreuses et petites îles qu'elle occupe dans ces parages. Toutes ont les yeux fixés sur Antigoa et sur le Havre anglais, où mouillent toutes les forces navales chargées de leur sûreté, et où les escadres trouvent réunis, dans des arsenaux et des magasins très-bien entendus, les objets nécessaires pour assurer leurs opérations. L'entretien des médiocres fortifications qui

entourent les deux principales rades, une partie de la solde des six cents hommes chargés de leur défense, les frais qu'entraîne l'artillerie, ces dépenses sont à la charge de la colonie, et absorbent les deux tiers de 272,582 livres qu'elle est obligée de demander annuellement à ses habitans,

Le conseil d'Antigoa n'étend pas sa juridiction sur les îles britanniques situées à son voisinage, qui ont toutes leurs assemblées particulières; mais son gouverneur l'est aussi de Montferrat, de Nièves, de Saint-Christophe, d'Anguille, des Vierges; et c'est une de ses obligations de les visiter chaque année.

XXIII. A quoi se réduit l'établissement formé par les Anglais à Montferrat.

Montferrat, situé à sept lieues nord-ouest d'Antigoa, fut reconnu en 1493 par les Espagnols, et occupé en 1632 par les Anglais. Les sauvages qui y vivaient paisiblement en furent, selon l'usage, chassés par les usurpateurs. Cette injustice n'eut pas d'abord des suites fort heureuses. La marche du nouvel établissement fut long-temps si lente, que, cinquante-six ans après sa fondation, on y comptait à peine sept cents habitans. Ce ne fut que vers la fin du siècle que la population en blancs et en noirs devint ce qu'elle pouvait être dans une possession si resserrée. Des cannes furent alors substituées aux denrées de peu de valeur qui avaient fait languir leurs cultivateurs dans la misère. La guerre et les élémens renversèrent à plusieurs reprises les espérances les mieux fondées, et forcèrent les colons à contrac-

ter des dettes qui ne sont pas encore acquittées.

Cette île a douze milles de long et six de large. Un tiers de ses trente mille acres de terre n'est pas susceptible de culture ; les cannes en couvrent un tiers, et l'autre tiers sert à divers usages. Sur ce sol inégal, pierreux et communément profond, coulent deux petites rivières, dont l'une est très-poissonneuse. La marine de la colonie se réduit à une douzaine de bateaux manœuvrés par quarante ou cinquante noirs. On n'y compte que treize cents hommes libres et dix mille esclaves. Ils envoient annuellement à la Grande-Bretagne quatre mille vingt-huit poinçons, trois cent vingt-deux tierçons, deux cent vingt-neuf barriques de sucre; deux mille cent quarante-huit poinçons, vingt et un tierçons et quatorze barils de rum; deux cent quarante-cinq balles de coton, et un millier de café.

Un des désavantages de Montferrat, où la dépense publique ne passe pas annuellement 49,887 livres, c'est qu'elle n'a pas une seule rade où les chargemens, où les déchargemens soient faciles. Les navires même seraient en danger sur ses côtes, si ceux qui les conduisent n'avaient l'attention, lorsqu'ils voient approcher les gros temps, de prendre le large ou de se retirer dans les ports voisins. Nièves est exposée au même inconvénient.

XXIV. Mœurs anciennes et état actuel de l'île de Nièves.

L'opinion la plus généralement reçue est que cette île fut occupée en 1628 par les Anglais. Ce n'est proprement qu'une montagne très-haute,

et d'une pente douce, couronnée par de grands arbres. Les plantations règnent tout autour, et, commençant au bord de la mer, s'élèvent presque jusqu'au sommet. Mais, à mesure qu'elles s'éloignent de la plaine, leur fertilité diminue, parce que leur sol devient plus pierreux. Cette île est arrosée de nombreux ruisseaux. Ce seraient des sources d'abondance, si dans les temps d'orages ils ne se changeaient en torrens, n'entraînaient les terres, et ne détruisaient les trésors qu'ils ont fait naître.

La colonie de Nièves fut un modèle de vertu, d'ordre et de piété. Elle dut ces mœurs exemplaires aux soins paternels de son premier gouverneur. Cet homme unique excitait par sa propre conduite tous les habitans à l'amour du travail, à une économie raisonnable, à des délassemens honnêtes. Celui qui commandait, ceux qui obéissaient, tous n'avaient pour règle de leurs actions que la plus rigide équité. Les progrès de ce singulier établissement furent si considérables, que quelques relations n'ont pas craint d'y compter jusqu'à dix mille blancs, jusqu'à vingt mille noirs. Le calcul d'une pareille population sur un terrain de deux lieues de long et d'une de large, fût-il très-exagéré, n'en suppose pas moins un effet extraordinaire, mais infaillible, de la prospérité qui suit la vertu dans les sociétés bien policées.

Cependant la vertu même ne met ni l'homme

isolé ni les peuples à l'abri des fléaux de la nature ou des injures de la fortune. En 1689, une affreuse mortalité moissonna la moitié de cette heureuse peuplade. Une escadre française y porta le ravage en 1706, et lui ravit trois ou quatre mille esclaves. L'année suivante, la ruine de cette île fut consommée par le plus furieux ouragan dont on ait conservé le souvenir. Depuis cette suite de désastres, elle s'est un peu relevée.

Au temps où nous écrivons, Nièves, située douze lieues à l'est d'Antigoa, et dont les contributions publiques ne s'élèvent pas annuellement au-dessus de 45,000 livres, compte mille blancs et dix mille noirs. Sur un sol de la même étendue et de la même qualité que celui de Montferrat, elle cultive les mêmes denrées, et en récolte une quantité à peu près égale, qu'elle expédie toutes de la jolie ville de Charles-Town. Peut-être ceux qui s'affligent le plus de la destruction des Américains et de la servitude des Africains seraient-ils un peu consolés, si les Européens étaient partout aussi humains que les Anglais l'ont été à Nièves, si les îles du Nouveau-Monde étaient toutes aussi bien cultivées à proportion ; mais la nature et la société voient peu de ces prodiges.

XXV. St.-Christophe, d'abord partagé entre les Anglais et les Français, reste à la Grande-Bretagne.

Saint-Christophe fut le berceau de toutes les colonies anglaises et françaises du Nouveau-Monde. Les deux nations y arrivèrent le même jour, en 1625. Elles se partagèrent l'île ; elles signèrent une neutralité perpétuelle ; elles se pro-

mirent des secours mutuels contre l'ennemi commun : c'était l'Espagnol qui, depuis un siècle, envahissait ou troublait l'un et l'autre hémisphère. Malheureusement, par une convention peu réfléchie, on avait laissé en commun la chasse, la pêche, les bois, les rades, les salines. Cet arrangement mêlait trop des hommes qui ne pouvaient s'aimer, et la jalousie divisa bientôt ceux qu'un intérêt momentané avait unis. Cette funeste passion enfantait tous les jours des querelles, des combats, des dévastations ; mais c'étaient des animosités particulières, dont les gouvernemens respectifs ne s'occupaient pas. Des causes plus graves ayant, en 1666, allumé entre les métropoles des guerres qui remplirent presque sans interruption le reste du siècle, leurs sujets de Saint-Christophe se battirent avec un acharnement qu'on ne retrouvait pas ailleurs. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils se chassaient tour à tour de leurs plantations. Cette alternative si long-temps balancée de succès et de disgrâces finit, en 1702, par l'expulsion des Français, auxquels le traité d'Utrecht ôta tout espoir de retour.

Ce sacrifice devait peu coûter à un peuple qui ne s'était jamais sérieusement occupé du soin de faire naître des productions sur son domaine. La population s'y réduisait à six cent soixante-sept blancs de tout âge et de tout sexe, à vingt-neuf noirs libres, à six cent cinquante-neuf esclaves. Cent cinquante-sept chevaux, deux cent soixante-

cinq bêtes à cornes formaient ses troupeaux. Elle ne cultivait qu'un peu de coton et d'indigo; elle n'avait qu'une sucrerie.

XXVI. Ce que St.-Christophe est devenu sous la domination britannique.

Quoique l'Angleterre eût su depuis long-temps mieux faire valoir ses droits dans cette île, elle ne profita pas d'abord de la cession qui la lui laissait tout entière. Sa conquête fut long-temps en proie à des gouverneurs avides, qui vendaient les terres à leur profit, ou qui les distribuaient à leurs créatures, sans pouvoir garantir la durée de la vente ou de la concession au-delà du terme de leur administration. Le parlement fit enfin cesser ce désordre. Il ordonna que toutes les terres fussent mises à l'encan, et que le prix en fût porté aux caisses de l'état. Depuis cette sage disposition, les possessions nouvelles furent cultivées comme les anciennes.

L'île, qui n'est séparée de Nièves que par un canal d'une lieue, et qui est généralement, mais très-inégalement étroite, doit avoir soixante-huit milles de long, et contient quarante-trois mille sept cent vingt-six acres. Des monts entassés, stériles, quoique couverts de verdure, et qui occupent le tiers du terrain, la coupent dans presque toute sa longueur. Du pied de ces montagnes sortent une infinité de sources, qui la plupart tarissent malheureusement dans la saison sèche. On voit éparses dans la plaine des habitations agréables, propres, commodes, ornées d'avenues, de fontaines et de bosquets. Le goût de la vie

champêtre, qui s'est plus conservé en Angleterre que dans les autres contrées de l'Europe civilisée, est devenu une sorte de passion à Saint-Christophe. Jamais on n'y sentit la nécessité de se réunir en petites assemblées pour tromper l'ennui; et si les Français n'y avaient laissé une bourgade où leurs mœurs règnent encore, on n'y connaîtrait point cet esprit de société qui enfante plus de tracasseries que de plaisirs; qui, nourri de galanterie, aboutit à la débauche; qui commence par les joies de la table et finit par les querelles du jeu. Au lieu de ce simulacre d'union, qui n'est qu'un germe de division, les représentans des propriétaires, presque tous fixés en Europe, vivent au nombre de dix-neuf cents dans les plantations dont ils ont la direction, et obtiennent d'un sol qui n'a de défaut que celui d'être un peu trop sablonneux, par les travaux de cinq cents noirs ou mulâtres libres, et par ceux de vingt-six mille esclaves, quinze mille quatre cent quatre-vingt quatorze poinçons, quatorze cent seize tierçons, et quatorze cent quarante-quatre barils du plus beau sucre de l'Amérique; sept mille deux cent seize poinçons, quarante-deux tierçons et vingt-six barils de rum; cent trente et un poinçons, six tierçons et six barils de mélasse; huit cent quarante-quatre balles de coton, quelques faibles parties de café et de cacao. Ces riches produits mettent les cultivateurs en état de payer aisément les contributions publiques, qui ne pas-

sent pas annuellement 70,000 livres. La navigation propre à la colonie n'occupe qu'une trentaine de bâtimens montés par cent cinquante hommes.

XXVII. Déplorables catastrophes arrivées à Saint-Christophe.

C'est à Saint-Christophe que se passa en 1756 une scène digne d'être racontée.

Un nègre fut associé dès l'enfance aux jeux de son jeune maître. Cette familiarité, communément si dangereuse, étendit les idées de l'esclave sans altérer son caractère. Quazy mérita bientôt d'être choisi pour directeur des travaux de la plantation; et il montra dans ce poste important une intelligence rare et un zèle infatigable. Sa conduite et ses talens augmentèrent encore sa faveur. Elle paraissait hors de toute atteinte, lorsque ce chef des ateliers, jusqu'alors si chéri et si distingué, fut soupçonné d'avoir manqué à la police établie, et publiquement menacé d'une punition humiliante.

Un esclave qui a long-temps échappé aux châtimens infligés trop facilement et trop souvent à ses pareils, est infiniment jaloux de cette distinction. Quazy, qui craignait l'opprobre plus que le tombeau, et qui ne se flattait pas de faire révoquer par ses supplications l'arrêt prononcé contre lui, sortit à l'entrée de la nuit pour aller invoquer une médiation puissante. Son maître l'aperçut malheureusement, et voulut l'arrêter. On se prend corps à corps. Les deux champions, adroits et vigoureux, luttent quelques momens avec des succès variés. L'esclave terrasse à la fin son in-

flexible ennemi, le met hors d'état de sortir de cette situation fâcheuse, et, lui portant un poignard sur le sein, lui tient ce discours :

« Maître, j'ai été élevé avec vous. Vos plaisirs « ont été les miens. Jamais mon cœur ne connut « d'autres intérêts que les vôtres. Je suis innocent « de la petite faute dont on m'accuse ; et quand « j'en aurais été coupable, vous auriez dû me la « pardonner. Tous mes sens s'indignent au sou-« venir de l'affront que vous me prépariez ; et « voici par quels moyens je veux l'éviter. » En disant ces mots, il se coupe la gorge, et tombe mort sans maudire un tyran qu'il baigne de son sang.

Dans la même île, l'amour et l'amitié se sont signalés par une tragédie dont la fable et l'histoire n'avaient point encore fourni l'exemple.

Deux nègres, jeunes, bien faits, robustes, courageux, nés avec une âme rare, s'aimaient depuis l'enfance. Associés aux mêmes travaux, ils s'étaient unis par leurs peines, qui, dans les cœurs sensibles, attachent plus que les plaisirs. S'ils n'étaient pas heureux, ils se consolaient au moins dans leurs infortunes. L'amour, qui les fait toutes oublier, vint y mettre le comble. Une négresse, esclave comme eux, avec des regards plus vifs sans doute et plus brûlans à travers un teint d'ébène que sous un front d'albâtre, alluma dans ces deux amis une égale fureur. Plus faite pour inspirer que pour sentir une grande passion,

leur amante aurait accepté l'un ou l'autre pour époux; mais aucun des deux ne voulait la ravir, ne pouvait la céder à son ami. Le temps ne fit qu'accroître les tourmens qui dévoraient leur âme sans affaiblir leur amitié ni leur amour. Souvent leurs larmes coulaient amères et cuisantes dans les embrassemens qu'ils se prodiguaient à la vue de l'objet trop chéri qui les désespérait. Ils se juraient quelquefois de ne plus l'aimer, de renoncer à la vie plutôt qu'à l'amitié. Toute l'habitation était attendrie par le spectacle de ces combats déchirans. On ne parlait que de l'amour des deux amis pour la belle négresse.

Un jour ils la suivirent au fond d'un bois. Là, chacun des deux l'embrasse à l'envi, la serre mille fois contre son cœur, lui fait tous les sermens, lui donne tous les noms qu'inventa la tendresse; et tout à coup, sans se parler, sans se regarder, ils lui plongent à la fois un poignard dans le sein. Elle expire; et leurs larmes, leurs sanglots se confondent avec ses derniers soupirs. Ils rugissent. Le bois retentit de leurs cris forcenés. Un esclave accourt. Il les voit de loin qui couvrent de leurs baisers la victime de leur étrange amour. Il appelle, on vient, et l'on trouve ces deux amis qui, le poignard à la main, se tenant embrassés sur le corps de leur malheureuse amante, baignés dans leur sang, expiraient eux-mêmes dans les flots qui ruisselaient de leurs propres blessures.

Ces amans, ces amis étaient dans les fers. C'est dans cette condition avilissante que naissent des actions dignes d'étonner l'univers. Malheur à celui que l'énergie de cet amour féroce ne fait pas frémir d'horreur et de pitié. La nature l'a formé, non pas pour l'esclavage des nègres, mais pour la tyrannie de leurs maîtres. Cet homme aura vécu sans commisération, il mourra sans consolation; il n'aura jamais pleuré, jamais il ne sera pleuré.

XXVIII. La colonie d'Anguille est très-misérable, et son sort ne peut changer.

Anguille, placée quinze lieues au nord de Saint-Christophe, a vingt et un milles de long sur cinq de large. On n'y voit ni montagnes, ni bois, ni rivières. Son sol n'est que de la craie. Ses côtes n'offrent que deux rades; et encore n'y a-t-il que de très-petits bateaux qui puissent y mouiller.

Quelques vagabonds anglais s'établirent sur ce rocher poreux et friable vers 1650. La succession des temps y a amené quatre cents blancs et deux mille noirs. Ces hommes laborieux sont parvenus à arracher à ce mauvais terrain, dans les bonnes années, cinq cents barils de sucre, cent barils de rum, et cinq cents balles de coton. Lorsque des sécheresses trop communes les privent entièrement ou en partie de ce faible produit, ils ne trouvent de ressource que dans la vente de leurs chèvres et de leurs moutons, qui réussissent mieux sur ces plaines que dans les établissemens voisins; et dans un étang dont ils livrent le sel

aux nouveaux Anglais, qui de leur côté leur donnent quelques subsistances.

Jamais vaisseau européen n'aborda à ces misérables plages. La peuplade qui les occupe a toujours été obligée d'aller faire elle-même ses ventes et ses achats dans les îles voisines. Ses regards se sont spécialement tournés vers Saint-Christophe.

Anguille a cependant une assemblée, et un chef toujours choisi par les habitans et confirmé par le gouverneur d'Antigôa. Un étranger envoyé pour conduire ce faible établissement serait repoussé par des hommes qui ont conservé quelque chose du caractère indépendant et des mœurs un peu sauvages de leurs pères.

A quelque distance d'Anguille commencent les îles Vierges, qui sont terminées par Saint-Jean et par Saint-Thomas, deux possessions danoises. Ce petit archipel, de tout temps inhabité, fut d'abord fréquenté par les Espagnols de Porto-Rico, qui y prenaient une grande abondance de tortues. Les Hollandais y avaient commencé un établissement, lorsqu'en 1666 ils en furent chassés par les Anglais, qui depuis en sont restés les maîtres.

XXIX. Tortola est la seule des îles Vierges que les Anglais aient cultivée.

Cette nation a successivement occupé Tortola, Spanishtown et Jostandykes. La première de ces îles a quinze mille acres, un sol profond, et le seul ruisseau qui soit dans l'archipel. Le terroir de la seconde, d'un tiers moins étendu et d'une

qualité très-inférieure, a reçu en dédommagement une mine abondante d'excellent cuivre. On n'accorde à la troisième que quatre mille acres, moins productifs que ceux de l'une, plus productifs que ceux de l'autre. Le sucre n'est cultivé que dans ces trois îles. Celles qui les entourent, et dont le nombre s'élève à plus de cent, ne sont la plupart que des rochers ou des bancs de sable d'une ou deux lieues de circonférence. Sur celles où se trouvent quelques veines de terre végétale errent quelques bestiaux et est récolté un peu de coton. Anegada, la plus étendue de ces mauvaises îles, voit errer sur ses sables plus de troupeaux que les autres, et est devenue, on ne sait comment, un lieu de dissipation.

Le nombre des colons blancs répandus dans tout l'archipel ne s'élève pas au-dessus de treize cents, ni celui des noirs au-dessus de dix mille. La valeur du sucre, du rum, du coton qu'ils envoient annuellement à leur métropole, peut s'élever à deux millions ou deux millions cinq cent mille livres. Ces productions sont exportées par une vingtaine de navires anglais, réduits à prendre leur chargement dans quelques baies plus ou moins commodes, plus ou moins sûres. Il n'existe pas un seul port dans cette partie de l'empire britannique.

Avant 1774, les Vierges n'avaient eu ni gouvernement régulier ni culte public. Elles reçurent l'un et l'autre à cette époque; et, à l'imitation

de quelques autres colonies, elles consentirent que le roi pût percevoir quatre et demi pour cent sur les denrées qui sortiraient de leurs plantations.

Jusqu'alors la métropole avait exigé que toutes les productions des Vierges fussent envoyées dans ses ports, sans s'être jamais occupée du soin d'assurer à leurs cultivateurs des propriétés acquises ou transmises d'une manière assez irrégulière, et qui pouvaient être juridiquement attaquées. Pouvait-on dire plus formellement à ces hommes laborieux : « Vous ne nous êtes rien. « Payez, payez encore ; et lorsque vous ne serez « plus en état de payer, soyez malheureux, pé- « rissez, mourez, peu nous importe. L'intérêt « que nous prenons à votre sort est en raison des « sommes que vous nous fournissez ? » On ne tient nulle part ce propos inhumain ; mais on a partout la même façon de penser, la même façon d'agir. Partout on traite les sujets comme des mines, qu'on cesse d'exploiter quand elles ne rendent plus rien. Partout on oublie qu'avec un peu de justice et de protection on les rendrait inépuisables. Partout les empires se croient éternels, et ceux qui les gouvernent se conduisent comme s'ils n'avaient pas un jour à durer.

Heureusement pour l'honneur de la Grande-Bretagne M. le chevalier Payne a montré un meilleur esprit. Sous sa vigilante administration le fisc a garanti aux habitans des Vierges les terres

dont ils s'étaient emparés, et qui, dans les principes du droit public, auraient dû appartenir au gouvernement et n'être concédées que par lui.

La Barboude, qu'on ne peut regarder comme domaine anglais que parce qu'elle est soumise aux tribunaux d'Antigoa, dont elle n'est éloignée que de quinze lieues, la Barboude appartient tout entière à la famille de Codrington. Sa circonférence est de six à sept lieues, et ses côtes sont très-dangereuses. C'est peut-être, de toutes les îles de l'Amérique, la plus unie. Les arbres qui la couvrent sont faibles et peu élevés, parce qu'il ne s'y trouve jamais plus de six ou sept pouces de terre sur une couche de pierre à chaux. La nature y a placé une grande abondance de tortues. Un caprice y a fait envoyer des bêtes fauves et plusieurs espèces de gibier. Le hasard y a rempli les bois de pintades et d'autres volailles échappées des vaisseaux dans quelques naufrages. Sur ce sol sont nourris des bœufs, des chevaux, des mulets pour les travaux des établissemens voisins. On n'y connaît d'autre culture que celle de l'herbe de Guinée, nécessaire pour la nourriture de ces nombreux troupeaux, dans la saison où les pâturages manquent. Sa population se réduit à trois cent cinquante esclaves, et au petit nombre d'hommes libres chargés de les conduire. L'air y est très-pur et très-sain. Autrefois les infirmes des autres îles anglaises l'allaient respirer pour arrêter le progrès de leurs maux ou pour

rétablir leurs forces. Cet usage a cessé depuis que quelques-uns d'entre eux se sont permis des chasses destructives.

Quoi, pour nourrir des animaux, on laissera périr des hommes ! Comment souffre-t-on que cet usage atroce, qui attire les imprécations de presque toute l'Europe sur les souverains, sur les seigneurs de nos contrées, s'établisse au-delà des mers ? Je l'ai demandé, et l'on m'a répondu que l'île appartenait aux Codrington, et qu'ils avaient le droit de disposer de leur propriété à leur fantaisie. Je demande à présent si le droit sacré sans doute de la propriété n'a point de limites ; si ce droit n'est pas, dans mille circonstances, sacrifié au bien public ; si celui qui possède une fontaine peut refuser de l'eau à celui qui se meurt de soif ; si un Codrington mangerait d'une de ces précieuses pintades qui aurait coûté la vie à son compatriote, à son semblable ; si celui qui serait convaincu d'avoir laissé mourir un malade à sa porte serait suffisamment puni par l'exécration générale, et s'il ne mériterait pas d'être traîné au tribunal des lois comme assassin ? Possesseurs de la Barboude, vous l'êtes de tous ceux à qui vous avez enlevé la salubrité de l'air qui les aurait conservés ; et si vous n'en êtes pas désespérés en mourant, c'est que vous braverez au fond du cœur la justice divine.

XXX. Description de la Jamaïque.

La Jamaïque, l'une des grandes Antilles, est située au dix-huitième degré de latitude septen-

trionale, à cent quarante lieues du continent, à vingt-quatre de Saint-Domingue, et à dix-huit de Cuba. On lui donne cent soixante-dix milles de long, soixante-dix milles dans sa plus grande largeur, et environ quatre millions d'acres de terre. Elle est coupée par plusieurs chaînes de montagnes assez élevées et très-irrégulières. Leur stérilité n'empêche pas qu'elles ne soient couvertes d'arbres d'espèces diverses, dont les racines, pénétrant dans les fentes des rochers, vont chercher l'humidité que laissent des orages et des brouillards fréquens. Cette verdure perpétuelle, alimentée et embellie par une foule d'abondantes cascades, forme un printemps de toute l'année, et présente aux yeux enchantés un spectacle des plus délicieux. Mais ces eaux qui, tombant des sommets arides, versent la fécondité dans les plaines, ont un goût de cuivre désagréable et malsain. Le climat est plus dangereux encore; et, quoique moins embrasé que celui des îles voisines, il est plus meurtrier. Cependant on n'est pas également exposé à ses malignes influences dans tous les quartiers. Ceux du sud et du nord, plus ouverts que les autres, sont généralement plus salubres. Le sol varie, ainsi que l'air. Noir et profond au nord, il est au sud rougeâtre et sablonneux.

XXXI. Les Espagnols découvrent la Jamaïque,

Colomb découvrit en 1494 cette île, devenue depuis si célèbre, mais il n'y forma point d'établissement. Huit ans après il y fut jeté par la tem-

et s'y établissent quelque temps après.

pête. La perte de ses vaisseaux le mettant hors d'état d'en sortir, il implora l'humanité des sauvages, et il en reçut tous les secours de la commisération naturelle. Cependant ce peuple, qui ne cultivait que pour ses besoins, se lassa de nourrir des étrangers qui l'exposaient à mourir lui-même de disette, et il s'éloigna peu à peu des côtes. Les Espagnols ne gardèrent plus alors de ménagement avec ces timides Indiens qu'ils avaient déjà effarouchés par des actes de violence, et ils s'emportèrent jusqu'à prendre les armes contre un chef humain et juste qui n'approuvait pas leurs férocités. Pour sortir de cette situation désespérée, Colomb profita d'un de ces phénomènes de la nature où l'homme de génie trouve quelquefois des ressources pardonnables à la nécessité.

Ses connaissances astronomiques l'instruisaient qu'il y aurait bientôt une éclipse de lune. Il fit avertir les caciques voisins de s'assembler pour entendre des choses utiles à leur conservation. « Pour vous punir, leur dit-il d'un air inspiré, de « la dureté avec laquelle vous nous laissez périr « mes compagnons et moi, le dieu que j'adore va « vous frapper de ses plus terribles coups. Dès ce « soir vous verrez la lune rougir, puis s'obscur- « cir et vous refuser sa lumière. Ce ne sera que « le prélude de vos malheurs, si vous vous obs- « tinez à me refuser des vivres. »

A peine l'amiral a parlé que ses prophéties s'accomplissent. La désolation est extrême parmi les

sauvages. Ils se croient perdus, demandent grâce, et promettent tout. Alors on leur annonce que le ciel, touché de leur repentir, apaise sa colère, et que la nature va reprendre son cours. Dès ce moment les subsistances arrivent de tous côtés, et Colomb n'en manqua plus jusqu'à son départ.

Ce fut don Diègue, fils de cet homme extraordinaire, qui fixa les Espagnols à la Jamaïque. En 1509, il y fit passer de Saint-Domingue soixante-dix brigands sous la conduite de Jean d'Esquimel : d'autres ne tardèrent pas à les suivre. Tous semblaient n'aller dans cette île paisible que pour s'y baigner dans le sang humain. Le glaive de ces barbares ne s'arrêta que lorsqu'il n'y resta pas un seul habitant pour conserver la mémoire d'un peuple nombreux, doux, simple et bienfaisant. Pour le bonheur de la terre ses exterminateurs ne devaient pas remplacer cette population. Auraient-ils voulu même se multiplier dans une île qui ne fournissait pas de l'or ? Leur cruauté fut sans fruit pour leur avarice; et la terre qu'ils avaient souillée de carnage sembla se refuser aux efforts d'inhumanité qu'ils firent pour s'y fixer. Tous les établissemens élevés sur la cendre des naturels du pays tombèrent à mesure que le travail et le désespoir achevèrent d'épuiser le reste des sauvages échappés aux fureurs des premiers conquérans. Celui de San-Iago de la Vegà fut le seul qui se soutint. Les habitans de cette ville, plongés dans l'oisiveté qui suit la tyrannie

après la dévastation, se contentaient de vivre de quelques plantations dont ils vendaient le superflu aux vaisseaux qui passaient sur leurs côtes. Toute la population de la colonie, concentrée au petit territoire qui nourrissait cette race de destructeurs, était bornée à quinze cents esclaves, commandés par autant de tyrans, lorsque les Anglais vinrent enfin attaquer cette ville, s'en rendirent maîtres, et s'y établirent en 1655.

XXXII. La Jamaïque est conquise par les Anglais. Événemens arrivés dans l'île depuis qu'ils en sont les maîtres.

Avec eux y entra la discorde. Ils en apportaient les plus funestes germes. D'abord la nouvelle colonie n'eut pour habitans que trois mille hommes de cette milice fanatique qui avait combattu et triomphé sous les drapeaux du parti républicain. Bientôt ils furent joints par une multitude de royalistes qui espéraient trouver en Amérique la consolation de leur défaite, ou le calme de la paix. L'esprit de division qui avait si long-temps et si cruellement déchiré les deux partis en Europe les suivit au-delà des mers. C'en était assez pour renouveler dans le Nouveau-Monde les scènes d'horreur et de sang tant de fois répétées dans l'Ancien. Mais Penn et Venables, conquérans de la Jamaïque, en avaient remis le commandement à l'homme le plus sage, qui se trouvait le plus ancien officier. C'était Dodley, qui avait plié sous l'autorité d'un citoyen vainqueur, mais sans rien perdre de son attachement pour les Stuarts. Deux fois Cromwel, qui avait démêlé ses sentimens secrets, lui substitua de ses partisans, et

deux fois leur mort replaça Dodley à la tête des affaires.

Les conspirations qu'on tramait contre lui furent découvertes et dissipées. Jamais il ne laissa impunies les moindres brèches faites à la discipline. La balance fut dans ses mains toujours égale entre la faction que son cœur détestait et celle qu'il aimait. L'industrie était excitée, encouragée par ses soins, ses conseils et ses exemples. Son désintéressement appuyait son autorité. Content de vivre du produit de ses plantations, jamais on ne réussit à lui faire accepter des appointemens. Simple et familier dans la vie privée, il était dans sa place intrépide guerrier, commandant ferme et sévère, sage politique. Sa manière de gouverner fut toute militaire : c'est qu'il avait à contenir ou policer une colonie naissante, uniquement composée de gens de guerre ; à prévenir ou repousser une invasion des Espagnols, qui pouvaient tenter de recouvrer ce qu'ils venaient de perdre.

Mais, lorsque Charles II eut été appelé au trône par la nation qui en avait précipité son père, il s'établit à la Jamaïque un gouvernement civil, modelé, comme dans les autres îles, sur celui de la métropole. Cependant ce ne fut qu'en 1682 qu'on y publia un corps de lois qui la distinguait des autres établissemens. Trois de ces sages statuts méritent l'attention des lecteurs politiques.

Le but du premier est d'exciter les citoyens à

la défense de la patrie, sans que la crainte de commettre leur fortune particulière puisse les détourner du service public. Il ordonne que tout dommage fait par l'ennemi sera payé sur-le-champ par l'état, et aux dépens de tous les sujets si le fisc n'y suffit pas.

Une autre loi veille aux moyens d'augmenter la population. Elle veut que tout maître de vaisseau qui aura porté dans la colonie un homme hors d'état de payer son passage reçoive une gratification générale de 22 liv. 10 s. La gratification particulière est de 168 liv. 15 s. pour chaque personne portée d'Angleterre ou d'Écosse; de 135 liv. pour chaque personne portée d'Irlande; de 78 liv. 15 s. pour chaque personne portée du continent de l'Amérique; de 45 liv. pour chaque personne portée des autres îles.

La troisième loi tend à favoriser la culture. Lorsqu'un propriétaire de terres n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ses emprunts, sa plantation est vendue au prix estimé par douze propriétaires. Sa valeur, quelle qu'elle soit, libère entièrement le débiteur. Mais, si elle excédait ses dettes, on serait tenu de lui rembourser le surplus. Cette jurisprudence, qu'on pourrait trouver partiale, a le mérite de diminuer la rigueur des poursuites du rentier et du marchand contre le cultivateur. Elle est à l'avantage du sol et des hommes en général. Le créancier en souffre rarement, parce qu'il est sur ses gardes; et le débiteur

en est plus tenu à la vigilance, à la bonne foi, pour trouver des avances. C'est alors la confiance qui fait les engagemens, et cette confiance ne se mérite et ne s'entretient que par des vertus.

Le temps a amené d'autres règlemens. On s'aperçut que les Juifs, établis en grand nombre à la Jamaïque, se faisaient un jeu de tromper les tribunaux de justice. Un magistrat imagina que ce désordre pouvait venir de ce que la Bible qui leur était présentée était en anglais. Il fut arrêté que ce serait sur le texte hébreu qu'ils jureraient dans la suite, et après cette précaution les faux sermens devinrent infiniment plus rares.

En 1761 il fut décidé que tout homme qui ne serait pas blanc ne pourrait hériter que de 13,629 liv. 3 s. 4 d. Ce statut déplut à plusieurs membres de l'assemblée, qui s'indignèrent qu'on voulût ravir à des pères tendres la satisfaction de laisser une fortune achetée par de longs travaux à une postérité chérie, parce qu'elle ne serait pas de leur couleur. On se divisa, et le parlement d'Angleterre se saisit de la contestation. Un des plus célèbres orateurs de la chambre des communes se déclara hautement contre les nègres. Son opinion fut que c'étaient des êtres vils, d'une espèce différente de la nôtre. Le témoignage de Montesquieu fut le plus fort de ses argumens, et il lut avec confiance le chapitre ironique de *l'Esprit des lois* sur l'esclavage. Aucun des auditeurs ne soupçonna les véritables vues d'un écri-

vain si judicieux, et son nom subjugua tout le sénat britannique.

Tout le sénat britannique! tout un corps assemblé pour discuter les intérêts de la nation et prononcer gravement sur une motion dont l'injustice et la déraison ne méritaient que des huées! Et pourquoi ne pas opiner que ces noirs fussent entièrement déshérités? Si leur couleur autorisait à les priver d'une portion du bien de leurs pères, pourquoi pas de tout? C'est par le ridicule, et non par des argumens, qu'il fallait combattre des opinions d'une aussi palpable absurdité. Et quand, contre toute vraisemblance, c'eût été le sentiment de Montesquieu, qu'importait son autorité? Du moins fallait-il d'ailleurs s'assurer du sentiment de cet auteur.

Le bill allait s'étendre aux Indiens, lorsqu'un homme, moins aveuglé que les autres, fit observer que ce serait une injustice horrible de confondre les anciens propriétaires de l'île avec les Africains, et qu'il n'en restait d'ailleurs que cinq ou six familles.

Avant qu'aucune de ces lois eût été portée, la colonie avait acquis une assez grande célébrité. Quelques aventuriers, autant par haine ou jalousie nationale que par inquiétude d'esprit et besoin de fortune, attaquèrent les vaisseaux espagnols. Ces corsaires furent secondés par les soldats de Cromwel, qui, ne recueillant après sa mort que l'aversion publique attachée à ses cruels succès,

cherchèrent au loin un avancement qu'ils n'espéraient plus en Europe. Ce nombre fut grossi d'une foule d'Anglais des deux partis, accoutumés au sang par les guerres civiles qui les avaient ruinés. Ces hommes, avides de rapine et de carnage, écumaient les mers, dévastaient les côtes du Nouveau-Monde. C'était à la Jamaïque qu'étaient toujours portées par les nationaux, et souvent par les étrangers, les dépouilles du Mexique et du Pérou. Ils trouvaient dans cette île plus de facilité, d'accueil, de protection et de liberté qu'ailleurs, soit pour débarquer, soit pour dépenser à leur gré le butin de leurs courses. C'est là que les prodigalités de la débauche les rejetaient bientôt dans la misère. Cet unique aiguillon de leur sanguinaire industrie les faisait voler à de nouvelles proies. Ainsi la colonie profitait de leurs continuelles vicissitudes de fortune, et s'enrichissait des vices qui étaient la source et la ruine de leurs trésors.

Quand cette race exterminante fut éteinte par sa meurtrière activité, les fonds qu'elle avait laissés, et qui n'étaient, après tout, dérobés qu'à des usurpateurs plus injustes et plus cruels encore, ces fonds devinrent la base d'une nouvelle opulence par la facilité qu'ils donnèrent d'ouvrir un commerce interlope avec les possessions espagnoles. Cette veine de richesse, qu'on avait ouverte vers 1672, s'accrut successivement et très-rapidement vers la fin du siècle. Des Portu-

gais, avec un capital de trois millons, dont leur souverain avait avancé les deux tiers, s'engagèrent, en 1696, à fournir aux sujets de la cour de Madrid cinq mille noirs, chacune des cinq années que devait durer leur traité. Cette compagnie tira de la Jamaïque un grand nombre de ces esclaves. Dès-lors le colon de cette île eut des liaisons suivies avec le Mexique et le Pérou, soit par l'entremise des agens portugais, soit par les capitaines de ses propres vaisseaux employés à la navigation de ce commerce. Mais ces liaisons furent un peu ralenties par la guerre de la succession au trône d'Espagne.

A la paix, le traité de l'Assiento donna des alarmes à la Jamaïque. Elle craignit que la compagnie du Sud, chargée de pourvoir de nègres les colonies espagnoles, ne lui fermât entièrement le canal et la route des mines d'or. Tous les efforts qu'elle fit pour rompre cet arrangement ne changèrent point les mesures du ministère anglais. Il avait sagement prévu que l'activité des Assientistes donnerait une nouvelle émulation à l'ancien commerce interlope, et ses vues se trouvèrent justes.

Le commerce prohibé que faisait la Jamaïque était simple dans sa fraude. Un bâtiment anglais feignait qu'il manquait d'eau, de bois, de vivres; que son mât était rompu, ou qu'il avait une voie d'eau qu'il ne pouvait ni découvrir ni étancher sans se décharger. Le gouverneur permettait que

le navire entrât dans le port et s'y réparât. Mais, pour se garantir ou se disculper de toute accusation auprès de sa cour, il faisait mettre le sceau sur la porte du magasin où l'on avait enfermé les marchandises du vaisseau, tandis qu'il restait une autre porte non scellée par où l'on entrait et l'on sortait les effets qui étaient échangés dans ce commerce secret. Quand il était terminé, l'étranger, qui manquait toujours d'argent, demandait qu'il lui fût permis de vendre de quoi payer la dépense qu'il avait faite ; permission qu'il eût été trop barbare de refuser. Cette facilité était nécessaire pour que le commandant ou ses agens pussent débiter impunément en public ce qu'ils avaient acheté d'avance en secret; parce qu'on supposerait toujours que ce ne pouvait être autre chose que les effets qu'il avait été permis d'acquérir. Ainsi se vidaient et se répandaient les plus grosses cargaisons.

La cour de Madrid se flatta de mettre fin à ce désordre en défendant l'admission des bâtimens étrangers dans ses ports, sous quelque prétexte que ce pût être. Mais les Jamaïcains, appelant la force au secours de l'artifice, se firent protéger dans la continuation de ce commerce par les vaisseaux de guerre anglais, qui recevaient cinq pour cent sur tous les objets dont ils favorisaient l'introduction frauduleuse.

Cependant, à cette violation éclatante et manifeste du droit public en succéda une plus

sourde et moins menaçante. Les navires expédiés de la Jamaïque se rendaient aux rades de la côte espagnole les moins fréquentées : mais surtout à deux ports également déserts ; celui de Brew à cinq milles de Carthagène, et celui de Grout à quatre milles de Porto-Bello. Un homme qui savait la langue du pays était mis promptement à terre pour avertir les contrées voisines de l'arrivée des vaisseaux. La nouvelle se répandait de proche en proche, avec la plus grande célérité, jusqu'aux lieux les plus éloignés. Les marchands venaient avec la même diligence ; et la traite commençait, mais avec des précautions dont l'expérience avait enseigné la nécessité. L'équipage du bâtiment était divisé en trois parties. Pendant que l'une accueillait les acheteurs avec politesse et veillait d'un œil attentif sur le penchant et l'adresse qu'ils avaient pour le vol, l'autre était occupée à recevoir la vanille, l'indigo, la cochenille, l'or et l'argent des Espagnols en échange des esclaves, du vif-argent, des soieries et d'autres marchandises qui leur étaient livrées. En même temps la troisième division, retranchée en armes sur le tillac, veillait à la sûreté du navire et de l'équipage, ayant soin de ne pas laisser entrer plus de monde à la fois qu'elle n'en pouvait contenir dans l'ordre.

Lorsque les opérations étaient terminées, l'Anglais regagnait son île avec ses fonds, qu'il avait communément doublés, et l'Espagnol sa demeure

avec ses emplettes, dont il espérait retirer un semblable et même un plus grand bénéfice. De peur d'être découvert, il évitait les grandes routes et marchait dans des chemins détournés, avec des nègres qu'il venait d'acheter et qu'il avait chargés de marchandises, distribuées en paquets d'une forme et d'un poids faciles à porter.

Cette manière de négocier prospérait depuis long-temps au grand avantage des colonies des deux nations, lorsque la substitution des vaisseaux de registre aux galions ralentit, comme l'Espagne se l'était proposé, la marche de ce commerce. Il diminua par degrés, et dans les derniers temps il était réduit à peu de chose. Le ministère de Londres, voulant le ranimer, pensa, en 1766, que le meilleur expédient, pour rendre à la Jamaïque ce qu'elle avait perdu, était d'en faire un port franc.

Aussitôt les bâtimens espagnols du Nouveau-Monde y arrivèrent de tous les côtés pour échanger leurs métaux et leurs denrées contre les manufactures anglaises. Cet empressement avait cela de commode, que le gain dont il était la source était sans danger et ne pouvait être l'occasion d'aucune brouillerie; mais il fallait s'attendre que la cour de Madrid ne tarderait pas à rompre une communication si nuisible à ses intérêts. La Grande-Bretagne le pensa ainsi; et, pour continuer à faire couler dans son sein les richesses du continent voisin, elle jeta sur la côte des Mos-

quites les fondemens d'une colonie qui n'existe plus.

XXXIII. Cultures établies à la Jamaïque.

La Jamaïque s'occupa long-temps beaucoup trop d'un commerce frauduleux, et trop peu de ses cultures. La première à laquelle les Anglais se livrèrent fut celle du cacao, qu'ils avaient trouvée bien établie par les Espagnols. Elle prospéra tant que durèrent les plantations de ce peuple, qui en faisait sa principale nourriture et son négoce unique. Les arbres vieillirent; il fallut les renouveler; mais, soit défaut de soins ou d'intelligence, ils ne réussirent pas, et on leur substitua l'indigo.

Cette production prenait des accroissemens considérables, lorsque le parlement la chargea d'un droit qu'elle ne pouvait porter, et qui en fit tomber la culture à la Jamaïque, comme dans les autres îles anglaises. Cette imprudente taxe fut depuis supprimée ; on lui substitua même des gratifications : mais cette générosité tardive n'enfanta que des abus. Pour jouir du bienfait, les Jamaïcains contractèrent l'habitude qu'ils ont conservée de tirer cette précieuse teinture de Saint-Domingue et de l'introduire dans la Grande-Bretagne comme une richesse de leur propre sol.

On ne saurait regarder comme entièrement perdue la dépense que fait à cette oscasion le gouvernement, puisque la nation en profite; mais elle entretient cette défiance, et, s'il faut le dire, cette friponnerie que l'esprit de finance a fait

naître dans toutes nos législations modernes entre l'état et les citoyens. Depuis que le magistrat n'a cessé d'imaginer des moyens pour s'approprier l'argent du peuple, le peuple n'a cessé de chercher des ruses pour se soustraire à l'avidité du magistrat. Dès qu'il n'y a point eu de modération dans les dépenses, de bornes dans l'imposition, d'équité dans la répartition, de douceur dans le recouvrement, il n'y a plus eu de scrupule sur la violation des lois pécuniaires, de bonne foi dans le paiement des impôts, de franchise dans les engagemens du sujet avec le prince. Oppression d'un côté, pillage de l'autre. La finance poursuit le commerce, et le commerce élude ou trompe la finance. Le fisc rançonne le cultivateur, et le cultivateur en impose au fisc par de fausses déclarations. Ce sont les mœurs des deux hémisphères.

Dans le nouveau, il existait encore quelques plantations d'indigo à la Jamaïque lorsqu'on commença à s'y occuper du coton. Cette production eut un succès rapide et toujours suivi, parce qu'elle trouva sans interruption un débouché avantageux en Angleterre, où on la mettait en œuvre avec une adresse qui a été plutôt imitée qu'égalée par les nations rivales.

Le gingembre a été moins utile à la colonie. Les sauvages que les Européens trouvèrent dans les îles d'Amérique en faisaient assez généralement usage; mais leur consommation en ce

genre comme dans les autres était si bornée, que la nature brute leur en fournissait suffisamment. Les usurpateurs prirent une espèce de passion pour cette épicerie. Ils en mangeaient le matin pour aiguiser leur appétit; on leur en servait à table, confit de plusieurs façons; ils en usaient après le repas pour faciliter la digestion; c'était, dans la navigation, leur antidote contre le scorbut. L'Ancien-Monde adopta le goût du Nouveau, et ce goût dura jusqu'à ce que le poivre, qui avait eu long-temps une valeur extraordinaire, fût baissé de prix. Alors le gingembre tomba dans une espèce de mépris, et la culture en fut à peu près abandonnée partout, excepté à la Jamaïque.

Cette île produit et vend une autre épicerie connue sous le nom impropre de poivre de la Jamaïque. L'arbre qui le produit est une espèce de myrte, qui croît ordinairement sur les montagnes et s'élève à plus de trente pieds. Il est très-droit, d'une grosseur médiocre, et couvert d'une écorce grisâtre, unie et luisante. Ses feuilles, qui ont une bonne odeur, ressemblent pour la forme et pour la disposition à celles du laurier, et les branches sont terminées par des corymbes de fleurs en tout semblables à celles du myrte ordinaire. Les fruits qui leur succèdent sont de petites baies un peu plus grosses que celles de genièvre. On les cueille vertes, et on les met sécher au soleil. Elles brunissent, et prennent une odeur d'épicerie qui, en Angleterre, a fait appeler ce

piment *allspice*. L'usage en est excellent pour fortifier les estomacs froids : mais qu'est-ce que cet avantage en comparaison de tous ceux que procure le sucre ?

L'art de le cultiver ne fut connu à la Jamaïque qu'en 1668. Il y fut porté par quelques habitans de la Barbade. L'un d'entre eux avait tout ce qu'exige la sorte de création qui dépend des hommes : c'était Thomas Moddifort. Son activité, ses capitaux, son intelligence, le mirent en état de défricher un terrain immense, et l'élevèrent avec le temps au gouvernement de la colonie. Cependant le spectacle de sa fortune et ses vives sollicitations ne pouvaient engager aux travaux de la culture des hommes nourris la plupart dans l'oisiveté des armes. Douze cents malheureux arrivés en 1670 de Surinam, qu'on venait de céder aux Hollandais, se montrèrent plus dociles à ses leçons. Le besoin leur donna du courage, et leur exemple inspira l'émulation. Elle fut nourrie par l'abondance d'argent que les succès continuels des flibustiers faisaient entrer chaque jour dans l'île. Une grande partie fut employée à la construction des édifices, à l'achat des esclaves, des ustensiles, de tous les meubles nécessaires aux habitations naissantes. Avec le temps il sortit de cette possession une beaucoup plus grande abondance de sucre que d'aucune des autres colonies de la nation.

Le cafier prospérait dans les établissemens hol-

landais et français du Nouveau - Monde avant que les Anglais eussent songé à se l'approprier. La Jamaïque fut même la seule des îles britanniques qui crut devoir l'adopter ; mais elle n'en poussa jamais la culture aussi loin que les nations rivales.

Durant la sanglante guerre où la Grande-Bretagne se trouvait engagée contre ses enfans de l'Amérique septentrionale et contre leurs alliés, un vaisseau français qui revenait des Indes orientales chargé de jeunes plants de l'arbre à pain et des précieuses épiceries qui depuis si long-temps enrichissent les Provinces-Unies, tomba dans la flotte de Rodney. Cet heureux amiral envoya sa prise à la Jamaïque. Les trésors qu'elle portait y trouvèrent, dit-on, un climat, un sol favorables, et la colonie paraît s'en promettre plus tôt ou plus tard de grands avantages.

C'était, en 1756, une opinion généralement reçue, que la Jamaïque était dans le plus grand état de prospérité où elle pût atteindre ; une île occupée depuis un siècle par un peuple actif et éclairé ; une île où la piraterie et un commerce frauduleux avaient versé sans interruption les trésors du Mexique et du Pérou ; une île à laquelle aucun moyen d'exploitation n'avait jamais manqué ; une île dont les parages sûrs et les rades excellentes n'avaient cessé d'appeler les navigateurs ; une île qui avait toujours vu ses productions recherchées par l'Europe entière ; un tel

établissement devait paraître, même aux esprits les plus réfléchis, avoir fait tous les progrès dont la nature l'avait rendu susceptible.

La guerre, qui rendra cette époque à jamais célèbre, dissipa une illusion si raisonnable. Un fléau qui quelquefois bouleverse les états, et toujours les épuise, fut une source de fortune pour la Jamaïque. Les négocians anglais, enrichis des dépouilles d'un ennemi partout vaincu, partout fugitif, se trouvèrent en état de faire de grosses avances et de longs crédits aux cultivateurs. Les colons eux-mêmes, animés par le découragement des colons français, dont les travaux avaient jusqu'alors été si heureux, profitèrent avec chaleur des facilités que des événemens inattendus mettaient dans leurs mains. La paix n'arrêta pas l'impulsion reçue. Ce mouvement rapide n'a pas discontinué depuis. Si l'on en excepte les montagnes, les rochers, les lacs, les marais, les rivières, les sables qui occupent le tiers de l'île, et qui ne sont pas susceptibles de culture, le reste du pays a été successivement défriché.

XXXIV. État actuel de la Jamaïque, considérée sous tous ses rapports.

En 1658 la Jamaïque comptait quatre mille cinq cents blancs et quatorze cents esclaves; en 1670, sept mille cinq cents blancs et huit mille esclaves; en 1734, sept mille six cent quarante-quatre blancs et quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-six esclaves; en 1746, dix mille blancs et cent douze mille quatre cent vingt-huit esclaves; en 1768, dix-sept mille neuf cent quarante-

sept blancs et cent soixante - six mille neuf cent quatorze esclaves ; en 1775, dix-huit mille cinq cent blancs, trois mille sept cents noirs ou mulâtres libres, et cent quatre-vingt-dix mille neuf cents quatorze esclaves. Cent dix mille de ces malheureux étaient placés sur six cent quatre-vingts sucreries. Le reste était employé à des cultures moins précieuses dans quatorze cent soixante habitations, à la navigation, au service domestique, et à d'autres travaux de nécessité première.

A cette dernière époque, la métropole reçut de sa colonie huit cent mille quintaux de sucre, quatre millions de galons de rum, trois cent mille galons de mélasse, dix - huit mille quintaux de café, six mille quintaux de coton, six mille quintaux de piment, trois mille quintaux de gingembre, et pour quatre cent mille francs en bois de teinture ou de marqueterie. Ces objets réunis furent vendus quarante-un millions de livres.

Combien cette richesse doit s'être accrue depuis que le nombre des blancs s'est élevé à vingt-trois mille, celui des hommes libres de couleur à quatre mille cinq cents, celui des esclaves à deux cent cinquante-cinq mille sept cents, celui des sucreries à mille soixante et une, et leur produit à cent cinq mille quatre cents boucauts de sucre ; celui des autres cultures à une progression égale, depuis surtout que les productions de l'Amérique ont acquis une valeur qu'il était impossible de

prévoir ! Tel était en 1788 l'état de la Jamaïque. Ses prospérités ont dû beaucoup augmenter depuis cette époque.

Les dépenses publiques de la colonie s'élèvent annuellement à environ 900,000 livres. C'est avec des impositions sur les maisons, sur les différentes productions du sol, sur les boissons étrangères, sur la tête des noirs, et, dans les cas extraordinaires, avec un doublement de capitation qu'on pourvoit à ces besoins. Les comptables chargés, dans les dix-neuf paroisses, de lever les contributions ordonnées par l'assemblée générale, ont obtenu pour prix de leurs soins deux et demi pour cent, et le receveur-général en retient cinq.

Les monnaies qui circulent habituellement dans l'île ne passent pas un million de livres. Ce numéraire est plus que suffisant, parce qu'il ne sert qu'aux plus petits détails de commerce. Les esclaves apportés d'Afrique, les marchandises que l'Europe envoie, tout ce qui a une grande valeur est payé en lettres de change sur Londres et sur quelqu'un des autres ports britanniques où les colons envoient leurs denrées pour leur propre compte.

Le prix de ces productions n'est pas uniquement destiné aux besoins sans cesse renaissans de la Jamaïque. Une grande partie doit servir à l'acquittement des dettes qu'un luxe immodéré et des malheurs trop répétés lui ont fait successivement contracter. Ses engagemens, autant qu'on en peut

juger, s'élèvent aux deux tiers de ses richesses apparentes. Le plus grand nombre de ses créanciers est fixé en Angleterre. Les autres sont des négocians passagèrement établis dans l'île, parmi lesquels on compte beaucoup de Juifs. Puisse ce peuple, d'abord esclave, puis conquérant, et ensuite avili pendant vingt siècles, posséder un jour légitimement la Jamaïque ou quelque autre île riche du Nouveau-Monde! Puisse-t-il y rassembler tous ses enfans et les élever en paix dans la culture et le commerce, à l'abri du fanatisme qui le rendit odieux à la terre, et de la persécution qui l'a trop rigoureusement puni de ses erreurs! Que les Juifs vivent enfin libres, tranquilles et heureux dans un coin de l'univers, puisqu'ils sont nos frères par les liens de l'humanité, et nos pères par les dogmes de la religion!

Les navires destinés à l'extraction des denrées de la colonie sont très-multipliés, mais du port de cent cinquante à deux cents tonneaux seulement.

Un petit nombre prennent leur chargement au port-Morant, qu'il faudrait regarder comme bon, si l'entrée en était moins difficile. Cette rade, située dans la partie méridionale de l'île, n'est défendue que par une batterie mal construite et mal placée. Douze hommes, commandés par un sergent, y font continuellement la garde. Non loin de là est une baie du même nom, plus commode et plus fréquentée par les navigateurs.

La côte n'offre plus de mouillage que pour de

très-petits bateaux jusqu'au Port-Royal, où est embarquée la moitié des productions de la colonie destinées pour l'Europe.

Plus loin est le Vieux-Havre, communément assez fréquenté. Les planteurs voisins ont souvent résolu d'élever quelques ouvrages pour protéger contre les petits corsaires les bâtimens qui y formeraient leur cargaison. Ce projet dispendieux paraît tout-à-fait abandonné. On a compris enfin que l'embarras de l'entrée serait toujours la meilleure des défenses.

La baie de la rivière Noire exigerait une bonne batterie. On l'établirait sans beaucoup de frais, et elle ferait la sûreté du grand nombre de petits navires qui la fréquentent.

Savane-la-Marr n'a jamais que peu d'eau, et son entrée est partout embarrassée de rescifs et de rochers submergés. C'est le plus mauvais port de la colonie. Il est pourtant devenu l'entrepôt d'un assez grand commerce depuis que le territoire voisin a été défriché. Ses habitans voulurent autrefois s'entourer de fortifications. L'ouvrage fut abandonné après qu'on y eut dépensé plus de cent mille écus. Il ne reste plus de ces travaux qu'un amas de ruines.

L'île n'a sur sa côte occidentale très-resserrée qu'un seul port, et c'est celui d'Orange. Sept ou huit bâtimens y prennent annuellement leur charge.

Le premier havre au nord, c'est celui de Sainte-

Lucie. Il est spacieux; il est sûr; il est défendu par un fort capable de faire quelque résistance, s'il était réparé, si son artillerie était mise en état de servir. On y entretient toujours une faible garnison.

Huit ou neuf lieues plus loin est l'excellente baie de Montego. La cinquième partie des productions de la colonie est embarquée dans sa petite ville de Barnet-Town, défendue par une batterie de dix canons.

Des bas-fonds rendent difficile l'entrée du port Sainte-Anne. A peine reçoit-il tous les ans quinze ou seize navires.

Le port Antonio est un des plus sûrs, mais non des plus fréquentés de l'île. Son fort est gardé par un détachement que commande un officier.

La côte orientale n'offre que le hâvre de Manchineel. Le mouillage y est bon, mais, dans les parages voisins, la mer est toujours violemment agitée par les vents d'est. C'est le quartier le plus exposé à l'invasion; et la batterie de dix canons qu'on y a construite ne le mettrait pas à l'abri du danger, si ses richesses étaient plus considérables. Toute la défense de la colonie réside proprement dans le Port-Royal.

XXXV. Moyens qu'a la Jamaïque pour se garantir de l'invasion.

Les Anglais ne se furent pas plus tôt rendus maîtres de la Jamaïque que le soin de rendre cette conquête utile et de s'en assurer la possession, les occupa. Les défrichemens entrepris par les Espagnols, et les avantages d'une rade im-

mense, sûre, commode, arrêtèrent sagement leurs regards sur Port-Royal. La ville qu'ils y bâtirent, quoique placée dans des sables sur une langue de terre très-étroite, quoique privée par la nature d'eau potable et de tous les autres soutiens de la vie, devint en moins de trente ans une cité célèbre. Elle dut cet éclat au mouvement rapide qu'y entretenaient les productions de l'île, le butin des flibustiers, le commerce ouvert avec le continent voisin. Il y avait peu d'entrepôts sur le globe où la soif des richesses et des plaisirs eût réuni plus d'opulence et de corruption.

Un moment détruit, le 7 juin 1692, ce brillant spectacle. Le ciel, d'un azur clair et serein, devient sombre et rougeâtre dans toute l'étendue de la Jamaïque. Un bruit sourd se répand sous terre des montagnes dans la plaine. Les rochers se fendent, des coteaux se rapprochent. A la place des monts engloutis s'élèvent des marais infects. De vastes forêts sont transportées à plusieurs milles de leur situation première. Les édifices disparaissent dans des gouffres, ou tombent renversés sur leurs fondemens. Treize mille hommes trouvent la mort dans ce tombeau de l'île entière ; trois mille périssent de la contagion qui suit ce fléau destructeur. A cette époque la nature perd, dit-on, de sa beauté, l'air de sa pureté, le sol de sa fertilité. Les Européens apprennent de ce phénomène épouvantable, ou ils ne l'apprendront jamais, à ne pas se reposer sur la posses-

sion d'un monde qui chancelle sous leurs pieds, qui semble se dérober à leurs avides mains.

Dans ce désordre général, Port-Royal voit ensevelis dans les flots irrités, ou jetés au loin sur des plages désolées, les nombreux vaisseaux dont les orgueilleux pavillons le rendaient si fier. La ville elle-même est détruite et submergée. Vainement on la tire de ses débris. Téméraires travaux! un nouvel ouragan renverse ses murs renaissans. Port-Royal, comme Jérusalem, ne peut être réédifié. La terre ne se laisse creuser que pour l'engloutir encore. Par une singularité qui confond tous les efforts et les raisonnemens de l'homme, les seules maisons qui échappent au nouveau bouleversement restent bâties à l'extrémité d'une pointe infiniment étroite qui s'avance plusieurs milles dans la mer : comme si l'inconstance de l'Océan eût offert une base solide à des édifices que la terre-ferme semblait rejeter.

Les habitans de Port-Royal, découragés par ces calamités répétées, se réfugient à Kingstown, situé sur la même baie. Bientôt leur activité et leur industrie font de ce bourg, jusqu'alors obscur, une ville agréable et florissante. Les affaires même y sont peu à peu devenues plus vives qu'elles ne le furent à aucune époque dans les marchés qu'elle a remplacés, parce que la colonie a plus gagné par l'augmentation de ses cultures qu'elle n'a perdu par la diminution de son commerce interlope.

Cependant Port-Royal n'avait jamais été, et Kingstown ne devenait pas la capitale de l'île. San-Yago de la Vega, que les Anglais ont appelé Spanish-Town, continuait à jouir de cette utile prérogative. Cette ville, bâtie par les Espagnols à quelques milles de la mer, sur la rivière de Cobre, la plus considérable du pays, sans être navigable, était toujours le siége du corps législatif, du gouverneur général, des tribunaux de justice, et parconséquent le séjour des colons les plus riches.

L'amiral Knowles jugea cet arrangement contraire au bien public; et en 1756 il fit décider par l'assemblée générale que tous les ressorts, tous les pouvoirs de l'administration seraient réunis à Kingstown. Des haines personnelles contre l'auteur du projet, la dureté des mesures qu'il employait à l'exécution, l'attachement qu'on prend pour les lieux comme pour les choses mêmes, une foule d'intérêts particuliers que la révolution devait nécessairement blesser, toutes ces causes inspirèrent à beaucoup de colons un éloignement invincible pour une innovation qui pouvait bien avoir quelques inconvéniens, mais qui était appuyée sur des raisons décisives, et qui présentait de grands avantages. Les entraves dont les opposans embarrassèrent le nouveau système n'arrêtèrent pas l'autorité. Ce fut même le temps qu'elle choisit pour réparer le fort Charles, qui sert de citadelle à Port-Royal, et pour augmenter de

l'autre côté de la baie les fortifications très-bien entendues de Mosquito-Point, qui dominent le canal où doivent passer les bâtimens destinés pour Kingstown. Si, au lieu d'entrer dans la baie, l'ennemi voulait débarquer au nord de la nouvelle capitale, il se trouverait arrêté dans sa marche par Zock, fort construit avec intelligence et entretenu avec soin dans un défilé très-serré, à une lieue de la ville. Dans ces différens ouvrages et dans quelques autres postes moins importans sont habituellement répartis deux régimens. Ils reçoivent une solde de la métropole : mais la colonie y ajoute une gratification journalière de douze sols pour chaque soldat, et une gratification double pour tout officier. Ces troupes, n'eussent-elles rien perdu de leur énergie originaire, ne préserveraient pas l'île de l'invasion, et seraient bientôt réduites à capituler devant des forces navales supérieures à celles qu'on aurait destinées pour les appuyer.

Quand même la Jamaïque pourrait se garantir des malheurs d'une invasion étrangère, elle n'en resterait pas moins exposée à des dangers domestiques plus à craindre encore.

XXXVI. Dangers qui menacent la Jamaïque dans son propre sein.

Lorsque les Espagnols furent obligés d'abandonner la Jamaïque à l'Angleterre, ils y laissèrent un assez grand nombre de nègres et de mulâtres, qui, las de leur esclavage, prirent la résolution de sauver dans les montagnes une liberté que semblait leur offrir la fuite de leurs tyrans vaincus. Après avoir établi des règlemens qui devaient assurer

leur union, ils plantèrent du maïs et du cacao dans les lieux les plus inaccessibles de leur retraite. Mais l'impossibilité de subsister jusqu'au temps de leur récolte les força de descendre dans la plaine pour y dérober des vivres. Le conquérant souffrit ce pillage d'autant plus impatiemment qu'il n'avait rien à perdre, et déclara la guerre la plus vive à ces ravisseurs. Plusieurs furent massacrés. Le plus grand nombre se soumit. Cinquante ou soixante seulement trouvèrent encore des rochers pour y vivre ou y mourir libres.

La politique, qui a des yeux et point d'entrailles, voulait qu'on achevât d'exterminer ou de réduire cette poignée de fugitifs échappés à la chaîne ou au carnage. Mais les troupes, qui périssaient ou s'épuisaient de fatigue, ne goûtèrent pas un système de destruction qui devait leur coûter encore du sang. On y renonça, dans la crainte de les soulever. Cette condescendance eut des suites funestes. Les esclaves, que l'horreur du travail ou la peur des châtimens jetait dans le désespoir, ne tardèrent pas à chercher un asile dans les bois, où ils étaient sûrs de trouver des compagnons prêts à les assister. Le nombre des fugitifs augmenta tous les jours. On les vit bientôt déserter par essaims, après avoir massacré leurs maîtres et dépouillé les habitations, qu'ils livraient aux flammes. Inutilement on employait contre eux des partisans actifs, auxquels on assura 900 livres pour chaque noir massacré dont

ils présenteraient la tête. Cette rigueur ne changea rien, et la désertion n'en devint que plus générale.

Le nombre des rebelles accrut leur audace. Jusqu'en 1690, ils s'étaient bornés à fuir. Mais enfin, se croyant assez forts, même pour attaquer, on les vit fondre par bandes séparées sur les plantations anglaises, où ils firent des dégâts horribles. En vain furent-ils repoussés avec perte dans leurs montagnes; en vain, pour les y contenir, construisit-on des forts de distance en distance, avec des corps-de-garde; malgré ces précautions, les ravages recommencèrent à diverses reprises. Le ressentiment de la nature violée par une police barbare mit tant de fureur dans l'âme des noirs achetés par les blancs, que ceux-ci, pour couper, disaient-ils, la racine du mal, résolurent, en 1735, d'employer toutes les forces de la colonie à détruire un ennemi justement implacable.

Aussitôt les lois militaires prennent la place de toute administration civile. Tous les colons se partagent en corps de troupes. On se met en mouvement; on marche aux rebelles par différentes routes. Un parti se charge d'attaquer la ville de Nauny, que les noirs avaient bâtie eux-mêmes dans les montagnes bleues. Avec du canon on réussit à réduire une place construite sans règles, défendue sans artillerie. Mais les autres entreprises n'ont qu'un succès équivoque, ou balancé par

des pertes. Les esclaves, plus glorieux d'un triomphe qu'abattus de dix revers, s'enorgueillissent de ne plus voir dans leurs tyrans que des ennemis à combattre. S'ils sont vaincus, ce n'est pas sans vengeance. Leur sang est au moins confondu avec celui de leurs barbares maîtres. Ils vont au-devant de l'épée de l'Européen pour lui plonger un poignard dans le cœur. Les réfugiés, forcés de céder au nombre ou à l'adresse, se retranchent dans des lieux inaccessibles, et s'y dispersent en petites troupes, résolus de n'en plus sortir, et bien assurés d'y vaincre. Après neuf mois de combats et de courses, on abandonne enfin le projet de les soumettre.

Ainsi l'emportera tôt ou tard sur des armées nombreuses, aguerries, et même disciplinées, un peuple désespéré par l'atrocité de la tyrannie ou l'injustice de la conquête, s'il a le courage de souffrir la faim plutôt que le joug ; s'il joint à l'horreur d'être asservi la résolution de mourir; s'il aime mieux être effacé du nombre des peuples que d'augmenter celui des esclaves. Qu'il cède la plaine à la multitude des troupes, à l'attirail des armes, à l'étalage des vivres, des munitions et des hôpitaux, et qu'il se retire au cœur des montagnes sans bagage, sans toit, sans provisions, la nature saura bien l'y nourrir et l'y défendre. Qu'il y reste, s'il le faut, des années, pour attendre que le climat, la chaleur, l'oisiveté, la débauche aient dévoré ou consumé ces camps

nombreux d'étrangers qui n'ont ni butin à espérer, ni gloire à recueillir. Qu'il descende quelquefois avec les torrens pour surprendre l'ennemi dans ses tentes et ravager ses lignes. Qu'il brave enfin les noms injurieux de brigand et d'assassin que lui prodiguera sans honte une grande nation assez lâche pour s'armer tout entière contre une poignée d'hommes chasseurs, et assez faible pour ne pouvoir les vaincre.

Telle fut la conduite des nègres avec les Anglais. Ceux-ci, rebutés de courses et d'armemens inutiles, tombèrent dans un découragement universel. Les plus pauvres d'entre eux n'osaient accepter les terrains que le gouvernement leur offrait au voisinage des montagnes. Des établissemens plus éloignés des rebelles aguerris furent négligés, ou même abandonnés. Plusieurs endroits de l'île qui, par leur aspect, annonçaient le plus de fécondité, restèrent dans leur état inculte.

Dans cette situation, Trelaunay fut chargé de l'administration de la colonie. Ce gouverneur sage, et sans doute humain, ne tarda pas à sentir que des hommes qui, depuis près d'un siècle vivaient de fruits sauvages, nus, exposés à toutes les injures de l'air; qui, toujours aux prises avec un assaillant plus fort et mieux armé, ne cessaient de combattre pour la défense de leur liberté, ne seraient jamais réduits par la force ouverte. Il eut donc recours aux voies de conciliation. On leur offrit non-seulement des terres en propriété,

mais la liberté, mais l'indépendance. Ces ouvertures furent accueillies favorablement. Le traité conclu avec eux en 1739 porta que le chef qu'ils choisiraient eux-mêmes recevrait sa commission du gouvernement anglais; qu'il se rendrait tous les ans dans la capitale de la colonie, s'il en était requis ; que deux blancs résideraient habituellement auprès de lui pour maintenir une harmonie utile aux deux nations, et qu'il prendrait les armes avec tous les siens, si la colonie était jamais attaquée.

Tandis que Trelaunay faisait cet accommodement au nom de la couronne, l'assemblée générale de la colonie proposa son arrangement particulier. Dans ce second accord, le nouveau peuple s'engagea à ne plus donner de retraite aux esclaves fugitifs; et on lui assura une somme fixe pour chaque déserteur qu'il dénoncerait, une récompense plus considérable pour ceux qu'il ramènerait dans leurs plantations. Depuis ce pacte honteux, la petite république rétrograda toujours. Elle ne compte plus dans son sein que treize cents individus, hommes, femmes, enfans, répartis dans cinq ou six villages.

Soit que ce qui venait de se passer eût inspiré de l'audace, ou que la dureté du joug anglais eût soulevé la haine, les nègres esclaves résolurent d'être libres aussi. Pendant que la guerre d'Europe embrasait l'Amérique, ces malheureux convinrent, en 1760, de prendre tous les armes

le même jour, de massacrer leurs tyrans, et de s'emparer du gouvernement. Mais l'impatience de la liberté déconcerta l'unanimité du complot en prévenant le moment de l'exécution. Quelques-uns des conspirateurs mirent avant le temps convenu le feu aux habitations, en poignardèrent les maîtres; et, ne se voyant pas en état de résister à toutes les forces de l'île que leur entreprise prématurée avaient réunies en un moment, ils se réfugièrent dans les montagnes. De cet asile impénétrable ils ne cessèrent de faire des sorties meurtrières et destructives. Les Anglais, dans leur désespoir, furent réduits à rechercher à prix d'argent le secours des nègres sauvages, dont ils avaient été forcés de reconnaître l'indépendance par le sceau d'un traité. On leur promit une forte somme pour la tête de chaque esclave qu'ils auraient tué de leur main. Ces lâches Africains, indignes de la liberté qu'ils avaient recouvrée, n'eurent pas honte de vendre le sang de leurs frères : ils les poursuivirent, ils en tuèrent un grand nombre par surprise. Enfin les conjurés, affaiblis et trahis par leur propre race, restèrent long-temps dans le silence et l'inaction.

On croyait le feu de la conspiration éteint sans retour, lorsque les révoltés, accrus par le renfort des déserteurs qui s'étaient échappés de diverses plantations, reparurent avec une nouvelle fureur. Les troupes réglées, les milices, un corps nombreux de matelots, tout se réunit contre des es-

claves. On les combattit, on les vainquit en plusieurs rencontres. Il y en eut beaucoup de tués et de pris. Le reste se dispersa dans les bois et dans les rochers. Tous les prisonniers furent fusillés, pendus ou brûlés. Ceux qu'on croyait les auteurs de la conspiration furent attachés vivans à des gibets, où ils périrent lentement exposés et consumés au soleil ardent de la zone torride, supplice plus cuisant, plus affreux que celui du bûcher. Cependant leurs tyrans savouraient avec avidité les tourmens de ces misérables, dont le seul crime était d'avoir voulu recouvrer par la vengeance des droits que l'avarice et l'inhumanité leur avaient ravis.

Le même esprit de barbarie dicta les mesures qu'on prit pour prévenir de nouveaux soulèvemens. Un esclave est fustigé dans les places publiques, s'il joue à quelque jeu que ce soit, s'il ose aller à la chasse, ou s'il vend autre chose que du lait ou du poisson. Il ne peut sortir de l'habitation où il sert sans être accompagné d'un blanc, ou sans une permission par écrit. S'il bat du tambour, ou s'il fait usage de quelque instrument bruyant, son maître sera condamné à une amende de 225 livres. C'est ainsi que les Anglais, ce peuple si jaloux de sa liberté, se jouent de celle des autres hommes. C'est à cet excès de barbarie que le commerce et l'esclavage des nègres ont dû conduire des usurpateurs. Tels sont les progrès de l'injustice et de la violence. Pour conqué-

rir le Nouveau - Monde il a fallu sans doute en égorger les habitans. Pour les remplacer, il fallait acheter des nègres, seuls propres au climat, aux travaux de l'Amérique. Pour transplanter ces Africains qu'on destinait à cultiver la terre sans y rien posséder, il a fallu les prendre par force et les rendre esclaves. Pour les tenir dans l'esclavage, il faut les traiter durement. Pour empêcher ou punir les révoltes que doit exciter la dureté de la servitude, il faut des supplices, des châtimens, des lois atroces contre des hommes qui le sont devenus.

Mais enfin la cruauté même a son terme dans sa nature destructive. Un moment suffit; une descente heureuse à la Jamaïque y peut faire passer des armes à des hommes qui ont l'âme ulcérée et le bras levé contre leurs oppresseurs. Le Français, qui ne songera qu'à nuire à son ennemi sans prévoir que la révolte des nègres dans une colonie les peut soulever dans toutes, ira hâter une révolution pendant la guerre. L'Anglais, placé entre deux feux, perdra sa force, son courage, et laissera la Jamaïque en proie à des esclaves et à des conquérans qui se la disputeront par de nouvelles horreurs. Voilà l'enchaînement de l'injustice. Elle s'attache à l'homme par des nœuds qui ne se rompent qu'avec le fer. Le crime engendre le crime; le sang attire le sang, et la terre demeure un théâtre éternel de désolation, de larmes, de misère et de deuil,

où les générations viennent successivement se baigner dans le carnage, s'arracher les entrailles et se renverser dans la poussière.

XXXVII. Avantages de la Jamaïque pour la guerre. Désavantages pour la navigation.

Ce serait pourtant une perte funeste à la Grande-Bretagne que celle de la Jamaïque. La nature a placé cette île à l'entrée du golfe du Mexique, et l'a comme rendue la clef de ce riche pays. Les vaisseaux qui vont de Carthagène à la Havane sont forcés de passer sur ses côtes. Elle est plus à portée qu'aucune autre île des différentes échelles du continent. La multitude et l'excellence de ses rades lui donnent la facilité de lancer des vaisseaux de guerre de tous les points de sa circonférence.

Les Anglais ont senti tard, mais enfin ils ont compris que le plus sûr moyen de prévenir les insurrections domestiques et de se préserver d'une invasion étrangère, était de gagner l'affection de leurs esclaves. Dans cette vue, l'assemblée coloniale arrêta en 1788 que tout propriétaire qui expulserait de sa plantation un noir caduc ou malade sans en avoir assuré la subsistance serait tenu de le reprendre, et obligé de payer une amende de deux cent quarante livres; que toute personne qui mutilerait un noir subirait un an de prison et devrait au fisc deux mille quatre cents livres; que quiconque tuerait un noir de dessein prémédité, ou même involontairement, serait puni de mort; que tous ceux qui frapperaient un noir qui ne leur appartiendrait pas seraient con-

damnés aux fers et à une punition pécuniaire ; et qu'enfin il serait levé sur chaque paroisse une taxe suffisante pour fournir aux besoins des noirs hors d'état de travailler et qui se trouveraient sans maître.

Il se peut que ces démonstrations de bienveillance aient étouffé dans les malheureux Africains les sentimens de haine qu'ils nourrissaient depuis si long-temps contre leurs tyrans. Ce sera un moyen de prospérité ajouté à ceux qui étaient propres à la colonie. Cependant ces avantages seront toujours un peu balancés par quelques inconvéniens.

Si l'on arrive aisément à la Jamaïque par les vents alisés en allant reconnaître les petites Antilles, il n'est pas aussi facile d'en sortir, soit qu'on prenne le détroit de Bahama, soit qu'on se détermine pour le passage sous le vent.

La première de ces deux routes a toute la faveur du vent durant deux cents lieues ; mais, dès qu'on a doublé le cap Saint-Antoine, on rencontre à l'avant le même vent qu'on avait à l'arrière. Ainsi l'on perd plus de temps qu'on n'en avait gagné, avec le risque d'être enlevé par les garde-côtes de la Havane. De ce péril on tombe dans les écueils de la Floride, où les vents et les courans portent avec une extrême violence. *L'Élisabeth*, vaisseau de guerre anglais, allait infailliblement y périr en 1746, lorsqu'il aima mieux entrer dans la Havane. C'était un port ennemi ;

c'était dans le feu de la guerre. « Je viens, dit le « capitaine Edward au gouverneur de la place, « je viens vous livrer mon navire, mes matelots, « mes soldats et moi-même; je ne vous demande « que la vie pour mon équipage. Je ne commet- « trai point, dit le commandant espagnol, une « action déshonorante. Si nous vous avions pris « dans le combat, en pleine mer, ou sur nos « côtes, votre vaisseau serait à nous ; et vous « seriez nos prisonniers. Mais, battus par la tem- « pête et poussés dans ce port par la crainte du « naufrage, j'oublie et je dois oublier que ma « nation est en guerre avec la vôtre. Vous êtes « des hommes, et nous le sommes aussi. Vous « êtes malheureux, nous vous devons de la pitié. « Déchargez dónc avec assurance et radoubez « votre vaisseau. Trafiquez, s'il le faut, dans ce « port pour les frais que vous devez payer. Vous « partirez ensuite, et vous aurez un passe-port « jusqu'au-delà des Bermudes. Si vous êtes pris « après ce terme, le droit de la guerre vous aura « mis dans nos mains ; mais en ce moment je ne « vois dans des Anglais que des étrangers pour « qui l'humanité réclame du secours. »

Mais, Espagnol, race incompréhensible, dis-moi donc, puisque tu sais sentir et parler ainsi à un ennemi que les vents te livraient, pourquoi n'as-tu pas su respecter le sauvage innocent qui se prosternait à tes pieds et qui t'adorait? Ah! je le conçois, le navire d'Edward n'était pas chargé

de la poussière jaune dont la vue te change en bête féroce. Peut-être te calomnié-je; mais je t'ai vu tant de fois au-dessous de ton espèce, que tu as bien mérité que je doutasse de tes vertus, surtout lorsque tu me les montres avec le caractère d'un héroïsme qui m'attendrit et qui m'étonne. J'oppose des soupçons peut-être injustes à mon admiration et à mes larmes prêtes à couler.

La seconde route n'offre pas moins de difficultés et de périls. Elle aboutit à une petite île que les Anglais nomment Crooked, et qui est située à quatre-vingts lieues de la Jamaïque. Il faut communément lutter pendant tout ce trajet contre le vent d'est, ranger de fort près les côtes de Saint-Domingue, de peur d'être poussé sur les basses de Cuba, et passer par le détroit que forment les pointes de ces deux grandes îles, où il est bien difficile de n'être pas intercepté par leurs corsaires ou par leurs vaisseaux de guerre. Les navigateurs partis des Lucayes n'éprouvent pas les mêmes difficultés.

XXXVIII. Révolutions arrivées dans les Lucayes. État de ces îles.

Ces îles, les premières que les Espagnols découvrirent dans le Nouveau-Monde, n'étaient pas assez importantes pour les fixer, et ils continuèrent de voguer jusqu'à Saint-Domingue, où ils formèrent un établissement. Les habitans qu'ils avaient trouvés sur ce sol abondant en or ayant la plupart péri dans l'exploitation des mines, leurs féroces destructeurs imaginèrent de rem-

placer ces déplorables victimes de leur insatiable avidité par les sauvages des Lucayes. On persuada à ces hommes simples que leurs ancêtres jouissaient d'une heureuse immortalité dans une région de délices, et l'on offrit de les conduire dans ce séjour de félicité. Quarante mille se laissèrent prendre à cet appât; et la violence, qui fut employée après la ruse, acheva la dépopulation du petit archipel.

Il était entièrement désert, lorsqu'en 1672 quelques Anglais s'avisèrent d'aller occuper l'île de la Providence. Chassés sept ou huit ans après par les ordres de la cour de Madrid, ils y retournèrent en 1690 pour en être expulsés de nouveau en 1703 par les Espagnols et les Français réunis. Un événement particulier la repeupla.

En 1714 des vaisseaux richement chargés furent engloutis par la tempête sur les côtes de la Floride. Les trésors qu'ils portaient appartenaient à l'Espagne, qui les fit pêcher. Une si riche proie tenta quelques habitans de la Jamaïque. On refusa de les admettre au partage; et Jennings, le plus hardi d'entre eux, eut recours aux armes pour soutenir ce qu'il appelait un droit naturel et imprescriptible. La crainte d'être sévèrement puni pour avoir troublé une paix après laquelle l'Europe avait long-temps soupiré, et dont on ne commençait qu'à jouir, le fit pirate. Ses compagnons furent bientôt en assez grand nombre pour qu'il fallût multiplier les armemens. Les

Lucayes devinrent leur repaire. C'est de là que ces brigands s'élançaient pour attaquer tous les navigateurs indistinctement, les Anglais ainsi que les autres. Les nations craignaient de voir se renouveler dans le Nouveau-Monde les scènes d'horreur qu'y avaient données les anciens flibustiers, lorsque Georges Ier, réveillé par les cris de son peuple et par le vœu de son parlement, fit partir en 1719 des forces suffisantes pour réduire ces forbans. Les plus déterminés refusèrent l'amnistie qui leur était offerte, et allèrent infester l'Asie et l'Afrique de leurs brigandages. Les autres grossirent la colonie que Vooder Rogers amenait d'Europe.

La plupart des nouveaux colons s'établirent à la Providence, qui leur offrait un port suffisant pour de petits navires, et y construisirent le fort Nassau. Un assez grand nombre préférèrent Guanhani, que Colomb avait nommé San-Salvador. D'autres se dispersèrent dans des îles encore plus petites. Les travaux de tous se réduisirent à livrer du sel à l'Amérique septentrionale en échange des vivres qu'on en recevait; à envoyer des tortues, des bois de teinture, quelques balles de coton à la Grande-Bretagne, qui fournissait des meubles et des vêtemens. Ces minces travaux s'exécutaient même avec une répugnance marquée; et voici pourquoi.

Les Lucayes, séparées d'un côté de la Floride par le canal de Bahama, forment de l'autre une

longue chaîne qui se termine à la pointe de Cuba. Là commencent d'autres îles nommées Turques ou Caïques, qui se prolongent jusque vers le milieu de la côte septentrionale de Saint-Domingue. Une position si favorable à la piraterie avait tourné toute l'activité des habitans vers la course. Sans cesse ils soupiraient après des hostilités qui pussent faire tomber dans leurs mains les productions espagnoles ou françaises.

Un meilleur esprit doit s'être formé dans la colonie depuis que plusieurs Américains, forcés de s'expatrier pour avoir été trop opiniâtrément attachés à la Grande-Bretagne, y sont venus chercher un asile; depuis que les Anglais, réduits à quitter les Florides cédées à la cour de Madrid par leur gouvernement, y sont passés avec leurs esclaves. Ces cultivateurs, tous formés aux soins qu'exigent des plantations, ne laisseront pas leurs talens et leurs moyens oisifs. La patrie qu'ils ont adoptée ne leur permet pas à la vérité d'espérer une grande abondance de sucre; mais ils pourront lui demander beaucoup de coton, et ce sera une nouvelle source de prospérité pour les manufactures britanniques. Les Bermudes, qu'il faut bien regarder comme partie des Antilles, quoiqu'elles en soient éloignées de trois cents lieues, n'offrent pas aux ateliers anglais les mêmes avantages.

XXXIX. Pauvreté des Bermudes

Cet archipel, qui n'occupe pas plus de sept à huit lieues, à une distance immense de tout con-

caractère de leurs habitans.

tinent, est entouré de rochers affreux qui le défendent des vagues impétueuses d'un océan toujours irrité. Il fut découvert en 1527 par l'Espagnol Jean Bermudes, qui lui donna son nom, mais sans y aborder. Ferdinand Camelo, Portugais, en obtint, l'an 1572, de Philippe II une concession qui n'eut point de suite. Le navigateur François Barbotière y fit naufrage en 1593, et n'y pensa plus après en être sorti. Le vaisseau de George Sommers s'y brisa en 1609. Avec les débris de ce navire on construisit un petit bâtiment qui eut le bonheur de regagner l'Angleterre.

Trois ans après fut formée à Londres une compagnie pour peupler les Bermudes, entièrement désertes. On y envoya soixante hommes, que beaucoup d'autres ne tardèrent pas à suivre. Ils occupèrent d'abord Saint-George, celle de ces îles qui avait le meilleur port, et, avec le temps, toutes celles qui étaient susceptibles de culture. Les terres furent exactement mesurées et distribuées aux habitans, selon que leurs familles étaient plus ou moins nombreuses.

Ce qu'on publiait de la salubrité, de la douceur de ce climat, y attira des colons de toutes les parties de l'empire britannique. On s'y rendait des Antilles pour recouvrer la santé, et des provinces septentrionales pour jouir paisiblement d'une fortune acquise par d'heureux travaux. Plusieurs royalistes allèrent y attendre la fin des jours

de Cromwel qui les opprimait. Waller, entre autres, poëte charmant, ennemi de ce tyran libérateur, passa les mers et chanta ces îles fortunées, inspiré par l'influence de l'air et la beauté du paysage, vrais dieux de la poésie. Il fit passer son enthousiasme à ce sexe qu'il est si doux d'enflammer. Les dames anglaises ne se croyaient belles et bien parées qu'avec de petits chapeaux faits de feuilles de palmier qui venaient des Bermudes.

Mais enfin le charme disparut, et ces îles tombèrent dans l'oubli auquel devait s'attendre un sol très-borné, qui n'est qu'une pierre tendre couverte d'une légère couche de terre végétale, qu'aucune source n'arrose, qui ne produit que quelques fruits, quelques légumes, qui n'offre de pâture qu'à un petit nombre de moutons, et que les travaux les plus suivis ne mettent pas en état de fournir des alimens aux cinq ou six mille habitans que le sort y a réunis. Toute espèce de denrée qui pourrait être livrée aux nations étrangères y manque également.

Cependant croissent sur ces arides côtes des cèdres avec lesquels on construit de petits bâtimens qui n'ont jamais connu leurs égaux, ni pour la durée, ni pour la marche. On en vend quelques-uns à très-haut prix. Les autres font le cabotage aux Antilles, où ils sont généralement préférés pour les qualités qui leur sont propres, et aussi à cause de l'expérience et de la probité des équipages qui les manœuvrent. Une observa-

tion à ne pas négliger, c'est que cette navigation habituelle dans des parages où la moralité a peu de force, où la soif de l'or est excessive, où l'esclavage a éteint tout sentiment d'humanité, n'a eu aucune influence sur le caractère des Bermudiens. La contagion des mauvais exemples ne leur a rien fait perdre de leur douceur, de leur modestie, de leur modération. Ce sont toujours des hommes dignes du premier âge.

Les principaux propriétaires des Bermudes formèrent en 1765 une société dont les statuts sont peut-être le monument le plus respectable qui ait jamais honoré l'humanité. Ces vertueux citoyens s'engagèrent à former une bibliothèque de tous les livres économiques, en quelque langue qu'ils eussent été écrits; à procurer aux personnes valides des deux sexes une occupation convenable à leur caractère; à récompenser tout homme qui aurait introduit dans la colonie un art nouveau, ou qui aurait perfectionné un art déjà connu; à donner une pension à tout journalier qui, après quarante ans d'un travail assidu et d'une réputation saine, n'aurait pu amasser des fonds suffisans pour couler ses derniers jours sans inquiétude; à dédommager enfin tout individu que le ministère ou le magistrat auraient opprimé.

Cette belle institution n'avait pas eu encore lieu, lorsque le respectable évêque de Cloyne, Berkley, qui parcourait le globe dans la vue de jeter des semences de vertus partout où il pour-

rait espérer de les voir germer, conçut le projet d'établir aux Bermudes une école où les jeunes gens du continent de l'Amérique et des Antilles iraient puiser avec le goût des sciences l'amour de leurs devoirs. Par ce plan il voulait éloigner ses élèves de nos grandes cités, où les mauvaises maximes font entrer dans des âmes encore tendres la corruption par tous les sens. Une mort prématurée le priva d'un de ses plus doux espoirs. Puisse être reprise cette idée heureuse! le mortel qui l'exécutera sera peut-être un jour compté parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

XL. Plan conçu pour rendre florissantes les trois îles autrefois neutres.

Après avoir fait connaître en particulier chacune des îles possédées par la Grande-Bretagne dans le grand archipel de l'Amérique, il reste à les envisager dans leur ensemble. Pour une nation maritime et commerçante, évaluer ses colonies, c'est apprécier ses forces.

Le gouvernement établi dans chacune de ses possessions, plus ou moins importantes, est celui dont jouit elle-même l'Angleterre. Un chef choisi par le ministère y représente le roi. Un conseil composé de membres amovibles y tient lieu de pairs; les députés des différens quartiers y composent les communes. Cette assemblée dicte des lois et règle les impositions dans le Nouveau-Monde, comme le parlement dans l'Ancien. L'exécution de ce qui a été arrêté appartient au premier dépositaire de l'autorité. Il prononce encore provisoirement sur les affaires imprévues. Ce n'est,

il est vrai, qu'avec le conseil et à la pluralité des voix ; mais, comme les membres de ce corps lui doivent ordinairement leur rang, il est rare qu'ils soient d'une opinion différente de la sienne.

Le principal fonctionnaire public a beaucoup d'autres prérogatives, ou, si l'on veut, beaucoup d'autres charges. Un de ses devoirs est de maintenir les droits du souverain. Ce qui est du ressort de la guerre et de la marine est confié à sa seule vigilance. Comme délégué de l'archevêque de Cantorbéry, son inspection s'étend sur le dogme et la discipline ecclésiastiques. Il existe dans la métropole *une cour d'équité* où le chancelier décide arbitrairement de toutes les causes que le code civil n'a pas embrassées. Ce tribunal a été porté au-delà des mers, et y est tenu dans chaque colonie par le gouverneur, dont les sentences doivent être exécutées sans délai, quoiqu'il soit permis d'en appeler à la capitale de l'empire.

Dans les îles, comme en Angleterre, la justice civile et criminelle est exercée par un homme de loi, assisté de douze jurés. Ce sont les juges de paix, placés à des distances convenables, toujours choisis avec soin, et membres du tribunal des plaids communs, qui sont chargés de la police. Nul office n'a été créé pour la validité des transactions. Tout individu peut les recevoir ; mais, pour qu'elles soient authentiques, il est nécessaire que des témoins en aient attesté la vérité devant le juge de paix.

Mais pour concilier ses intérêts avec ceux de ses possessions lointaines, la métropole a voulu que son agent pût seul convoquer, proroger, dissoudre les assemblées. Elle a voulu que toutes leurs résolutions eussent besoin de sa sanction. Elle a voulu que l'assentiment qu'il aurait pu leur donner pût être annulé par le monarque. Elle a voulu qu'il jurât que jamais son suffrage ne serait accordé à aucune loi qui contrariât celles de la mère-patrie, à aucun statut capable de nuire à son commerce. Ce serment a été jugé nécessaire, parce que, les îles réglant et payant la majeure partie des honoraires de leur gouverneur, il aurait pu exciter leur libéralité par ses complaisances. Le traitement dont il jouira toute la durée de son administration doit être réglé par le premier bill passé à son arrivée, et ce traitement ne peut être ni accru ni diminué.

Les îles qu'un premier hasard donna à l'Angleterre, et celles que la victoire y a depuis ajoutées ont été la plupart moins favorablement traitées par la nature que les îles qui furent originairement le partage de quelques autres nations, et qui, malgré les infortunes de la guerre, sont restées en leur possession. Une craie à peu près stérile couvre en tout ou en partie plusieurs des colonies britanniques. Le défaut de sources en prive d'autres des arrosemens dont les denrées d'Amérique ont assez généralement besoin. Presque toutes, pressées d'étendre leurs cultures, ont

entièrement abattu les forêts, et se sont privées, par cette imprudence, des pluies qui auraient fécondé leurs champs.

Combien il fallait d'efforts pour surmonter tant d'obstacles! On les a faits. Les établissemens anglais dans les Indes occidentales seront à jamais la preuve de ce que peut un peuple riche, éclairé et libre. Il y règne dans les moindres plantations un ordre, une activité, une aisance dont les meilleures habitations des puissances rivales sont bien éloignées. Nulle part les bras qu'exige l'exploitation des terres ne sont aussi multipliés; nulle part les méthodes de culture n'ont été aussi perfectionnées; nulle part les machines employées dans les ateliers ne sont aussi finies: c'est que les actes d'une autorité arbitraire qui désolent tant d'autres contrées ne sont pas connus dans les îles britanniques; c'est que ces vils instrumens du fisc qui ruinent le fonds pour établir la forme ne s'y trouvent pas; c'est que la culture du sucre y a été substituée aux productions de peu de valeur; c'est que les plantations appartiennent généralement à des hommes riches où à des associations puissantes qui ne les laissent jamais manquer des moyens nécessaires pour obtenir d'abondantes récoltes; c'est que, si des hasards malheureux réduisent un colon à faire des emprunts, il les obtient facilement, parce que ses possessions restent hipothéquées à son créancier, et que le paiement est assuré aux épo-

ques convenues ; c'est que ces colonies sont moins exposées au dégât et à l'invasion que les possessions des puissances riches en productions et faibles en vaisseaux ; c'est que les guerres les plus opiniâtres et les plus meurtrières n'empêchent jamais et ne retardent que rarement l'exportation de leurs denrées ; c'est que les ports de la métropole ouvrent toujours à leurs principales récoltes un débouché plus avantageux que leurs rivaux n'en peuvent espérer ailleurs. Le vulgaire peut seul s'étonner de ce plus haut prix. Les gens instruits ne peuvent ignorer que c'est une politique des marchands anglais pour assurer de plus en plus la rentrée des immenses capitaux qu'ils ont confiés à cette partie du Nouveau-Monde.

Ce tableau porterait à penser que le colon anglais est un des êtres les plus heureux qui respirent. On se tromperait. Il gémit sous le poids des dettes qu'il a contractées pour mettre son sol en valeur. Le seul intérêt des sommes empruntées absorbe près de la moitié du produit des îles. La majeure partie du revenu qui ne vient pas s'engloutir dans les coffres des négocians créanciers sert à nourrir le luxe des grands propriétaires fixés en Europe.

Cependant les planteurs anglais n'ont pas été découragés. Ils ont été soutenus par des avantages qui leur étaient propres. Leur métropole leur a constamment fourni des vêtemens et des meubles à des conditions très-modérées ; des

instrumens qui ont abrégé le travail et diminué les dépenses de leurs manufactures, des esclaves qui ne leur coûtaient que les deux tiers du prix payé par les cultivateurs des autres nations. Jamais ils ne furent dans la ruineuse dépendance de ces avides intermédiaires qui se sont rendus les souverains arbitres de tous les marchés dans les îles des autres peuples. Toujours leur mère-patrie pourvoit directement à leurs besoins; toujours elle reçoit directement leurs productions. Pourvus par le continent septentrional de vivres pour leur subsistance, de bois pour leurs édifices, de bêtes de somme pour leurs travaux en échange de leur rum et de leurs sirops, qui étaient comme perdus pour leurs concurrens, ils ont pu diriger les bras de leurs nègres vers des objes plus lucratifs. L'indépendance des États-Unis a privé ces insulaires des ressources que leur procurait une communication facile, libre et suivie avec la Nouvelle-Angleterre; mais un intérêt bien entendu peut rapprocher les deux puissances, et les îles recouvrer en tout ou en partie ce qu'elles ont malheureusement perdu.

Ces colonies ne furent jamais assujetties à aucun impôt par leur métropole. Seulement, en 1663, toutes, si l'on en excepte la Jamaïque, s'engagèrent volontairement à payer à perpétuité au chef de l'état quatre et demi pour cent pour toutes celles de leurs productions qui seraient exportées. Une si grande générosité parut depuis onéreuse,

et le fardeau fut allégé. Comme cette obligation est acquittée avec des denrées, on ne livre guère que celles qui ont quelque imperfection, et l'on n'est pas plus scrupuleux sur le poids que sur la qualité. De cette manière le monarque ne reçoit que la moitié du don qui lui fut anciennement accordé.

LXI. État actuel des îles anglaises.

C'est encore trop pour des établissemens chargés de fournir eux-mêmes à leurs dépenses intérieures. Elles furent très-considérables lorsque ces colonies réglaient leur organisation, ou élevaient des fortifications jugées nécessaires à leur sûreté. Les taxes étaient multipliées à cette époque, et chaque événement fâcheux en amenait de nouvelles, parce qu'on trouvait plus sage de demander des contributions au citoyen que d'avoir recours à des engagemens publics. Le temps a diminué les besoins. Il a fallu même pourvoir avec plus d'économie à ceux qui restaient, parce que les ressources des cultivateurs ne sont plus les mêmes. Les tributs sont actuellement peu de chose, et on pourrait les réduire encore, si, par une contradiction manifeste avec l'esprit républicain, qui est un esprit de désintéressement, ceux qui remplissent les places d'administration n'exigeaient de trop gros salaires.

Mais c'est un inconvénient inévitable chez un peuple commerçant. Libre ou non, il vient à n'aimer, à n'estimer que les richesses. La soif de l'or étant plus l'ouvrage de l'imagination que du

besoin, on ne se rassasie pas de trésors comme des alimens des autres passions. Celles-ci sont isolées et n'ont qu'un temps; elles se combattent ou se succèdent. La passion de l'argent nourrit et satisfait toutes les autres, du moins elle y supplée à mesure qu'elle les use par les moyens qu'elle fournit de les assouvir. Il n'est point d'habitude qui se fortifie plus par l'usage que celle d'amasser; elle semble s'irriter également par les jouissances de la vanité et par les privations de l'avarice. L'homme riche a toujours besoin de remplir ou de grossir son trésor. C'est une expérience constante, qui s'étend des individus aux nations.

Depuis que le commerce a élevé des fortunes considérables dans toute l'Angleterre, la cupidité y est devenue le mobile universel et dominant. Les citoyens qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas voulu s'attacher à cette profession la plus lucrative n'ont pas renoncé cependant au lucre, dont les mœurs et l'opinion leur faisaient un besoin. Même en aspirant à l'honneur, ils couraient aux richesses. Dans la carrière des lois et des vertus, qui doivent se chercher et s'appuyer mutuellement, dans la gloire de siéger au parlement ils ont vu le moyen d'agrandir leur fortune. Pour se faire élire membres de ce corps puissant, ils ont corrompu les suffrages du peuple, et n'ont pas plus rougi de revendre à la cour ce peuple que de l'avoir acheté. Chaque voix est devenue vénale

dans le sénat de l'empire. Un ministre célèbre avait le tarif des probités, et s'en vantait publiquement, à la honte des Anglais. C'était, disait-il, un devoir de sa place d'acheter les représentans de la nation pour les faire voter, non pas contre, mais selon leur conscience. Eh! que dit la conscience où l'argent a parlé? Si l'esprit mercantile a pu répandre dans la métropole la contagion de l'intérêt personnel, comment n'aurait-il pas infecté les colonies dont il est le principe et le soutien? Est-il bien vrai que, chez la fière Albion, un citoyen assez généreux pour servir la patrie par amour de la gloire serait un homme du monde et d'un siècle qui ne sont plus? Ile superbe, puissent tes ennemis ne plus s'abandonner à ce vil esprit d'intérêt! tu leur rendras un jour tout ce qu'ils ont perdu.

Les îles britanniques comptent maintenant cinq cent mille esclaves; mais le nombre des blancs a diminué assez généralement à mesure que celui des noirs augmentait. Ce n'est pas qu'il n'y eût, pour remplacer ceux qui périssaient ou qui disparaissaient avec la fortune qu'ils avaient acquise, autant d'hommes indigens ou désœuvrés en Angleterre que dans les premiers temps de l'émigration; mais cet esprit d'aventure, que la nouveauté des objets et le concours des circonstances avaient fait éclore, a été arrêté ou étouffé. D'un côté, l'espace qu'occupaient les petites cultures a été fondu successivement dans les sucre-

ries qui exigent un terrain fort vaste ; de l'autre, les propriétaires de ces grandes plantations ont réduit, le plus qu'il était possible, des agens dont les salaires étaient devenus un fardeau pesant.

Depuis cette révolution, les îles britanniques ont plus que jamais à craindre des ravages ou une invasion. Leurs colons, tous enrégimentés, furent autrefois en forces suffisantes pour repousser du moins un ennemi faible et mal armé. Si la marine de la métropole cessait aujourd'hui un moment de les protéger, elles pourraient être la plupart emportées par un coup de main. C'est beaucoup que, dans l'état où elles sont, les milices puissent contenir les noirs, plus malheureux sous la domination anglaise que sous aucune autre ; car il semble que l'esclavage soit d'autant plus dur chez les nations libres qu'il y est plus injuste et plus étranger. Telle est donc la marche de l'homme vers l'indépendance, qu'après avoir secoué le joug, il veut l'imposer ; et que le cœur le plus impatient de la servitude devient le plus amoureux de la domination !

Au mois de mars 1781, milord Nord instruisit la chambre des communes des progrès qu'avait faits la culture du sucre dans les îles britanniques. Depuis 1728 jusqu'en 1746 elles en envoyèrent annuellement à la métropole huit cent mille quintaux ; depuis 1746 jusqu'en 1750 un million de quintaux ; depuis 1750 jusqu'en 1755 un million quatre cent mille quintaux ; depuis 1755

jusqu'en 1760 un million huit cent mille quintaux; depuis 1760 jusqu'en 1770 plus de deux millions de quintaux; depuis 1770 jusqu'en 1775 deux millions cinq cent mille quintaux. Le ministre s'arrêta là, et ne fit point mention de l'accroissement qu'avaient dû recevoir les autres productions coloniales, le coton principalement. Cette augmentation devait être pourtant de quelque importance, puisqu'il est démontré que les denrées envoyées en 1787 à la Grande-Bretagne par ses îles du Nouveau-Monde furent vendues 6,539,415 livres sterling, ou 156,945,960 livres tournois, et que les droits du fisc s'élevèrent à 1,417,522 livres sterling, ou 34,020,528 livres. Combien, depuis cette époque déjà assez reculée, ce grand produit n'a-t-il pas dû s'accroître!

Ajoutez à ce que la Grande-Bretagne tire de ses établissemens dans l'archipel américain ce qu'en reçoit l'Irlande. Les habitans de cette île naviguèrent d'abord aussi librement que les Anglais eux-mêmes dans cette partie du Nouveau-Monde. On y gêna depuis leur commerce au point de l'anéantir. En 1779 ils recouvrèrent leurs premières prérogatives, mais sous la condition formelle que les denrées qu'ils pourraient charger supporteraient dans leurs douanes toutes les impositions qu'elles devaient à leur entrée en Angleterre.

La concession eut peu de suite dans les premières années. Elle devint quelque chose avec le

temps. En 1787 les Irlandais importèrent dans leur patrie quarante et un mille quintaux de sucre et trois cent quarante-deux galons de rum; en 1788, quarante-sept mille neuf cents quintaux de sucre et quatre cent dix mille galons de rum; en 1789, cinquante mille quintaux de sucre et sept cent soixante mille galons de rum. Cet approvisionnement ne suffisait pas à leurs besoins. En 1787 ils reçurent de la Grande-Bretagne cent quarante mille quintaux de sucre brut, sept mille quintaux de sucre blanc, cinq cent vingt-six mille galons de rum; en 1788, cent quatre-vingt-trois mille quatre cents quintaux de sucre brut, seize mille huit cents quintaux de sucre blanc, cinq cent soixante-trois mille six cents galons de rum; en 1789, cent trente-huit mille trois cents quintaux de sucre brut, quatre mille huit cents quintaux de sucre blanc, trois cent mille galons de rum.

A l'époque où les îles d'Amérique furent rouvertes à l'Irlande, ses manufactures employèrent à peine trois mille quintaux de coton. Elles ont fait quelques progrès, et en 1789 elles mirent en œuvre treize mille cinq cent soixante-cinq quintaux de cette matière, dont on tira directement quatre mille neuf cents quintaux du nouvel hémisphère, et cinq mille deux cent trente-sept d'Angleterre.

Il suit de ce qui a été dit que les Irlandais demandent encore à la Grande-Bretagne les trois quarts du sucre et la moitié du rum et du coton

qu'ils consomment. Leur ambition est de se passer un jour d'intermédiaire, et avec le temps ils y parviendront.

En échange des denrées qu'elle reçoit, l'Irlande donne annuellement aux îles huit à neuf cent mille verges de toile, vingt-quatre mille quintaux de beurre, quarante mille barils de bœuf salé, seize mille barils de porc salé, dix à douze mille barils de harengs pêchés sur ses côtes ou achetés à Gothembourg. Elle complète ses cargaisons avec quelques objets de moindre valeur fournis par le pays même, ou venus des marchés étrangers.

Les liaisons de l'Irlande avec les îles lui forment une navigation de neuf à dix mille tonneaux. Les navires qui y sont employés touchent communément à la Barbade, où on leur donne connaissance des colonies qui ont le plus pressant besoin de vivres. Ils sont expédiés la plupart de Corck, de Limerick, de Kewy, de Waterford, de Belfast et Dublin; mais presque tous font leur retour dans cette dernière ville, devenue le centre du commerce intérieur du royaume.

C'était aussi la capitale de la Grande-Bretagne, qui originairement avait envahi toutes les communications de l'état avec ses établissemens dans le nouvel hémisphère. Un pareil désordre blessait justement les gens éclairés. Mais du moins Londres est le plus beau port de l'Angleterre; Londres construit des vaisseaux et fabrique des marchandises; Londres fournit des matelots à la

navigation et des bras au commerce; Londres est dans une province tempérée, féconde et centrale; tout peut y arriver, tout peut en sortir. Elle est vraiment le cœur du corps politique par sa situation locale. Cette cité n'est pas remplie de superbes oisifs qui ne font qu'embarrasser et surcharger un peuple laborieux; c'est le siége de la nation assemblée. Là, le palais du prince n'est ni vaste, ni vide; il y règne par sa présence, qui vivifie tout. Le sénat y dicte des lois au gré du peuple qu'il représente; il n'y craint pas l'aspect du monarque ni les attentats du ministère. Londres n'est point parvenue à sa grandeur par l'influence du gouvernement, qui force et subordonne toutes les causes physiques, mais par l'impulsion naturelle des hommes et des choses, par une sorte d'attraction du commerce. C'est la mer, c'est l'Angleterre, c'est le monde entier qui veulent que Londres soit riche et peuplé.

Cependant cet entrepôt immense a perdu, avec le temps, quelque chose de l'espèce de monopole qu'il exerçait sur les colonies et sur les provinces. Bristol, Liverpool, Glascou, Edimbourg, ont pris une part assez considérable à ce grand mouvement. Il se serait même établi une concurrence plus universelle, si des mœurs nouvelles, le dégoût d'une vie retirée, le désir d'approcher du trône, une mollesse et une corruption qui ont passé toutes les bornes n'eussent réuni à Londres ou sur son territoire le tiers de la population du

royaume, et principalement les grands consommateurs.

L'histoire du grand archipel de l'Amérique ne saurait être, ce semble, mieux terminée que par une récapitulation des avantages qu'il procure aux puissances qui l'ont successivement envahi. C'est uniquement par l'impulsion que ses immenses productions ont donnée au commerce qu'il doit tenir une place éternelle dans les fastes des nations, puisqu'enfin les richesses sont le mobile des révolutions rapides qui tourmentent le globe. Ce furent les colonies de l'Asie mineure qui amenèrent sa splendeur et la chute de la Grèce. Rome, qui n'aima d'abord à dompter les peuples que pour les gouverner, s'arrêta dans sa grandeur quand elle eut sous sa main les trésors de l'Orient. La guerre sembla s'assoupir un moment en Europe pour aller envahir le Nouveau-Monde, et ne s'est depuis si souvent réveillée que pour en partager les dépouilles. La pauvreté, qui sera toujours le partage du grand nombre des hommes, et le choix du petit nombre de sages, ne fait pas de bruit sur la terre. Les annales de l'univers ne peuvent donc s'entretenir que de massacres ou de richesses. XLII. Résumé des richesses qui sortent de tout l'archipel américain.

Les îles de l'autre hémisphère donnent annuellement quinze millions à l'Espagne, huit au Danemark, trente à la Hollande, quatre-vingt-deux à l'Angleterre, cent vingt-six à la France. C'est donc environ deux cent soixante et un millions que

sont vendues dans notre continent les productions recueillies dans des champs qui étaient entièrement incultes il n'y a pas trois siècles.

Ce n'est pas un don que le Nouveau-Monde fait à l'ancien. Les peuples qui reçoivent ce fruit important du travail de leurs sujets établis en Amérique livrent en échange, mais avec un avantage marqué, ce que leur sol et leurs ateliers fournissent. Quelques-uns consomment en totalité ce qu'ils tirent de ces possessions éloignées ; les autres font de leur superflu la base d'un commerce florissant avec leurs voisins. Ainsi chaque nation propriétaire dans le Nouveau-Monde, quand elle est vraiment industrieuse, gagne moins encore par le nombre des hommes qu'elle entretient au loin sans aucuns frais que par la population que lui procure au-dedans celle du dehors. Pour nourrir une colonie dans l'autre hémisphère, il lui faut cultiver une province en Europe, et ce surcroît d'occupation augmente sa force intérieure, sa richesse réelle. Tout le globe se ressent de cette impulsion.

Les travaux des colons établis dans ces îles long-temps méprisées sont l'unique base du commerce d'Afrique, étendent les pêcheries et les défrichemens de l'Amérique septentrionale, procurent des débouchés avantageux aux manufactures d'Asie, doublent, triplent peut-être l'activité de l'Europe entière. Ils peuvent être regardés comme la cause principale du mouvement rapide

quiagite l'univers. Cette fermentation doit augmenter à mesure que des cultures si susceptibles d'extension approcheront davantage de leur dernier terme.

XLIII. Moyen le plus propre à multiplier les productions de l'archipel de l'Amérique.

Rien ne serait plus propre à avancer cet heureux période que le sacrifice du commerce exclusif que se sont réservé toutes les nations, chacune dans les colonies qu'elle a fondées. La liberté illimitée de naviguer aux îles exciterait les plus grands efforts, échaufferait les esprits par une concurrence générale. Les hommes qui, osant invoquer l'amour du genre humain, puisent leurs lumières dans ce feu sacré, ont toujours fait des vœux pour voir tomber les barrières qui interceptent la communication directe de tous les ports de l'Amérique avec tous les ports de l'Europe. Les gouvernemens qui, presque tous corrompus dans leur origine, ne peuvent se conduire par les principes de cette bienveillance universelle, ont cru que des sociétés, fondées la plupart sur l'intérêt particulier d'une nation ou d'un seul homme, devaient restreindre à leur métropole toutes les liaisons de leurs colonies. Ces lois prohibitives, ont-ils dit, assurent à chaque nation commerçante de l'Europe la vente de ses productions territoriales, des moyens pour se procurer des denrées étrangères dont elle a besoin, une balance avantageuse avec toutes les autres nations commerçantes.

Ce système, après avoir été jugé long-temps le meilleur, s'est vu vivement attaqué lorsque la

théorie du commerce a franchi les entraves des préjugés. Aucune nation, a-t-on dit, n'a dans sa propriété de quoi fournir à tous les besoins que la nature ou l'imagination donnent à ses colonies. Il n'y en a pas une seule qui ne soit obligée de tirer de l'étranger de quoi compléter les cargaisons qu'elle destine pour ses établissemens du Nouveau-Monde. Cette nécessité met tous les peuples dans une communication du moins indirecte avec ces possessions éloignées. Ne serait-il pas raisonnable d'éviter la route tortueuse des échanges, et de faire arriver chaque chose à sa destination par la ligne la plus droite? Moins de frais à faire, des consommations plus considérables, une plus grande culture, une augmentation de revenu pour le fisc; mille avantages dédommageraient les métropoles du droit exclusif qu'elles s'arrogent toutes à leur préjudice réciproque.

Ces maximes sont vraies, solides, utiles; mais elles ne seront pas adoptées. En voici la raison. Une grande révolution se prépare dans le commerce de l'Europe, et elle est déjà trop avancée pour ne pas s'accomplir. Tous les gouvernemens travaillent à se passer de l'industrie étrangère. La plupart y ont réussi; les autres ne tarderont pas à s'affranchir de cette dépendance. Déjà les Anglais et les Français, qui sont les grands manufacturiers de l'Europe, voient refuser de toutes parts leurs chefs-d'œuvre. Ces deux peuples, qui sont en même temps les plus grands cultivateurs

des îles, iront-ils en ouvrir les ports à ceux qui les forcent, pour ainsi dire, à fermer leurs boutiques? Plus ils perdront dans les marchés étrangers, moins ils voudront consentir à la concurrence dans le seul débouché qui leur restera. Ils travailleront bien plutôt à l'étendre pour y multiplier leurs ventes, pour en retirer une plus grande quantité de productions. C'est avec ces retours qu'ils conserveront leur avantage dans la balance du commerce, sans craindre que l'abondance de ces denrées les fasse tomber dans l'avilissement. Le progrès de l'industrie dans notre continent ne peut qu'y faire augmenter la population, l'aisance, et dès-lors la consommation et la valeur des productions qui viennent des Antilles.

XLIV. Quel doit être le sort futur des îles de l'Amérique.

Mais cette partie du Nouveau-Monde, que deviendra-t-elle? Les établissemens qui la rendent florissante resteront-ils aux nations qui les ont formés? changeront-ils de maître? S'il y arrive une révolution, en faveur de quel peuple se fera-t-elle? et par quels moyens? Grande matière aux conjectures; mais il faut les préparer par quelques réflexions.

Les îles sont dans une dépendance entière de l'Ancien-Monde pour tous leurs besoins. Ceux qui ne regardent que le vêtement, que les moyens de culture, peuvent supporter des délais. Mais le moindre retard dans l'approvisionnement des vivres excite une désolation universelle, une sorte d'alarme qui fait plutôt désirer que craindre l'ap-

proche de l'ennemi : aussi passe-t-il en proverbe aux colonies qu'elles ne manqueront jamais de capituler devant une escadre qui, au lieu de barils de poudre à canon, armera ses vergues de barils de farine. Prévenir cet inconvénient en obligeant les habitans de cultiver pour leur subsistance, ce serait saper par les fondemens l'objet de l'établissement sans utilité réelle. La métropole se priverait d'une grande partie des riches productions qu'elle reçoit de ses colonies, et ne les préserverait pas de l'invasion.

En vain espérerait-on repousser une descente avec des nègres, qui, nés dans un climat où la mollesse étouffe tous les germes du courage, sont encore avilis par la servitude, et ne peuvent mettre aucun intérêt dans le choix de leurs tyrans. Dans de telles mains, les meilleures armes doivent être impuissantes. On pourrait même craindre qu'ils ne les tournassent contre leurs impitoyables oppresseurs.

Les blancs paraissent de meilleurs défenseurs pour les colonies. Outre le courage qu'inspire naturellement la liberté, ils doivent être encore animés de celui qui appartient exclusivement aux grands propriétaires. Ce ne sont pas des hommes avilis par des travaux grossiers, par des occupations obscures, ou par l'indigence. L'empire absolu qu'ils exercent dans leurs plantations a dû leur inspirer de la fierté et agrandir leur âme. Mais, dispersés dans de vastes héritages, que peuvent-

ils en si petit nombre ? Quand ils pourraient empêcher une invasion, le voudraient-ils ?

Tous les colons ont pour maxime, qu'il faut regarder leurs îles comme ces grandes villes de l'Europe qui, ouvertes au premier occupant, changent de domination sans attaque, sans siége, et presque sans s'apercevoir de la guerre. Le plus fort est leur maître. *Vive le vainqueur*, disent leurs habitans, à l'exemple des Italiens, passant et repassant d'un joug à l'autre dans une seule campagne. Qu'à la paix la cité rentre sous ses premières lois, ou reste sous la main qui l'a conquise, elle n'a rien perdu de sa splendeur ; tandis que les places revêtues de remparts et difficiles à prendre sont toujours dépeuplées et réduites en un monceau de ruines : aussi n'y a-t-il peut-être pas un habitant dans l'archipel américain qui ne regarde comme un préjugé destructeur l'audace d'exposer sa fortune pour sa patrie. Qu'importe à ce calculateur avide de quel peuple il reçoive la loi, pourvu que ses récoltes restent sur pied. C'est pour s'enrichir qu'il a passé les mers. S'il conserve ses trésors, il a rempli son but. La métropole, qui l'abandonne souvent après l'avoir tyrannisé, qui le cédera, le vendra peut-être à la paix, mérite-t-elle le sacrifice de sa vie ? Sans doute il est beau de mourir pour la patrie ; mais un état où la prospérité de la nation est sacrifiée à la forme du gouvernement, où l'art de tromper les hommes est l'art de façonner des

sujets ; où l'on veut des esclaves, et non des citoyens ; où l'on fait la guerre et la paix sans consulter ni l'opinion, ni le vœu du public ; où les mauvais desseins ont toujours des appuis dans les intrigues de la débauche, dans les pratiques du monopole ; où les bons projets ne sont reçus qu'avec des moyens et des entraves qui les font avorter : est-ce là la patrie à qui l'on doit son sang ?

Les fortifications élevées pour la défense des colonies ne les mettront pas plus à couvert que les bras des colons. Fussent-elles meilleures, mieux gardées, mieux pourvues qu'elles ne l'ont jamais été, il faudra toujours finir par se rendre, à moins qu'on ne soit secouru. Quand la résistance des assiégés durerait au-delà de six mois, elle ne rebuterait pas l'assaillant, qui, libre de se procurer des rafraîchissemens par mer et par terre, soutiendra mieux l'intempérie du climat qu'une garnison ne saurait résister à la longueur d'un siége.

Il n'est pas d'autre moyen de conserver les îles qu'une marine redoutable. C'est sur les chantiers et dans les ports de l'Europe que doivent être construits les bastions et les boulevards des colonies de l'Amérique. Tandis que la métropole les tiendra, pour ainsi dire, sous les ailes de ses vaisseaux, tant qu'elle remplira de ses flottes le vaste intervalle qui la sépare de ces îles, filles de son industrie et de sa puissance, sa vigilance mater-

nelle sur leur prospérité lui répondra de leur attachement. C'est donc vers les forces de mer que les peuples propriétaires du Nouveau-Monde porteront désormais leurs regards. La politique de l'Europe veut en général garder les frontières des états par des places. Mais, pour les puissances maritimes, il faudrait peut-être des citadelles dans les centres, et des vaisseaux sur la circonférence. Une île commerçante n'a pas même besoin de places. Son rempart, c'est la mer, qui fait sa sûreté, sa subsistance, sa richesse. Les vents sont à ses ordres, et tous les élémens conspirent à sa gloire.

A ces titres la Grande-Bretagne pouvait naguère tout oser, tout se promettre. Ses îles étaient en sûreté, et celles de ses rivaux exposées à son invasion. Les sentimens qu'elle avait conçus de sa valeur, la terreur que ses armes avaient inspirée, le fruit d'une heureuse expérience acquise par ses amiraux, la multitude et la bonté de ses escadres, ces différens moyens d'agrandissement devaient s'anéantir dans le calme d'une longue paix. L'orgueil de ses succès, l'inquiétude inséparable de ses prospérités, le fardeau même des conquêtes, qui semble être le châtiment de la victoire, tout la ramenait donc à la guerre. Les projets de son active ambition ont été anéantis par la révolution qui a détaché de son empire l'Amérique septentrionale ; mais la possession des îles, devenues très-riches, que la nature a pla-

cées au voisinage de ce grand continent, encore pauvre, est-elle maintenant plus assurée aux nations qui les ont défrichées ? C'est dans la position, c'est dans les intérêts, c'est dans l'esprit des nouvelles républiques que nous allons étudier le secret de nos destinées.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES INDICATIONS.

LIVRE TREIZIÈME.

Établissemens des Français dans les îles de l'Amérique.

LIVRE QUATORZIÈME.

Établissemens des Anglais dans les îles de l'Amérique.

FIN DE LA TABLE

